This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HD WIDENER
HW ITYE F

Digitized by Google

Eg. 298.79

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER

CLASS OF 1830

SENATOR FROM MASSACHUSETTS

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES ÉGYPTIENNES.

TOME II. — 1er FASCICULE.

UN MANUEL DE HIÉRARCHIE ÉGYPTIENNE ET LA CULTURE ET LES BESTIAUX DANS LES TABLEAUX DES TOMBEAUX DE L'ANCIEN EMPIRE,

PAR

G. MASPERO.

COURS DU COLLÈGE DE FRANCE, 1887-1888.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MAISONNEUVE ET CH. LECLERC, ÉDITEURS,

QUAI VOLTAIRE, 25.

M DCCC LXXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rel., Var. - Egypt.

UN MANUEL
DE HIÉRARCHIE ÉGYPTIENNE
ET
LA CULTURE ET LES BESTIAUX
DANS LES TABLEAUX
DES TOMBEAUX DE L'ANCIEN EMPIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

24-132
17

UN MANUEL

DE HIÉRARCHIE ÉGYPTIENNE.

(Cours du Collège de France, Février-Mai 1887.)

Vers le mois d'octobre 1877, M. Wilbour me remit la photographie de deux feuillets de papyrus appartenant au *British Museum* et provenant de la collection Hood. Ils renfermaient le commencement d'une sorte de registre, où les choses et les êtres animés étaient rangés par ordre de hiérarchie : j'allais les publier, lorsque j'appris que M. Henri Brugsch en possédait également une épreuve et se disposait à les reproduire dans le mémoire qu'il préparait sur les titres et l'administration égyptiennes. Je pensai qu'une double édition d'un même document était inutile, et je mis mon manuscrit aux vieux papiers. Voici pourtant près de dix années écoulées, et l'ouvrage annoncé par M. Brugsch n'a point paru ; rien n'indique même qu'il doive voir le jour de sitôt. D'autre part, j'ai été obligé d'étudier l'an dernier, au Collège de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

France, la hiérarchie égyptienne, et j'ai été amené naturellement à transcrire et à traduire le papyrus Hood une fois de plus. C'est le résultat de ce travail nouveau que je soumets aux lecteurs du *Journal asiatique*.

Le papyrus Hood-Wilbour se compose de deux feuillets, comprenant, le premier seize, le second dix-sept lignes d'écriture hiératique cursive, remplie de ligatures et d'abréviations. Le tracé des caractères y ressemble si exactement au tracé des caractères du papyrus de Boulaq n° IV que je n'hésite pas à attribuer les deux manuscrits à un même scribe. La comparaison est d'autant plus facile à faire que le titre du papyrus Hood se retrouve, en double exemplaire, au verso du papyrus de Boulaq, à la planche XXVII du volume de fac-similés publié par Mariette. Le papyrus Hood et le papyrus n° IV de Boulaq ne seraient donc pas antérieurs aux temps qui séparent la XXIe de la XXVIe dynastie. L'écriture renferme des formes entièrement démotiques, et, dans bien des cas, il suffirait de la réduire des deux tiers environ pour avoir des lignes de démotique régulier. Le manuscrit est complet, comme le prouve la quantité de papyrus blanc qui subsiste encore à la gauche des deux feuillets, mais l'ouvrage ne l'est pas : il s'arrête au milieu d'un mot au bas de la seconde page.

Le titre est assez prétentieux comme le sont les

Digitized by Google

titres des livres égyptiens, et des livres orientaux en général :

(1) [illegible] (2) [illegible] (3) [illegible]

Commencement des instructions pour que l'ignorant comme le savant connaisse exactement[1] tout ce que Phtah a créé et ce que Thot a enregistré, le ciel avec les astres, la terre et ce qu'elle renferme, les eaux jaillissantes, les montagnes[2], l'inondation, l'abîme des eaux, ainsi que les choses qui sont sous le plafond de Râ, toute la hiérarchie qui est établie sur terre[3].

[1] L'un des deux titres écrits au verso du papyrus de Boulaq donne [illegible], l'autre [illegible]. La traduction de M. Brugsch (*Dict. hiér., suppl.*, p. 442) « Anfang der Lehren rechter Weisheit für den Unwissenden » ne tient pas compte de l'antithèse [illegible].

[2] Boulaq : [illegible]. Le mot [illegible] *QÂOU, cracher, vomir,* me paraît marquer ici les eaux que vomit la terre, les sources jaillissantes, les fleuves, par opposition aux eaux du Nil et de l'Océan qui sont nommées plus loin.

[3] Le mot à mot donne « tous les arrangements de-par-terre en liaisons l'un avec l'autre ». [illegible] *MAÏOUROU* est une forme de la racine MP, *T.* MOP, MOYP *T. B. ligare,* MOYP, M. *T. M. vinculum,* MAIPE, *T.* MHIPI, *M. fasciculus alligatus.*

Digitized by Google

Aussitôt après ce titre vient le nom de l'auteur présumé :

(4) 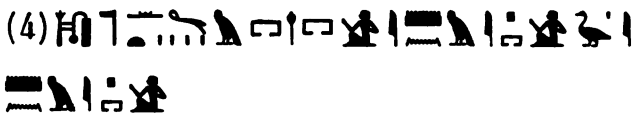

Le scribe des livres sacrés du double trésor, Amenophis, fils d'Amenophis.

C'était sans doute un savant, un magicien célèbre, à qui l'on devait prêter beaucoup d'œuvres importantes. Le manuel que le papyrus Hood nous a conservé lui appartient-il réellement ou avait-il été seulement publié sous son nom? Rien dans la rédaction ne nous permet de résoudre cette question : mais j'inclinerais plutôt vers la seconde hypothèse, qui s'accorde avec les habitudes de fausseté littéraire des scribes égyptiens.

Les premières lignes (l. 4-11) renferment l'énumération des corps et des phénomènes célestes, des eaux, des canaux et des terrains. Elles ont été insérées par M. Henri Brugsch dans deux articles de son *Dictionnaire géographique*[1]. Je me bornerai donc à les transcrire et à les traduire sommairement :

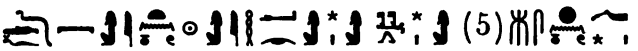

Il dit : Ciel. Disque solaire. Lune. Étoile. Orion. La Cuisse

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1112, 1116, 1282-1283; *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 693.

Digitized by Google

(la Grande Ourse). Le singe géant. L'hippopotame femelle[1]. Ouragan. Tonnerre. Aube. Ténèbres. Lumière. Ombre. Flamme. Rayon de Soleil. Fleuve. Ruisseau[2]. Source[3]. Torrent. L'immensité des eaux. La crue[4]. Bras du Nil. Mer[5].

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1116, a transcrit « les grâces du Géant » et . Le déterminatif est pourtant fort lisible dans l'original. *RIRI* est la constellation de l'hippopotame femelle; le singe géant est représenté au plafond du Ramesséum, parmi les étoiles.

[2] Ces deux mots me paraissent répondre, le premier à ⲓⲉⲣⲟ, le second à ⲉⲓⲟⲟⲣ, *T.* ⲡ, qui sont distingués l'un de l'autre : ⲉⲓⲟⲟⲣ ⲙ̀ⲛ̀ ⲉⲓⲉⲣⲟ ⲙ̀ⲛ̀ ⲡⲏⲅⲏ, *rivus et fluvius et fons.* n'est plus nécessairement à cette époque la marque du féminin; on le trouve souvent sous les signes longs , , même , , , , où il ne paraît avoir d'autre fonction que celle de carrer le groupe. *IOUOUR* est donc l'équivalent exact de ⲉⲓⲟⲟⲣ et *IARO* de ⲓⲉⲣⲟ.

[3] *SARQOU*, de la racine *trancher* : c'est l'eau jaillissante, la source.

[4] ⲙⲏⲣⲉ *T.* ⲧⲉ, πλήμμυρα, *inundatio*, *æstuatio*. Le mot précédent *NOU*, qui est appliqué aussi à l'inondation, signifie au propre l'abîme des eaux, l'océan qui entoure la terre et celui qui entoure le ciel.

[5] Je prends le mot *mer* dans le sens où les Arabes d'Égypte prennent le mot , comme pouvant s'appliquer également au Nil ou à la mer Méditerranée.

Digitized by Google

Flots. Lac. Pièce d'eau. Puits. Citerne. Réservoir[1]. L'eau étale[2]. Étang. Les hauts cantons. Les bas cantons. Les bas-fonds. Les marigots[3]. Rigoles. Caniveaux. Mares. Flaques. Terres en bordure. Berges. Chaussées. Digues? Îles. Plaines. Terrains hauts. Tertres. Les argiles. Ce qui vient en saison. Bois[4]. Les sables[5]. La boue. Les terrains incultes. Les terrains cultivés.

1 *KHNINI* semble signifier de l'eau enfermée de toutes parts, comme celle que représente le déterminatif du terme analogue . Cf. Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1034, un nom *KHANEN*, qui paraît être dérivé de notre mot.

2 *NOU*, l'eau au moment où l'inondation, arrivée à son plus haut point, reste stationnaire.

3 *SIDOU*, litt. des *queues* d'eau, des bras détachés latéralement d'un canal et qui se perdent dans les sables ou dans les terres.

4 Le premier des deux termes, *ce qui vient en saison*, désigne les plantes annuelles; le second, *bois*, toutes les plantes à tige ligneuse, qui durent plus d'un an.

5 *SHÂÏOU* me semble désigner plus exactement le sable des dunes ou du désert, OMG, la boue.

Digitized by Google

L'énumération des êtres commence par le dieu et par les mânes, puis passe au roi et à sa famille et se poursuit de là sans interruption jusqu'au cordonnier.

(12)

(13)

(14)

(15)

Dieu. Déesse. Esprit masculin. Esprit féminin. Roi régnant. Épouse royale. Mère du roi-dieu. Enfants royaux. Prince. Comte. Ami unique. Fils royal. Fils aîné. Commandants en chef des gardes du corps. Secrétaires de l'Hor Taureau Vigoureux. Grands maîtres de la maison du Dieu-Bon. Premiers hérauts royaux de Sa Majesté, v. s. f. Flabellifères à la droite du roi. Exécuteurs des travaux illustres du Maître des deux mondes. Châtelains du Roi Victorieux. Maîtres de

PÂIOU est mis en opposition avec *SHIOU*, les lacs, les marais et *AHITOU*, les champs cultivés (Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 462-463). Il désigne donc des terrains secs et incultes, probablement les parties situées à la lisière de la vallée, aux points que l'inondation n'atteint pas.

Digitized by Google

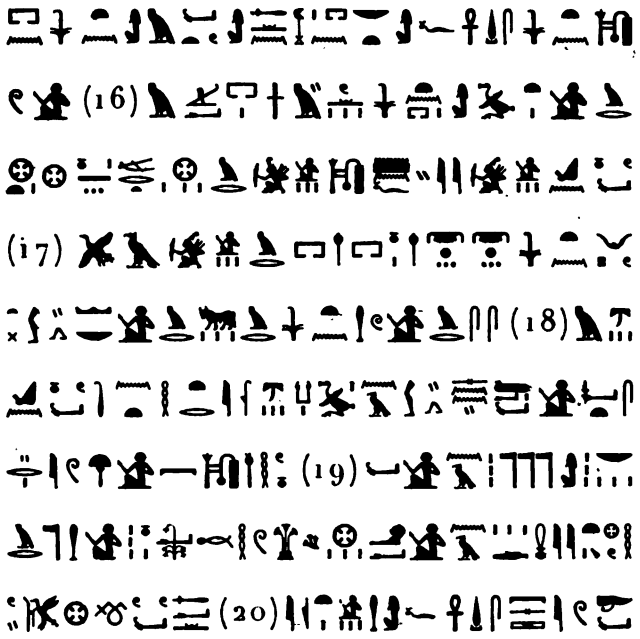

la Salle d'audience de leur Seigneur, v. s. f. Écrivains royaux des entrepôts pour tout ce qu'il y a dans le palais royal.

Comtes nomarques. Chèvetaines scribes de la milice. Lieutenant de la milice. Préposés à la double maison blanche de l'argent et de l'or. Messagers du roi en tout pays étranger. Préposés aux bœufs. Préposés aux esclaves du roi. Préposés aux chevaux. Lieutenants des chars de guerre. Cochers [des chars de guerre]. Combattants [des chars de guerre]. Officiers porte-ombrelle. Supérieurs des scribes de la table de tous les dieux. Préposés aux prophètes du midi et du nord. Maires des villes et bourgs. Inspecteurs. Chefs de corvée des ouvriers du roi, v. s. f.

Supérieurs des experts du palais royal, chefs de la terre

Digitized by Google

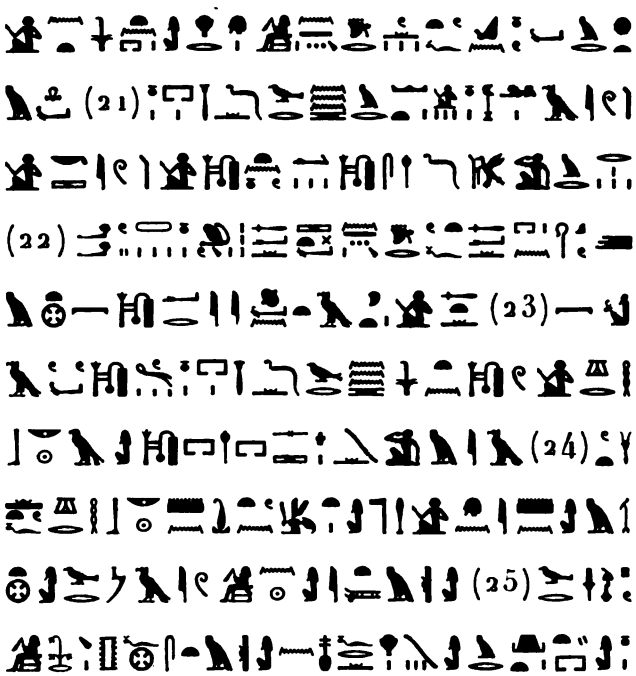

entière. Lieutenants des préposés du sceau de la douane de mer. Préposés aux provinces de Syrie et d'Éthiopie. Scribes des contributions directes. Scribes contrôleurs. Préposés aux embouchures des canaux des bas cantons. Collecteurs d'impôts de la terre entière. Majordomes des souverains de l'Égypte. Supérieurs des scribes des rôles de la Cour Suprême. Supérieurs des gardiens des registres de la douane de mer.

Scribe royal officiant de l'Hor. Scribe de la double maison blanche, expert en ses fonctions, officiant du roi de la basse Égypte. Premier prophète d'Amon Thébain. Grand prêtre de Râ et d'Atoumou. Chef de l'œuvre de Rîsânbouf, domestique de Nofirho. Préposés aux doubles greniers du

Digitized by Google

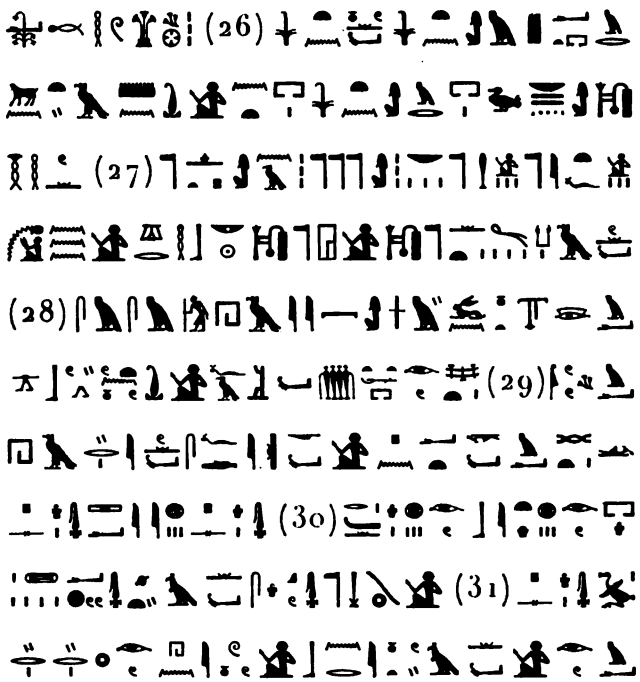

midi et du nord. Bouchers du roi dans son palais. Préposés à l'intérieur du palais royal. Préposés à la panneterie du Seigneur des deux mondes. Scribes des biens *ouaqf* de tous les dieux. Prophètes. Pères du dieu. Prêtres. Officiants. Scribes du temple. Scribes des livres du dieu. Maîtres de chapelle de la Salle hypostyle. Gardes [du temple]. Transporteurs d'offrandes. Porteurs de châsses. Employés qui font au dieu un chemin de verdure. Soldats [du temple]. Sacrificateurs. Servants de la barque sacrée. Cuiseurs de pelotes. Cuiseurs de gâteaux soufflés. Fabricants de biscuit. Cuiseurs de gâteaux [à brûler pour] autel. Boulangers. Fabricants de pastilles d'encens. Cuiseurs de galettes. Fabricants

Digitized by Google

(32)

(33)

de conserves. Confiseurs de dattes. Fabricants de couronnes et bouquets..... Porteurs de lait. Charpentiers. Graveurs. Tailleurs de pierre. Sculpteurs. Forgerons. Orfèvres. Ciseleurs. Fondeurs. Porteurs ..... Cordonniers du roi. Fabricants.....

Tel est ce document. On reconnaît à première vue qu'il se partage en groupes, dont tous les membres s'échelonnent hiérarchiquement de haut en bas, mais dont la séparation ne se fait pas toujours aisément. Le premier d'entre eux est presque le seul qui soit nettement défini. L'auteur y a placé des êtres surnaturels, « le dieu et la déesse » , « le mort et la morte » , puis le roi et sa famille directe. Cet ordre n'a rien que de naturel en Égypte. Pour les théologiens de l'époque à laquelle notre papyrus a été rédigé, les dieux étaient les plus anciens des rois. Ils avaient régné aux premiers jours du monde sur le pays entier, puis avaient eu pour successeurs des hommes dont on ne savait plus les noms, mais que la tradition conservée par Manéthon appelle Νεκύες « les morts, les mânes ».

Digitized by Google

Νεκύες est une traduction très exacte de *KHOU*, *KHOUIT*, qui suit dans notre liste le dieu et la déesse. Le mot *KHOU* désigne la partie du vivant qui persiste après la dissolution du corps[1]. Si plus tard il s'est appliqué aux esprits en général, et non plus seulement aux esprits des morts, c'est par une extension de ce premier sens fréquente chez les peuples à demi civilisés; les esprits, surtout les mauvais, sont d'anciens morts négligés des générations présentes, par conséquent privés d'offrandes et de moyens d'existence réguliers, et que l'oubli ou la misère rendent redoutables aux vivants. Le roi,

[1] On a répété souvent, et moi tout le premier, que le mot *KHOU* désignait la parcelle ignée de l'intelligence divine qui formait l'âme de l'homme. Sans rechercher si cette conception a pu être connue des Égyptiens à l'époque gréco-romaine, je la crois trop abstraite pour avoir une origine très ancienne. La racine *KHOU* exprime les idées de lumière, de gloire, d'utilité, qui me paraissent se retrouver toutes sous leur forme la plus concrète dans le *KHOU*. Certaines tribus se sont représenté et se représentent encore l'âme humaine comme ayant l'apparence d'une flamme pâle, ou comme émettant une lueur analogue au halo phosphorescent qui entoure pendant la nuit un morceau de bois pourri ou de poisson décomposé; d'autres ont cru qu'elle était enveloppée d'une lumière plus vive et plus pure. Je n'ai pu découvrir encore laquelle de ces imaginations prévalait en Égypte; le seul point certain c'est qu'on y concevait l'âme comme une forme lumineuse, un *lumineux* . D'autre part, la crainte qu'inspirent les morts a presque partout poussé les vivants à les désigner par quelque nom flatteur dont ils ne puissent s'offenser. Pour ne citer qu'un exemple connu, le latin *manes* est un vieux mot signifiant les bons, χρηστοὶ, et qu'on appliquait même aux dieux : *manes dii ab auguribus vocabantur,* dit Festus. Le terme égyptien se prêtait à pareil emploi : dans ce sens les *KHOU* sont les glorieux, les utiles.

Digitized by Google

fils et héritier du soleil, est un dieu tangible, et cette idée qu'on se faisait de sa descendance nous explique pourquoi il vient immédiatement après les dieux et les morts : il est, pour un terme de jours, ce qu'ils ont été jadis, le dieu de chair qui commande aux hommes d'à présent. Comme notre scribe tient à mieux caractériser ce rôle, il ne se borne pas à l'appeler roi *SOUTEN*, ce qui pourrait se dire aussi bien des rois qui ont été déjà ou de ceux qui ne sont pas encore, il ajoute une épithète *SOUTEN SOUTNI*. Cette locution, qui a pour parallèle *NOUTIR NOUTRI*, nous montre la racine de *SOUTEN* élevée, par l'adjonction de la finale *I*, à la valeur de nom d'agent : elle signifie donc le roi faisant acte de roi, le roi en activité de service, le roi régnant, comme *NOUTIR NOUTRI* signifie le dieu faisant acte de dieu, le dieu en activité de service, le dieu *déisant*, si l'on me permet d'emprunter un terme de scholastique barbare[1]. La préséance attribuée à la femme sur la mère du roi n'est peut-être pas ce qu'on attendrait, si l'on s'en rapportait au témoignage des monuments : par exemple, on serait en-

[1] L'expression est souvent appliquée au roi, et l'expression de *dieu déisant* forme alors dans l'esprit du rédacteur un parallélisme complet avec celle de *roi régnant* : dans le premier cas, le roi-dieu exprime son activité présente par le verbe qui rend le mieux sa nature divine, dans le second il l'exprime par le verbe dérivé du nom de sa fonction royale. *Déisant* est une expression du moyen âge; Ducange donne un bon exemple du verbe *deizare*, dans son glossaire latin.

Digitized by Google

clin à croire que la princesse Nofritari, veuve d'Ahmos Ier, avait le pas sur la reine Ahhotpou II, femme de son fils Amenhotpou Ier. Notre papyrus nous apprend que l'étiquette en avait décidé autrement. Le fait est d'autant plus remarquable que, dans le cas invoqué, la femme du roi était la sœur utérine du roi : la fille prenait donc le pas sur sa propre mère. On comprendra sans peine qu'il en ait été ainsi. La reine de sang royal, épousée en légitime mariage, était femme de dieu et déesse elle-même : elle tenait auprès du roi, dans la vie privée, dans les cérémonies du culte, dans les fêtes publiques, le rôle que la déesse jouait auprès du dieu. Lorsque son mari-dieu mourait et que son fils ou sa fille régnaient à leur tour, ses fonctions passaient aux mains de la reine-déesse nouvelle, qui, seule, avait qualité pour les remplir auprès de son mari le nouveau dieu. La vieille reine n'était plus que la mère du dieu, et son protocole indiquait dès lors le changement survenu dans sa position : elle passait « mère du dieu-roi ». Cette qualité lui assurait du moins la préséance sur ceux de ses enfants et de ses petits-enfants qui n'étaient pas roi ou reine. Les « enfants royaux » qui venaient près elle comprenaient les fils et les filles du roi régnant, rangés selon l'ordre de progéniture. Notre liste ne dit pas si l'on confondait sous ce nom les enfants des rois antérieurs, ni quelle place ceux-ci occupaient dans la hiérarchie. Nous savons qu'ils gardaient, leur vie durant, le titre de « fils royal », ou

Digitized by Google

« fille royale », que nous retrouvons plus bas : leurs enfants paraissent avoir été classés parmi les « cousins royaux » et les « cousines royales ». La dénomination de frères royaux semble n'avoir eu d'importance qu'en Éthiopie, à Napata, où le roi était choisi par le dieu Amon lui-même parmi les enfants du roi défunt ou de ses prédécesseurs : les « frères royaux » formaient comme un clan d'aspirants à la couronne[1]. Le titre de « sœur royale » est au contraire fréquent sur les monuments de l'Égypte propre. Les femmes avaient les mêmes droits au sceptre que les hommes, et les transmettaient à leurs enfants; aussi avait-on grand soin de bien spécifier dans le protocole de chaque princesse si elle était ou non la sœur du roi. La reine qui avait épousé son propre frère et qui, aux épithètes de *fille et femme de roi*, pouvait joindre celle de *sœur du roi*, avait évidemment une position supérieure à celle de la reine qui n'était point sœur du roi, et ses enfants étaient plus rapprochés du pouvoir suprême que ceux des autres femmes moins bien apparentées.

La seconde section de l'ouvrage débute par le *ROPÂÏT* ou *REPÂÏT*. écrit aussi , est composé de , *RO* « gardien, chef »[2], et de , *PÂÏT*, *PÂÏTOU*, un très vieux mot qui

[1] Cf. Maspero, *La stèle de l'Intronisation*, p. 12.

[2] Les différents textes du *Livre de connaître l'autre monde* montrent que ou , au pluriel , s'échangeait avec , dont il n'était peut-être qu'une simple variante phonétique.

Digitized by Google

sert à désigner les hommes de même origine, le clan, la tribu : le ROPÂÏT est donc à proprement parler un chef de clan, un gardien d'hommes, à l'époque historique, le prince héréditaire d'un nome. Que ce titre remonte à une haute antiquité et soit antérieur à celui de SOUTEN, cela me paraît être prouvé par un petit fait de mythologie dont on a jusqu'à présent négligé de tenir compte. Chaque dieu est, dans l'étendue de son domaine, le souverain des autres dieux, mais cette souveraineté est exprimée par des mots différents selon le dieu dont il s'agit : pour me borner à ce qui concerne ROPÂÏT et SOUTEN, Sibou, dieu de la terre, est ROPÂ NOUTÎROU; Amon, dieu de Thèbes, est SOUTEN NOUTÎROU, σονθὴρ. Je n'oserais pas affirmer que Sibou ait été le plus ancien des dieux, mais comme il est le père d'Osiris, le dieu des morts, dont le culte était répandu par toute l'Égypte dès le temps des premières dynasties, on peut admettre sans témérité qu'il appartient à l'une des formes les plus archaïques de la religion égyptienne : si le terme ROPÂÏT sert à marquer sa suzeraineté sur les dieux, c'est qu'à l'époque où il fut promu à la dignité suprême, le ROPÂÏT n'avait personne au-dessus de lui. Amon, au contraire, n'a pris d'importance qu'à l'époque historique, au moment où l'Égypte n'ayant plus qu'un maître, ce maître s'intitulait SOUTEN : sa suzeraineté sur les dieux est donc indiquée par le titre qui, dans la nouvelle constitution du pays, exprimait la suzeraineté du Pharaon terrestre sur ses vassaux.

Digitized by Google

ROPÂÏT, après avoir désigné les princes indépendants qui se partageaient la vallée du Nil avant Mînî, demeura attaché à leurs descendants et à leurs successeurs, lorsque la royauté se fut établie. Les ROPÂÏT, ROPÂ, sont les grands seigneurs héréditaires, maîtres de leur fief comme Pharaon l'est de son royaume, mais tenus à l'hommage, au tribut et au service militaire [1]. Ils cherchaient sans cesse à reconquérir leur liberté complète, puis à étendre leur domination sur leurs voisins, voire sur l'Égypte entière. Quelques-uns y réussirent, comme les sires de Thèbes, qui fournirent la plupart des dynasties de la XIe à la XXe, ou comme ceux de Saïs, qui donnèrent au pays ses derniers grands rois indigènes. Beaucoup échouèrent, et leurs principautés firent retour au domaine royal, mais sans y rester réunies bien longtemps : Pharaon les cédait à un temple, à un officier de sa maison ou à un prince voisin dont il voulait récompenser la fidélité, à un membre de la famille régnante. Sous les souverains énergiques de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, les princes des nomes n'étaient guère que des gouverneurs héréditaires, et leur nom de ROPÂÏT était à la fois un titre de cour et un titre effectif. Cette double condition paraît avoir été caractérisée, dès l'Ancien Empire, par l'adjonction de HÂ à ROPÂÏT. HÂ signifie celui qui marche en avant; il s'applique, entre autres choses, dans le langage courant, à l'homme qui com-

[1] Cf. à ce sujet, Maspero, *La grande inscription de Béni-Hassan*, dans le *Recueil*, t. I, p. 179-181.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

mande une troupe levée par lui et lui appartenant, au temps où la principale force militaire de l'Égypte consistait en soldats étrangers, Libyens, Syriens, Éthiopiens; *HOUÎTI*, ϩΟΥΙΤ *M.*, un chef de bande, un *condottiere*. Les nomes devaient chacun au roi un contingent proportionné à leur population[1], et que le seigneur prince devait mener lui-même à la guerre ou, à défaut du seigneur, un de ses parents[2]. C'était comme conducteur de ses propres soldats que le *ROPÂÎT* avait droit à la qualification de *HÂ;* la réunion des deux titres *ROPÂ HÂ* en tête de son protocole prouvait, non seulement qu'il était noble, mais qu'il exerçait l'autorité militaire que le roi déléguait à ses *HÂ*, comme l'adjonction du titre *HIZA-ÂA*, « grand supérieur », intimait qu'il possédait le pouvoir civil et judiciaire, et celle de *MIR HONOU NOUTÎROU*, qu'il avait entre les mains tous les sacerdoces des dieux révérés dans son domaine. Le *ROPÂÎT* était donc comme une réduction du *SOUTEN*. Cet état de choses persista sous les Perses, sous les Ptolémées, sous les Romains, qui ne le connurent point, ou n'en tinrent aucun compte : le Makaukas qui livra l'Égypte aux Arabes n'était qu'un prince de nome, un *ROPÂÎT*, converti au chris-

[1] Le nome de Béni-Hassan fournit une fois quatre cents, une fois huit cents hommes (*La grande inscription de Béni-Hassan*, p. 172-173), celui de Thèbes trois mille (Lepsius, *Denkm.*, II, bl. CXLIX *d*, l. 19).

[2] Ainsi, Amoni, prince de Béni-Hassan et Ahmos, prince de Nekhab (*Inscription d'Ahmos*, l. 5), commandent l'un les soldats, l'autre les marins du nome, à la place de leur père.

Digitized by Google

tianisme. La conquête arabe substitua seulement des cheikhs ou des émirs musulmans aux nobles païens ou chrétiens; au siècle dernier, les beys mameloucks se partageaient l'Égypte presque de la même manière que les *KÓPAÏTOU*, commandants des mercenaires Mashouashou, au VIIIe siècle avant notre ère.

Les titres qui suivent s'appliquent à des dignités ou à des fonctions non héréditaires, conférées par le roi aux grands personnages qui l'entouraient. Le plus haut, celui de *ZAT*, a été l'objet d'appréciations contradictoires. Brugsch l'a traduit en dernier lieu par stratège[1] : Chabas en avait pourtant défini exactement la valeur. Les passages qu'il a cités[2], et que Brugsch a reproduits, sont des plus clairs. Ils montrent que le *ZAT* était employé indifféremment au militaire et au civil. Pendant la bataille de Qodshou, c'est un *ZAT* que Ramsès II dépêche pour hâter la marche du régiment de Phtah qui doit le délivrer des ennemis[3]. Un des fils de Ramsès III, qui vient exposer à son père le résultat d'un engagement, est escorté de deux *ZAT*[4]. Si nous passons de l'histoire réelle à l'histoire mythologique, Osiris choisit Hor et Thot pour être ses *ZAT*, Hou et Saou pour être les deux généraux des troupes du Midi et du

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1401-1402.

[2] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. I, p. 165-167, et dans Lieblein, *Deux papyrus hiératiques du musée de Turin*, p. 17-18.

[3] Guieysse, *Textes historiques d'Ipsamboul*, dans le *Recueil*, t. VIII, p. 135.

[4] Dümichen, *Hist. Inschriften*, t. I, pl. XXVI et XXVII.

Digitized by Google

Nord[1]; Hor à son tour confie à Thot le même grade de *ZAT*, que celui-ci avait déjà exercé auprès de son père[2]. Au civil, le titre de *ZAT* accompagne d'autres titres qui paraissent se référer aux affaires judiciaires, à l'administration, au sacerdoce. Ainsi Phtahmos, au Louvre, assure que « le roi a remis l'Égypte sous ses lois, les deux terres sous son bon plaisir », et qu'il est « le juge, le *ZAT*, grand prêtre de Phtah ». Le commentaire de ce passage se trouve, pour ainsi dire, dans un texte de Boulaq où Râhotpou est appelé « le *ZAT* de ceux qui jugent les deux pays ». C'est dans ce même ordre d'idées qu'Amon est qualifié de « *ZAT* du malheureux »[3], et que Ramsès II est nommé le *ZAT* d'une ville qu'il avait fondée dans le Delta[4]. M. Chabas est ainsi amené à comparer le mot avec le latin *comes*[5], et je crois que la traduction « compagnon, comte », répond fort bien aux différents offices du *ZAT* égyptien. Les comtes qui tenaient un rang si élevé dans la hiérarchie étaient nécessairement de très hauts personnages; on en connaît qui sont *ROPÂ-HÂ*[6]. Il en est de même des *SMIR OUÂTÎ*, dont le nom entre communément dans le protocole

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1401.

[2] Lepsius, *Todtenbuch*, chap. CXLIII, l. 23; cf. Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1402.

[3] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. I, p. 166.

[4] *Papyrus Anastasi II*, pl. I, l. 6.

[5] Chabas dans Lieblein, *Deux papyrus*, p. 18.

[6] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 392.

Digitized by Google

des princes de nomes[1]. M. de Rougé les a rapprochés des *amis* ptolémaïques, τῶν φιλῶν[2], et la traduction *ami unique* a été généralement adoptée depuis lors. Il y avait des *amis* de différentes sortes. Les *amis uniques* étaient en tête, mais l'on connaît aussi les *amis d'or* *SMÎROU NOUBOU*[3], et les *amis* sans épithète[4] ou dont l'épithète paraît être purement honorifique et ne pas marquer un rang, l'*ami premier du palais*, τῶν πρώτων φιλῶν, l'*ami de Pharaon*, le *véritable ami unique*, l'*ami unique de prédilection*[5], etc. Chose bizarre, le prince, le comte, l'ami unique, passent dans notre liste avant le *SI SOUTEN* « fils royal », et le *SI SAMSOU*. Le titre de *SI SOUTEN* appartenait de droit au vice-roi d'Éthiopie ; *SI SOUTEN NI KOUSHOU*, à certains princes de Nekhab ou de Thini, à d'autres personnages encore[6]. Peut-être ces postes n'étaient-ils con-

[1] Ainsi à Béni-Hassan (Maspero, *La grande inscription*, dans le *Recueil*, t. I, p. 179).

[2] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 57. Ce sens a été adopté par Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1230-1231, *suppl.*, p. 1062-1063, qui a retrouvé dans le copte ϣⲃⲏⲣ, ϣⲃⲉⲣ, *T.*, ϣⲫⲏⲣ, ϣⲫⲉⲣ, *M. amicus, socius.*

[3] E. de Rougé, *Recherches*, p. 123-124.

[4] E. de Rougé, *Recherches*, p. 82; cf. Maspero, *La grande inscription de Béni-Hassan*, dans le *Recueil*, t. I, p. 165-166.

[5] Les exemples de ces variétés d'*amis* sont cités tous par Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1062-1063, qui invoque à ce propos l'autorité de notre papyrus. Sur le rôle des *amis* sous les Lagides, voir Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte*, p. 191-195.

[6] Ainsi à un certain Amenhotpou qui était prince d'une ville ou

Digitized by Google

fiés dans les premiers temps qu'à des fils de Pharaon : par la suite, la plupart des vice-rois d'Éthiopie, de Nekhab ou de Thini que nous connaissons n'appartiennent pas même de loin à la famille royale. Ce sont les *fils royaux* de cette catégorie que notre liste place au quatrième rang après le roi, et leur exemple nous permet d'expliquer aisément le cas du *SI SAMSOU*. Le mot *SAMSOU* est une forme trilitère, à première radicale redoublée, de la racine , *conduire, guider*, et signifie celui qui guide les autres, celui qui conduit les autres, d'où le déterminatif et le sens de *chef*, surtout *chef de famille*, l'aîné des enfants : c'est ainsi qu'Osiris est appelé le premier, le chef, l'aîné des cinq dieux que la déesse Nouit, le ciel, a enfantés. Le *SI SAMSOU* d'un roi est donc l'aîné de ses fils, celui qui conduit les autres enfants et qui, devenu grand, assiste son père dans les affaires de l'État. L'association formelle du fils à la couronne est un fait constant sous la XIIe dynastie, par exemple, et reparaît sous la XIXe avec Séti Ier et Ramsès II, sous la XXe avec Nakht-Séti et Ramsès III, Ramsès III et Ramsès IV; l'association effective, sans forme solennelle, est plus fréquente encore, et le fils aîné du roi régnant est presque toujours le conseiller et l'adjudant de son père. De même que certaines fonctions qui apparte-

gouverneur d'un palais fondé par Thoutmos Ier, et que Lepsius a classé à tort parmi les enfants de ce Pharaon (Königsbuch, pl. XXIV, n° 341), faute de s'être rappelé l'usage particulier du titre .

Digitized by Google

naient à l'origine au fils réel du roi conféraient aux particuliers qui les remplirent par la suite le rang de *SI SOUTEN* « fils royal », la fonction du *SI SAMSOU*, en passant de la famille royale à des officiers, leur donna le droit de s'intituler *fils aîné*. On peut comprendre ce qu'elle était si l'on se rappelle que Thot la remplissait auprès d'Horus, et s'était si bien identifié avec elle que le papyrus bilingue Rhind rend par l'épithète *SAMSOU* le nom propre *THOT* du texte démotique[1]. Or Thot est le conseiller, le premier ministre d'Horus dans les guerres typhoniennes : comme la cour divine est organisée sur le modèle de la cour terrestre, on peut en conclure que les *SI SAMSOU* formaient autour du Pharaon une sorte de conseil d'état, dont les membres étaient envoyés en mission ou recevaient des emplois effectifs dans les provinces et à l'étranger.

Les mots suivants nous obligent à soulever une question des plus importantes pour l'intelligence complète de notre texte. Doit-on les couper de manière à former deux titres différents *MIR MÂSHÂOU* et *AOU SHONOU*, ou les réunir en un seul titre *MIR MÂSHÂOU AOU SHONOU*? On rencontre de même plus loin (l. 6) *MIR MÂSHÂOU SKHAOU MENFIÏOU*. Si *MIR MÂSHÂOU* devait être séparé des mots qui suivent, comme Brugsch l'a cru[2], le titre de *MIR MÂSHÂOU* reviendrait

[1] C'est M. Brugsch qui a signalé le premier ce fait curieux dans son *Dict. hiér.*, p. 1233.

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1085, où il lit .

Digitized by Google

deux fois dans la hiérarchie à des places différentes, ce qui ne se comprendrait guère. Si au contraire on le réunit aux mots qui suivent, on obtient deux titres composés d'un élément commun que différencie, dans le premier cas, l'adjonction de *AOU SHONOU*, dans le second cas celle de *SKHAOU MENFIÏOU*. J'aurai l'occasion de montrer ce que c'est qu'un *MIR MÂSHÂOU*, lorsque je serai parvenu à la section du papyrus qui traite plus spécialement des titres militaires : j'adopterai dès maintenant la traduction *chèvetaine* qui a le grand avantage de ne nous rappeler aucune fonction actuelle, et par conséquent ne risque pas de donner de fausses idées sur la nature de l'emploi. La seconde partie est formée de deux mots connus *AOU* « vieux », et *SHONOU*, les gens qui forment le cercle autour du souverain, probablement les gardes, les σωματοφύλακες de la hiérarchie ptolémaïque. Les *MIR MÂSHÂOU AOU SHONOU* sont donc les chèvetaines doyens des gardes du corps, les ἀρχισωματοφύλακες du temps des Ptolémées[1]. La maison des Pharaons, comme celle des rois demi-barbares, est composée en partie de soldats vieillis au service de la famille régnante. Les chèvetaines doyens des gardes du corps représentent dans notre liste cette partie militaire de la cour pharaonique. Les personnages qui viennent après eux appartiennent à une catégorie différente et commencent un troisième groupe. Jusqu'à présent l'auteur a

[1] Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique*, p. 191.

Digitized by Google

énuméré ce qu'on pourrait appeler la noblesse égyptienne, les hommes dont les titres n'indiquent pas une fonction bien définie, mais plutôt une prérogative de cour, une aptitude à remplir les grandes dignités de l'État; ceux qu'il introduit à la suite sont des directeurs de services, qui peuvent être choisis parmi les nobles, mais dont la charge a des attributs nettement marqués et ne s'exerce que dans des limites certaines. Les premiers d'entre eux sont attachés directement au service du souverain, ce qu'on exprime en joignant à leur titre une des formules qui servent à désigner Pharaon, d'abord celle qui entre dans la bannière royale des dynasties thébaines : « l'Hor, taureau vigoureux », puis celle qui commence la série de ses « le dieu bon », puis les noms mêmes de la royauté « sa majesté », v. s. f., « le roi », « le maître des deux terres », etc. Nous avons donc par ordre d'importance : 1° les *ANOU SHÂÏT(?)NI HAR-KA-NAKHTOU* « secrétaires de l'Hor, taureau vigoureux », ceux qui expédient les ordres et les grâces, qui rédigent la correspondance et au besoin les bulletins de victoire, les directeurs de la chancellerie pharaonique, les secrétaires d'état, les épistolographes du temps des Lagides[1]; 2° les *ÂA-ÂÏT NI NOUTIR NOFIR*, les *grands de la maison*, les grands

[1] Sur la fonction d'*épistolographe*, voir Letronne, *Recueil des inscriptions grecques ou latines de l'Égypte*, t. I, p. 358-361; Lumbroso, *Recherches*, p. 202.

Digitized by Google

maîtres de la maison du dieu bon[1]; 3° les [illegible] *OUAHMOU SOUTEN TEPI NI HONOUF, Á. U. S.*, « les premiers hérauts royaux de Sa Majesté, v. s. f. », en d'autres termes, les personnages qui étaient chargés de transmettre aux sujets la parole du roi, et au roi la parole des sujets. Pharaon ne s'adressait pas directement à un homme étranger à sa maison, ni l'étranger à Pharaon; les premiers hérauts royaux étaient son intermédiaire, sa bouche, comme disent les textes[2]; 4° les [illegible] *ZAÏOU KHOUÏT HI OUNAM NI SOUTEN* « les porte-chasse-mouches, les flabellifères à la droite du roi », les officiers chargés d'écarter les mouches et d'éventer le roi. C'était un poste de confiance, que les fils du souverain occupaient souvent auprès de leur père, et qui se conciliait avec d'autres fonctions civiles et militaires. Le sens de général, et en particulier général de division, que M. E. de Rougé avait cru pouvoir attribuer à ce titre n'est pas admissible. Des généraux sont en même temps flabellifères et portent le chasse-mouches, comme dans nos pays monarchiques, ils sont parfois chambellans et portent la clef; mais, pour être flabellifère, on n'était pas nécessairement général; 5° les [illegible]

[1] Peut-être l'εἰσαγγελεὺς des Lagides (Lumbroso, *Recherches*, p. 205).

[2] Ainsi dans le titre des hauts personnages, [illegible] (Lepsius, *Denkm.*, III, 241, c) « la bouche du roi de la haute Égypte, l'interprète du roi de la basse Égypte ». Cf. Maspero, *L'inscription dédicatoire du temple d'Abydos*, p. 10, note 3.

Digitized by Google

IRIOU KATOU KHOUÏT NIB-TOOUI, qui sont identiques bien certainement aux *MÎROU KATOU NIBIT NTE SOUTEN* si fréquents sur les monuments de l'Ancien Empire, ne sont pas, comme on l'a dit souvent, des architectes royaux, mais des personnages chargés d'exécuter les travaux du roi. Or les travaux du roi ne se font pas seulement dans les temples ou les palais, ils se continuent dans les canaux, les jardins, les mines, les carrières, etc., et nous trouvons des *IRIOU KATOU* occupés à diriger des corvées de toute nature. Le titre *IRI KATOU* ou *MIR KATOU* est donc aussi élastique dans l'Égypte ancienne que l'est, dans l'Égypte moderne, celui de مهندز, مهندس *mohendes* « ingénieur ». Les *IRIOU KATOU* n'étaient pas, au moins pour la plupart, des gens du métier habiles à dresser un plan, à dessiner un projet de canal ou à reconnaître la direction d'un filon de pierre; c'étaient des inspecteurs des travaux publics, auxquels le roi déléguait ses pouvoirs et qui commandaient aux architectes, aux ingénieurs, aux mineurs de profession. La meilleure manière de traduire leur titre serait de les appeler *les exécuteurs des travaux illustres du maître des deux pays;* 6° *MIR MÂKHENOU NI SOUTEN EMNAKHTOU*. Le mot *MÂKHENOU* m'est inconnu. Brugsch ne le donne point, et je ne l'ai jamais rencontré dans les textes. Je ne puis donc le traduire d'une manière certaine, et je me bornerai à lui conjecturer un sens vraisemblable. est formé

Digitized by Google

de la racine KHONOU, comme MÂSHDIT *fossé* l'est de la racine SHODIT. Or KHONOU, écrit , est le nom de la résidence royale, c'est-à-dire de la maison du roi, comprenant les édifices de réception et le harem, les logements des officiers, des fonctionnaires, des domestiques, les magasins, etc. MÂKHENOU n'est probablement qu'une variante de KHONOU, analogue à BOKHENOU qui désigne une villa fortifiée. L'échange assez fréquent en égyptien de B ou plutôt V et de M pourrait même faire croire à la rigueur que BOKHENOU et MÂKHENOU ont été assimilés l'un à l'autre. Je proposerai donc, avec doute, la traduction *Préposé au château du roi victorieux*, ou plus brièvement *Châtelain du roi victorieux;* 7° A-NI-KHA NI NIBTIF A. U. S. Le mot KHA est déterminé dans les textes des Pyramides par les signes , , qui représentent une salle à deux colonnes : certaines variantes portent le nombre des colonnes à trois et même à quatre. *Kha* signifie donc, à proprement parler, une salle à colonnes, une salle d'apparat. Le gouverneur du nome y recevait les messagers du roi[1], on y serrait les registres judiciaires[2], etc., bref, le mot a tous les sens qu'on prête aujourd'hui en Égypte au mot *diwan*, le diwan du moudir, le diwan des domaines, le diwan des travaux publics, le diwan de la justice : c'est le

[1] Stèle C 12 du Louvre, l. 4-5.
[2] *Papyrus Abbott*, pl. VII, l. 16.

Digitized by Google

bâtiment où loge une administration, où un supérieur siège en pompe, rend la justice, d'une manière générale, l'endroit où il traite les affaires qui sont de son ressort. Un tableau de la tombe de Khnoumhotpou à Béni-Hassan représente un *KHA* de principauté féodale : des scribes, accroupis dans une salle à colonnes ouverte par devant, enregistrent le blé, que des fellahs emmagasinent, en face d'eux, dans les greniers [1]. Le *kha du roi* était, comme le diwan du sultan, la salle d'audience publique, l'endroit où Pharaon administrait publiquement ses affaires et conférait ses grâces. Les *Â-NI-KHA*, les grands du diwan, étaient les officiers chargés de faire la police dans ces diwans, de régler l'ordre et la marche des audiences, de dresser, de conserver au besoin, de notifier les décisions royales [2]; 8° les *SOUTEN ÂNOU EM HÂBOU AMIOU PA SOUTEN* ne jouent pas un rôle moins important que les précédents. Il résulte des nombreux passages où est mentionné le , *PA HABOU* [3], que ce mot désignait

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CXXVII.

[2] A l'époque des Lagides, les *Â-NI-KHA* répondraient aux ὑπομνηματόγραφοι cités par Srabon, si ces derniers sont bien, comme le pense M. Lumbroso (*Recherches*, p. 180-182), les chefs des audiences royales.

[3] La lecture du signe n'est pas certaine dans ce groupe, et Brugsch propose dubitativement de le prononcer *ÂRI* (*Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 749), d'après divers passages où échange avec . Je ne serais pas étonné qu'il y eût là une confusion entre deux mots différents, mais écrits à peu près de la même façon en hiératique; la forme hiératique cursive de la charrue se con-

Digitized by Google

l'ensemble de bâtiments où l'on préparait les offrandes d'un temple, où l'on enfermait les esclaves d'un dieu, où l'on conservait, entre autres choses, les grains nécessaires à l'approvisionnement d'une maison[1]. Les *ÂNOU SOUTEN EM HÂBOU AMIOU PA SOUTEN*, « scribes royaux des entrepôts de ce qu'il y a dans la maison royale », étaient donc les scribes chargés de tenir compte de tout ce que renfermaient les entrepôts attachés à chacune des résidences du Pharaon, hommes, bêtes et choses. Cette fonction était des plus délicates dans un pays où l'usage de la monnaie était inconnu et où tous les traitements étaient payés en nature. Les nobles et les fonctionnaires qui entouraient Pharaon recevaient, probablement chaque mois, une quantité de toutes les choses nécessaires à la vie proportionnée à leur rang, sans parler des rations que le roi leur envoyait chaque jour de sa propre cuisine[2]. C'était une masse énorme d'objets qui entraient dans les magasins et qui en sortaient, un nombre considérable d'esclaves qui mettaient ces objets en œuvre, de chefs d'atelier et d'em-

fond presque en effet avec celle du lion . J'admettrai donc jusqu'à nouvel ordre la lecture *HABOU* de . Le final ne me paraît pas devoir être prononcé : c'est, je crois, le déterminatif qui, aux anciennes époques, équivaut à , et qui est resté par routine dans , comme dans plusieurs mots très vieux.

[1] Tous ces exemples ont été réunis par Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 749-750.

[2] Ainsi à la fin de l'histoire de Sinouhit (Maspero, *Contes égyptiens*, 1re édit., p. 133).

Digitized by Google

ployés secondaires qui dirigeaient ces esclaves. Les scribes des entrepôts royaux avaient donc une comptabilité très complexe et une responsabilité très étendue. Je crois qu'on peut les retrouver dans les archypèrètes de l'époque lagide tels que M. Lumbroso les a définis[1].

Les personnages énumérés jusqu'à présent représentent ce qu'on pourrait appeler la maison du roi : ceux qui suivent appartiennent à l'administration civile, militaire et religieuse du pays. Les premiers nommés sont les *ZATOU MIROU NOUÎT NOU TO-MIRIT*[2]. La forme ordinaire du titre est *MIR NOUÎT ZAT*, dont nous avons les variantes *MIR NOUÎT ZAT NI NOUÎT* et *MIR NOUÎT ZAT TO*[3]. Nous connaissons déjà le *ZAT*, et j'ai cité des princes héréditaires qui acceptaient d'en remplir les fonctions dans l'administration royale[4]. Le *MIR NOUÎT* devait occuper une place élevée dans la hiérarchie, puisqu'on le choisissait régulièrement parmi les *comtes*, ou, du moins, qu'on lui conférait régulièrement le titre de *comte*. La *NOUÎT* dont il était chef ne me paraît pas avoir été bien

[1] Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique*, p. 203-205 : « comme tout est *militaire* dans la cour d'Alexandrie, il est probable que ces archypèrètes étaient les intendants, les payeurs généraux, desquels chaque dignitaire recevait ses appointements ».

[2] Je transcris *Zatou* et *Mirou* au pluriel, bien que le manuscrit ne porte aucune marque de pluralité, à cause de la forme plurielle *NOU* de la particule relative.

[3] Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, p. 9, note 1.

[4] Voir plus haut, p. 20.

Digitized by Google

définie jusqu'à présent. Le mot appartenait au plus vieux fond de la langue, mais il n'y désignait pas notre ville à nous. C'était d'abord l'équivalent du pagus antique, c'est-à-dire un groupe de hameaux ou d'habitations (*vici*, *οἶκοι*) plus ou moins disséminées, mais ralliées autour d'un centre commun, marché, forteresse, bureau d'administration, chapelle ou même tombeau : l'ensemble formé par l'hypogée du prince de Béni-Hassan et par les domaines qui en dépendaient était une *NOUĪT*. Cette organisation subsiste encore aujourd'hui en Égypte : pour n'en citer qu'un exemple, le bourg de Dendérah, ce qu'on aurait appelé aux temps pharaoniques la *NOUĪT* de Dendérah, se compose de quatre groupes de maisons, séparés les uns des autres par des bouquets de palmiers et par des champs de dourah ou de fèves, et qui s'appellent respectivement Dendérah, Kafr-Dendérah, Noutah et Nakhiét-Noutah. Un certain nombre de ces *NOUĪT*, réunies par le lien d'un culte commun autour d'un même sanctuaire, formaient une *NOUĪT* plus grande, c'est-à-dire une cité analogue à la cité grecque et romaine : la Thèbes aux cent portes était la cité d'Amon, *NOUĪT-AMON*, *NO-AMON*, comme Athènes était la cité de Pallas Athéné. Dans l'autre monde, la province formée par le domaine de chacune des heures de la nuit est également une *NOUĪT*. Ce sont ces cités que les Grecs appelèrent plus tard les *nomes* de l'Égypte. Le nome ou la cité renfermait donc deux divisions principales : 1° la métropole, la grande *NOUĪT*, dont les Grecs ont

Digitized by Google

rendu le nom par leur mot πόλις, *Nouït Amon*, Διὸς πόλις; 2° les bourgs, les petites *nouït*, qu'ils ont nommées κώμη et dont l'ensemble était le *to*, le pays, par opposition à *nouït*, la métropole. Le vague qui résultait de cette double définition de la *nouït* amena les Égyptiens à chercher un autre mot pour désigner ce que nous entendons plus spécialement par *ville* : ils employèrent *bakit*, BAKI, *M.* ϯ, ou *timi*, ϯME, T. Π, ϯMI *M. B.* ΠI, pour désigner l'un la cité, l'autre la ville, le bourg, et ces mots finirent par supplanter entièrement *nouït*. Les nomes, ou plutôt les cités, sont probablement, comme je l'ai déjà dit, les principautés entre lesquelles l'Égypte était partagée aux époques antéhistoriques. Chacune d'elles était la résidence d'un chef et d'un dieu particulier, mais l'indépendance et même l'unité politique disparurent très tôt pour beaucoup d'entre elles et l'unité religieuse subsista seule. Le nome de Mihit, par exemple, était subdivisé, au commencement de la XIIe dynastie, en deux fiefs au moins qui, tantôt appartenaient à des branches différentes d'une même famille, tantôt étaient réunis dans les mains d'un seul maître. D'autre part, les princes de Mihit avaient acquis, par mariage ou par donation royale, tout ou partie des nomes voisins. Enfin, le roi conférait parfois un nome entier ou une portion de nome à un de ses officiers, parfois recouvrait par confiscation ou par dévolution les fiefs que ses prédécesseurs ou lui-même avaient aliénés. La constitution politique d'un

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

nome variait donc à chaque instant, mais sa constitution administrative ne se modifiait guère. Qu'il fût aux mains d'un grand seigneur ou qu'il relevât directement du roi, on y trouve toujours les mêmes employés avec les mêmes titres civils, militaires ou religieux, tels que nous les donne notre papyrus.

L'autorité civile et judiciaire était entre les mains du *ZAT MIR NOUÏT*. Les *Comtes préposés à la cité de l'Égypte* sont les nomarques des écrivains grecs. Lorsque le nome tout entier appartenait pour le moment à une grande famille féodale, c'était le chef de cette famille qui était le comte-nomarque. Si le nome était divisé en plusieurs fiefs, le maître de l'un d'eux était seul comte-monarque. Enfin, on a de nombreux exemples de personnages qui, tout en étant princes dans un canton de l'Égypte, acceptaient de gouverner au nom du roi un autre canton, et joignaient à leur qualité de *ROPÂ* la fonction de *MIR NOUÏT ZAT*. L'autorité militaire était exercée par plusieurs officiers dont le plus élevé en grade s'appelait *MIR MÂSHÂOU SKHAOU MENFIÏOU*. Les Égyptiens ne sont pas belliqueux : ainsi que Strabon l'a remarqué, leur pays était assez riche pour qu'ils ne fussent pas obligés de se répandre au dehors, assez isolé et suffisamment pourvu de défenses naturelles pour ne pas avoir grand'chose à craindre de l'étranger. Il ne faudrait pas en conclure qu'ils eussent une organisation militaire inférieure à celle des peuples voisins : loin de là, pendant des

Digitized by Google

siècles, ils ont été maîtres aux arts de la guerre comme à ceux de la paix. Les éléments dont Pharaon disposait pour composer ses armées étaient de trois sortes, alors comme aujourd'hui : le fellah, le Bédouin des tribus cantonnées sur la lisière du désert, les mercenaires choisis parmi les prisonniers de guerre, parmi les esclaves achetés au dehors, ou parmi les aventuriers venus de loin isolément ou par bandes, Libyens, Nègres, Asiatiques, Européens. Une partie de ces derniers accompagnaient toujours le roi, au moins au temps des grandes dynasties thébaines, et formaient sa garde personnelle : les autres étaient cantonnés sur certains points du territoire et recevaient le même traitement que les troupes indigènes. Celles-ci se composaient uniquement, jusqu'à l'introduction du cheval par les Hyksos, de piétons appelés *MÂSHÂOU*, les marcheurs[1]. En cas de besoin extrême, on y incorporait les fellahs ordinaires et même les vassaux des temples : mais en général on les recrutait dans une classe spéciale de la population, que les historiens grecs et les fonctionnaires d'époque ptolémaïque nomment la classe des guerriers, *οἱ μάχιμοι*. Les guerriers recevaient de Pharaon un fief et certains privilèges qu'ils transmettaient à leurs descendants et pour lesquels ils devaient le service militaire[2]. Une circulaire,

[1] La lecture *MÂSHÂ* pour le groupe est prouvée par de nombreux exemples remontant à l'Ancien Empire.

[2] D'après Hérodote, II, CLXVIII, la portion légale de chaque guerrier était de douze aroures, exempts de taxes.

Digitized by Google

rédigée en grec sous l'un des Ptolémées et conservée aujourd'hui au Louvre, nous fait saisir exactement le jeu de cette institution. Elle nous montre les guerriers partagés en deux catégories : la première, celle des hommes en activité de service, *οἱ στρατευόμενοι*; la seconde, celle des hommes non appelés et demeurés sur leurs terres, *οἱ μάχιμοι* [1]. Le même document nous révèle l'existence de scribes des guerriers, *γραμματεὺς τῶν μαχίμων* : c'est la traduction en grec des mots qui composent la seconde partie du titre de l'administrateur militaire du nome *SKHAOU MENFIÏOU*, et, ce fait une fois constaté, il devient facile de définir la valeur des mots employés pour désigner les soldats en Égypte et la nature des fonctions du *MIR MÂSHÂOU*. Les *MENFIÏOU* sont les *μάχιμοι*, la classe des guerriers en général, tous les possesseurs de fiefs militaires héréditaires : ils sont inscrits sur des registres spéciaux, où leurs noms figurent à côté de l'indication de leurs propriétés, de leurs privilèges, et l'employé du nome qui a la garde de ces registres est le *SKHAOU MENFIÏOU*, le scribe des guerriers. Mais, si tous ces guerriers sont tenus à la milice, ils n'y sont pas appelés tous à la fois : les uns sont exempts pour raison majeure, parce qu'ils sont infirmes, mutilés, trop jeunes, trop vieux; les autres restent dans leurs foyers parce

[1] Ce papyrus a été traduit par M. Lumbroso, *Del Papiro Greco LXIII del Louvre sulla Seminatura delle Terre Regie in Egitto*, 1870, in-8°, Turin (Estratto degli *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, vol. V. Adunanza del 12 dicembre 1869).

Digitized by Google

que le pays est en paix et qu'on n'a pas besoin de leurs services. Ceux qui sont sous les drapeaux et forment la partie permanente de l'armée deviennent les *marcheurs*, les *MÂSHÂOU*, et leur commandant est le *MIR MÂSHÂOU*. Le chef militaire du nome réunissait les deux fonctions : il avait le commandement des troupes actives et l'administration de la classe militaire, il était à la fois *MIR MÂSHÂOU*, commandant d'infanterie, et *SKHAOU MENFIÏOU*, scribe des guerriers. Cette double qualité lui imposait des devoirs faciles à remplir en temps de paix, mais contradictoires en temps de guerre : alors, en effet, il se mettait à la tête de son contingent, et l'exercice de ses fonctions de scribe était interrompu par son départ. Aussi avait-il à côté de lui un *DONOU PA MÂSHÂOU*, un *wèkîl*, un lieutenant des milices, qui pouvait agir en son lieu et place, plus particulièrement, comme le titre l'indique, à la tête des troupes actives, mais probablement aussi dans les bureaux de l'administration. Tout ce qui concernait les finances, la rentrée de l'impôt, les exploitations agricoles, les redevances en métaux et en nature, relevait du *MIR PIROUÏ HOUZ NOU HAZ NOUBOU*, « préposé à la double maison blanche de l'argent et de l'or ». Cette désignation de *double maison* n'a rien qui doive étonner en Égypte. La division du pays en deux royaumes, celui du Nord et celui du Sud, reparaissait partout. Le Pharaon lui-même était le grand de la double maison *PIROUÏ-ÂA*,

Digitized by Google

et tout ce qui touchait à son service était double : on avait de doubles greniers pour contenir les grains du Midi et du Nord, de doubles maisons blanches, etc. Chaque nome avait un au moins de ces doubles greniers, une de ces doubles maisons d'administration, et l'épithète de *blanche* qu'on leur applique est aisée à comprendre pour qui a vu l'Égypte d'aujourd'hui. Dans les villages et dans les petites villes du Saïd, les maisons privées, construites en briques crues, ou bien ne sont enduites d'aucun crépis ou sont engluées d'un limon auquel on laisse sa teinte naturelle ou jaunâtre et noirâtre; au contraire, les maisons affectées aux services publics ou occupées par des agents du gouvernement sont blanchies extérieurement à la chaux. En dehors de la poste, de la police, du bureau des contributions, les maisons des Européens ou des indigènes très riches, pour la plupart attachés à l'administration, sont les seules qui reçoivent le crépis blanc. L'usage était le même dès l'antiquité, et la double maison des scribes du fisc, seule ou presque seule badigeonnée de blanc, au milieu des huttes aux parois sombres, devait à ce fait matériel son nom de *double maison blanche* . La série des employés du nome est interrompue, après les directeurs de la double maison de l'or et de l'argent, par l'intercalation du *OUAPTI SOUTEN KHASIT NIB*, « le messager, le délégué royal en tout pays étranger ». Le titre est fréquent à partir du moment où commencèrent les grandes conquêtes égyptiennes, et on le trouve appliqué toujours

Digitized by Google

à des nobles ou à des employés de rang élevé. La place qu'il tient sur notre liste et les circonstances dans lesquelles il est mentionné sur les monuments nous montrent quelles étaient les fonctions qu'il désignait. Le butin fait à la guerre, les contributions imposées aux vaincus, les tributs levés régulièrement sur les villes soumises, appartenaient au roi qui en distribuait une partie aux soldats, et gardait le reste pour l'adjuger aux temples ou le déposer dans son trésor. Chaque armée devait donc être accompagnée d'employés chargés de prendre possession du butin et des impôts, de les enregistrer, d'en régler la répartition, d'en faire l'expédition au nom du roi. C'étaient là les fonctions du délégué royal en tout pays étranger; il était assimilé aux agents du fisc intérieur et mis à côté des directeurs de la double maison de l'or et de l'argent, des directeurs des bœufs, des directeurs des esclaves royaux, des directeurs des chevaux, *MIR EHEOU*, *MIR HONOU SOUTEN*, *MIR SOUSIMOU*. Au début, le *MIR PIROUÏ HOUZ*, le *MIR EHEOU*, le *MIR HONOU SOUTEN*, suffisaient à administrer le nome avec le *MIR MÂSHÂOU SKHAOU MENFIÏOU* : le premier recevait les revenus, le second surveillait les bestiaux élevés sur les domaines royaux, le troisième dirigeait le personnel qui exploitait ces domaines, le quatrième recrutait et commandait la population militaire. A partir de la XVIIIe dynastie, d'autres charges s'y joignirent, auxquelles les Pharaons accordèrent une importance considérable, toutes celles qui touchaient à l'élevage des

Digitized by Google

chevaux et à l'entretien de la cavalerie. Les chevaux, inconnus aux Égyptiens de l'Ancien Empire et introduits dans la vallée du Nil par les conquérants Hyksos, s'y étaient acclimatés rapidement. Dès Thoutmos III, les chars de guerre forment une partie importante de l'armée. Les haras établis dans les provinces exigeaient un personnel nouveau, à la tête duquel on mit le *MIR SOUSIMOU*. Le *MIR SOUSIMOU* était un employé de même type que le *MIR EHEOU*, chargé de tout ce qui concernait les chevaux comme celui-ci l'était de tout ce qui concernait les bœufs. Aujourd'hui encore, l'administration égyptienne a, pour les animaux qui vivent sur les domaines de l'État, un règlement qui ne doit pas différer beaucoup des règlements pharaoniques, et qui en est peut-être dérivé par une longue tradition. Chaque bête est prise à sa naissance et conduite jusqu'à sa mort, à travers une série de registres qui lui forment un véritable état civil : l'employé auquel elle est confiée ne reçoit décharge du dépôt que s'il peut représenter le cadavre ou la peau, ou faire constater officiellement que la disparition de l'animal ne saurait lui être imputée à crime. Ce règlement, approprié d'abord aux bœufs du roi, fut d'autant plus rigoureusement appliqué aux chevaux que ceux-ci devinrent bientôt objet d'exportation et assurèrent au trésor une source précieuse de revenus : encore au VIIIe siècle avant notre ère, l'éthiopien Piônkhi était plus irrité de la négligence avec laquelle un prince égyptien rebelle avait traité les haras de sa ville, qu'il

Digitized by Google

ne l'avait été de la rébellion même. Le *MIR SOUSIMOU* était le chef des haras. Il n'avait pas de commandement militaire, mais les chars de guerre et les guerriers qui les montaient étaient bien certainement aux ordres du *MIR MÂSHÂOU*. Notre liste ne mentionne pas en effet de *MIR TINTIHTORIOU*, mais un simple wèkîl des gens à char *DONOU TINTIHTORIOU*, dont le grade est parallèle à celui des *TONOU PA MÂSHÂOU* déjà cités. Le haut personnel militaire du nome se composait donc : 1° d'un commandant administrateur *MIR MÂSHÂOU SKHAOU MENFIÏOU* et de deux lieutenants : 2° l'un pour l'infanterie *TONOU PA MÂSHÂOU*, 3° l'autre pour les chars *TONOU TINTIHTORIOU*. Le char de guerre égyptien était monté par deux hommes, l'un qui conduisait les chevaux *KAZANA*, le cocher, l'ἡνίοχος ou le θεράπων des poèmes homériques, l'autre qui combattait *SINNI*, le παραιβάτης. Les textes nous montrent que les deux étaient sur pied d'égalité, sauf le cas où il s'agissait du roi ou des princes royaux : alors le cocher était un guerrier de bonne race, comme Menni qui était sur le char de Ramsès II à la bataille de Qodshou. La place que le cocher et son compagnon ont sur notre liste montre quelle importance les Égyptiens attachaient à leur cavalerie. Ils précèdent le *ZAÏ SIROU*, porte-ombrelle, qui a rang d'officier dans l'infanterie et dans la marine : ils ont donc eux-mêmes le rang d'officiers.

Digitized by Google

Pour en finir avec le personnel réparti dans les nomes, il nous reste encore à déterminer la valeur de cinq fonctions. Les deux premières sont d'ordre religieux. Le *HIRI SKHAOU OUOTHOU NA NOUTÎROU NIBOU* est le « supérieur des scribes de la table de tous les dieux ». Les offrandes et les sacrifices qu'on faisait aux dieux étaient de deux sortes : les uns accidentels étaient présentés sans régularité par les particuliers, les autres étaient prescrits par le règlement des temples et devaient être exécutés à jour et à heure fixes. Le service des offrandes obligatoires était assuré par des donations que les rois ou les nobles faisaient aux dieux par contrats solennels : tantôt c'étaient des domaines, des esclaves, des troupeaux, tantôt c'était une dîme établie sur les récoltes de champs appartenant au donateur, sur ses troupeaux, sur le produit de ses manufactures, tantôt c'étaient des rations de viandes, de légumes, de pains, de liqueurs, à prendre sur ce qu'on préparait dans le palais ou dans la maison. Le service de la table des dieux occupait donc de nombreux scribes qui enregistraient, répartissaient, évaluaient toutes les offrandes : il y avait dans chacun des nomes un supérieur de ces scribes qui relevait de l'administration royale. L'adjonction *NA NOUTÎROU NIBOU* ne signifie pas que cet officier eût autorité sur les scribes de tous les temples de l'Égypte en général; mais le dieu de chaque nome donnait l'hospitalité en son temple aux dieux du voisinage, si bien qu'il y avait

Digitized by Google

peu de temples où l'on ne fît l'offrande à presque tous les dieux de l'Égypte. Le membre de phrase *NA NOUTÎROU NIBOU* marque donc simplement que le scribe en chef commandait aux scribes de tous les dieux adorés dans le nome. De même l'expression *MIR NOUTIR HONOU NOU QIMÂÏTOU MIHITOU*, *chef des prophètes du Midi et du Nord*, ne prouve pas que le personnage investi de ce titre fût supérieur en grade à tous les prophètes de tous les dieux de l'Égypte : il signifie seulement qu'il était le chef de tous les prophètes des dieux du Midi et du Nord qui étaient adorés dans le nome. C'est une sorte de pape pour le nome et non pour l'Égypte entière : aussi ce titre, qui indique la suprématie religieuse, est-il un de ceux que les princes feudataires s'attribuaient de la façon la plus constante, dès qu'ils étaient assez forts pour le prendre sans autorisation ou assez bien en cour pour l'obtenir du Pharaon régnant. Les *HÂ NA TIMITOU OUHOUÏ* appartiennent à une catégorie différente. Les *TIMIT* sont les villes, les *OUHOUI* répondent aux κῶμαι « bourgs » des temps ptolémaïques. Les *HÂ NÂ TIMITOU OUHOUÏ* étaient, dans l'ordre civil, ceux qui marchaient à la tête, les premiers de chaque ville et de chaque bourg. Le papyrus Abbott nous montre à Thèbes le *HÂ* de la ville commandant la police et dirigeant une action judiciaire; ailleurs, le *HÂ* revêt d'autres fonctions. *HA*, comme l'avait déjà dit Chabas[1], était moins

[1] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. I, p. 163-164.

Digitized by Google

un titre défini qu'un mot de sens vague appliqué à des personnages de titres assez différents. Nous avons vu ce qu'il signifie, quand on l'unit à *ROPÂ*[1]. A l'époque grecque, il me paraît avoir pour équivalent le terme ἐπιστάτης qu'on trouve, lui aussi, accompagné de diverses qualifications[2]. Le *HÂ NA TIMITOU OUHOUÏ* est sans doute l'ἐπιστάτης τῆς κώμης[3], dont l'autorité était assez petite et proportionnée au rang que les *HÂOU* en question tiennent sur notre liste : ils sont maires des villes et bourgs. Au-dessous et à côté d'eux, il n'y a plus que les *ROUDOUOU* et les *Â ASTIOU HONOUF Â. U. S*[4]. *ROUDOU* a été traduit par Chabas : *expert, vérificateur*[5], par M. Revillout, dans les textes démotiques, *agent, agent d'affaires*, et toutes ces traductions sont exactes dans les passages que leurs auteurs ont eu en vue. Le mot *ROUDOU* me paraît avoir été employé dans l'Égypte ancienne au sens où le mot ناظر *NÂZIR* est employé dans l'Égypte moderne, et la traduction

[1] Voir plus haut, p. 18-20.

[2] Lumbroso, *Recherches*, p. 252-253.

[3] Dans une inscription bilingue démotique et grecque qui est au musée de Boulaq (Mariette, *Abydos*, t. II, pl. XXXVIII, t. III, p. 502, n° 1323) et que Brugsch a traduite (*Zeitschrift*, 1872, p. 27 sqq.), le titre est rendu par le grec κωμογραμματεύς, ce qui nous fournit, pour les titres où entre le mot , l'équivalent de sens *TIMI*, κώμη.

[4] Brugsch (*Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 740) a confondu ces deux catégories en une seule, par mauvaise transcription du texte hiératique .

[5] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. I, p. 170-172.

Digitized by Google

de Brugsch, « *inspecteur*, fonctionnaire chargé de surveiller les travaux dans les différentes branches de l'administration[1] », est fort juste : toutefois, comme, en français, nous sommes habitués à rattacher le titre d'*inspecteur* à des fonctions généralement assez élevées, j'adopterai le terme de *contrôleur* ou celui de *surveillant*, selon les cas. Quant au *Â ASTIOU HONOUF*[2], c'est le chef de corvée, le réïs des ouvriers royaux, qu'on les emploie aux travaux des champs, au curage des canaux, à des constructions ou à quelque œuvre que ce soit. Le réïs dirige les ouvriers, maintient la discipline parmi eux, surtout répond de leur présence et les empêche de se sauver du chantier, ce à quoi le fellah devait être aussi enclin jadis qu'il l'est aujourd'hui.

Le chef de corvée nous avait mené aux derniers degrés de la hiérarchie; les titres qui suivent nous ramènent à des rangs plus élevés, sans qu'il soit toujours facile de déterminer la nature des fonctions qu'ils représentent. La série commence par *HRI SESHSAOU NTE PA-SOUTEN*[3]. Le déterminatif , qui représente un rasoir, semble imposer le sens *barbier* pour *SESHSA*; mais le barbier s'appelle en égyptien *KHÂKOU*,

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 740-741.

[2] J'ai donné ailleurs les raisons qui me portent à lire *ASTOU*, le groupe (*Une enquête judiciaire à Thèbes*, p. 34, note 2); après vingt années bientôt, je les trouve bonnes. La variante par initial est connue d'ailleurs.

[3] Corriger, p. 8, l. 20, en .

Digitized by Google

et la racine *SESHSA* n'a aucune valeur qui nous permette de comprendre comment on aurait pu en tirer un mot signifiant *barbier*. Le *supérieur des seshsa* du palais n'est donc pas le *chef des barbiers* du roi, mais qu'est-il? En premier lieu, il convient d'examiner si l'expression doit être apréciée isolément, ou si elle n'est que la première partie d'un titre dont *HRIZA-NI-TO ZEROUTOUF* forme la seconde. *HIZA, HRIZA*, désigne celui qui est à la tête d'un territoire ou d'une troupe : un dieu , « Amonrâ, qui est à la tête des deux Égyptes », , « qui est à la tête des dieux »; un prince de nome , « le grand chef d'Ounou », , « le grand chef de Mihit »[1]; un officier qui commande en chef , « le préfet des guerriers ». Le *HIZA* ou *HRIZA* de notre liste commandait au *TO ZEROUTOUF*, c'est-à-dire à l'Égypte entière. Si celui qui s'intitule *HIZA ÂA NI MIHIT*, « le chef de Mihit », est le prince du nome de Mihit, celui qui s'intitulerait *HRIZA NI TO ZEROUTOUF*, « le chef de l'Égypte entière », ne pourrait être que le Pharaon. Mais un titre quelconque du Pharaon est toujours accompagné de l'abréviation *â. u. s.* « vie, santé, force », qui manque ici; d'ailleurs on ne voit pas ce que viendrait faire à cette

[1] Brugsch, *Dict. hiér., suppl.*, p. 825-830; Maspero, *La grande inscription de Béni-Hassan*, dans le *Recueil*, t. I, p. 179.

Digitized by Google

place le roi, qui a déjà été mentionné à sa place nécessaire, en tête de la hiérarchie. On peut donc admettre que *HRIZA NI TO ZEROUTOUF* doit être le complément d'un titre précédent, qui atténue son importance, et dont la présence permet de l'appliquer à un simple particulier, en d'autres termes que *HRI SESHSAOU NTE PA-SOUTEN HRIZA NI TO ZEROUTOUF* est un seul titre complexe, désignant un officier dont le pouvoir s'étendait sur le territoire entier de l'Égypte. Cette hypothèse devient encore plus vraisemblable, si l'on considère que l'autorité des deux personnages qui suivent s'exerce, celle du premier sur le Nil et sur les mers qui bordent l'Égypte *OUAZ OÏRI*; celle du second sur les pays étrangers qui confinent à l'Égypte, à la Syrie et à l'Éthiopie. Poussant plus loin la recherche, nous remarquerons que le second n'est pas un chef comme le premier, mais un wèkîl, un lieutenant *TONOU*, et qu'il occupe, par rapport à celui-ci, la même place que le *TONOU PÂ MÂSHÂOU* occupe par rapport au *MIR MÂSHÂOU*[1], par suite qu'il est le lieutenant du *HRI SESHSAOU HIZA NI TO ZEROUTOUF*. Si nous déterminons le genre de fonction qu'il remplit, nous parviendrons peut-être à savoir ce qu'était son supérieur. Les Égyptiens appelaient *OUAZ OÏRI*,

[1] Voir plus haut, p. 41.

Digitized by Google

la *Grande Verte*, le Nil, et surtout les deux mers qui baignent leur territoire, la mer Rouge comme la Méditerranée. Le commerce qu'ils entretenaient avec les îles de la mer Égée, l'Asie Mineure, Chypre, la Phénicie d'une part, l'Arabie, les côtes de la mer Rouge, les Echelles de l'Encens d'autre part, était considérable, du moins pendant la durée du Nouvel Empire. Les navires et les marchandises qu'ils apportaient payaient sous les Ptolémées des droits assez forts, et tout montre que les Ptolémées n'ont eu qu'à imiter leurs prédécesseurs en cela comme en bien d'autres choses[1]. Le *PA OUAZ OIRI*, « la maison de la Grande Verte », était l'administration générale des douanes du Nil et des deux mers. Les directeurs étaient des *lieutenants des préposés au sceau*. Mais ce chancelier dont on nomme le lieutenant n'a été cité nulle part jusqu'à présent, et, comme le lieutenant du chancelier est en même temps, par position, le lieutenant du *HRI SESHSAOU*, il faut en conclure que celui-ci et le chancelier ne sont qu'une seule et même personne, en d'autres termes que le *HRI SESHSAOU* est attaché à une administration financière comme son subordonné. Les *SESHSAOU* pourront alors être mis en rapport avec le mot *SESHSA*, *habile*, *expert*[2], qui, déterminé par , aura désigné une classe de scribes choisis parmi les plus

[1] Cf. sur la garde du Nil, Lumbroso, *L'Egitto al tempo dei Greci e dei Romani*, p. 25 et suiv.

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1124-1125.

Digitized by Google

habiles; les *SESHSAOU* étaient probablement chargés à l'intérieur, dans *la terre entière*, des mêmes fonctions dont les *lieutenants du chancelier* étaient chargés dans les douanes, c'est-à-dire du soin de lever les taxes et contributions commerciales, industrielles, agricoles, établies sur tous les Égyptiens. Ils répondaient donc aux *ὑποδιοικηταί* de l'époque ptolémaïque, et leur chef, le *HRI SESHSAOU NTE PA SOUTEN HIZA NI TO ZEROUTOUF*, le *supérieur des experts du palais royal, chef de la terre entière*, au *διοικητής*[1]. Le haut personnel financier de l'Égypte se serait donc composé de deux sortes de personnages : 1° les diœcètes; 2° les directeurs des douanes, auxquels les grandes conquêtes auraient obligé d'ajouter les *MÎROU KHASTIOU NOU KHARIOU KOUSHIOU*, « administrateurs des contrées de Syrie et d'Éthiopie ». Le personnel secondaire, celui des *SESHSAOU*, se compose de : 1° *SKHAOU TONOU*, « les scribes des contributions directes » qui règlent la quote-part, , imposée à chaque contribuable, probablement les *ὑποδιοικηταί* d'époque grecque; 2° *SKHAOU SAHAZOU*, « les scribes contrôleurs » qui mettent en lumière la valeur des terres de l'État, les *ἐπιμεληταὶ τῶν τόπων*; 3° les *MIROU ROOU HÂOUÎ NI PEHOUÎ*, « les administrateurs des canaux des bas cantons[2] »; 4°

[1] Lumbroso, *Recherches*, p. 339 et suiv.
[2] Cité et traduit par Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 475-476.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Â SHET NI TO ZEROUTOUF paraît désigner les collecteurs du pays entier, mais le sens n'est pas assuré, car il n'est pas certain que *SHET, SHTOU*, soit identique à *SHODOU, SHOT*, qui, dans la stèle de Toukou[1], exprime la levée de l'impôt; 5° *Â-PA NI HIQOU KIMIT*, « les intendants des souverains de l'Égypte », chargés de l'entretien du personnel et de la direction financière des palais royaux, à la différence des *Â-ÂÏT NI NOUTIR NOFIR*, que nous avons vus plus haut et qui exerçaient une charge de cour[2]; 6° *HRI SKHAOU ÂRIOU NI TA TAÏT-ÂÏT*, « les supérieurs des scribes des rôles de la grande cour », qui enregistraient les arrêts des juges nationaux, λαοκρίται; 7° *HRI SAOUOU ÂOUTIOU NOU PA OUAZ OÏRI*, « les supérieurs des gardiens des registres des douanes de mer », qui conservaient les états des contributions levées à l'entrée et à la sortie des personnes et des objets dans les ports du Nil, de la mer Rouge et de la Méditerranée[3].

Les charges sacerdotales dominent dans les sections qui suivent celle que nous venons d'étudier : on y trouve pourtant mêlés certains noms d'emplois qu'on est étonné d'y rencontrer en pareille compagnie. Deux personages, à titre moitié civil moitié religieux, marchent en tête : le

[1] Naville, *The Store-City of Pithom*, pl. X, l. 26-28.

[2] Voir plus haut, p. 25-26.

[3] Voir p. 47-48 ce qui est dit des douanes et de leurs directeurs.

Digitized by Google

ANOU SOUTEN KHRIHABI HOR et le *SKHAOU PIROUÎ-HAZ SESHSAOU M IAOUTTOUF KHRI-HABI MANTOU NI SEKHOUT*. L'un et l'autre ont cela de commun qu'ils joignent à un titre civil déjà connu « basilicogrammate », et « préposé à la double maison blanche », un titre religieux *KHRI-HABI* de sens fort large. Le *KHRI-HABI* est littéralement « l'homme avec le rouleau », celui qui, dans une cérémonie, dirige la mise en scène et l'exécution, place les personnages, les met en mouvement, leur souffle les termes de la formule qu'ils doivent réciter, leur indique les gestes et les actions qu'ils doivent faire, récite au besoin les prières pour eux, bref un véritable maître des cérémonies. Un rôle aussi complexe pouvait être rempli par des gens de toute espèce, et de fait, on connaît, outre les *KHRI-HABI* de métier que nous verrons plus loin, des *KHRI-HABI* d'occasion : le prince héritier, Ramsès II par exemple, est *KHRI-HABI* et porte le rouleau pendant certaines cérémonies qu'exécute le roi régnant Séti Ier, un fils est *KHRI-HABI* de son père, etc. Ici, les deux personnages sont *KHRI-HABI* du roi, désigné dans le premier cas par son nom de *HOR*, dans le second par son nom de *SEKHOUT*, roi de la basse Égypte. Le mot *MANTOU*, intercalé entre *KHRI-HABI* et *SEKHOUT*, reparaît plus loin, à la ligne 26, dans des circonstances analogues *MIR KHONOUTI MAN NTE PA SOUTEN*.

Digitized by Google

Après avoir essayé de diverses combinaisons, je me suis arrêté à l'explication que voici. Le mot , , *MAN* est un pronom indéfini et signifie *un tel, une telle*, ὁ δεῖνα. Les Égyptiens l'intercalaient assez fréquemment dans des formules d'usage général, sauf à le remplacer chaque fois par le nom de l'individu à qui l'on appliquait la formule dans une occasion déterminée; mais ils oubliaient parfois d'opérer la substitution, et on lit assez souvent sur des objets consacrés aux morts, sur des statuettes funéraires par exemple, le chapitre VI du Rituel écrit au nom d'*un tel fils d'un tel*, *MAN SI MAN*[1]. Or, quand un titre était long, on avait l'habitude de le séparer en deux et d'insérer entre les parties le nom du personnage qui le portait. Supposons un *KHRI-HABI NI SEKHOUT* appelé Phtahmos, on l'inscrira sur un monument comme le *KHRI-HABI PHTAHMOS NI SEKHOUT*. On conçoit que, dans une liste générale, le scribe qui voulait indiquer cette particularité ait, selon l'usage, remplacé le nom propre par le pronom indéterminé , *MAN, KHRI-HABI MANTOU NI SEKHOUT*, le *KHRI-HABI un tel* du roi de la basse Égypte : on se demande seulement pourquoi il n'a conservé *MAN* que dans deux titres. En résumé, les deux *KHRI-HABI* étaient comme des chapelains, qui récitaient les prières pendant que le roi accomplissait le sacrifice ou les cérémonies religieuses auxquelles il prenait part : il y en avait

[1] Maspero, *Guide du visiteur*, p. 134, n° 1603.

Digitized by Google

de deux sortes, les uns du Nord, les autres du Midi[1]. Celui du Midi avait le rang de basilicogrammate, et s'intitulait simplement *scribe royal maître des cérémonies*, ou, plus exactement, *lecteur, officiant de l'Hor.* Celui du Nord était préposé à la double maison blanche et prenait l'épithète d'expert en ses fonctions , ce qui lui composait un protocole plus long que celui de son confrère, le *scribe de la double maison blanche, expert en ses fonctions, officiant du roi de la basse Égypte.* Le roi était le chef réel de la religion : c'est pour cela que ses deux chapelains sont mis avant les prêtres de haut rang. Il y avait trois grands sacerdoces en Égypte. L'un, à Thèbes, avait pour chef le *HON NOUTIR TEPI NI AMON EM OUÏSIT*, premier prophète d'Amon thébain; le second, à Héliopolis, le *OÏR MAÏOU NI RÂ ATOUMOU*, le grand [prêtre] qui voit sans cesse Râ et Atoumou; le troisième, à Memphis, le *OÏR KHORPOU ÂBOU RÎS-ANBOUF SOTMOU NI NOFIRHO*, grand chef de l'œuvre de Rîsanbouf, domestique du dieu à la belle face, c'est-à-dire de Phtah sous ses deux titres principaux. L'ordre dans lequel les trois dignités se succèdent n'est pas indifférent à noter. Le sacerdoce d'Amon, qui est nommé le premier, est pourtant le plus moderne. Ce n'était au début qu'un sacerdoce de petite ville provinciale. Son chef ne

[1] Voir plus haut, p. 37-38.

Digitized by Google

porte pas comme les sacerdoces d'antique importance un titre spécial *OÏR-MAÏOU, OÏR KHORPOU ÂBOU;* il n'est que prophète *HON NOUTIR TEPI* (premier prophète, il est vrai), comme tous les grands prêtres des cultes locaux et à l'origine peu répandus. La fortune de Thèbes fit la fortune d'Amon, et de même qu'à l'époque thébaine, Amon fut mis à la tête des dynasties divines, le grand prêtre d'Amon fut mis à la tête des sacerdoces terrestres, au moins dans les écrits émanant des écoles thébaines. Il y a là, comme on voit, un indice sur l'origine de notre papyrus. Cela noté, la prééminence du culte d'Héliopolis sur le culte de Memphis n'a plus rien qui étonne: Memphis, comme Thèbes, s'est développée à l'époque historique; Héliopolis, au contraire, date des temps antérieurs à l'histoire. Sous une dynastie memphite, le sacerdoce memphite aurait eu certainement le premier rang, et le sacerdoce thébain nécessairement le dernier; notre liste a classé les trois grands sacerdoces en combinant l'ordre chronologique avec l'ordre de préséance politique. A ne tenir compte que de la date de création, ils se seraient succédé comme il suit : 1° sacerdoce héliopolitain; 2° sacerdoce memphite; 3° sacerdoce thébain. Si Thèbes a passé au premier rang, c'est que notre manuel a été rédigé ou du moins modifié à une époque où Thèbes était maîtresse du reste de l'Égypte. Du sacerdoce héliopolitain, nous ne savons rien. Le thébain était héréditaire dans une même famille, qui finit par usurper la couronne et par régner sur l'Égypte; il

Digitized by Google

cessa d'exister, à Thèbes même, après la XXIIe dynastie. Le memphite n'était pas nécessairement héréditaire; comme il était richement doté, les rois de la XIXe et de la XXe dynastie le donnèrent parfois à leurs fils, ce qui était une manière de tenir en main la rivale de Thèbes, et probablement la plus grande ville de l'Égypte.

Après ces trois personnages, nous retrouvons des fonctions qui n'ont rien de religieux. Les *MIROU SHOUNITI NOU QIMÂÏT MIHIOU*, « préposés aux doubles greniers du Midi et du Nord », seraient plutôt classés de nos jours dans la catégorie des employés de finances. Dans l'Egypte ancienne, où la monnaie était inconnue, et quelquefois encore dans l'Égypte contemporaine, c'est en blé que les taxes personnelles s'acquittaient le plus aisément, c'est en blé que les fonctionnaires recevaient la meilleure partie de leur traitement. L'administration des greniers était donc partout des plus importantes : les princes féodaux, les grands vassaux ecclésiastiques, les temples, en avaient une comme Pharaon lui-même. Les greniers étaient doubles, comme la *maison blanche*[1], pour recevoir ce qu'on appelait le blé du Nord et le blé du Midi, soit que ces noms furent donnés à deux variétés de céréales, soit qu'on distinguât, dans chaque nome ou dans chaque domaine, une partie nord ou une partie sud, sur lesquelles poussaient le blé du Nord

[1] Voir plus haut, p. 37-38.

Digitized by Google

et le blé du Sud, soit enfin que ces dénominations n'eussent plus qu'une valeur traditionnelle, et qu'une même récolte, prise dans le même champ, fournît à la fois le blé du Nord et le blé du Midi. Les deux sortes étaient requises pour la nourriture du roi comme pour celle des dieux. Les *SOUTENOU SOUTEN EM ÂHÂÏT*, « bouchers du roi dans le palais », étaient chargés de fournir la viande à la cour, comme les chefs des greniers lui fournissaient le blé. Dans *MIR KHONOUTI MAN NTE PA SOUTEN*, *KHONOUTI* me paraît être une variante de *ÂKHONOUTI*, et signifier, comme ce dernier mot, la partie fermée, inaccessible au public, du palais royal. C'était là que s'élevaient les magasins, les celliers, les dépôts d'étoffes, etc. : le *préposé à l'intérieur an tel du palais royal* était donc, comme le *préposé au double grenier*, comme le *boucher du roi*, un des personnages chargés de subvenir à l'entretien du roi et de la cour. Les *MIR PA ZEFAOU NIB-TOOUÏ* ont une occupation analogue à celle des précédents, seulement ils sont préposés au *ZEFAOU*, c'est-à-dire aux approvisionnements en gâteaux de différentes espèces, en pain, en fruits et en légumes, qui tiennent tant de place dans l'alimentation des Égyptiens; ils sont les *préposés à la maison des gâteaux et végétaux du maître des deux mondes*. Le personnage qui suit, le *SKHAOU OUAH HOTPOU NOUTIR NA NOU-*

Digitized by Google

TÎROU NIBOU, ne dépend plus du roi, mais des dieux. Les *HOTPOU NOUTIR*, les λειτούργιαι des textes ptolémaïques, comprennent tous les cadeaux que les particuliers ou les rois faisaient aux dieux, depuis un gâteau jusqu'à une terre ou à une ville; ce sont les *aoukaf*, les biens *ouaqf* de l'Égypte musulmane. Le *scribe qui établit les biens ouaqf de tous les dieux* était chargé d'administrer ces biens pour le dieu au service duquel il est consacré. Ceux qui viennent après lui n'appartiennent plus à l'administration des temples, mais au clergé proprement dit : les prophètes *HONOU NOUTIR*, les pères divins *IOTFOU NOUTIR*, les prêtres *OUÎBOU*, les officiants *KHRI-HABI*. On ne saisit pas de prime abord les motifs qui ont amené les Égyptiens à mêler ainsi, dans les cadres d'une même hiérarchie, des emplois dont les uns nous semblent être civils et dont les autres sont certainement religieux. Un coup d'œil jeté sur les monuments nous permet de les deviner. J'ai déjà fait remarquer plus haut que les *préposés aux doubles greniers*, — aux *shounèhs*, comme disent aujourd'hui couramment en Égypte les Européens, par adaptation du mot شونة *shounèh*, que les Arabes ont emprunté eux-mêmes à l'égyptien *SHOUNITI*, — sont attachés les uns au service du roi, d'autres à celui des princes ou des riches particuliers, d'autres enfin à celui des temples. Il en est de même des personnages qui les accompagnent sur notre liste : comme le roi, les temples ont leurs *SOUTENOU*, leurs *MIR*

Digitized by Google

KHONOUTI, leurs *MIR PA ZEFAOU;* le rédacteur de notre papyrus les a insérés dans la hiérarchie des temples avec les titres qu'ils portaient au service du roi, et peut-être en effet leur accordait-on, par politesse ou par privilège, les titres dont jouissaient ceux de leurs confrères qui étaient attachés aux administrations royales.

Prophètes, pères divins, prêtres, célébrants, composaient le personnel sacerdotal du temple, et l'ordre que nous donne le papyrus est bien celui que fournissent les monuments. Les prophètes étaient subdivisés eux-mêmes en plusieurs classes, qui toutes, à l'exception de la première, pouvaient cumuler, avec leurs fonctions de prophètes, celles de père divin. Le détail de leur emploi n'est pas bien connu, non plus que la raison de leurs noms; peut-être les pères divins sont-ils les prêtres chargés de l'habillement et de la parure des statues divines, *οἱ πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν θεῶν, οἱ κοσμηταὶ τῶν θεῶν.* Les hiérogrammates comprenaient deux catégories, les *SKHAOU HÂÏT NOUTIR*, « scribes de la maison du dieu », qui faisaient les écritures qu'exigeait chaque jour le culte de dieu, et les *SKHAOU ZOME NOUTIR*, « scribes des livres du dieu », qui copiaient, corrigeaient, au besoin composaient les livres sacrés, et peut-être présidaient aux chants sacrés et à la musique religieuse[1]. Le

[1] Au décret de Canope, l. 69 : *οὓς ἂν ὕμνους οἱ ἱερογραμματεῖς γράψαντες δῶσιν τῷ ᾠδοδιδασκάλῳ*, mais le texte hiéroglyphique ne répond qu'en gros au texte grec. Il semble pourtant que les scribes

Digitized by Google

KAOU SOMSEMOU HAÏ ne m'est connu par aucun monument. L'adjonction HAÏ nous montre que son poste officiel était la salle hypostyle, et c'était là que se tenaient les musiciens : comme le mot KAOU, sous la forme , , signifie *chanter*[1], je proposerai jusqu'à nouvel ordre de voir dans le KAOU SOMSEMOU HAÏ le chanteur-doyen de la salle hypostyle, c'est-à-dire le maître de chapelle, l'ὠδοδιδάσκαλος de l'époque ptolémaïque. Les AMI-OUNOUT, « ceux qui sont dans l'heure », ne sont pas des prêtres; ce sont des personnages qui venaient passer à tour de rôle un temps déterminé dans le temple, et le déterminatif de l'œil , qui accompagne leur nom dans notre papyrus, indique la veille. AMI-OUNOUT signifie littéralement *celui qui est dans l'heure*, et si l'on associe cette idée à celle de veille, on en arrive à croire que les AMI-OUNOUT étaient ou bien des astronomes ou bien des gardiens. C'est la seconde hypothèse qui me paraît devoir être préférée, car nous connaissons déjà un autre mot pour les astronomes OUARSHOU. Ils auraient été chargés alors, par escouades et pour un certain nombre d'heures, d'observer ce qui se passait au temple, d'y faire la police, d'y maintenir l'ordre dans les parties abor-

du soit les *hiérogrammates*, et, comme on voit ailleurs que les scribes des sont identiques aux scribes du , j'en conclus qu'une des fonctions des était de composer les hymnes destinés à être chantés dans les fêtes.

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *suppl.*, p. 1271-1272.

Digitized by Google

dables au public et d'interdire l'accès des parties ouvertes aux seuls prêtres, toutes fonctions qu'un gardien ordinaire n'aurait pu remplir sans sacrilège. J'y verrai volontiers l'équivalent des suisses et des bedeaux de nos églises, et la compagnie dans laquelle ils se trouvent prouve qu'ils avaient un rang des plus modestes dans la hiérarchie; les personnages qui viennent après eux sont de véritables servants. Les *MÂSIOUÏ OUTENOU*, « transporteurs d'offrandes », portaient les tables chargées de pains et de fleurs, de liqueurs et de viandes qui défilaient dans les pompes et dans les sacrifices. Les *FA KHONTIT*, « porteurs de châsses », portaient les autels, les boîtes, les châsses de diverses espèces, qui figuraient dans les processions. Les *IRIOU OUAÏT SHOUOU* sont littéralement *ceux qui font le chemin de joncs*, probablement les gens qui avaient charge de répandre de la verdure, joncs, branches de palmiers, fleurs, sur la route que suivaient les pompes solennelles, soit dans le temple même, soit en dehors du temple. Les *MÂHARIOU*, qu'on retrouve dans les armées de Pharaon, sont la garde militaire du dieu, les vassaux armés et organisés par compagnies. Le *SAFDI* est le sacrificateur, le boucher qui abat et dépèce la victime, selon les règles sacrées d'après lesquelles la viande devenait pure et bonne à manger pour les fidèles. Quant aux *PENÂÏTI MÂDIT*

Digitized by Google

« ceux qui renversent ou ceux qui font retourner la barque sacrée », je ne me rappelle les avoir vus mentionnés dans aucun texte. On peut expliquer leurs noms de deux manières : ou bien ce sont eux qui renversent la barque sacrée après chaque cérémonie afin de la nettoyer, ou bien ce sont eux qui la font rentrer dans le sanctuaire après qu'elle en est sortie pour les fêtes. De toute façon, l'office qu'ils remplissaient les classe dans la domesticité du temple, puisqu'ils figurent entre le boucher et les boulangers sacrés. Ceux-ci se divisent en deux catégories dont les uns s'appellent *PISA*, « les cuiseurs », et les autres *IRIOU*, « les fabricants ». La différence entre les deux expressions est utile à noter : elle peut nous donner quelque éclaircissement sur les matières préparées *SHÂIOU*, *ROHOUSAOU*, *BAÏTOU*, etc., qu'on traduit d'une façon trop générale par *pain* ou *gâteaux*. ⲡⲓⲥⲉ, T. M. *PISA*, signifie *cuire*, cuire le pain ou cuire un ragoût; il s'applique à l'action même de la cuisson, et s'emploie surtout pour des mets qu'on mange immédiatement ou peu de temps après les avoir préparés. *IRI*, *IROU*, au contraire, semble désigner la fabrication de mets susceptibles d'être conservés. Ce que faisaient les *cuiseurs* n'était pas du pain; nous rencontrerons plus bas le nom du boulanger. Ils préparaient ces nombreuses espèces de pâtisseries compliquées, dont les Orientaux ont de tout temps et aujourd'hui encore été si friands. Les

Digitized by Google

SHÂÏOU sont à proprement parler des pelotes en pâte de petites dimensions, qu'on cuit au degré convenable. Il y en avait de farine de froment ou d'orge; il y en avait de fruits divers, tels que les figues, les caroubes ou les jujubes. Pilées, torréfiées, diluées dans de l'eau, de la bière, de l'huile, du lait, on les employait en médecine à faire des liniments, des cataplasmes, des juleps. Les *SHÂÏOU*, « pelotes », figurent fréquemment parmi les espèces de gâteaux qu'on apporte en offrande aux dieux. Les *ROHOUSAOU* sont également énumérés parmi les offrandes, mais les documents que nous possédons sur ce genre de pâtisserie sont peu nombreux et peu instructifs; je proposerai, faute de mieux, de rapprocher le nom du mot ⲁϩⲏⲥ, T. φυσάω, *sufflare*, *spirare*, et d'y reconnaître des gâteaux soufflés. Les *BÎTOU* sont très souvent représentés sur les monuments; ce sont des galettes longues d'environ 20 centimètres, plates et plus minces à l'une des extrémités qu'à l'autre. Les *PIRSAOU* sont probablement identiques aux *PIRSENOU*, qu'on rencontre dans les listes d'offrandes funéraires dès les époques les plus anciennes, malheureusement sans aucune indication qui permette de dire en quoi ils différaient des autres pâtisseries d'offrandes. On a donc, à côté l'un de l'autre, les *cuiseurs de pelotes* *PISAOU SHÂÏOU* et *de gâteaux soufflés* (?) *PISAOU ROHOUSOU*, les *fabricants de biscuits durs* *IRIOU BÎTOU* et de gâteaux des-

Digitized by Google

tinés à être brûlés sur l'autel *IRIOU PIRSAOU ÂKHOUOU*[1]. Viennent ensuite le boulanger *KHONTI*, le *fabricant des pastilles d'encens* qu'on brûlait devant les dieux *SAQOU SENNOUTIR*[2], le *cuiseur de galettes communes* *PISAOU ZALOUL*[3], le *fabricant de conserves* *IRIOU HANIOU*[4], le *confiseur de dattes* *BANRITI*, le *fabricant de bouquets* ou *de couronnes* *IRIOU MÂZARIOU*[5]; enfin, le *laitier* *FI MAHANI*, l'homme qui portait un vase de lait dans

[1] Brugsch, *Dict. hiér., suppl.*, p. 277, lit : *confiseur, boulanger, boucher.* Il a confondu deux passages différents de notre papyrus.

[2] Sur l'emploi de *SAQOU*, voir l'article de V. Loret, *Le Kyphi, parfum sacré des anciens Égyptiens*, p. 33, note 1.

[3] *ZALOUL* est un mot emprunté aux langues sémitiques צְלִיל, צְלִיל Juges, VII, 13. צְלִיל לֶחֶם שְׂעֹרִים, où les Septante donnent l'équivalent *κολλύρα*.

[4] Litt. : le *fabricant de pots*. La place que ce titre occupe ne permet pas d'y voir le potier, qui, d'ailleurs, avait un nom différent. C'est bien certainement l'homme qui fabrique ces confitures de roses, de jujube, etc., qu'on gardait dans des pots.

[5] Le mot est d'origine sémitique, comme l'indique l'orthographe. Le deuxième déterminatif est incertain; je crois pourtant y reconnaître une couronne , . Le premier est celui des mots qui désignent le foin, l'herbe, etc. Si *MÂZARIOU* signifie réellement *couronne, guirlande, bouquet*, comme semblent l'indiquer les déterminatifs, on peut le rattacher aux radicaux צוּר, צָרַר *constrinxit, colligavit.*

Digitized by Google

les processions religieuses ou funéraires[1]. Le personnel de bouche est accompagné d'une corporation nombreuse d'artistes et d'ouvriers chargés de dessiner, d'inventer, de fabriquer les vases, statues, vêtements, chaussures nécessaires pour le service du dieu et de ses prêtres : le menuisier *HAMAOU*, le graveur *MASNITI*, le tailleur de pierre *SAQAHOU*, le sculpteur *SAQOUTI* (?), le forgeron *BASNITI* (?), l'orfèvre *NOUBIOU*, le ciseleur *ENSHOTI*, le fondeur *BÂBÂ*[2], le porteur . . . , le cordonnier royal *TOBOU SOUTEN*, après lequel notre texte s'arrête brusquement sur le commencement d'un nouveau titre, le *fabricant* . . . . . Le cordonnier est nommé *royal*, et j'explique la présence de cette épithète en pareil endroit de la même façon dont je l'ai expliquée dans le nom du *boucher royal* et du *préposé à l'intérieur*. La hiérarchie des temples était identique pour tous ces détails à celle des palais, et notre manuscrit, en nous conservant l'une, nous a conservé l'autre également.

L'analyse nous a montré la valeur de chaque titre : la pensée du scribe à qui nous devons l'ouvrage ressort nettement de cet examen. La note qu'il a

[1] Le sens est assuré par un document bilingue où le titre est rendu en grec par ὁ γαλακτόφορος (Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 609-610).

[2] Voir un exemple de ce mot dans le *Recueil de travaux*, t. II, p. 15-16.

Digitized by Google

placée en tête nous annonce l'intention « d'expliquer exactement à l'ignorant comme au savant tout ce que Phtah a créé et que Thot a ordonné ». Il se fait donc l'interprète de deux divinités dont l'une a fourni la matière, l'autre l'ordonnance de son travail. Le rôle de Phtah, supérieur en théorie, est ici, dans la pratique, inférieur à celui de Thot : ce n'est pas l'indication des créatures qui intéressait le scribe, mais leur classification, et cette classification est due à Thot. Thot, dieu indépendant, maître de Khmounou, avait « ordonné ce qui est et ce qui n'est pas encore[1] »; il avait « compté le ciel et les étoiles qui s'y trouvent », « la terre et ce qu'elle renferme[2] ». C'est à ce titre qu'il avait eu qualité pour fixer l'ordre de préséance des corps et des phénomènes célestes, des eaux et des terres, tel qu'on le voit établi dans les premières lignes de notre papyrus[3]. D'autre part, Thot, premier ministre d'Hor, avait réglé la hiérarchie et institué l'administration de l'Égypte, au cours des campagnes de son souverain contre Sit. C'était cette organisation divine que l'Égypte prétendait retrouver sous les Pharaons, et qu'elle retrouvait en effet, puisque l'idée qu'elle se faisait de ses dieux lui était inspirée par ce qu'elle voyait de ses rois. Je ne voudrais pas affirmer que l'ordre suivi par l'auteur de notre manuscrit soit toujours et partout conforme à l'ordre réel, ni qu'il soit demeuré

[1] Champollion, *Notices*, t. I, p. 212.
[2] Brugsch, *Reise nach der grossen Oase el-Khargeh*, pl. XIII, l. 17.
[3] Voir plus haut, p. 4-6.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

immuable au cours des siècles; pour n'en citer qu'un exemple, un scribe de Memphis, écrivant sous une dynastie siégeant à Memphis, n'aurait probablement pas concédé le pas au grand-prêtre d'Amon-Thébain sur le grand-prêtre de Phtah. Je ne doute pas cependant que la gradation adoptée par notre auteur soit exacte dans la plupart des cas. Un scribe, si renommé fût-il, n'aurait pas osé modifier grandement, de sa propre autorité, le classement établi par un dieu, et dont ses contemporains connaissaient au moins les grandes lignes par une expérience journalière. La liste du Papyrus Hood-Wilbour nous représente donc, à quelques détails près, la hiérarchie en vigueur dans toute l'Égypte, sinon de tout temps, pendant la durée des grandes dynasties thébaines.

Digitized by Google

LA CULTURE ET LES BESTIAUX

DANS LES TABLEAUX

DES TOMBES DE L'ANCIEN EMPIRE.

(Cours du Collège de France,
Janvier-Avril 1887, Décembre 1887-Mai 1888.)

J'ai eu deux fois déjà, en 1877-1878 et en 1887-1888, l'occasion d'étudier au Collège de France les tableaux et les légendes qui se rapportent à la vie civile et domestique des Égyptiens, sous les dynasties memphites. J'avais, en 1878, rédigé sur ces matières un ouvrage spécial, qui n'a jamais été publié, faute de loisir, et que j'ai mis au courant dans ces derniers mois. Les résultats principaux de mes recherches seront insérés au premier volume de mon *Histoire :* voici, pour le moment, quelques passages relatifs aux scènes agricoles et à la vie des bestiaux.

1° *Le labourage.* — Le labourage se composait de plusieurs opérations successives, dont l'ordre et le nombre variaient selon la nature et la position du terrain.

Digitized by Google

Aujourd'hui, « les semailles commencent immédiatement après la retraite des eaux, c'est-à-dire vers le commencement d'octobre, dans la haute Égypte, et quinze jours plus tard dans le Delta. On donne à la terre une première façon à l'aide d'une charrue légère..... Quand les terres ont été longtemps sous les eaux, comme il arrive à celles qui sont en amont des digues transversales par lesquelles la vallée de la haute Égypte est barrée, on est dispensé de ce premier labour. L'ensemencement a lieu pendant que la terre est encore à l'état de boue. On y procède toujours en jettant le grain à la volée comme en Europe..... Lorsque la terre présente un certain degré de consistance après la retraite des eaux, on recouvre le grain par un second labour. Si la terre ensemencée a été longtemps submergée, et si après l'ensemencement elle est encore molle et fangeuse, on recouvre le grain en y faisant traîner par deux bœufs un tronc de palmier transversal qui fait l'office d'une herse [1]. » Ces opérations diverses se retrouvent sur les monuments avec des modifications que je vais indiquer.

Où les Égyptiens modernes n'emploient plus qu'un seul instrument, la charrue, les anciens en avaient deux, la houe et la charrue. La houe se composait de deux pièces de bois de longueur inégale, assemblées à une de leurs extrémités de manière à former un angle aigu <=. Celle qui sert de manche est

[1] Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte*, dans la *Description*, 2e édit., t. XVII, p. 49.

Digitized by Google

droite et la plus courte. Celle qui sert de bec se recourbe légèrement en dedans; parfois elle est cylindrique sur presque toute son étendue, comme le manche, parfois elle s'élargit en spatule et rappelle vaguement par la forme le fer de notre pioche[1]. On se contentait en certains cas de lier fortement le bec au manche, à l'aide d'un réseau de cordes ou de lanières en cuir; le plus souvent, la partie supérieure du bec s'engageait dans une ouverture pratiquée à la partie supérieure du manche et y restait maintenue par une cheville en bois. Comme la percussion et la traction auraient pu fatiguer par trop l'assemblage, on assurait les deux branches vers le milieu, au moyen d'une grosse corde tordue sur elle-même, plus rarement au moyen d'une traverse en bois. On avait de la sorte un instrument assez fragile, ⲭ, et dont le maniement exigeait une certaine adresse. Les dimensions variaient : la longueur moyenne du manche était de 0 m. 50 environ, celle du bec de 0 m. 70, mais on voit souvent des houes plus grandes ou plus petites figurer sur les monuments. Ainsi que Costaz l'a fait remarquer le premier[2], la charrue égyptienne n'était qu'une houe agrandie et attelée. Le manche de la houe a été étiré jusqu'à la longueur d'environ 3 mètres, la corde ou la traverse de bois conserve sa place, le

[1] Il y a des houes de cette seconde espèce au musée de Florence (Rosellini, *Monumenti civili*, t. I, p. 289-290).

[2] Costaz, *Grottes d'Éléthyia*, dans la *Description*, t. VI, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

bec couché sur le sol fait fonction de soc. Le sol, amolli et délayé par l'eau qui l'avait recouvert, présente si peu de résistance qu'il n'était pas nécessaire d'armer la pointe d'une plaque de métal. Pour meuble qu'il fût, l'instrument l'aurait égratigné à peine et de façon irrégulière, si l'on n'y avait pas ajouté quelque pièce nouvelle qui permît d'enfoncer la pointe et d'en assurer la direction. Les bras ou les oreilles de la charrue égyptienne sont de plusieurs sortes. Le plus souvent, dans les tableaux de l'Ancien Empire, ils sont doubles et ne font qu'un seul corps avec le soc. On choisissait un rameau fourchu de *sont* ou d'un autre bois dur, dont la tige se recourbait en dedans et dont les deux branches séparées à bonne distance s'arquaient en arrière à la partie supérieure. On emboîtait solidement l'extrémité du timon au creux de la fourche : la tige formait soc, les deux branches étaient deux bras de levier que le conducteur empoignait à pleines mains et sur lesquels il pesait pour enfoncer la pointe. Il n'avait pas besoin de beaucoup d'adresse pour apprendre à diriger le sillon ou à le tracer de profondeur uniforme. En examinant les bas-reliefs, on remarque bientôt que les charrons égyptiens substituaient souvent au soc d'une seule pièce un soc formé de pièces multiples. Les deux oreilles étaient assemblées à tenons et à mortaises sur la pièce inférieure. Le timon était garni à son extrémité libre d'une traverse en bois à laquelle on attelait les bœufs. Dans tous les tableaux que j'ai vus jusqu'à présent, cette traverse est attachée

Digitized by Google

au front de la bête et ne repose jamais sur le cou, comme notre joug; elle est fixée à la base de chaque corne par une forte ligature. Les bœufs d'Égypte tiraient de la tête, non des épaules.

L'ordre dans lequel se succédaient les opérations de la houe et de la charrue n'est pas toujours le même. Quand les terres ne recevaient qu'une façon, c'était d'ordinaire la houe qu'on employait. Une série de tableaux fréquemment répétée nous montre ce genre de travail. Quatre hommes, de ceux qui étaient attachés au domaine funéraire, piochent de grand courage : *Bi an astiou-tou-f nti pa zotou*[1]. Le nom de l'opération nous est donné par le verbe *bi*, plus connu sous la forme [2] : *piochage par les serfs de la maison éternelle*. Derrière ces ouvriers arrivent d'ordinaire des bergers, qui poussent à grands coups de courbache un troupeau de moutons ou de chèvres. C'est l'illustration d'un texte connu, où Hérodote raconte que les Égyptiens du Delta, après avoir ensemencé leurs champs, y lâchaient leurs pourceaux qui piétinaient et enterraient le grain[3]. Le plus souvent on voit en tête un personnage qui porte, pendu à l'épaule gauche, le sac à semences. Quand l'opération est représentée, ce qui est rare, il jette le grain à pleine volée. Dans la plupart des cas, il se retourne

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 51.

[2] Brugsch, *Dict. H.*, *suppl.*, p. 406-407.

[3] Hérodote II, xiv, dont la donnée est reproduite par Plutarque, Élien et Pline l'Ancien.

Digitized by Google

vers le troupeau et donne une poignée de grain à l'un des menons : le menon, alléché, se précipite après lui, le troupeau entier suit, et le piétinage commence[1]. C'est ce qu'on appelait *SOKAOU M HOSITOU AN ASTIOU NTI PA ZOTOU*, *façonnage avec les chèvres par les serfs de la maison éternelle*[2]. Le mot *SOKAOU* ne signifie pas *labourer*, mais d'une manière plus générale *donner une façon* à la terre soit au moyen d'un instrument, soit avec le secours d'un animal[3]. Les bergers qui suivent, au nombre de trois ou quatre, font claquer leur courbache et chantent des chansons pour exciter le troupeau. Telle est la scène : chacun des tombeaux qui nous l'a conservée y ajoute des détails intéressants. Chez Nofirbiouphtah[4], on voit les ouvriers aller s'approvisionner de grain pour les semailles. Un réservoir de moyennes dimensions est placé non loin du champ, sous la surveillance de deux scribes du grenier, qui en répartissent le contenu et évaluent les quantités employées . Un premier valet prend le grain dans une mesure, un scribe,

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 51.

[2] C'est ce que Pierret traduit : *labourage en chantant* (*Explication des monuments de l'Égypte et de la Nubie*, p. 40). La traduction véritable avait été déjà donnée par Rosellini (*Mon. civ.*, t. I, p. 294-295) : « *Aratura o coltivazione per mezzo delle capre* ». après désigne ici, comme plus bas, l'instrument ou l'agent au moyen duquel on accomplit l'opération.

[3] Cf. le même tableau et la même expression dans Lepsius, *Denkm.*, II, 56 *a* bis, et dans Mariette, *Les Mastabas*, p. 246.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, 56 *a*.

Digitized by Google

debout derrière lui, annonce l'opération à un autre scribe placé devant, qui devrait l'enregistrer, mais qui a mis sa tablette sous son bras et dit quelque chose au second valet qui s'éloigne un sac rempli sur la tête. Chez Ti[1], les piocheurs, qui sont au nombre de trois, sont accompagnés d'inscriptions. , *PIOCHER*, qui est comme le titre de la scène, puis deux bouts de phrase *NOUKI DOUDOU*, *moi je tape fort*[2], que dit l'un des hommes, et le *HA* que pousse un second en levant sa pioche haut. Chez Ti encore, l'artiste a gravé au-dessus du troupeau qui piétine un couplet d'une chanson que les bergers chantaient en conduisant leurs bêtes : [3] [4]

[1] D'après une photographie qui est en ma possession.

[2] Litt. : «moi je donne-donne» avec réduplication de la racine . Le mot que Rosellini (*Mon. civ.*, pl. XXXII, et t. I, p. 292) a cru reconnaître comme signifiant peut-être l'acte de piocher n'existe pas. Les deux lettres et , qu'il a copiées, appartenaient à une inscription détruite, qui reproduisait la formule citée plus haut : *piocher* [ ]. Au tombeau de Hotpouhikhouit, on lit au-dessus d'une femme qui pioche, qui est la forme simple du verbe que Ti nous fournit sous la forme redoublée (Mariette, *Les Mastabas*, p. 346).

[3] *BITI* est un mot nouveau. Je le considère comme formé de *BI* (voir p. 71) et de l'indice *TI*, des noms d'agent. *BITI* serait *le piocheur*. Le bélier accroupi n'est que le déterminatif de la syllabe *BI*, *BA*, *BAÏ*.

[4] Le déterminatif très net que donne le texte du tombeau de Ti nous oblige à identifier le poisson appelé *NÂROU* par les Égyptiens avec le *malaptèrus électrique* ou *silure trembleur* (*Description*, t. XXIV, p. 299 et suiv.).

Digitized by Google

[1] [2] *Aou biti m-mou em-ma remou — Af-mouti-f hnâ nârou sonboubou-f hnâ âhou — Amentit aou biti-tenou biti amentit,* « Le piocheur est dans l'eau, parmi les poissons, — Il cause avec le silure, il échange des saluts avec l'oxyrrhinque, — Occident! votre piocheur est un piocheur d'Occident! »[3]. C'est un couplet satirique que le berger chante à l'adresse de son camarade. Celui-ci a les pieds à l'eau quand il pioche aussitôt après le retrait de l'inondation; le chansonnier nous explique qu'il n'a pour causer avec lui que le silure ou pour le saluer que l'oxyrrhinque, tous deux poissons de contact désagréable, et conclut en affirmant que votre beau piocheur est voué d'avance à l'Occident, c'est-à-dire à la mort.

Les tableaux où la charrue est employée sont bien plus nombreux que ceux où l'on ne voit que la houe. Le titre général en est *sokaou*

[1] La lecture *âhou, ouhâou,* pour le nom de ce poisson, est assurée une fois de plus par une variante d'un tombeau de l'Ancien Empire : (Mariette, *Les Mastabas*, p. 346). Le mot *sonbou* entre dans le salut ordinaire égyptien *sonbou-k*. Je pense que *sonboubou-f* signifie : il échange des souhaits de bonne santé avec l'oxyrrhynque.

[2] Ce texte est déjà publié dans Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. I, n°s 35-36, et dans Bädeker, *Unter-Ægypten*, p. 427.

[3] Je connais deux traductions de ce petit texte : l'une de Brugsch dans son *Dict. hiér.*, p. 59; l'autre de M. Erman dans son *Ægypten*, p. 515. « Euer Hirt ist im Wasser bei den Fischen, — Er spricht mit dem Wels, er begrüsst sich mit dem Hecht, — Westen! Euer Hirt ist ein Hirt von Westen! »

Digitized by Google

M HABOU, *façonner à la charrue*[1] ou simplement [illegible] SOKAOU, *façonner*[2]. On y voit d'ordinaire deux ou trois charrues attelées chacune de deux vaches[3], labourant l'une derrière l'autre, ou plutôt, en tenant compte du manque de perspective, parallèlement l'une à l'autre. Chacune d'elles est accompagnée de deux et parfois de trois hommes. L'imperfection de l'instrument expliquait et commandait presque cette surabondance de valets. L'homme qui tient les oreilles est occupé tout entier à peser sur elles pour enfoncer le soc : c'est ce que les textes appellent [illegible] OUAHOU HABOU, *poser la charrue*, la mettre en marche en pesant sur elle[4]. Le peu d'élévation des oreilles l'obligeait souvent à se tenir presque plié en deux, et il ne lui restait que peu de force et d'attention pour diriger son attelage. On lui adjoignait donc un compagnon chargé de conduire les vaches : celui-ci se tenait tantôt derrière les bêtes à côté de la charrue, tantôt sur les flancs de l'attelage. Armé d'un bâton court avec lequel il frappait, non d'un aiguillon pour piquer, il encourageait les bœufs par des exclamations perpétuelles ou par des chansons. Son répertoire n'était ni long ni varié : deux ou trois membres de phrase, récités sur une mélopée toujours la même

[1] Tombeau de Ti (d'après une photographie); Mariette, *Les Mastabas*, p. 346.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 51, 56 *a* bis, 107.

[3] La forme des cornes et l'indication du pis gonflé de lait ne laissent aucun doute à ce sujet.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 51, 56 *a* bis. M. Pierret traduit : *pousser la charrue* (*Explication*, p. 40).

Digitized by Google

et scandés par un coup de bâton qui retombait à intervalle sur le dos de la bête la plus proche. Le refrain traditionnel nous est donné au tombeau de Ti, entrecoupé de quelques brèves injonctions à l'usage des animaux. Il est répété avec quelques variantes au-dessus de trois charrues qui vont à la file sur un des registres. La première fois on le lit *KHIROU-T ABAKTI ARO-T HAI SI.* est à cette époque une forme courante de , et nous savons par de nombreux exemples que suivi des pronoms des personnes , , etc., joue le même rôle que et s'emploie isolément comme , , etc. est la racine *travailler*, unie à prothétique et suivie de la flexion *TI*, écrite à la fois phonétiquement et syllabiquement . Les derniers mots sont une forme d'encouragement, *hue, va*, appliquée non seulement aux bœufs[1] mais aux ânes[2]. La phrase entière se traduit donc : *Eh toi, travaille toi, hue, va!* Au-dessus de la seconde charrue, on lit, avec le titre général de la scène *SOKAOU M HABOU, façonner à la charrue*, une apostrophe *HOU NENOU, frappez-les*, puis une variante du refrain , *Eh toi, travaille!* Enfin, au-dessus de la troisième, la légende de la première reparaît, mais avec ses éléments renversés

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 288.
[2] *Ibid.*, p. 289.

Digitized by Google

Hue, va! Eh toi, travaille. Chez Sokhmônkhphtah, le refrain se lit deux fois et au-dessus des charrues[1]. Chez Oirkhouou, on n'en voit plus que des débris , faciles à restaurer d'après les légendes des autres tombes[2], . Ailleurs, à Zaouïèt el-Maiétîn[3], il fait partie d'une sorte d'une dialogue que le conducteur de la charrue échange avec son aide : l'aide, qui porte le sac de semences et marche en avant de l'attelage, se retourne et crie aux vaches *Eh toi*, tandis que le conducteur l'interpelle lui-même *MI IOU R-I, viens à moi*[4], et l'invite à reprendre son poste traditionnel à côté de l'attelage ou de la charrue, pour l'aider à la maneuvre. Un peu plus loin dans le même tombeau, c'est l'aide qui s'adresse au conducteur et lui dit : *OUOH TOTOU-K, pose ta main* sur les oreilles, pèse bien sur la charrue[5]. Ailleurs il exprime la même idée d'une façon un peu différente *ATI NAKHT*, dit-il au conducteur, *empoigne solidement* les oreilles de la charrue[6]. Le troisième personnage est ordinairement le semeur, mais les semailles sont assez

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 288.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 43 *a*.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, 106.

[4] *MI* est la forme vocalisée de *M* impératif dont j'ai déjà signalé l'emploi fréquent dans ces petits textes. équivaut à : le pronom de la première personne n'a pas été écrit, selon l'usage des vieilles époques.

[5] Lepsius, *Denkm.*, II, 106.

[6] Mariette, *Les Mastabas*, p. 346.

Digitized by Google

rarement représentées. Quand elles le sont, on voit l'homme lançant le grain à la volée, *SITIT*, puis les troupeaux arrivent immédiatement et piétinent, comme nous l'avons dit plus haut, à propos du labourage à la houe[1].

Ici encore, les variantes qu'on rencontre de ces scènes dans les différents tombeaux nous apprennent quelques détails nouveaux ou nous font assister à de petits épisodes humoristiques. A Zaouïèt el-Maiétîn[2], un homme marche devant la charrue, armé d'un immense pieu dont l'extrémité inférieure est peinte en noir, probablement pour marquer la couche de boue dont il est sali : l'opération qu'il fait est destinée soit à écarter les pierres qui pouvaient se rencontrer sur le chemin de l'araire, soit à briser les mottes trop dures et à préparer le creusement du sillon. En avant, deux hommes arrivent portant chacun une mesure du grain destiné aux semailles et qu'ils viennent de recevoir, après l'enregistrement, des scribes qui surveillent le travail. Au tombeau de Ti, on aperçoit en avant des charrues deux hommes occupés à traire une vache[3]. L'un d'eux a lié les pieds de derrière de la bête et tient la corde de la main gauche; à la main droite, il a le vase à lait surmonté de son bouchon en bois ou en terre enveloppé d'étoupe. Le second, agenouillé, trait la bête et reçoit le lait dans une cuve posée à terre. L'opé-

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 346.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CVII.
[3] D'après une photographie en ma possession.

Digitized by Google

ration s'appelle *SOSHIR*, et est représentée souvent; ce qui lui donne ici une valeur particulière c'est la phrase qui accompagne le titre *OUNTOU ZIR ITI-ROF HIQ POU*. *OUNTOU* est employé plusieurs fois au tombeau de Ti, et paraît signifier : *Soit, que telle chose soit, que telle chose se fasse, sit, fiat.* Le *HIQ* dont il est question ici n'est pas, comme je l'avais pensé d'abord, le maître du tombeau, le prince; les chefs de domaines, les chefs de corvées, les chefs d'administration, s'appelaient *HIQOU*, de même que le prince ou le roi, et quand on les amenait devant les scribes pour rendre leurs comptes, on écrivait au-dessus d'eux *HOSBOU HIQOU AN ZATOU NTI PA ZOTOU*, *enregistrer les chefs de domaines par les greffiers de la maison éternelle*[1], *HOSBOU HIQOU AN ZAZATOU*, *ANIT HIQOU NOUITIOU*, *amener les chefs des domaines*[2]. L'inscription complète se traduit donc : « Fais, tandis que vient ce chef de domaine », et nous révèle un délit de maraudage commis par les deux fellahs. Ils ont saisi une vache, l'une de celles peut-être qu'ils avaient à leur charrue, l'ont dételée et la traient pour boire le lait, tandis que le surveillant n'est pas là. Un petit détail montre la

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 210. Je pense qu'il faut corriger .

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 145.

Digitized by Google

hâte qu'ils doivent mettre à l'opération. La vache n'a pas les pieds liés solidement par une corde fixée au moyen d'un nœud, comme c'est le cas lorsqu'on la débarrasse honnêtement de son lait; l'homme qui parle n'a pas fait un nœud qui aurait été long à débrouiller en cas de surprise, mais a donné quelques tours de corde et tient les deux bouts à la main.

2° *La moisson*. Les tableaux ne nous indiquent jamais la nature des cultures : est-ce le blé, l'orge, le lin, les fèves, les lentilles ou quelque autre graine dont nous avons vu les semailles? La façon étant à peu de chose près identique dans tous les cas[1], ce qui était représenté dans les tombeaux, c'était un labourage idéal qui pouvait s'appliquer à toutes les espèces, selon le désir du mort. Pour la moisson, comme les opérations sont moins uniformes, les scènes sont d'une application moins générale. La récolte des fèves, des lentilles et des légumes n'est jamais figurée, au moins sous l'Ancien Empire : celle des céréales, qu'on moissonne à la faucille, est distinguée de celle des plantes qu'on arrache comme le lin, et cette distinction est indiquée, presque toujours, dans le titre même qui précède les scènes d'agriculture.

La récolte des céréales est représentée au tom-

[1] C'est ce qui résulte pour notre époque des recherches de Girard, *Mémoire sur l'agriculture*, dans la *Description*, t. XVII, p. 49 (blé), 54-55 (dourrah et maïs), 69-70 (orge), 73-74 (lentilles), 76-77 (fèves), 98 (lin), etc.

Digitized by Google

beau de Ti avec un luxe de détails précieux[1]. Trois registres superposés nous montrent trois champs, que des bandes d'ouvriers sont occupées à moissonner. Les hommes sont perdus dans les blés jusqu'au cou et coupent, ou plutôt scient, les poignées d'épis à 50 centimètres environ au-dessus du sol. « La faucille des anciens Égyptiens a beaucoup de ressemblance avec la faux dont nous nous servons en France : son manche est plus court, mais sa lame est presque la même[2]. » Le blé, dont Mariette avait trouvé des spécimens dans plusieurs tombes de la ve dynastie, est le froment vulgaire cultivé encore en Égypte[3]. Les trois scènes reproduisent à peu près la même disposition. Les travailleurs, séparés par groupes de trois, quatre ou cinq hommes, avancent sur un même front, laissant sur le sol les épis qu'ils ont abattus. Entre chaque groupe un musicien joue, sur la flûte longue, un air destiné à régulariser leur travail et à les distraire, tandis qu'un chanteur, debout devant le flûtiste, rythme le mouvement en frappant dans ses mains. Un contremaître placé en serre-file excite les travailleurs du geste et de la voix, tandis que le chef des travaux, debout sur la gauche, surveille l'ensemble de la scène appuyé sur son bâton. Les légendes tracées au-dessus de

[1] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X, p. 14-15, complété par une photographie inédite; le tableau de Dümichen a été reproduit par Ed. Meyer, *Geschichte Ægyptens*.

[2] Costaz, *Grottes d'Éléthyia*, dans la *Description*, t. VI, p. 116.

[3] Schweinfurth, *Ueber Pflanzenreste aus alt-ægyptichen Gräber*, p. 370.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

chacun de ces registres nous donnent quelques-uns des petits discours que les contremaîtres adressaient aux ouvriers, sur une mélopée analogue à celles que les fellahs emploient aujourd'hui encore en pareil cas. Au registre le plus haut[1], il leur crie : [illegible], *A-SHOSIT POU ZA ZOD-AROF M TERI NOKI POU ZODOU-NAK HNÂ ROHOU-R-ZOROU-SENOU OUNOU HIMOU*, « Qui est le gars qui dira en saison : C'est moi qui vous dis à toi et aux camarades tous quand ils sont, que ce sont des bardaches ? » En d'autres termes : « Qui parmi vous ayant fini le premier pourra dire aux autres qu'ils ne sont que des femmelettes ? » Au second registre, il y a deux légendes du même genre. La plus courte, celle de droite[5], est récitée bien certainement par le contremaître : [illegible] *SI POU ZOD-ARO-F M TERI NTI HNÂ* « Qui est-ce qui dira en saison ce qui convient ? » En d'autres termes : « Qui parmi vous ayant fini le premier pourra

[1] Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. V, n° 166.

[2] [illegible] a ici une forme voisine de celle d'un œil dont on aurait supprimé la paupière : Brugsch donne [illegible].

[3] Sur ce sens de [illegible], voir Bergmann, *Inschriftliche Denkmäler der Sammlung ægyptischer Alterthümer des österreichen Kaiserhauses*, dans le *Recueil*, t. IX, p. 57, note 2.

[4] Bien qu'il n'y ait pas de déterminatif, je ne doute pas que nous ayons ici le mot [illegible], qui était une grosse injure en Égypte.

[5] Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. V, n° 165 ; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X.

Digitized by Google

dire ce qu'il convient de dire en pareil cas? » c'est-à-dire une formule analogue à celle que je viens de traduire. L'autre phrase est peut-être chantée par l'homme qui bat la mesure pour le flûtiste : [1] *ASHOSIT POU ARO-F IRIOU KHETOU ZA SARFOU-HÎT NOKI POU,* « Qui est-ce qui [dira] : Celui qui se conduit[2] comme un gars ardent [à la besogne], C'est moi? » Au troisième registre[3], le contremaître dit : [4] *ASHOSIT POU ARO-F ROHOU OUN-TENOU OIRIT AOU BOTI-T NI HAROU-T,* « Qui [de vous dira] : Camarades, bon courage, c'est ici l'orge du jour? » Il semble résulter de cette phrase que, dans l'Égypte memphite comme dans l'Égypte moderne, l'ouvrier des champs recevait son salaire en nature[5], peut-être ce qu'il pouvait emporter de gerbes : je comprends

[1] Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. V, n° 168; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X.

[2] Litt. : « faisant chose de gars bouillant de cœur ». Je crois que , ici et dans les formules suivantes, est la locution , comme est l'équivalent de .

[3] Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. V, n° 167; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X, p. 14-15. Le final est probablement pour : *HAROUTI, NI-HAROUTI, journalier.*

[4] Litt. : « Vous êtes beaucoup » ou, à l'impératif, « Soyez fortement ». *Bon courage* n'est qu'une traduction par à peu près.

[5] Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte*, dans la *Description*, t. XVII, p. 50, 51, 60, etc.

Digitized by Google

du moins la phrase en ce sens, *Courage, car voici le blé qui vous payera aujourd'hui.* Au-dessus du joueur de flûte on voit les deux groupes , « les bœufs », qui sont probablement le titre d'une chanson que le graveur aura jugé inutile de transcrire en entier. Des exhortations du même genre figurent dans d'autres tombeaux. Dans celui de Sokhmônkhphtah[1], le travail paraît s'accomplir au bruit de deux couplets alternés, dont l'un est presque identique à une des phrases du tombeau de Ti et dont l'autre est ainsi conçu : (*sic*) *A ZODOU-NITENOU ROHOU AOU SOUO HROU AN ASKHOU R-NOFIR IRI-F-SOU* « Dites-vous, camarades : C'est le blé du jour; moissonner, c'est là ce qu'il est bon de faire[2] ». Au tombeau de Nofiriritnif[3] on trouve (*sic*) *ASHOSI* (*sic*) *POU QAMOU HÂTI, ROUZOU DOUTOU*, « Qui [parmi vous] a le cœur ferme et les mains solides ? » Au tombeau de Hotpouhikhouït[4] le flûtiste accompagne un chant *HAQ-S R SHÂ... BOSHOU*, qui est un peu mutilé, et qu'on doit peut-être traduire : « Sa bière [à la maîtresse du champ] vaut plus que les galettes (?) de

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 288.

[2] Litt. : « *C'est* moissonner à bon il fait cela ».

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 325.

[4] *Ibid.*, p. 347. La phrase s'adresse à une femme : c'est ce qui explique le pronom féminin .

Digitized by Google

dourah (?) ». Ceci est peut-être une allusion à des distributions de bière qu'on faisait aux ouvriers pendant le travail, et qui remplaçaient avantageusement pour eux l'eau trouble qui était leur régal ordinaire. Je crois reconnaître un fait de ce genre dans un épisode que le tombeau de Khâfrâonkh est seul à nous avoir conservé[1]. Un des moissonneurs boit à même une jarre longue, de la forme de celles dans lesquelles on mettait la bière : le surveillant qui lui a donné la jarre attend, les deux mains tendues, que son camarade ait fini, et la légende porte *HI-NTI NOFIR*, « comme c'est bon ! n'est-ce pas que c'est bon ? » Les autres scènes où l'on rencontre les discours des surveillants sont malheureusement très mutilées. C'est ainsi qu'on a, au tombeau de Pouhenouka, des signes (*sic*)[2], où l'on retrouve sans peine un commencement [ ] de phrase analogue à celles que nous avons citées plus haut. Au tombeau de Samounofir[3], je lis dont je ne sais que faire.

La récolte des céréales à la faucille s'appelait *ÁSKHOU*, celle du lin se faisait par arrachage *HOU*, *HI*. On reconnaît le lin à sa hauteur, qui ne dépasse pas la hanche des hommes. La plante ayant atteint sa maturité est arrachée à la main :

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 9.
[2] *Ibid.*, II, 47.
[3] *Ibid.*, II, 80 *c*.

Digitized by Google

HOU HEMÂ[1]; ensuite, on le lie en gerbe *TOUMA HEMÂ*[2]. D'espace en espace, on rencontre des hommes qui tiennent une petite gerbe de la main droite et en frappent leur main gauche; c'est probablement pour faire tomber la graine, comme l'indique la légende *ZAÏTOU HEMÂ*, « graines de lin »[3]. Les opérations sont exécutées d'ordinaire par les paysans attachés aux domaines du tombeau , mais on trouve, au moins une fois à ma connaissance[4], *ASKHOU AN SOUTEN-HONOU*, la mention d'une moisson faite par les esclaves royaux, de concert avec les vassaux de la maison éternelle. Il y a là une indication sur laquelle j'aurai plus tard occasion de revenir. L'épi coupé, on le ramassait et on en formait des gerbes sur place. La gerbe, qui paraît s'être appelée quelquefois *POHIT*[5], est assez courte et ne dépasse guère 40 centimètres en moyenne. On l'assemblait non pas comme chez nous en entassant tous les épis dans la même direction, mais en couchant chaque javelle dans un sens différent, si bien que la gerbe achevée présentait l'aspect d'un paquet terminé à chaque bout par une couronne d'épis. Une forte corde, passée au milieu, maintenait la botte en place. Cette opé-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 106-107.
[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 337.
[3] Lepsius, *Denkm.*, II, 106-107.
[4] *Ibid.*, II, 107.
[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 212, 325.

Digitized by Google

ration est représentée assez souvent[1], et l'on voit l'ouvrier appuyer du genou sur la gerbe, tandis qu'il serre le nœud coulant afin de tasser les tiges davantage[2]. Le nom de l'opération était probablement le même pour le blé que pour le lin *botteler*[3]. La seule fois où l'on aperçoit une légende au-dessus des figures, dans le tombeau de Hotpouhikhouit[4], c'est probablement le mot qu'on lit. Nous verrons ce mot appliqué plus loin à d'autres manipulations, mais ici on doit évidemment le rendre par *botteler*. Au tombeau de Samounofir[5], on rencontre une fois *KHOF, lier, serrer*. Les gerbes étaient empilées méthodiquement dans un coin du champ[6], en attendant qu'on vînt les chercher.

3° *LE TRANSPORT, LE DÉPIQUAGE, LE MESURAGE, LA MISE EN MAGASINS.* On se servait d'ânes pour emporter les gerbes. Le troupeau était plus ou moins nombreux, selon l'étendue du domaine et la richesse du propriétaire. Chaque âne était nu ou portait sur le dos une couverture rayée, maintenue par une sous-ventrière, et parfois garnie à l'échine de deux anneaux où passaient des cordes ou des crochets. Chaque âne avait son ânier qui courait derrière lui

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 9, 106; Mariette, *Les Mastabas*, p. 212, 288, 325.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 43.
[3] Voir plus haut, p. 86.
[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 347.
[5] Lepsius, *Denkm.*, II, 80 *a*.
[6] *Ibid.*, II, 9, 43, 106, etc.

Digitized by Google

en l'excitant du bâton; les ânesses mères sont accompagnées d'ordinaire, comme c'est le cas aujourd'hui encore, de leur ânon qui trottine à côté d'elles. La première scène nous apprend comment l'on s'y prenait pour préparer le blé au transport. On y employait un bât à double poche, fabriqué en toile épaisse ou en filet, bordé et maintenu de grosses cordes. Ce bât a parfois la forme d'un sac à semences de grandes dimensions [1], tantôt d'une nasse arrondie [2], tantôt d'une pyramide [3]. Souvent, une fois qu'il était déjà plein, on ajoutait par-dessus une ou deux bottes de supplément, qu'on attachait, puis on fermait le sac au moyen d'une corde. Cela s'appelait *OUARI AADIT* « corder le filet, la besace » [4]. L'opération était rude, et l'on voit les hommes qui l'accomplissent tirer de l'épaule sur la corde et peser de leur pied sur le bissac, pour arriver à le fermer solidement. Cependant les ânes accourent à vide, bâtonnés par leurs conducteurs, et encouragés par des apostrophes diverses. Au tombeau de Hotpouhikhouit [5], un des âniers dit à son baudet qui me paraît devoir être corrigé en *AADIT ARO-K* « une besace pour toi! — une besace t'attend! », et un autre au sien

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 80.
[2] *Ibid.*, II, 43.
[3] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X.
[4] Lepsius, *Denkm.*, II, 80 *a*; cf. Pierret, *Explication*, p. 55-56, où la scène est prise mal à propos pour une scène de pêche.
[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 347.

Digitized by Google

qui semble vouloir s'écarter de la bande, *SÂQOU AM* « rentre là ! reprends ta place ». Au tombeau de Khounas[1], la légende n'a qu'un mot, le titre de la scène *SAHAT* « rassembler, transporter » les gerbes. Cela nous permet de compléter l'inscription mutilée qu'on trouve au-dessus de la même scène au tombeau de Pehenouka[2] : , en [ ] « Hue, va ! — Rassemble [les gerbes pour tes biens]. » Au tombeau de Ti[3], un des âniers chante un couplet qu'il rythme du bâton sur le dos des ânes, tandis que ses camarades reprennent la mélodie en chœur sous la direction d'un d'entre eux : *MIROU PIRRI M OUA AHOU SOZIRTOU IOU KHEROU*, « On lie qui sort au loin, on frappe qui se couche [à terre] ! — Va donc ! » Se sauver, s'écarter du troupeau, se coucher et se rouler à terre sont, comme on le sait, les péchés mignons des baudets : on les prévient charitablement du sort qui les attend, l'entrave aux jambes de devant pour le fuyard, le bâton pour le paresseux.

Cependant le troupeau est arrivé où les gerbes

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 106 *b*.

[2] *Ibid.*, II, 47. Une autre légende donnée par Lepsius, *Denkm.*, II, 73, appartient à une formule différente qui est trop mutilée pour que j'en risque la restitution. Peut-être devrait-on corriger .

[3] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X; Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, t. V, p. 162.

Digitized by Google

l'attendent. Les tas étaient parfois très gros; au tombeau de Nofiriritnif[1], on définit l'un d'eux « gerbes entassées pour le magasin, 602 ». Un des ouvriers tient le bissac debout sur une de ses pointes, l'autre pointe relevée en l'air : il s'agit d'amener l'âne le long du fardeau ainsi préparé, de rabattre sur lui la pointe levée et de lui mettre le bissac sur le dos de façon que les deux poches se fassent contrepoids. Naturellement l'âne préférerait s'en aller et n'obéit que de mauvaise grâce : presque toujours on le voit aux prises avec les ouvriers. L'un de ceux qui ont préparé la charge empoigne le récalcitrant par une des jambes de devant et par une oreille, afin de l'amener au faix, tandis que le conducteur lui travaille l'échine à coups de bâton, ou, comme dit la légende du tombeau de Ti[2] *OUNKHIT ÂRTOU*, lui « pare les fesses ». L'ouvrier qui le saisit commande à son camarade *TIMI RO-S* « accole [le] à la besace[3] ». Au tombeau de Samounofir[4], l'ouvrier se contente de dire à la bourrique *ASI R-KHETOU-K* « cours à ta chose », c'est-à-dire au faix qui t'attend. Cependant les baudets déjà chargés s'en vont philosophiquement,

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 325.

[2] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X.

[3] , étant féminin, ne se rapporte pas ici à l'âne dont le sexe ne fait aucun doute, mais au bissac qui est du féminin. Le mot à mot est donc : « joins, adapte à elle ».

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, 80 *a*; cf. Pierret, *Explication*, p. 56, où la scène n'a pas été bien comprise et où la légende est traduite : « il marchera assez pour ce que tu as besoin de faire ».

Digitized by Google

chacun sous la conduite de deux hommes dont l'un marche derrière sa bête et la caresse à coups de bâton, tandis que l'autre marche à côté et appuie la charge de la main. Celle-ci n'est quelquefois maintenue par rien, comme au tombeau de Ti[1]; mais le plus souvent elle est assurée par deux sangles qui passent sur elle et sont assujetties, l'une au poitrail, l'autre au bas-ventre du sommier[2]. Les accidents étaient fréquents, et l'un des bas-reliefs du tombeau de Ti[3] nous fait assister à l'un de ceux qui se présentaient journellement. Le faix a glissé pendant la marche, deux hommes agenouillés le relèvent et essayent de le remettre en place, tandis qu'un troisième tient le museau de l'âne sous son bras et qu'un quatrième a saisi la queue pour forcer la bête à rester immobile. Celui de devant crie à celui de derrière *TI-NIF OUNI* « mets-le-lui, vite[4] », à quoi l'autre répond par la formule ordinaire *IRI HOSITIK* « fais ton bon plaisir ». L'opération s'appelait *SHODIT*[5], ou, d'une façon plus générale, *SAHAT*, comme l'arrivée des ânes à vide. C'est ainsi qu'on trouve au tombeau de Nofiriritnif[6] la mention

[1] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 43.
[3] Dümichen, *Resultate*, pl. X.
[4] me paraît être employé ici comme (p. 79) et (p. 83, note 4) plus haut. Le mot à mot serait : « donne à lui, *fiat, sit!* »
[5] Lepsius, *Denkm.*, II, 56.
[6] Mariette, *Les Mastabas*, p. 325.

Digitized by Google

du nombre de gerbes enlevées , « transport de 2,300 gerbes », et dans celui de Nofirbiouphtah[1], au-dessus d'un âne chargé que conduisent un homme et un enfant : *M SAHAT* « voici le transport ». Le conducteur de l'âne suivant crie au conducteur de celui-ci : *TI SAOUT I HI POH* « laisse passer celui qui vient par derrière », sans qu'on voie si c'est lui-même qu'il qualifie de la sorte ou un autre personnage que Lepsius n'aurait point reproduit sur sa planche. Ailleurs, on a le cri ordinaire *HA SI*, *A SI-K* « va »[2], et, une fois[3], la phrase , dont je ne sais que faire. Les bandes d'ânes chargés rencontraient les bandes d'ânes à vide, et les âniers échangeaient alors des dialogues dont je ne connais que peu de spécimens. Au tombeau de Phtahhotpou[4], on lit, au-dessus des ânes chargés, la formule *IRI MAHA-K AM-SENOU* « veille sur tes bêtes » que les conducteurs adressent à leurs camarades, et ceux-ci répondent : *MA-K IRIT-K* « vois toi-même ce que tu fais[5], mêle-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 56.

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 289; Lepsius, *Denkm.*, II, 80 *c*.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 289. Peut-être faut-il traduire : « Nous voici qui (pour) atteignons à ce qui nous regarde , nous voici arrivés à notre occupation ».

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 354. Litt. : « fais ton veiller en eux ». On verra plus loin la même formule avec des variantes.

[5] Les variantes semblent indiquer parfois le sens « vois ton œil » !

Digitized by Google

toi de ton affaire »; le mot SAHA, qui précède, est le titre de la scène. Cette légende complète nous permet de rétablir la phrase incomplète qu'on lit au tombeau de Kamnofirit[1] « bon transport. — Vois ce que tu fais ». Je ne sais si est une faute de copie pour le du texte précédent, ou si c'est le du texte précédent qui est une faute de copie pour .

Les gerbes étaient déchargées près d'une sorte de grenier en forme de pyramide tronquée, dont la hauteur ne devait pas être très considérable . Il était construit probablement en clayonnage revêtu de terre battue, et fermé au sommet d'un couvercle en bois, plat ou légèrement concave, muni d'une poignée[2]; deux autres poignées saillantes, placées au sommet, permettaient aux ouvriers qui avaient grimpé le long de la paroi de se maintenir quelques instants en équilibre pour enlever le couvercle, lorsqu'ils voulaient ouvrir le grenier[3]. Les ânes arrivés, on les débarrassait du bissac d'où l'on tirait les gerbes qu'on posait à terre, puis on le renversait et on le secouait vigoureusement pour « répandre sur sol les grains » qui s'étaient échappés de l'épi pendant le trajet. Cependant un aide ramasse le blé pour le serrer [4]; tandis que deux ouvriers

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 216.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 9.
[3] Voir cette scène dans Dümichen, *Resultate*, pl. X.
[4] Dümichen, *Resultate*, pl. X; Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. III, n°s 104, 107.

Digitized by Google

lancent les gerbes à la volée dans le grenier : « serrer le blé pour le grenier [1] », « serrer le blé », [2] « serrer l'orge », « serrer [3] ». Une fois [4] on trouve « serrer les gerbes de blé et d'orge de la maison éternelle ». Au tombeau de Sokhmônkhphtah [5], un des ouvriers qui remplissent le grenier dit à l'autre : « mets bien [les gerbes], si tu veux », s'il te plaît. Le blé en gerbes n'était rentré ainsi que provisoirement. La plus grande partie en était dépiquée peu de temps après le transport. On choisissait un terrain bien uni qu'on mouillait et qu'on battait ensuite pour lui faire une surface dure et sans crevasses, puis on y répandait le blé en une couche de 20 ou 30 centimètres d'épaisseur. Le dépiquage était opéré par des animaux, ânes ou bœufs. Ils ne sont jamais mêlés, mais travaillent chaque espèce sur une aire différente, et sous la direction de deux ou trois hommes qui les excitent au bâton.

[1] Dümichen, *Resultate*, pl. X; Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. III, n° 105; Mariette, *Les Mastabas*, p. 525; Lepsius, *Denkm.*, II, 9 (où il faut corriger en), 51 (où il faut corriger en), 55, 80 *c*, 107.

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 289.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, 107.

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 212.

[5] *Ibid.*, p. 289. *HONOU-K*, que nous verrons plus loin, est une formule de politesse.

Digitized by Google

Comme chez les Juifs[1], ils n'avaient point la bouche liée et pouvaient manger autant qu'ils voulaient de paille et de grain : les artistes égyptiens, fidèles à la nature, nous montrent toujours un d'eux au moins, par troupeau, qui use largement de la permission. Les légendes contiennent les discours des valets. Au tombeau de Ti[2], l'un de ceux qui dirigent les ânes crie : « veille sur tes bêtes[3] », à l'autre qui lui répond : « veille toi-même et vois ce que tu fais[4] ». Pour les bœufs, l'un des valets se contente de , mais l'autre lui dit : « repousse-les, si tu tiens à la vie »[5], et, en effet, les bœufs arrivent à l'extrémité de l'aire et vont lui passer sur le corps, s'il ne les force pas à rebrousser chemin. Presque partout nous retrouvons les mêmes phrases avec de légères variantes d'orthographe : [6], [7], (*sic*) [8], ou avec des mutilations plus ou

[1] *Deutéronome*, XXV, 4.

[2] Dümichen, *Résultate*, t. I, pl. X; Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. III, n°s 110, 111.

[3] Cf. p. 92, note 4, la même formule.

[4] Les deux formules étant affrontées, appartient aux deux à la fois.

[5] La version de Brugsch (*Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. III, n° 111) est une faute de copie.

[6] Mariette, *Les Mastabas*, p. 212.

[7] *Ibid.*, p. 289.

[8] Lepsius, *Denkm.*, II, p. 47.

Digitized by Google

moins grandes : [ ][1], [ ] [ ][2]; au tombeau de Hotpouniphtah[3], il faut corriger le texte qu'a donné Lepsius en [ ], mais je ne vois pas ce que signifie la légende voisine . Ces phrases s'adressent aux ânes. Pour les bœufs, je trouve au tombeau de Pehenouka[4], outre le ordinaire, « allons, frappe et fais ton tour[5] ». Ce battage a pour résultat non seulement de séparer le grain, mais de broyer la paille : « La paille [de la haute Égypte] est ordinairement si fine et si sèche, qu'après avoir été exposée quelque temps à cette manœuvre, on la retire en fragments aussi petits que si elle avait été hachée par le *noreg*[6]. » Alors, comme aujourd'hui, la paille de blé hachée, le *tibn* تبن, était la nourriture habituelle des baudets et de tous les animaux employés aux travaux des champs.

Le vannage s'exécutait soit sur l'aire même ou à côté de l'aire[7], soit plus tard, quand on ouvrait les greniers où le blé avait été enfermé au sortir de

[1] Lepsius; *Denkm.*, II, 43.
[2] *Ibid.*, II, 80 *a*.
[3] *Ibid.*, II, 71 *a*.
[4] *Ibid.*, II, 47. Pierret, *Explication*, p. 38, traduit : « Surveille ce que tu fais. — Fais ta protection sur eux (les ânes ou les bœufs). — Presse ton troupeau ».
[5] Litt. : « frappe ton tourner », c'est-à-dire de manière à faire tourner et se promener les bœufs sur l'aire.
[6] Girard, *Sur l'agriculture*, dans la *Description*, t. XVII, p. 51.
[7] Lepsius, *Denkm.*, II, 43, 80 *a*, 91 *a*, etc.

Digitized by Google

l'aire[1]. C'est une des rares opérations où l'on voit des femmes travailler à côté des hommes. Les hommes sont armés de fourches à deux ou trois dents très rapprochées, ou plutôt de longs *djérids* dont on a enlevé toutes les côtes, sauf deux à une extrémité que l'on a coupées fort courtes pour faire l'office de fourche; la fourche s'appelait [—] *AÂB*. Quand le vannage suivait immédiatement le dépiquage, on voit les hommes amasser le blé en petits tas avec la fourche, et le pousser du côté des femmes. Celles-ci, qui font partie des [ ] *DIOUTI* ou escouades de cinq personnes, sont munies, les unes d'une calebasse évidée, divisée sur sa longueur en deux parties égales, ou de deux petites sébiles oblongues en bois ou en terre cuite imitant la forme des calebasses, les autres d'un van carré, consistant en une caisse en bois aux bords très bas et dont le fond est garni de cordes entre-croisées ou d'un filet. Elles ont aussi une poignée de joncs liés solidement à un bout, à la façon d'un petit balai[2]. Au tombeau de Ti, où la scène est très complète, un grenier occupe le centre du tableau. Deux ouvriers, la main prise aux deux cornes d'en haut, se hissent le long des parois pour enlever le couvercle et pour vérifier si l'intérieur est plein. Trois autres, la fourche en main, semblent attendre que les pre-

[1] Dümichen, *Res.*, pl. X; Brugsch, *Æg. Gräb.*, pl. IV, nos 140-144.

[2] On voit un de ces petits balais au Louvre, dans une des armoires *de la Salle civile.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

miers leur donnent le signal pour pousser le grain contre la cloison en terre et remplir le magasin. C'est ce que la légende appelle *AÂB ÂHÂ NI SOUO* « pousser à la fourche un tas de grain[1] ». Sur la droite et sur la gauche, l'atelier de vannage est en pleine activité. A gauche, une des femmes s'est baissée pour prendre le blé au tas avec les deux parties de sa calebasse. Une seconde s'est redressée et laisse tomber le blé : l'air emporte la balle et la poussière, tandis que le grain, les cailloux et les objets pesants retombent sur le sol. Une troisième serre d'une main les deux morceaux de son instrument, de l'autre écarte avec le petit balai les impuretés qui sont mêlées au blé. Une quatrième passe au van le grain que ses compagnes ont déjà épuré et termine l'opération. Le titre général de la scène est « vannage du blé par les escouades de cinq » ; il est écrit au-dessus de la première ouvrière. Les trois autres paraissent être engagées en conversation. Celle qui vanne dit : « prends une poignée de ce grain, il est mondé[2] », sur quoi celle qui passe le grain à la calebasse , répond poliment par la formule ordinaire « fais comme il te plaît ». Sur la droite la même scène entraîne à peu près les

[1] La copie de Brugsch, (n° 141) est fautive, et l'exemple du mot qu'elle lui a fourni (*Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 30) doit être rayé du Dictionnaire.

[2] Litt. : « Porte ta main de ce grain ».

Digitized by Google

mêmes paroles. L'ouvrière qui tient le van dit : « ventile un van de ce grain »; et celle qui tient le petit balai lui répond : . Ce tableau est représenté souvent sur les monuments, mais il est rarement accompagné de légendes détaillées. Au tombeau de Ramké[1], on lit au-dessus des hommes qui manient la fourche, « pousser à la fourche un tas de grain ». Au tombeau de Phtahotpouni[2], les légendes sont mutilées et ne peuvent être rétablies qu'en partie. On lit au-dessus des hommes qui manient la fourche, , qu'il faut corriger en , et une phrase , que je ne sais comment rétablir. Au-dessus de quelques vanneuses, on voit (corriger) , où tient la place de ou de du tombeau de Ti et a la même signification. Un autre groupe de vanneuses tenait des discours analogues à ceux que nous avons vus plus haut : (au lieu de) « ce van est parfait, pose-le ». Au tombeau de Pehenouka[3], le mot reparaît avec deux membres de phrase à moitié détruits, et , le grenier est éventré et les hommes repoussent avec la fourche le grain qui s'échappe de l'ouverture.

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 181.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 71 *a*.
[3] *Ibid.*, II, 47.

Digitized by Google

Le mesurage était la dernière des opérations auxquelles on soumettait la récolte. Le blé vanné est mesuré au sortir du grenier par un ouvrier qui s'incline et en remplit une boîte carrée de dimensions déterminées. Au tombeau d'Imiri [1], la légende est (corriger) « évaluer ce qu'il y a dans le grenier ». Dans celui d'Oirkhouou [2], on emploie au même sens le mot « connaître » la quantité. Dans celui de Sokhmônkhphtah [3], l'expression est « mesurer par les greffiers ». Ce mot est celui qui revient le plus souvent. Nous l'avons deux fois au tombeau de Phtahhotpou [4], avec un déterminatif qui ne permet pas d'en méconnaître le sens. Au-dessus d'un tas de grains on lit (au lieu de) « mesurer le blé et l'orge en grande quantité », et au-dessus d'un autre, « mesurer les graines en grande quantité ». L'opération était confiée à plusieurs hommes et avait une couleur religieuse; au moins voit-on, à plusieurs reprises, deux petits autels dressés à côté des tas de grains, et, avec eux, les offrandes ordinaires de pains et de liquides [5]. Un des hommes mesurait au boisseau; un aide, debout dans le voisinage, annonçait le chiffre obtenu à haute voix, et un scribe placé à quelque

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 51.
[2] *Ibid.*, II, 43.
[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 289.
[4] Lepsius, *Denkm.*, II, 103.
[5] *Ibid.*, II, 51, 80 *a*.

Digitized by Google

distance l'enregistrait sur une planchette ou sur une feuille de papyrus[1] « le scribe du grenier ». Au tombeau de Phtahhotpou, les greniers, où l'on serrait le grain une fois enregistré, sont figurés[2] : ce sont des édifices hauts, minces, voûtés au sommet, munis par en bas d'une porte que ferme un volet de bois, et assemblés deux par deux. La nature des grains qu'ils renfermaient est indiquée : les deux premiers étaient pleins de blé du midi, , les deux suivants de blé du nord, , les deux suivants de froment : venaient ensuite . L'énumération varie parfois dans les derniers noms, mais le blé du nord et celui du midi n'y manquent jamais[3].

4° *Les bœufs*. Les bœufs sont les seuls parmi les animaux domestiques dont les Égyptiens aient représenté la vie entière depuis la naissance jusqu'à la mort. Cette particularité s'explique avec un peu de réflexion. L'âne, le mouton, la chèvre, intervenaient en qualité de comparses dans la culture des champs; encore aurait-on pu à la rigueur se passer d'eux et les remplacer par des bœufs. Le bœuf, au contraire, jouait le rôle principal; après avoir labouré, foulé le grain, fourni le lait, il était offert

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 9, 47, 51, 103.
[2] *Ibid.*, II, 103.
[3] Voir des énumérations de ce genre, Maspero, *Trois années de fouilles*, dans les *Mémoires*, 1re série, t. I, p. 199, 201, 205, 207.

Digitized by Google

en sacrifice. Il y avait donc intérêt à représenter les phases principales de son existence, et on l'a fait à grand luxe de détail. Je laisserai de côté la scène finale du sacrifice, et je ne m'occuperai ici que des tableaux où les Égyptiens nous ont montré sa vie de chaque jour, hors le temps des moissons.

Un examen, même rapide de ces tableaux, nous montre que la condition des bœufs n'a pas changé depuis l'antiquité; ce qu'on observe aujourd'hui en Égypte existait déjà au temps des dynasties memphites. Quelques-unes des espèces figurées ou sont éteintes dans le pays, ou du moins je n'ai jamais eu occasion de les voir; je ne chercherai pas à les définir, car ce que nos artistes ont prétendu représenter, c'est moins l'histoire particulière de telle ou telle race que l'histoire idéalisée du bœuf en général. Les troupeaux étaient parfois assez forts, et on en connaît qui renfermaient plusieurs centaines de bêtes, encore faut-il se souvenir que ces nombres sont des nombres *minimum*, qu'ils nous apprennent combien d'animaux étaient attribués au service du mort et de la tombe, mais que chaque propriétaire en possédait beaucoup plus de son vivant. Les bœufs étaient logés, comme ceux d'aujourd'hui, dans les villages. Ceux des gros propriétaires avaient des hangars où on les abritait pendant la nuit; le bœuf du paysan gîtait pêle-mêle avec le paysan et sa famille dans la hutte commune. La nourriture, qui varie selon les cantons, se composait surtout de la paille hachée qu'on ramassait sur l'aire, et à laquelle

Digitized by Google

on joignait des fèves et des rations de pois des champs et de bersîm, dans les endroits où on cultive ces genres de fourrage[1]. Pendant les saisons de l'année où on met les bêtes aux champs, le troupeau sort chaque matin du village et se rend aux pâturages, en traversant les canaux qu'il rencontre à gué ou à la nage; en été, on le mène baigner à la rivière, quand on peut, une fois au moins par jour, vers l'heure de midi. Les bœufs n'émigrent pas périodiquement d'un endroit à l'autre, la nature du pays ne leur permettant pas de longs voyages, et d'ailleurs ils n'en ont pas besoin[2]. Sauf les déplacements qui se produisent lors de l'achat ou de la vente d'un troupeau, le bœuf égyptien vit et meurt dans le district où il est né.

La saillie et l'accouchement de la vache font l'objet de tableaux assez nombreux. Le plus souvent, l'artiste égyptien nous montre la saillie en bon train, accompagnée du mot qui exprime l'opération, *NEHAPOU*[3]. Quelquefois pourtant, il a esquissé les

[1] Voir, pour ces détails, Girard, *Mémoire sur l'agriculture*, dans la *Description*, t. XVII, p. 125 et suiv.

[2] M. Erman (*Ægypten*, p. 588 et suiv.) a récemment émis l'opinion que les troupeaux émigraient chaque année au nord vers les plaines du Delta. C'est, je crois, une confusion établie entre le mot *le nord* et le mot *marais*, qui l'a amené à concevoir cette idée. Je dois dire que rien dans les mœurs agricoles de l'Égypte actuelle ne nous permet de supposer qu'une coutume de ce genre existât dans l'Égypte antique.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 244, 290, 346; Lepsius, *Denkm.*, II, 77.

Digitized by Google

préliminaires[1] : la vache boit du lait à même un seau qu'un valet vient de lui apporter, le taureau s'approche et la flaire, tandis qu'un bouvier l'excite à coups de bâton, *SAOU POU M-RTI NIHA KA POU HIROU-S* « ce berger fait monter ce taureau sur elle ». La délivrance a lieu en plein air, au pâturage, qu'indiquent des touffes d'herbe semées çà et là[2]. Au tombeau de Ti[3], le berger tire le veau naissant par une patte afin de l'aider à sortir; le surveillant l'encourage « délivre énergiquement la vache, ô ce berger, aide-la[4] ». Au tombeau de Kamnofrit[5], la même scène revient avec une légende analogue, « délivrance du veau par le berger ». Les veaux accompagnent la mère aux champs. Pour éviter qu'ils ne l'épuisassent en tetant sans mesure, on les séparait d'elle, on les attachait par un pied à une corde courte fixée à une cheville ou bien à un arceau enfoncé en terre. Ils ne cessaient de tirer sur cette corde et parfois se blessaient. Au tombeau de Ti[6], un berger examine la patte de l'un d'eux pour

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 102 *b*.

[2] *Ibid.*, II, 90 *o*; les légendes qui accompagnent le tableau sont très mutilées. Peut-être faut-il restituer : « c'est ce berger qui fait délivrance énergiquement de ce veau ».

[3] Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. II, n° 74.

[4] Lit. : « Donne-lui ».

[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 243.

[6] D'après mes photographies; est une abréviation pour *n ari* qu'on trouve souvent à cette époque.

Digitized by Google

examiner s'il s'est fait mal : « le gardien vérifie ce qu'a ce veau[1] ». Ailleurs[2], on lit au-dessus de trois veaux attachés, dont l'un est noir, l'autre fauve, l'autre blanc, « répartir les trois veaux selon les classes », c'est-à-dire selon leur couleur. A côté de ceux-là, un veau tacheté, plus grand, et le dos revêtu d'une couverture verte, boit *SAOU*, dans un vase placé à terre devant lui. Ce quatrième animal, dont on prend toujours grand soin et qu'on habille ordinairement d'une couverture tandis qu'on laisse les autres entièrement nus, est appelé *HIR-ZÂBÂ*[3]. Je ne crois pas que ce nom indique une espèce, car on voit des qui ont la corne courte, d'autres qui ont la corne longue, d'autres même qui appartiennent à la variété de bœufs sans cornes. Il est formé de et de , qui, entre autres sens, a celui de *sceller;* ne faut-il pas y reconnaître une locution servant à désigner des animaux marqués d'un sceau ou destinés à être marqués d'un sceau et traduire [*bêtes*] *pour le sceau?* Les prêtres marquaient d'un sceau spécial les bêtes reconnues pures et bonnes au sacrifice; les *pour le sceau* ne seraient-ils pas les bêtes sur lesquelles on observait dès la première jeunesse les indices sacrés, qu'on séparait du

[1] Litt. : « connaître le gardien (*n-ari*) ce veau, quoi ».

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 96. Litt. : « Faire (, λ, λλ) les trois veaux selon les catégories. »

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, 105 *b*.

Digitized by Google

commun des veaux, et qu'on nourrissait avec plus de soin pour les rendre dignes d'être sacrifiées quand le moment serait venu? On trayait régulièrement les vaches plusieurs fois par jour, [illegible][1]. On commençait par lier les pattes de devant de la vache, [illegible] « opérer pour traire le lait[2] ». L'opération est représentée avec force détails anecdotiques : ainsi, au tombeau de Ti, un des bergers est obligé de tenir le veau par les pattes tandis qu'on est occupé avec la mère, [illegible][3], et dit en se moquant de lui : [illegible] « n'as-tu pas pris un temps de pis, veau », n'as-tu pas eu tout le temps de teter?

Je laisse de côté les scènes assez mutilées où l'on voit les bœufs au pâturage pour arriver à celles qui nous les montrent se rendant de l'étable aux pâturages. Comme je l'ai dit, ils rencontraient en chemin des canaux à traverser, ou les flaques encombrées de plantes aquatiques que l'inondation laissait dans les bas-fonds. Les crocodiles, très nombreux alors en Égypte, infestaient ces endroits, et il fallait protéger à tout prix les bestiaux contre leurs attaques. La magie venait à leur aide en ce cas, comme en bien d'autres. Le papyrus magique Harris renferme plusieurs formules qui, récitées sur l'eau au moment convenable, aveuglaient et rendaient impuissants

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 66, 77, 106; Mariette, *Les Mastabas*, p. 290.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 66.

[3] Le [illegible] est une mauvaise transcription de l'hiératique pour [illegible].

Digitized by Google

tous les êtres nuisibles qui s'y trouvaient, et surtout les crocodiles[1]. Les bergers, qui avaient la prétention d'être au courant de leur métier, connaissaient un grand nombre de ces charmes et les récitaient au passage des canaux[2]. Les tableaux d'époque memphite mettent en action cette donnée de la vie journalière. Tantôt le gué est assez profond, les animaux ont de l'eau jusqu'au cou, et alors le troupeau est flanqué, en tête et en queue, de deux canots en papyrus montés chacun par trois hommes, un qui manœuvre la perche à l'avant, l'autre qui la manœuvre à l'arrière, un troisième au milieu qui encourage les bêtes ou récite les incantations. Les légendes sont plus ou moins longues, mais expriment toutes la même idée. Quelques-unes donnent le titre de la scène : « Faire prendre l'étang aux bœufs », ou [3]. La plupart expriment la confiance que les Égyptiens avaient dans la science magique de leurs bergers. La formule la plus complète donne : « Ô ce berger, ta face est toute-puissante contre ces étangs; celui qui est sur l'eau s'en va aveuglé[4] ». *Celui qui est sur l'eau* est le croco-

[1] Chabas, *Le Papyrus magique Harri*, p. 20 et suiv., 92 et suiv.

[2] Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 75, 78-79.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 173-210. Litt. : « placer l'étang, le canal, aux bœufs ».

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 173, où j'ai corrigé en , d'après les autres textes. Le mot à mot donne : « Ta face *vit fortement* contre ces bassins ».

Digitized by Google

dile, et en effet on aperçoit à droite et à gauche deux crocodiles qui demeurent immobiles au fond de l'eau : les prières magiques les ont frappés de stupeur. Cette phrase se retrouve ailleurs plus ou moins abrégée ou mutilée. Au tombeau de Râshopsisou,[1] [illegible] « le berger a la face toute-puissante contre ces étangs; celui qui est sur l'eau s'en va aveuglé ». Au tombeau de Khounas[2] [illegible]. Au tombeau de Hotpouhikhouit[3], [illegible]. Au tombeau de Khouithotpou[4], [illegible]. Au tombeau de Ti[5] la mise en scène est plus complète que partout ailleurs. Le troupeau est à l'eau entre deux barques, et on lit au-dessus : [illegible]. Un vieux berger appuyé sur son bâton est au bord de l'eau et regarde la scène. Un des hommes qui sont dans la barque la plus éloignée de terre lui crie : [illegible] « à ce bouvier : Mets-toi à l'eau ! » pour nous aider à guider les bêtes. Un des matelots de la seconde barque reprend la phrase de son camarade et se

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 60, où j'ai lu [illegible] au lieu de [illegible] que donne la planche.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 105 *b*, où j'ai corrigé [illegible] en [illegible].

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 346.

[4] *Ibid.*, p. 210.

[5] D'après mes photographies. Cf. Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. IV, n°s 145, 146.

Digitized by Google

retourne pour dire : « Mets-toi à l'eau! » Le vieux bouvier leur répond : « Ne crie pas tant[1] ». Dans d'autres scènes, le gué est moins profond, les bêtes n'ont de l'eau qu'à mi-jambe, les bergers marchent à côté de leurs bêtes : « Sortie des bœufs à la sauvegarde [du berger][2] », « Sortie du marécage à la sauvegarde de ce berger », tandis qu'un canot en papyrus arrive pour escorter le convoi[3]; « sortir du marécage et du bourbier à la sauvegarde [du berger][4] ». Comme toujours, le décorateur du tombeau de Ti a joint à ces indications quelques détails humoristiques[5]. Deux troupeaux sont à l'eau et sortent du marais . Le dernier est formé de bêtes à longues cornes, que le berger presse du bâton en criant à son camarade qui conduit le premier troupeau, « Fais donc marcher ces vaches! » Le premier se compose de trois vaches sans cornes. Un berger a pris sur son dos un veau trop petit pour passer à gué : le malheureux animal se retourne en meuglant vers sa mère qui lui répond. Le berger qui marche derrière celui-ci observe la scène en riant et adresse à la vache

[1] Litt. : « Ne multiplie pas ta voix ! »

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 60.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 210.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, 105 *b*, où j'ai corrigé en .

[5] D'après mes photographies. Cf. Brugsch, *Die Ægyptische Gräberwelt*, pl. V, nos 163, 164.

Digitized by Google

quelques paroles moqueuses : [illegible] « Ô ce vilain, qui emporte ce veau, nourrice![1] ».

Une des opérations les plus importantes était la marque. Les nombreux troupeaux rassemblés sur une étendue de pays restreinte devaient se confondre souvent, et des bêtes égarées passer d'un propriétaire à l'autre. On ne pouvait les démêler qu'à la condition de leur imprimer sur quelque partie du corps un signe indélébile qui permît à chacun de les reconnaître partout où il les rencontrerait. L'opération de la marque s'appelait [illegible], *ABOU*, comme M. Brugsch l'a reconnu le premier[2]. Elle n'est jamais représentée à ma connaissance sur les monuments de l'Ancien Empire, mais Wilkinson l'a signalée à Thèbes, sur ceux des dynasties thébaines[3]. Les bœufs étaient liés les quatre pieds réunis en un seul faisceau, selon l'usage barbare des Égyptiens, puis rangés à la file sur le sol. L'instrument employé était une sorte de poinçon carré, en métal, probablement en fer, dont la face inférieure était garnie de caractères conventionnels, de légendes

[1] Traduit par Pierret, dans la *Zeitschrift*, 1879, p 136 : « Ah vieux ! quelle ardeur ! » — « C'est un veau à la mamelle ». Le début de la phrase renferme le mot [illegible], forme redoublée de [illegible], *ordure, excrément.* [illegible] peut se rendre soit « sali, sale, souillé » avec [illegible] prothétique formant nom d'état, ou bien *saleté, ordure* : « Ah ! quelle cette saleté d'emporter ce veau, nourrice ! »

[2] H. Brugsch, *Zeitschrift*, 1876, p. 35, et *Dict. H., Suppl.*, p. 41.

[3] Wilkinson, *Manners and Customs*, t. II, fig. 84.

Digitized by Google

en relief ou de dents disposées d'une certaine façon : un manche en bois assez court en facilitait le maniement. Deux hommes suffisaient à l'opération. Le premier faisait chauffer la marque dans un fourneau portatif, le second l'appliquait vigoureusement sur les animaux. La place choisie est la naissance de l'épaule et du cou dans le tableau dessiné par Wilkinson. Les veaux de lait étaient exempts : le dessinateur égyptien n'a pas manqué de les représenter libres autour de leurs mères pendant l'opération. Aujourd'hui elle se fait une fois l'an de façon régulière, et les bêtes adultes qui sont vendues au courant de l'année reçoivent en changeant de main la marque du nouveau propriétaire. Il arrive que le même bœuf porte ainsi trois ou quatre signes différents, ce qui rend les contestations fréquentes, même entre gens de bonne foi : je ne parle que pour mémoire des cas nombreux où des bergers peu scrupuleux apposent leur timbre sur les bêtes égarées qui viennent se joindre à leur propre troupeau. Les mœurs rurales de l'Égypte moderne sont un reflet si fidèle de celles de l'Égypte ancienne que tous ces accidents devaient se produire du temps des Pharaons aussi souvent que de nos jours.

Il resterait à décrire les scènes d'engraissement *OUSHAOU;* elles exigeraient l'examen non seulement des tableaux relatifs aux bestiaux, mais de ceux qui ont trait aux autres animaux domestiques. Elles représentent le bœuf couché devant un valet, qui le tient d'une main par une corde

Digitized by Google

passée dans les naseaux, et de l'autre lui introduit dans la bouche une boulette de pâte rougeâtre, en lui recommandant de s'en régaler : « Ô toi qui aimes la pâtée, mange donc[1] ». Les boulettes étaient préparées au pâturage même par un des bergers[2]. L'opération était de celles qui exigeaient des connaissances en magie. Quelques villages de la haute Égypte paraissent en avoir conservé la tradition ; du moins je me rappelle avoir vu, au sud d'Esnéh, dans un gros bourg, dont je regrette d'avoir oublié le nom, mais qui est situé presque en face d'El-Kab, les conducteurs de troupeau empâter leurs bêtes de la même façon à peu près qu'on voit figurée dans les tombeaux memphites. Ceux d'entre eux que j'interrogeai ne voulurent pas me dire quelle était la nature des boulettes ; mes gens m'ont affirmé que la composition en était un secret qui appartenait à quelques familles. J'arrête ici cette étude. Je me suis borné à décrire les scènes et à traduire les légendes : j'exposerai ailleurs les renseignements qu'on peut en déduire sur l'état de la propriété et de la population agricoles en Égypte.

[1] Dümichen, *Resultate*, t. II, pl. 9, Tombeau de Phtahhotpou.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, 66, 76, 96, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

PAPYR

Maspero del.

Digitized by Google

JS HOOD

PL. I.

Imp. Lemercier & Cie Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Maspero del.

S HOOD

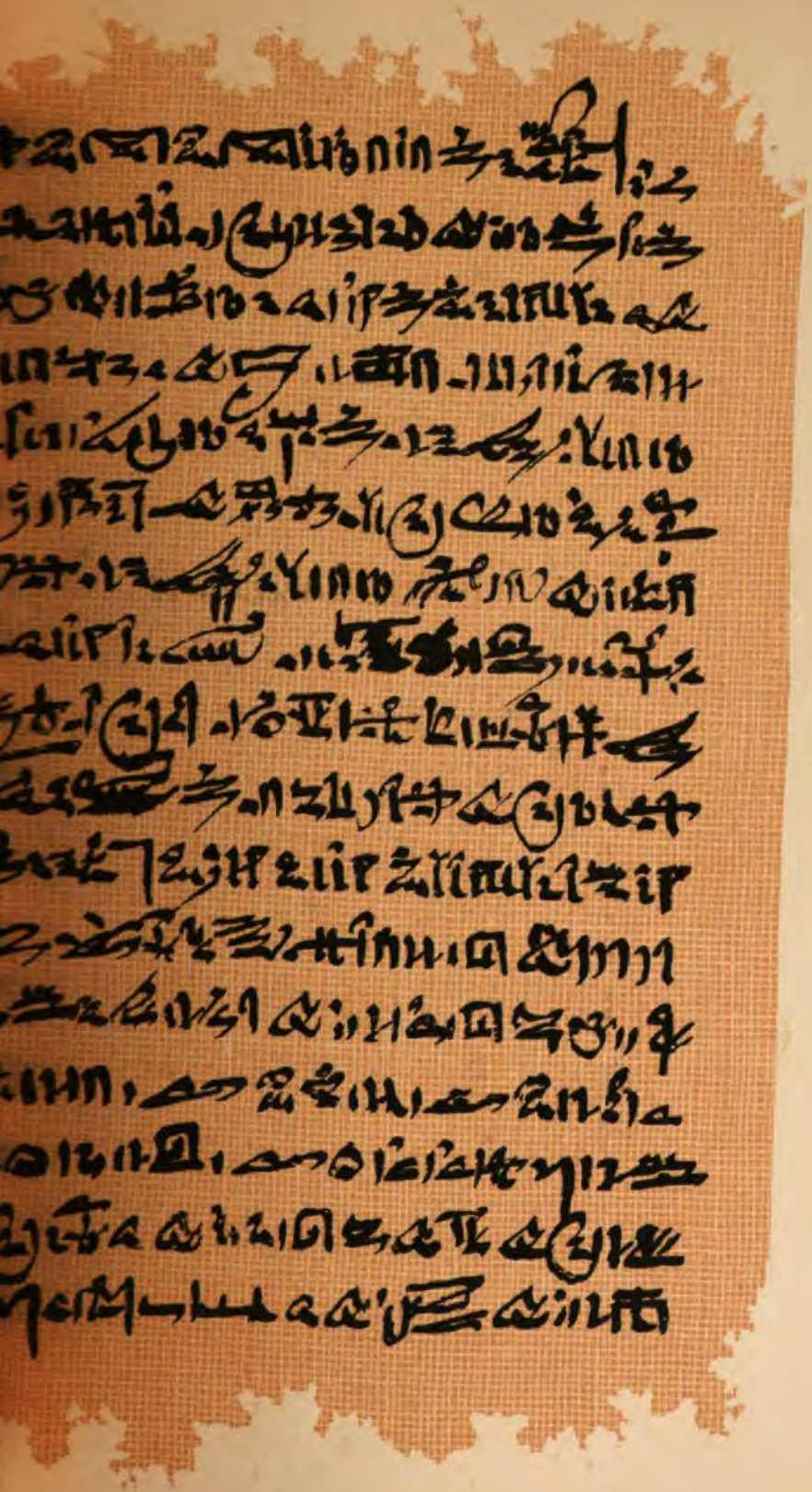

Digitized by Google

Imp Lemercier & Cie Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES DE M. MASPERO

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

Études égyptiennes. Tome I. Paris, 1886, in-8°, br., 314 pages et 16 planches de fac-similés (*Épuisé*) ..... 24 fr. 50

Études égyptiennes. Tome I, 2e fascicule (Étude sur quelques pétitions et sur quelques textes relatifs aux funérailles. — Le conte d'Apôpi et de Sekenenrê). Paris, 1886, gr. in-8°, br. (Pages 81 à 216) ..... 7 fr. 50

Études égyptiennes. Tome I, 3e fascicule (Chants d'amour du papyrus de Turin et du papyrus Harris, n° 500. — Fragment d'une version égyptienne de la fable des Membres et de l'Estomac. — Quelques fragments inédits de la version thébaine des livres sacrés). Paris, 1888, gr. in-8°, br. (Pages 217 à 300, 7 planches) ..... 15 fr.

Études égyptiennes. Tome I, complément (Sur une version arabe du conte de Rhampsinite). Paris, 1886, in-8°, br. ..... 2 fr.

Page 301 à fin du tome I des *Études égyptiennes*, avec titre.

Les Contes populaires de l'Égypte ancienne. Paris, 1882, 1 vol. pet. in-8° cou., papier teinté, cart., non coupé, de LXXX et 225 pages ..... 7 fr. 50

Ce volume est l'un des plus importants ouvrages publiés jusqu'ici sur la littérature populaire. Les LXXI pages d'introduction qui précèdent les traductions sont un morceau remarquable de critique littéraire. Les contes que renferme ce volume sont les suivants : *Le Conte des deux frères* (XIXe dynastie); *Le Prince prédestiné* (XIIe dynastie); *Le Conte de Setni Khamoïs* (époque ptolémaïque); *Comment Thoutiti prit la ville de Joppé* (XXe dynastie); *Les Aventures de Sinouhit* (XIIe dynastie); *Le Naufragé* (XIIe dynastie); *Le Conte de Rhampsinite* (époque saïte). Viennent ensuite des fragments que l'état des papyrus ne permet pas de compléter, savoir : *Contes fantastiques remontant à la XIIe dynastie*; *Histoire d'un paysan* (XIIe dynastie); *La Querelle d'Apôpi et de Sekenenrê* (XVIIe dynastie); *Trois fragments d'une histoire de revenants* (XXe dynastie); *Histoire d'un mystérieux* (époque ptolémaïque); *Histoire du bas tour que joua le sculpteur Pétisis au roi Nectanebo* (époque ptolémaïque).

Forme le tome IV de la collection des *Littératures populaires de toutes les nations*.

Procès-verbal de l'ouverture des momies de Ramsès II et de Ramsès III. Paris, 1886, in-8°, br., 8 pages ..... 1 fr.

Voyage d'inspection en 1884. Boulaq, 1884, in-8°, br., 10 pages ..... 1 fr.

Les premières lignes des mémoires de Sinouhit, restituées d'après l'ostracon 27819 du musée de Boulaq. Boulaq, 1886, in-8°, br., 23 pages et 2 planches ..... 1 fr.

Rapport à l'Institut égyptien sur les fouilles et les travaux exécutés en Égypte pendant l'hiver 1885-1886. Le Caire, 1887, in-8°, br., 76 pages ..... 1 fr. 50

Extrait de l'inventaire du musée de Boulaq, comprenant les objets entrés dans les collections du 1er janvier au 31 décembre 1885. Le Caire, 1886, in-8°, br., 11 pages ..... 1 fr.

Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée. Londres, 1888, in-8°, br., 23 pages, rare ..... 1 fr.

Bulletin critique de la religion égyptienne (Le livre des morts). Paris, 1887, in-8°, br., 51 pages ..... 1 fr. 50

Bulletin critique de la religion égyptienne (Le rituel du sacrifice funéraire). Paris, 1887, in-8°, br., 30 pages ..... 1 fr. 50

MASPERO et BRUGSCH. **La trouvaille de Deir el-Bahari.** Le Caire, 1881-1883, in-4°, cart., 38 pages et 30 planches photographiées ..... 100 fr.

Digitized by Google

Egypt 7f

ÉTUDES ÉGYPTIENNES.

Tome II. — 2e fascicule.

LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE

DE

DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES ÉGYPTIENS

VERS LA FIN DE LA IIIe DYNASTIE

(ENVIRON 4500 ANS AVANT JÉSUS-CHRIST)

ET

LES QUATRE NOMS OFFICIELS

DES ROIS D'ÉGYPTE,

PAR

G. MASPERO,

COURS DU COLLÈGE DE FRANCE : 1889-1890.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MAISONNEUVE, ÉDITEUR, QUAI VOLTAIRE, 25.

M DCCC XC

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE

DE DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES ÉGYPTIENS

VERS LA FIN DE LA IIIe DYNASTIE

(ENVIRON 4500 ANS AVANT JÉSUS-CHRIST)

ET

LES QUATRE NOMS OFFICIELS

DES ROIS D'ÉGYPTE.

Digitized by Google

Com. 510

HARVARD COLLEGE
AUG 1 1891
LIBRARY.

Gift of Fund,
U.S.A.

Digitized by Google

LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE

DE

DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES ÉGYPTIENS,

VERS LA FIN DE LA IIIe DYNASTIE

(ENVIRON 4,500 ANS AVANT JÉSUS-CHRIST).

La plupart des tombeaux découverts à Gizèh et à Saqqarah ont été creusés ou construits par des personnages qui vivaient dans l'entourage immédiat des Pharaons. Ils sont assez nombreux pour que nous soyons tentés de reconstituer, selon le joli mot de Lepsius, l'*Almanach de la Cour* des rois lointains sous lesquels ils florissaient. Leurs inscriptions sont pauvres de renseignements historiques ou biographiques, mais riches en titres d'honneur ou de charges effectives, d'après lesquels on a essayé, à différentes reprises, de conjecturer ce que pouvait être l'administration de l'Égypte. On n'a pas assez remarqué, en se livrant à ce travail, que la place même qu'ils occupaient autour du roi devait les empêcher sou-

Digitized by Google

vent de prendre une part active au gouvernement général du pays. La plupart d'entre eux étaient attachés à la personne du souverain et à sa maison; les charges dont ils étaient revêtus, ils les exerçaient sur les propriétés ou dans le voisinage du roi, non dans les provinces ou sur les territoires étrangers soumis à l'Égypte. L'étude de leurs tombeaux nous permet donc de rétablir graduellement les cadres de la maison royale, sans que nous puissions voir par eux seuls quel rôle les fonctions de cour leur attribuaient dans l'administration du double royaume. Au fond, beaucoup d'entre eux n'étaient que des employés du domaine privé des Pharaons et non des fonctionnaires publics. Plusieurs pourtant appartenaient réellement à ce que nous appelons aujourd'hui l'administration et firent leur carrière en province. Deux de ces derniers florissaient à la fin de la IIIe et au commencement de la IVe dynastie, et sont, par conséquent, du nombre des plus anciens Égyptiens qui nous soient connus personnellement. Ils avaient l'un et l'autre leurs domaines et passèrent le gros de leur vie dans la Basse-Égypte. Le premier s'appelait Amteni ou Amten et fut enterré près d'Abousir; le second se nommait Pahournoufir ou Pahournoufi et avait son tombeau à Saqqarah[1].

[1] J'ai rédigé ce mémoire en partie d'après les notes qu'un de mes auditeurs, M. Désiré Mallet, avait recueillies à mon cours du Collège de France en 1888-1889.

Digitized by Google

Le tombeau d'Amten fut découvert par Lepsius en 1843; il est aujourd'hui au musée de Berlin[1]. Il se compose d'une seule chambre rectangulaire, à laquelle conduit un passage long et étroit: c'est une véritable chapelle en forme de croix. La paroi du fond simule une porte monumentale avec ses deux montants en retrait l'un sur l'autre et ses linteaux superposés; seulement la baie en est fermée par un bloc de pierre et ne s'ouvre pour personne. Une sorte de lucarne carrée, ménagée dans le mur septentrional, met le monde du dehors en communication avec le *serdâb* où la statue du mort était enfermée. Celle-ci est au musée de Berlin avec le reste de la bâtisse[2]. Les parements externes des murailles sont couverts de tableaux et d'inscriptions sculptés en haut relief que Lepsius a reproduits fidèlement[3]. Ils ont été examinés sommairement par E. de Rougé[4], traduits en partie par Birch[5] et par Pierret[6], commentés par Erman[7]. Je les ai étudiés au Collège de France, de 1888 à 1889, et l'analyse minutieuse à laquelle j'ai dû les soumettre m'a permis d'en

[1] *Verzeichniss der Ægyptischen Alterthümer*, 6e édition, p. 27, n° 56.

[2] Lepsius, *Denkmäler aus Ægypten*, II, pl. CXX, *a-e*.

[3] Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. III-VII.

[4] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 39-40.

[5] Birch dans Bunsen, *Egypt's place*, t. V, p. 723-724.

[6] Pierret, *Explication des monuments de l'Égypte*, p. 9-11.

[7] Erman, *Ægypten*, p. 126-128, et de nombreuses références éparses dans le reste de l'ouvrage.

Digitized by Google

déterminer la valeur plus exactement, je crois, qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

Les scènes d'offrandes et de vie active, qui tiennent tant de place dans la plupart des tombeaux, n'ont dans celui-ci qu'une importance secondaire. Sur la paroi du fond[1], c'est-à-dire sur la stèle, Amten debout regarde courir cinq animaux : un hérisson, un putois, un furet, un lièvre et une gerboise superposés; c'est, en abrégé, le tableau des régions du désert libyque, que ses fonctions de commandant des frontières et de garde des chasses l'obligeaient à surveiller. A droite, il est debout encore et reçoit le repas funéraire où tout est par milliers, milliers de figues, d'encens, de fard vert pour les yeux, d'essences pour le corps et la chevelure , milliers d'oies, de volailles, de cruches de vin, de fruits du napéca , de graines et d'offrandes de toute nature . L'homme qui lui apporte toutes ces bonnes choses lui verse une libation; le liquide tombe d'un vase en bronze à goulot courbe dans une tasse également en bronze ou en cuivre , à laquelle il s'adapte en temps ordinaire, . Sur les deux parois voisines de la porte[2], à gauche, en haut, trois bouchers découpent un bœuf qu'ils viennent d'égorger, sous la surveillance d'un comptable vérifi-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. III.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. IV.

Digitized by Google

cateur *ROKHITI*, tandis qu'au registre inférieur quatre autres serviteurs apportent un rouleau d'étoffes, un bâton, la ceinture et les sandales du mort, un bois de lit bas incliné en pente comme un lit de camp, un chevet et un vase rempli de poudre. Cette procession se continue à droite, où quatre nouveaux serviteurs défilent en tenant une cassette et un coupon d'étoffe, deux cruches d'eau, le vase et la tasse en métal dont on se servait pour verser de l'eau sur l'autel, enfin une seconde paire de sandales et un pot d'huile. A gauche, deux prêtres se tiennent devant le mort : l'habilleur *OUITI*, agenouillé, qui lui *ouvre la bouche*, l'encense et récite les formules en accomplissant pour lui les rites funéraires[1]; l'autre verse l'eau sur l'autel et fait le proscynème royal, avec le bœuf égorgé représenté plus haut. A droite, deux servants complètent l'offrande en apportant chacun une gazelle ou une antilope vivante. Sur la petite paroi de droite[2], nouvelle représentation abrégée des cérémonies qu'on célébrait dans le tombeau le jour des funérailles. Tandis qu'un personnage sans nom verse l'eau et présente l'encens, les fruits, le vin, les gâteaux, les oies, le bœuf dont

[1] Sur ces cérémonies voir Maspero, *Le rituel du sacrifice funéraire*, p. 7 et suiv.

[2] Lepsius, *Denkm.*, pl. V.

Digitized by Google

se compose le repas , au-dessous, l'habilleur récite les formules, ouvre la bouche du mort, quatre fois, une fois pour chacune des quatre maisons du monde, et fait lui aussi son offrande de pains et de liqueurs, . Plus bas, dans la partie du parement où s'ouvre le soupirail du serdâb, une inscription annonce qu'on venait faire en cet endroit l'offrande réglementaire pour le bien du mort. « Proscynème à Anubis dans la nécropole, et repas offert là par tous les domaines du défunt, à la fête d'Ouaga et de l'Occident, à celle de Manou, à celle de Thot, ainsi que le premier de chaque mois, de chaque demi-mois, de chaque décade et de chaque jour. » Quatre femmes, personnifiant autant de domaines , debout sur quatre autels , apportent des paniers remplis de gâteaux et des vases pleins d'eau pour les cérémonies[1]. Ici encore, le nombre quatre n'est pas mis au hasard : les quatre paniers de gâteaux, les quatre vases d'eau et les quatre autels servaient aux quatre offices , que l'embaumeur célébrait dans les quatre maisons du monde, en se tournant vers les

[1] L'une d'elles porte empilées sur sa tête les quatre tasses qui correspondent aux quatre vases : une de ses compagnes l'a débarrassée de son panier de gâteaux qu'elle tient de la main droite avec son propre vase.

Digitized by Google

quatre points cardinaux[1]. Sur la petite paroi qui se dresse en face de celle-ci[2], la même cérémonie est répétée par les deux mêmes individus. Amten, assis sous un dais, et intitulé *stable de vie*, prend dans sa main la tasse pleine que lui tend le personnage sans nom, et reçoit en même temps, de l'habilleur, le repas funéraire dans le kiosque de plaisance *PIRKHRÔOU NI SIHOU*, avec ses milliers de pains, de liqueurs, de bœufs et d'oies. Trois hommes apportent le reste du mobilier, les pièces d'étoffe pour habiller le mort, un lit bas ayant la forme et les dimensions d'un *angareb* actuel, quatre vases et des provisions dans une corbeille. Enfin, trois grands sloughis, en souvenir des chasses auxquelles Amten se livrait comme grand veneur, poursuivent des antilopes, des gazelles et des chèvres sauvages dispersées sur cinq registres. Cette décoration est assez pauvre : aussi bien ce qui fait l'intérêt du tombeau, ce ne sont pas les tableaux, c'est la longue nomenclature de titres et la richesse inaccoutumée d'inscriptions qu'il renferme.

Les titres sont répétés à satiété de muraille en muraille. C'est là un fait constant sous l'Ancien Empire; ce qui assure à notre Amten une supériorité incontestable sur ses contemporains, c'est

[1] Cf. à ce sujet, Maspero, *La pyramide du roi Pepi II*, dans le *Recueil*, t. XII.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. VI.

Digitized by Google

qu'on rencontre chez lui, mêlées aux titres, des inscriptions où il résume à notre grand profit l'histoire de sa vie et nous apprend l'ordre dans lequel il a conquis ses grades. L'ensemble de ces notices constituerait un véritable *cursus honorum*, si elles étaient toutes réunies dans un même endroit; elles sont malheureusement disséminées en plusieurs places, et il n'est pas toujours possible d'en déterminer la succession ni, par suite, de reconnaître du premier coup l'ordre dans lequel Amten arriva aux charges dont il était revêtu. Je les prendrai donc l'une après l'autre, en commençant par celle qu'on lit sur la paroi de droite[1], et qui nous fait connaître les débuts de notre personnage :

Le membre de phrase du début renferme deux termes qu'il convient d'expliquer minutieusement si l'on veut se rendre compte de la condition de notre personnage à son entrée dans la carrière, *AKHETOU* et *SITOU*. *AKHETOU* est une

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. V.

Digitized by Google

forme avec prothétique de , , *KHETOU*, qui signifie d'une manière générale *chose*, et a le sens étendu que *chose* prend dans notre langue. Il exprime ici la quantité d'objets de toute espèce nécessaire à la vie d'un homme ou d'un enfant. *SITOU*, qui reparaît dans une autre partie du tombeau[1], se rencontre dans le *Papyrus de Berlin n° 1*[2], avec l'orthographe , qui nous permet de le rattacher à *enfant*[3]; le sens *esclave, domestique*, dérive naturellement de ce premier sens. Je traduirai donc : « Le maître-scribe Anoupoumânkhi lui donna les choses nécessaires à sa vie, quand il n'avait encore ni blé, ni orge[4], ni aucune chose, ni maison, ni domestiques mâles et femelles, ni troupeaux. » Le dernier mot est déterminé par des signes qui nous montrent quelle extension il avait dans l'esprit des Égyptiens : il leur servait à désigner tous les animaux domestiques, le bœuf, l'âne, le mouton, les chèvres et le porc[5]. La présence de ce

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. III, registre du haut, l. 18, où le mot est écrit par erreur pour .

[2] Maspero, *Le Papyrus de Berlin n° 1*, dans les *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 156, n. 1.

[3] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1357.

[4] litt. : « n'étant point blé, orge, choses toutes, maison », etc.

[5] Lenormant (*Sur l'introduction et la domesticité du porc chez les anciens Égyptiens*, p. 2) pensait que le porc n'était point connu en Égypte sous l'Ancien Empire; la présence du porc parmi les bestiaux en cet endroit prouve que les naturalistes se sont trop pressés d'adopter son opinion.

Digitized by Google

dernier animal nous permet peut-être de deviner l'origine d'Amten et de son père. Il ne se trouve en effet qu'au cœur du Delta, en assez grande abondance pour devenir un déterminatif naturel des idées de bétail; c'est donc au cœur du Delta qu'Amten était né, probablement dans ce nome Xoïte qu'il mentionne ailleurs. Le maître-scribe Anoupoumânkhi était le père d'Amten, ainsi qu'il est dit ailleurs[1]; le titre de *maître-scribe* qu'il porte n'est pas élevé dans la hiérarchie et indique une condition assez humble. D'autre part, la mère d'Amten « Nibsonit », n'avait pas de fortune personnelle, et nous voyons son fils lui donner plus tard, quand il fut devenu grand seigneur, un domaine[2] qui la mit à l'abri du besoin sur ses vieux jours. Elle ne pouvait pas lui fournir, comme c'était le devoir de la mère, « les pains pétris dans sa maison à elle »,[3]; ce fut donc le père d'Amten qui prit à sa charge l'entretien de son fils. Amten rappelle cette circonstance pour mieux faire ressortir son propre mérite : plus son origine était humble, plus il avait eu de gloire à s'élever aux dignités suprêmes.

Les phrases qui suivent, et qui énumèrent les emplois par lesquels il passa successivement, sont toutes construites sur le même modèle. Elles commencent

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. VII, *c*, l. 5.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. III, registre supérieur, l. 14.
[3] Mariette, *Les Papyrus du Musée de Boulaq*, t. I, pl. XX.

Digitized by Google

par un verbe qui marque la promotion et derrière lequel on lit le nom de la fonction introduit, parfois directement, le plus souvent au moyen de la préposition M d'état. Le verbe est une fois TI, au passif TITOU, *être pris;* partout ailleurs c'est OUDOUT, OUDOUTOU, passif de OUDOU, OUD. OUDOU est une forme secondaire de DOU, *jeter, donner une chose à quelqu'un*, analogue aux doublets ÁNOU, de NÁOU, *venir*, de SHOU, *être vide*, etc. OUDOU se rencontre dans les textes des Pyramides comme variante pure et simple de DOU[1], mais il paraît avoir reçu plus tard une acception particulière, *jeter avec violence;* ici, il a l'une des valeurs ordinaires de DOU, DI, RTÁ, *donner quelqu'un, mettre quelqu'un dans tel ou tel état, dans telle ou telle fonction.* OUDOUTOU-F TOPOU SESHAOU ISIT ZAOUFIT MIR-KHETOU ISIT ZAOUFIT « il fut mis premièrement scribe de l'ISIT ZAOUFIT MIR-KHETOU ISIT ZAOUFIT »[2]. Le mot , qu'on doit lire NÁOU,

[1] Maspero, *De quelques termes d'architecture égyptienne*, extrait des *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique (1889, p. 5, note 5). Brugsch (*Dict. hiér., Suppl.*, p. 354-358) rapproche OUDOU de OUTOU.

[2] M. Brugsch (*Dict. hiér., Suppl.*, p. 359) traduit ainsi ce passage : « Er ward genannt Oberhaupt-Schreiber des Vorrathshauses und Verwalter der Güter des Vorrathshauses. » Il joint au titre , tandis que je donne à ce mot son sens ordinaire de *premier, premièrement.*

Digitized by Google

ÂNOU dans certains cas, a donné lieu à toutes sortes de spéculations sur le développement de l'instruction et de la littérature en Égypte. Je crois qu'il faut en rabattre, et beaucoup. Nous savons par plusieurs textes qu'on envoyait l'enfant à l'école en bas âge[1], mais l'école était ce qu'est aujourd'hui une école arabe, un *kottab* de village, dans la Haute-Égypte : un maître, plus ou moins savant, y enseignait à lire, à écrire et à compter par routine, sans doute en se servant de quelque livre sacré comme de livre de lecture. Cette instruction sommaire ne conférait pas jadis à celui qui l'avait reçue le titre de *SESHAOU*, pas plus qu'elle ne lui vaut aujourd'hui le titre de *kâteb* كاتب. Pour devenir *scribe*, il était nécessaire de connaître le formulaire administratif, les modes de salut gradués selon la dignité des personnages, les calculs assez compliqués en usage dans les bureaux. Aujourd'hui, j'entends dans les parties de l'Égypte qui ont échappé encore à l'influence européenne, ces connaissances nécessaires à l'*écrivain*, au *kâteb*, ne s'acquièrent pas à l'école. Dès que l'enfant qu'on destine à la carrière administrative sait lire, écrire et compter médiocrement, son père, s'il est employé, l'emmène avec lui au bureau, s'il n'est pas employé lui-même, le confie à un parent ou à un ami qui appartient à une administration et qui le prend en une sorte d'apprentissage. L'enfant, relégué dans un coin,

[1] Mariette, *Les Papyrus de Boulaq*, t. I, pl. XXV, l. 20.

Digitized by Google

copie des lettres ou des pièces de comptabilité que son père ou son patron examine et corrige de temps en temps. Dès qu'il a appris un certain nombre de formules, on lui confie la rédaction de quelques lettres peu importantes, dont on augmente graduellement le nombre et la difficulté; quand on juge qu'il possède à peu près la routine journalière des affaires, on déclare son éducation terminée et on demande pour lui une petite place, soit dans le bureau même où il a fait son stage, soit dans un bureau voisin. L'enfant, ainsi dressé, finit généralement par obtenir le poste de son père ou de son protecteur, quand celui-ci meurt ou se retire; on rencontre, dans certaines administrations provinciales, de véritables dynasties, dont les membres se succèdent, depuis un siècle et plus, dans une même place d'*écrivain*. La coutume moderne n'est ici, comme en beaucoup d'autres choses, que le prolongement d'une coutume ancienne, et les *scribes* 𓏏𓅱 de l'Égypte antique ne procédaient pas autrement que les *écrivains* de l'Égypte musulmane; la plupart des papyrus épistolaires que nous possédons sont des recueils artificiels de formules au moyen desquels les apprentis étaient initiés aux difficultés du métier. Le titre de 𓏏𓅱 *SESHAOU* n'avait donc point par lui-même de valeur intrinsèque; la traduction la meilleure qu'on pourrait en donner, si la tradition ne nous imposait le mot *scribe*, serait *employé d'administration*, ou simplement *employé*. Le scribe n'était pas, comme on le pense ordinairement, l'homme versé dans la

Digitized by Google

littérature; il était l'homme au courant des écritures et des formules administratives, et c'était cette science toute pratique, non la connaissance des belles-lettres, qui lui assurait sa supériorité sur les gens élevés aux métiers manuels[1].

Cela dit, nous n'avons plus à nous étonner de voir Amten débuter par être *SESHAOU*. Son père Anoupoumânkhi, après l'avoir entretenu pendant son enfance, lui avait procuré ce petit emploi de *scribe* dans l'administration de l'*ISIT ZAOUFIT*. On remarquera que certaines administrations s'appellent *ISIT*, ou *PIROU*, *PIR*, *PI*, tandis que d'autres ont à la fois une *ISIT* et une *PI*; l'administration où entre Amten avait des *PI-ZAOUFAOU* et des *ISIT ZAOUFIT*. Un examen rapide des deux mots *PI* et *ISIT* nous apprendra en quoi ces deux qualifications différaient l'une de l'autre. Le mot *PI* est *la maison* d'habitation, et le signe représente un plan de maison fort simple, la maison égyptienne primitive, telle qu'on la trouve encore dans beaucoup de hameaux du Said, une pièce rectangulaire, basse, sombre, aux murs en briques crues ou en clayonnages enduits de boue,

[1] Les passages relatifs à la supériorité du métier de scribe sur les métiers manuels sont réunis dans Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 24 et suiv., et dans Lauth, *Die Altægyptische Hochschule zu Chennu* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1872, p. 29 et suiv.

Digitized by Google

au toit plat formé de feuilles de palmier recouvertes de chaume, sans ouverture que la porte et un trou pour laisser échapper la fumée du foyer. Les rois, les seigneurs féodaux, les grands propriétaires avaient dans le *château* *HÂIT*, *HÂIT ÂÎT*, qui leur servait de résidence[1], un certain nombre de ces maisons d'habitation qu'ils donnaient aux fonctionnaires chargés des différents services. Elles n'appartenaient pas à celui qui les recevait; il n'en avait que la jouissance, son emploi durant. Les *maisons* étaient les équivalents des دار *hôtels* et des بيت *maisons* affectés aux diverses administrations de l'Égypte musulmane, et que Makrîzî décrit en partie; elles étaient groupées autour de la *double grande maison* *PIROUI ÂOUI*, qu'habitait le souverain de l'Égypte et qui lui valut son nom de Pharaon. Les fonctionnaires qui les habitaient en prenaient le titre de *MÎROU PI*, *MÎROU PI HÂIT ÂIT*, qui est fréquent dans les textes; tout grand seigneur, tout noble, tout propriétaire qui possédait un domaine ou un château de certaine étendue avait en effet, comme le Pharaon, ses *MÎROU PI* qui occupaient ses maisons et administraient ses terres ou ses revenus[2]. Le mot *ISIT*

[1] Maspero, *Sur le sens des mots NOUIT et HÂIT*, dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique, 1890, p. 247 et suiv.

[2] Ainsi dans le tombeau de Khounas, qui gouvernait le nome de la Gazelle sous la VIe dynastie, on voit les *MIROU PI* présenter au noble personnage les comptes des oiseaux, bestiaux, etc.,

Digitized by Google

n'a pas le sens précis de *PI*. Il représente un siège à côtés pleins, à dossier bas, et posé sur une petite plate-forme où appuyer les pieds, , . Son sens primitif paraît être celui de *siège*, d'où la valeur *endroit, lieu, place, résidence*, qu'il a dans les textes : un dieu ou une déesse sont adorés *M ISITOU-SENOU NIBOU dans toutes leurs places*, c'est-à-dire dans tous les lieux où l'on constate leur présence, que ce soit un château , une maison ou un temple , un arbre, une grotte, un rocher, une source, un point quelconque dans la plaine ou sur la montagne. Les *maisons* d'administration ne se rencontraient que dans les centres populeux, dans une ville, dans une résidence princière; elles n'étaient attribuées qu'à des fonctionnaires d'une certaine importance. Mais il y avait dans les villages, dans les hameaux, dans les villes, des employés de rang secondaire, qui, sans avoir droit à une *maison*, étaient attachés aux mêmes administrations que les *MÎROU PI*; l'endroit où ils exerçaient leur fonction était *la place* *ISIT* de l'administration dont ils relevaient, et je ne puis mieux expliquer le choix de ce mot à sens flottant qu'en rappelant ce qui se passe encore aujourd'hui dans la Haute-Égypte. Une administration publique, obligée d'entretenir un employé dans un village ou dans un quartier de ville où elle a peu

apportés au grand château, *HÂIT ÂIT*, par les tenanciers et par les dépendants des diverses administrations locales (Lepsius, *Denkm.*, t. II, pl. CX).

Digitized by Google

d'intérêts engagés, n'y a pas d'ordinaire une *maison*, un bureau qui lui soit propre. L'employé exerce dans une chambre de sa maison à lui, dans une échoppe qu'il loue au bazar, dans un cabinet qu'une autre administration lui prête ou lui loue. Ce sont ces *endroits* où le petit employé expédiait les affaires qu'on appelait *ISIT*, la *place* de telle ou telle administration. *ISIT* marquait donc quelque chose de moins considérable que *PI*, et un scribe attaché à une *place* tenait dans la hiérarchie égyptienne un rang moins élevé qu'un autre scribe attaché à une *maison* de la même administration.

Le premier poste qui fut confié à Amten était donc celui de *scribe* dans une des *places* secondaires qui dépendaient de l'administration des *ZAOUFITOU* du Pharaon. Le mot *ZAOUFAOU* est traduit d'ordinaire *provisions de bouche*[1]; on le trouve dans les formules des stèles en compagnie de *HOTPOU*, dont on ne le sépare guère, et tel personnage s'intitule [2] *MÎROU ISITOU HOTPITOU ZAOUFAOU*. Le sens *provisions* est excellent pourvu qu'on l'entende exactement. Nous savons qu'on comprenait, sous la dénomination de *ZOUFAOU*, tout ce qui peut servir à la nourriture des hommes ou des dieux, les gros bestiaux, les fruits et les légumes, les gâteaux

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1677, et *Suppl.*, p. 1383.
[2] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 87.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

et les pains de diverses espèces[1]. Les céréales paraissent ne pas avoir été comprises dans l'extension de ce mot : elles étaient enfermées dans des *SHOUNOUITI*, les شنه *shounèhs*, de l'Égypte moderne, qui avaient leurs *MIROU*[2] et leurs *SESHAOU* particuliers. Les *HOTPOU*, *HOTPITOU* désignent les mêmes objets que les *ZAOUFAOU*, bestiaux, fruits, légumes, pains et gâteaux. La différence entre les *HOTPOU* et les *ZAOUFAOU* ne porte donc pas sur la nature intrinsèque des biens que ces mots représentent, mais sur la façon dont ils étaient administrés, recueillis ou employés. On voit en effet que les *HOTPOU*, *HOTPITOU*, sont très souvent accompagnés de l'épithète *NOUTIR*, qui nous force à en appliquer le bénéfice à un dieu ; ces *HOTPOU NOUTIR* sont les *liturgies* des textes ptolémaïques, les objets qu'on offrait à un dieu pour obtenir de lui telle ou telle faveur à l'intention d'un vivant ou d'un mort. Les *HOTPOU NOUTIR* étaient, comme les *aoukaf* de l'Égypte musulmane, des biens que l'on consacrait au dieu et qu'on administrait pour son usage. Les

[1] Ces renseignements sont tirés de nombreux passages de textes tels que le *Grand Papyrus Harris*, où il est dit qu'un roi approvisionne un temple de bœufs, de fruits, de pains, etc., et par là montre que l'objet ou les objets qu'il désigne rentraient dans la catégorie de ce qu'on appelait .

[2] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 87, 101, 104.

Digitized by Google

ZAOUFAOU étaient présentés aux dieux comme aux hommes, aux vivants comme aux morts, aux simples particuliers comme aux Pharaons; c'étaient les objets qu'on rassemblait pour subvenir à la nourriture de chaque jour, tandis que les HOTPOU étaient ceux qu'on rassemblait pour subvenir aux offrandes ou aux sacrifices. Donc, quand on lit dans une inscription funéraire que le proscynème est fait à tel ou tel dieu pour qu'il donne au double d'un mort « l'eau, la bière, l'encens, les huiles parfumées, toutes les choses pures, toutes les étoffes, les HOTPITOU et les ZAOUFAOU[1] », on doit entendre par HOTPITOU les objets donnés au dieu comme bien *ouakf* ou provenant des biens *aoukaf* du dieu; par ZAOUFAOU, l'ensemble des provisions qu'on destine au mort, qu'elles proviennent ou ne proviennent pas de ces biens *aoukaf*. Je traduirai donc *les offrandes et les provisions*, sans me dissimuler qu'*offrande* répond en partie seulement à la valeur du terme égyptien. Le sens plus général de ZAOUFAOU s'accentue encore quand on étudie les emplois du verbe qui en dérive SAZOUFAOU. Il signifie *approvisionner* et comporte toutes sortes de régimes, bœufs, gâteaux ou plantes; Ramsès IV se souhaite beaucoup d'heureux Nils « pour faire provi-

[1] Gayet, *Stèles de la XIIe dynastie*, pl. II, stèle *c* 2 du Louvre l. 4-5.

Digitized by Google

sions à tes biens d'offrandes divines, à tes biens *AOUKAF*[1] », et cette phrase achève de montrer le sens premier de *ZAOUFAOU* et de *HOTPOU*. La *maison des provisions* de laquelle Amten relevait était une de ces nombreuses administrations que la nécessité de recueillir l'impôt en nature avait multipliées sur le sol de l'Égypte. Elle s'occupait de rassembler et de transmettre au *château* toutes les provisions de bouche qu'exigeait l'entretien du Pharaon et de son entourage immédiat. Le Pharaon payait en rations de viandes, de légumes, de fruits, de gâteaux, de boissons[2], les services des gens qui vivaient autour de lui, et l'obligation où il était d'assurer la subsistance journalière de plusieurs milliers de personnes imposait à l'*administration des provisions* une activité extraordinaire. Elle avait dans les villes et dans les villages voisins de la résidence royale des bureaux secondaires, des *places d'approvisionnement* *ISIT ZAOUFIT*[3], dont

[1] Mariette, *Abydos*, t. II, pl. XXXV, l. 17.

[2] C'est ce que prouvent, entre autres textes, le *Conte de Sinouhit* et celui du *Paysan* (Maspero, *Des contes populaires de l'Égypte antique*, 2e édition, p. 48, 127-128).

[3] La forme *ZAOUFIT* avec le final peut s'expliquer de deux manières : ou bien *ZAOUFAOU* est pris adjectivement, et s'accordant avec *ISIT* qui est du féminin, prend la marque *T* du féminin, *la place approvisionnée* ou *approvisionnante;* ou bien il y avait une forme féminine *ZAOUFAIT, ZAOUFIT,* à côté du masculin *ZAOUFAOU*, comme *HOTPITOU* à côté

les chefs rassemblaient chacun dans un canton déterminé les bœufs, les fruits, les légumes, etc., soit pour les expédier à la résidence même, soit pour en distribuer une partie sur place aux employés du gouvernement qui participaient aux distributions de vivres. Les particuliers avaient, comme les Pharaons, leurs *maisons* et leurs *places d'approvisionnement*, dont nous voyons les employés en action sur les murs des tombeaux. Amten fut d'abord *scribe de place d'approvisionnement*, puis il joignit à ce premier titre une autre qualification qui en modifiait un peu la valeur. Il devint *MIROU KHETOU ISIT ZAOUFIT*[1]. *MÎR*, *MÎROU* est une forme en préfixe du mot , *RO*, variante lui-même de *ARI*, *compagnon*, *gardien*. Il marque un rang supérieur dans une administration ou dans un corps régulièrement constitué. L'expression *MIR KHETOU*, qu'on rencontre parfois isolée[2], veut dire qu'Amten obtint, dans la localité où il était, le droit d'administrer sous sa responsabilité les *choses*

de *HOTPOU*, *ISIT* ou *ISIT ZAOUFITOU*, *la place de l'approvisionnement* ou *la place des provisions*.

[1] C'est, je crois, la forme pleine du titre qu'on écrit le plus souvent *MIROU ISIT ZAOUFAOU* (E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 86).

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 668, où *MIROU KHOU*, forme avec chute du final de *KHETOU*, est traduit *der Reiche, eigentlich, der voll ist von guten Dingen.*

Digitized by Google

KHETOU, ici les *provisions*, que la *place* dont il avait été scribe était chargée de recueillir : il y avait des inférieurs, mais aucun supérieur, et ne rendait compte de sa gestion qu'à des chefs établis à distance. Je traduirai donc le membre de phrase qui a donné lieu à cette longue discussion : « Il fut mis premièrement scribe de la place d'approvisionnement, administrateur responsable (directeur des choses) de place d'approvisionnement. » Nous avons là l'indication d'un avancement sur place dans une même branche d'administration : Amten monte du rang de scribe à celui de chef d'une place d'approvisionnement.

Les membres de phrase qui suivent nous le montrent passant de la place d'approvisionnement à une autre branche de l'administration et y conquérant de nouveaux grades.

OUDOUTOU-F EM NAKHT-KHRÔOU EM SOUNOU MIRATIOU OUNOU KHAMIRI KA EM-KHITOU SĀBOU HIR-SAQOU KA, TITOUF SĀBOU NAKHT-KHRÔOU. Il est institué *NAKHT-KHRÔOU* au commencement de la phrase, puis, après avoir passé par différentes fonctions, il est promu au rang supérieur des *NAKHT-KHRÔOU*, qu'on distingue par l'adjonction du mot *SĀBOU*. Nous devons donc chercher à déterminer d'abord ce qu'était l'emploi de *NAKHT-KHRÔOU*, puis ce que si-

Digitized by Google

gnifie le mot *SÂBOU* qu'on place devant lui pour l'élever dans la hiérarchie égyptienne.

NAKHT-KHRÔOU[1] signifie littéralement *fort de voix*, un homme qui a la voix forte. Un personnage portant ce titre est représenté au tombeau de Skhamkaphtah dans l'exercice de ses fonctions[2]. Un *MIROU PI*, assis, reçoit la tablette que lui présente un scribe du double grenier *SESHAOU SHOUNOUITI*. Cette tablette contenait sans doute le compte des boisseaux de blé qu'on mesure devant eux, car un homme, armé d'une mesure carrée, attaque une meule. Le *NAKHT-KHRÔOU* se tient debout entre les deux groupes. Au tombeau de Ti[3], les greffiers du tombeau *ZAZAÏTOU NTE PI-ZOTOU*, qui étaient pour la circonstance un *MIROU PI*, deux scribes et un gardien des archives *RO ÂOU*, enregistrent le produit du mesurage *KHA* d'une substance que je ne puis définir, et qui servait à la préparation d'un parfum ou d'une liqueur. Les fonctionnaires qui l'apportent sont en ligne devant les greffiers. L'un d'eux, le , se traîne sur les genoux dans la posture que les Égyp-

[1] Ce passage a été traduit par Pierret, *Explication des monuments*, p. 8-9 : « Me fit inscrire mon père en fort de parole, en médecin des gens du lac. Je fus préposé au nome Xoïte sous les ordres du docteur, chef des sacrifices (?), du nome Xoïte. Me promut mon père docteur, fort de parole. »

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 289.

[3] Je ne me rappelle pas avoir vu cette scène reproduite autre part; je la décris d'après mes notes et mes photographies.

Digitized by Google

tiens appelaient *HAFONOU*, surveillé par un gardien armé du bâton en attendant son tour; un autre, qui est contrôleur des prêtres du Ka, est accroupi tandis qu'on mesure la quantité de substance qu'il apporte : le *NAKHT-KHRÔOU*, debout derrière ce dernier, se penche au-dessus de lui, les mains appuyées sur les cuisses, et suit attentivement l'opération du regard. Sur une autre muraille, le même *NAKHT-KHRÔOU* apparaît de nouveau. Le *scribe des oiseaux*, celui qui était chargé de l'administration des oies, des canards apprivoisés et de la basse-cour de Ti, surveille, sous un portique, le départ de serviteurs qui vont porter à la volaille les couffes pleines de dourah qui doivent lui être distribuées pour la nourriture du jour[1] : le *NAKHT-KHRÔOU*, une lanière pliée en deux à la main, est debout entre le scribe et les porteurs de couffes, et les regarde s'éloigner. Le tombeau de Râshopsisou à Saqqarah nous offre des scènes analogues. Dans l'une[2], « les greffiers du tombeau sont occupés à mesurer au boisseau les grains apportés des châteaux du Sud de son domaine funéraire »,

[1] Comme les serviteurs sont rangés sur deux files, c'est-à-dire sur deux registres, le *scribe des oiseaux* et le *NAKHT-KHRÔOU* sont dédoublés et représentés sur chacun des registres. La répétition du même nom aux deux registres montre qu'il y a là un artifice du sculpteur égyptien; il n'y a réellement en scène qu'un scribe et un *NAKHT-KHRÔOU*, figurés chacun deux fois.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXII.

Digitized by Google

[ ], et qui, d'après une autre légende, étaient contenus dans trente-deux greniers. Trois employés, accroupis et tournant le dos aux autres personnages, écrivent les comptes; les divers chefs des ouvriers ruraux arrivent l'un après l'autre, apportant chacun un cadeau. Entre les scribes et les ouvriers, le *NAKHT-KHRÔOU SHONOUITI*, le *NAKHT-KHRÔOU du double grenier* se tient debout, la figure tournée vers les scribes à qui il semble adresser la parole[1]. Dans un autre tableau[2], les contrôleurs du château d'Ousirnirî, et les contrôleurs de château en général, comparaissent pour cause d'enregistrement de leurs fermages, devant le noble Râshopsisou, et devant les employés chargés de consigner leurs déclarations par écrit. Ils sont nus et se traînent, attendant leur tour de parler aux scribes. Cette fois, les *NAKHT-KHRÔOU du grenier*, au nombre de quatre, sont debout derrière eux, la face tournée vers les scribes[3]. Une scène mutilée, qu'un tombeau de Gizèh nous a conservée[4], nous montre un défilé de personnages, « les greffiers de la maison éternelle qui comptent les biens des

[1] Le texte gravé porte ; le dessinateur moderne a supprimé le initial qui peut-être était mutilé sur l'original.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXIII-LXIV.

[3] Ici encore le graveur moderne a passé le et écrit .

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXXI *a*.

Digitized by Google

domaines funéraires » : ce sont le *MIROU PI*, deux scribes, le *mesureur au boisseau* *KHAÏ*, et enfin le le *NAKHT-KHRÔOU du grenier*[1]. Le tombeau de Ptahhotpou à Saqqarah fournit un dernier tableau où le *NAKHT-KHRÔOU* joue son rôle[2]. Deux boisseleurs mesurent chacun un tas de blé, et un *NAKHT-KHRÔOU SHOUNOUITI*, debout derrière chacun d'eux, allonge la main et annonce les quantités mesurées. On voit ailleurs encore[3], dans des scènes analogues, un personnage qui est certainement le *NAKHT-KHRÔOU*; mais comme sa figure n'est accompagnée d'aucune légende, je ne ferai pas entrer ces exemples en ligne de compte. La fonction du *NAKHT-KHRÔOU* se déduit de tous ces tableaux. Les bureaux des administrations qui géraient les biens ruraux d'un noble ou d'un Pharaon se composaient d'un petit nombre d'employés toujours les mêmes : un *MIROU PI*, chef de bureau, ayant jouissance de la maison attribuée au chef d'emploi, plusieurs scribes *SESHAOU*, occupés aux écritures, un commis archiviste *RO-ÂOU*, qui

[1] Ici encore le titre est mutilé et serait méconnaissable dans la copie, si les autres tableaux ne nous permettaient de rétablir d'une manière certaine.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CIII *a*.

[3] Ainsi dans Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXXIV.

Digitized by Google

gardait les coffres où l'on conservait les registres sur planchettes ou sur papyrus, un ou plusieurs chaouiches chargés d'introduire les administrés et au besoin de les bâtonner, comme aujourd'hui encore les chaouiches modernes, dans le service des greniers, des boisseleurs-jurés qui mesuraient au boisseau les grains apportés, enfin un employé dont le métier était de surveiller les opérations du mesurage et d'en annoncer le résultat aux scribes qui l'enregistraient aussitôt. C'était, et c'est encore, un poste de confiance. Selon que l'employé ainsi occupé oblige les boisseleurs à emplir plus ou moins la mesure, selon qu'il annonce exactement chacune des mesures qu'on vide, qu'il en laisse passer quelques-unes sans les annoncer ou qu'il en annonce çà et là une ou deux de plus qu'il n'y en a réellement, il peut assurer son dû à l'administration qu'il sert, ou faciliter aux administrés un gain frauduleux qu'il partage ensuite avec eux. Il doit annoncer à voix haute et distincte, d'où son nom de *NAKHT-KHRÔOU* , *fort de voix : crieur* est le terme français qui me paraît répondre le mieux à l'égyptien.

Il y avait des *crieurs* dans les différentes administrations qui touchaient à la terre, et la plupart de ceux que nous avons vus sont des *crieurs des greniers*. Il fallait donc spécifier le service auquel Amten était attaché plus spécialement en sa qualité de *crieur;* c'est à quoi sert le membre de phrase suivant : . Le mot est une

Digitized by Google

variante du mot , , *MIRA-TIOU*[1], que Brugsch a enregistré dans son *Dictionnaire*[2], et qui désigne les cultivateurs attachés au sol d'une propriété et relevant du maître de cette propriété, les *colons* de la législation romaine. Les Pharaons[3], les temples d'Égypte, celui d'Amon, par exemple[4], les princes féodaux[5], les grands propriétaires[6] avaient de ces *colons* qui étaient surveillés par des supérieurs et par des surveillants échelonnés hiérarchiquement[7]. Le mot *SOUNOU* a deux déterminatifs : le premier répond à un des sens de la racine *SOUNOU, pot, chaudière;* le second, la flèche épointée , est le déterminatif ordinaire. Tous les mots écrits , *SOUNOU* aux temps postérieurs s'écrivent à l'époque memphite.

[1] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 92, qui, le premier je crois, a traduit par *familles agricoles, attachées aux domaines royaux.*

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 672-673.

[3] Lieblein, *Die Ægyptischen Denkmäler in St Petersburg*, etc. p. 26.

[4] Brugsch, *Recueil de monuments*, t. I, pl. XXXVI, 2, et *Dict. hiér.* p. 673.

[5] Champollion, *Notices*, t. II, p. 347, où l'on a l'orthographe . Le n'est pas un *P*, mais le trait élargi, tel qu'on le rencontre souvent à toutes les époques. Le signe qui précède ce mot est un équivalent idéographique de , *l'amour de ses colons.*

[6] *Papyrus Anastasi IV*, p. III, dernière ligne.

[7] On trouve dans Mariette, *Les Mastabas*, p. 243, 248, un .

Digitized by Google

Comme ils sont nombreux, on serait embarrassé sur celui qu'il convient de choisir pour expliquer le titre d'Amten, si les monuments ne venaient à notre aide ici encore. Une scène figurée dans l'hypogée de Khnoumhotpou, à Beni-Hassan[1], nous montre un scribe *SOUNOU* du nom de *NAKHT* qui, le calame et la planchette à la main, se tient au milieu d'un troupeau de bœufs à cornes et sans cornes, les examine attentivement et enregistre le résultat de ses observations; le conducteur du troupeau se retourne vers lui et paraît lui parler vivement. Le *SESHAOU SOUNOU* est, comme on voit, dans l'exercice de ses fonctions; il examine les bœufs et en apprécie l'état ou la valeur. Or le mot *SOUNOU* possède, entre autres valeurs, celle de *prix, valeur, estimation,* en copte COYEN, COYN, M. ⲡⲓ, *pretium*[2]. Le scribe *SOUNOU* est, dans le cas présent, celui qui estime le prix, la valeur *SOUNIT* des bœufs de Khnoumhotpou. Notre scribe Amten accomplissait la même opération sur les colons, *MIRATI*, du domaine royal, et c'était un complément de son métier de *crieur*. En tant que crieur, il annonçait aux commis les quantités de blé que chacun des tenanciers apportait; en tant que *SOUNOU*, il estimait la

[1] Champollion, *Notices*, t. II, p. 408-409; Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CXXXI.

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1174, *Suppl.*, p. 1015.

Digitized by Google

valeur de chacun de ces fellahs, c'est-à-dire la quantité de blé ou d'autres denrées qu'ils devaient fournir selon l'étendue de leurs biens, sans doute aussi selon les circonstances accidentelles qui pouvaient augmenter ou diminuer d'une année à l'autre leur richesse et par conséquent leur capacité à payer l'impôt[1]. Le *SOUNOU MIRATIOU* sera donc *le taxateur des colons*, et, réunissant les éléments nouveaux que cette longue discussion nous a fournis, je traduirai les mots « il fut mis crieur, taxateur des colons ». La préposition *M*, qui sépare ici le premier titre du second, nous oblige en effet à considérer les deux charges comme ayant été acquises par Amten l'une après l'autre.

La suite du récit nous apprend quel avancement notre personnage reçut dans la branche d'administration où son élévation au poste de crieur l'avait transporté. Elle se compose de deux membres de phrase dont le premier est subordonné au second : « Étant *MKHIT-KHAMIRI* du nome du Taureau, *SĀBOU HIRSAQOU* du nome du Taureau, il fut pris *SĀBOU NAKHTKHRÔOU*. » La construction des phrases nous révèle la succession des faits. C'est parce qu'Amten avait été *MKHIT-KHAMIRI* du nome du Taureau, puis *SĀBOU*

[1] Ce sens n'exclut pas celui de *médecin*, que notre mot possède certainement dans plus d'un texte.

Digitized by Google

HIR-SAQOU du même nome, qu'il fut *pris*, ⲧ - *TITOU*, c'est-à-dire choisi, parmi ses confrères, pour être *SĀBOU NAKHT-KHRÔOU*. Le tout est de déterminer la nature de chacune de ces fonctions. Et d'abord, notons que le dernier titre n'est qu'une variante d'un titre précédent : c'est *NAKHT-KHRÔOU*, précédé d'un mot *SĀBOU* qui, évidemment, indique un grade supérieur à celui qu'avait le *NAKHT-KHRÔOU crieur* sans épithète, car notre héros ne devient *SĀBOU NAKHT-KHRÔOU* qu'après avoir été *NAKHT-KHRÔOU* pendant un temps plus ou moins long. Il convient donc de rechercher ce que signifie ce mot *SĀBOU*, que nous avons déjà rencontré et que nous rencontrerons souvent[1]. Il a été traduit de façons très différentes, *conseiller, eunuque* par Birch[2], puis *docteur, savant* par E. de Rougé qui le rapproche du copte CBO, *doctrina*[3]. Lieblein lui a consacré une note très longue[4], dans laquelle il adopte avec réserve l'explication de Rougé. Brugsch lit *SOP*, *SEP*, et, songeant à l'hébreu שָׁפַט, traduit *juge*[5], sens qui

[1] Voir plus haut, p. 122, dans le titre d'Anoupoumânkhi, père d'Amten.

[2] S. Birch, *Dictionary of Hieroglyphics*, dans Bunsen, *Egypt's place*, t. V, p. 472.

[3] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 118-119; cf. p. 86, note 1.

[4] Lieblein, *Die Ægyptischen Denkmäler in St Petersburg*, etc., p. 71, note 3.

[5] Brugsch, *Dict. hiér., Suppl.*, p. 1036-1037; cf. Brugsch, *Die Ægyptologie*, p. 207, 211 et suiv.

Digitized by Google

a été admis par Erman[1] et par la jeune école égyptologique presque entière. J'ai relevé de mon mieux tous les passages des monuments de l'Ancien Empire où le mot *SĀBOU* se rencontre, et la plupart d'entre eux ne comportent point le sens *juge*. Nous avons vu, par exemple, que le mot *SESHAOU* désigne le commis employé dans un bureau[2]; un personnage intitulé *SĀBOU SESHAOU* serait alors un *juge commis d'administration*, et l'assemblage seul de ces deux titres montre combien le sens de *juge* pour *SĀBOU* s'applique mal au cas présent. Les *SĀBOU SESHAOU* sont d'ailleurs représentés assez souvent dans l'exercice de leurs fonctions. L'un d'eux est debout, la plume derrière l'oreille, et enregistre des étoffes qu'on apporte pour le compte de son maître Phtahhotpou[3]. La légende qui l'accompagne est *SĀBOU SESHAOU AHIDOSHIRI*, le *SĀBOU-scribe Ahi le rouge*. Dans un autre tableau du même tombeau[4], un autre *SĀBOU-scribe* présente au maître une tablette, contenant sans doute le compte des bœufs gras qu'on lui amène en hommage. Il n'y a là rien qui indique une fonction

[1] Erman, *Ægypten*, p. 124, 130-131, etc.; Meyer, *Geschichte der Alten Ægypter*, p. 62 et suiv.

[2] Voir plus haut, p. 123-126 du présent volume.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CIII *a*.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CII *a*. Le titre ou *maître-écrivain en titre*, litt., *vrai, réel*, se retrouve dans Mariette, *Les Mastabas*, p. 195, 205, 301, 319.

Digitized by Google

judiciaire, et si l'on interroge le reste des personnages qui portent des titres commençant par *SĀBOU*, on les trouvera occupés d'administration comme les personnages qui ont le même titre qu'eux, moins l'épithète de *SĀBOU* : un *SĀBOU SESHAOU* a le même emploi que le *SESHAOU*, le *SĀBOU MIROU SESHAOU*[1] que le *MIROU SESHAOU*, etc. L'impression qui résulte de cet examen, c'est que *SĀBOU* s'ajoutait devant certains titres pour indiquer un grade supérieur de ce même titre. Le *SĀBOU MIR ÂOU*[2] était un archiviste de rang supérieur à l'archiviste *MIR ÂOU* ordinaire, le *SĀBOU SEHAZ SESHAOU*[3] est supérieur au *SEHAZ SESHAOU*, de même que le *SĀBOU NAKHT-KHRÔOU* était plus haut placé que le *NAKHT-KHRÔOU* qui n'était point *SĀBOU*. Le sens proposé par E. de Rougé[4] me paraît plus rapproché de la réalité que celui de Brugsch : toutefois je suis forcé d'y porter quelques modifications. En premier lieu, je ne puis guère ad-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXI, LXXIV *c*, LXXIX, LXXXIV; Mariette, *Les Mastabas*, p. 207, 336-337, 393, etc. Le de Mariette, *Les Mastabas*, p. 317, est identique au , ainsi que le prouve la comparaison des titres mentionnés dans le même tombeau comme appartenant au même personnage.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLVI-XLVIII et suiv.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 164, 195, 301 et suiv.

[4] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 118-119.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

mettre le rapprochement de 𓃬 *SĀBOU* avec CBO. *SĀBOU* a l'accent sur la première syllabe, comme le prouve l'orthographe phonétique 𓋴𓄿𓅱𓂋𓂝, où la voyelle *Ā* est écrite par un syllabique 𓄿 *ĀBOU* renfermant une voyelle initiale accentuée fortement; *SĀBOU* répond plutôt à CABO, CABE, *T. docere*, CABE, П *T. M. sapiens*, *prudens*, où l'accent est sur la première comme dans 𓋴𓄿𓅱𓂋𓃬 *SĀBOU*, plutôt qu'à CBO, où l'accent est nécessairement à la fin. En second lieu, le verbe 𓋴𓂋*𓃬𓂝𓊪 *SÁBAOU*, *SBAOU*, *docere*, *discere* — d'où CBO et CABO proviennent, par un jeu d'accent qu'on retrouve dans tous les mots en 𓋴 *s* factitif et dans tous ceux que la langue populaire assimila à tort ou à raison aux mots en 𓋴 *s* factitif — ne s'écrit jamais par le chacal; d'autre part, le titre *SĀBOU*, *SÍBOU*, ne s'écrit jamais avec une orthographe analogue à celle de 𓋴𓂋*𓃬𓂝𓊪 *SÁBAOU*. Il faut donc admettre jusqu'à nouvel ordre que 𓃬 et 𓋴𓂋*𓃬𓂝𓊪 n'avaient rien de commun pour le sens, au moins à l'origine. On sait que, chez bien des peuples à demi barbares, on applique à des classes entières d'hommes le nom de l'animal qui paraît posséder les qualités qu'on exige d'elles : des troupes d'élite s'appelleront, par exemple, des *tigres* ou des *lions*. Je ne sais si un des noms du chacal, *SĀBOU* 𓃬, n'a pas pu s'appliquer en Égypte à une classe d'hommes à qui l'on prêtait les vertus de cet animal. Le chacal fournissait à la littérature égyptienne des images propres à rendre les idées de vigilance. Le roi

Digitized by Google

Séti Ier, parlant de ses hauts faits, se décrit comme « un épervier divin au plumage bariolé, *ĀBOU SHOU*, qui navigue au ciel d'en haut ainsi que la Majesté de Râ, comme un chacal agile qui fait le tour de l'Égypte au matin, comme un lion au regard fascinateur qui rôde sur les chemins cachés de tout pays étranger[1] ». Le titre de *chacal* *SĀBOU* a pu être donné aux employés chargés de surveiller ceux de leurs confrères de même titre qu'eux, et le *SĀBOU SESHAOU*, par exemple, aurait été le scribe chargé de courir, comme le chacal, autour de ses confrères et de veiller à ce qu'ils accomplissent fidèlement leur charge. Horapollon, au livre premier de ses *Hiéroglyphiques*[2], a eu certainement une idée de ce genre lorsqu'il dit que les Égyptiens, « voulant écrire le

[1] Brugsch, *Recueil de monuments*, t. I, pl. XLV *c*, l. 10-13.

[2] Horapollon, *Hiéroglyphiques*, l. I, ch. XXXIX, édition Leemans, p. 42 : *Ἱερογραμματέα δὲ πάλιν, ἢ προφήτην....., βουλόμενοι γράφειν, κύνα ζωγραφοῦσιν· Ἱερογραμματέα μὲν, ἐπειδήπερ τὸν βουλόμενον Ἱερογραμματέα τέλειον γίνεσθαι, χρὴ πολλὰ μελετᾶν, ὑλακτεῖν δὲ συνέχως, καὶ ἀπηγρίωσθαι, μηδενὶ χαριζόμενον, ὅσπερ οἱ κύνες.* Le chacal que décrit Horapollon pour le scribe est notre ; pour le prophète et pour le prêtre, c'est qui, aux basses époques, se lit *OUÂB*, *OUÎB*, et signifie *prêtre*. Au chapitre XL (Leemans, p. 44), Horapollon affirme que l'hiéroglyphe du juge est un chacal revêtu de la robe royale, c'est-à-dire l'Anubis psychopompe et peseur des âmes devant le tribunal d'Osiris; aussi Leemans a-t-il conjecturé avec raison que les mots *ἢ δικαστὴν* du chapitre XXXIX, qui ne reçoivent aucune explication au cours de ce chapitre, y ont été transportés du chapitre XL (p. 42 de son édition).

Digitized by Google

mot *scribe sacré*, figurent un chacal..., car celui qui veut devenir *scribe sacré parfait*, il doit prendre soin de beaucoup de choses, aboyer sans discontinuer, et être, comme le chien, dans un état de rage perpétuelle contre tout le monde, sans jamais s'adoucir pour personne ». C'est, comme on voit, la définition du *scribe parfait* ἱερογραμματέα τέλειον, que donne Horapollon pour le signe du chacal, et, appliquant ce qu'il dit aux textes égyptiens, on voit que les mots même qu'il emploie sont l'équivalent du titre SĀBOU SESHAOU. Or SESHAOU étant, comme chacun sait, rendu en grec par γραμματεύς et ἱερογραμματεύς, SĀBOU est nécessairement τέλειος. La traduction littérale *chacal scribe* pour , *chacal chef-scribe* pour , *chacal-crieur* pour SĀBOU NAKHT-KHRÔOU étant par trop étrange, je traduirai *maître-scribe*, *maître-crieur*, etc., où notre mot *maître* rend suffisamment l'idée que les Égyptiens exprimaient par le mot SĀBOU, *chacal*. Désormais je mettrai *maître* partout où les textes égyptiens auront SĀBOU précédant un autre titre.

Tout ce moment de la carrière d'Amten se rétablit donc aisément comme il suit : après avoir été *crieur*, Amten est attaché en cette qualité à la personne d'un fonctionnaire du nome du Taureau, exerce auprès de lui le métier de , puis, sans doute en récompense de ses services, est promu au rang de maître-crieur. Il me reste, pour compléter

Digitized by Google

mon exposition, à expliquer autant que possible le sens des titres [illegible] et [illegible]. Le premier d'entre eux est composé, par renversement[1], de [illegible] et de [illegible] *M-KHIT*. Les titres de ce genre sont communs à cette époque, et l'on rencontre des [illegible][2], des [illegible][3], des [illegible][4], des [illegible][5] à côté du [illegible], des [illegible], des [illegible] et de l'*ABIT* [illegible]. Ces charges sont de deux natures : les unes mettent l'individu qui les a [illegible] *MKHIT, derrière* d'autres individus, les [illegible] *prêtres du Ka*, ou les [illegible] *prophètes d'un dieu;* les autres le mettent *derrière* un édifice ou un bureau d'administration, le [illegible] ou la [illegible]. Dans le premier cas, le sens est assez facile à définir, car les monuments nous fournissent plusieurs exemples de [illegible] *AMIOU KHÎTOU* dans l'exercice de leur fonction. Ainsi, au tombeau de Sabou[6], l'offrande est apportée au mort, d'abord, au premier registre, par les [illegible] *prêtres de double du tombeau*, puis par les [illegible] *SEHAZ HONOU-KA*, puis par les [illegible] *AMIOU-KHITOU HONOU-KA, ceux qui sont derrière les prêtres*

[1] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 36, note 1.
[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 455.
[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXV, LXVII, etc.; Mariette, *Les Mastabas*, p. 380 et suiv.
[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 375.
[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 378, 380, 385 et suiv.
[6] Mariette, *Les Mastabas*, p. 380 et suiv.

Digitized by Google

de double. Pour bien comprendre le sens de cette série, il faut commencer par se rappeler exactement ce que sont les *prêtres* ou plutôt les *serviteurs du double* *HONOU-KA*. Ce ne sont pas nécessairement des individus voués exclusivement au service d'un tombeau et du mort qui l'habite : ce peuvent être des fonctionnaires d'administrations diverses, qui ont été rattachés au tombeau, et qui ont contracté, volontairement ou non, l'obligation de le soigner en échange de certains revenus ou de certains avantages qu'on leur accorde. En temps ordinaire, ils étaient scribes, archivistes, chefs des étoffes, etc.; aux jours de fêtes funéraires, ils devenaient *HONOU KA, prêtres de double* d'un tombeau, et allaient y remplir les fonctions de serviteurs du double, faisant le ménage du mort et lui apportant les offrandes. Ainsi, au tombeau de *SAFKHIT ÂBOUI-NOFIR-SAMOU* surnommé *KHONOU*[1], nous voyons deux processions d'individus qui apportent des offrandes , puis , . Ce double titre nous apprend que nous avons affaire, d'une part aux , *SEHAZ HONOU-KA*, puis aux *AMIOU KHITOU HONOU-KA*, enfin aux *HO-*

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 406.

Digitized by Google

NOU KA eux-mêmes. Les personnages sont énumérés l'un après l'autre, et voici ce que nous trouvons parmi eux. Dans une première procession : 1° un *AMI-KHIT HONOU-KA* qui est *maître-archiviste* de son métier ordinaire; 2° un *HON-KA* qui est *scribe;* 3° un *SEHAZ HON-KA* qui est *homme du collier;* 4° un *AMI-KHIT HON-KA* qui n'a que ce titre; 5° un *HON-KA* qui est *notable;* 6° et 7° deux *HON-KA* qui sont *MIR TOBOU*, *préposés aux étoffes;* 8° un *HON-KA* qui est [1]; 9° un *HON-KA* qui est *homme du collier;* 10° un *HON-KA* qui est *notable* et enfin 11° un dernier *AMI-KHIT HON-KA* qui n'a point d'autre titre. L'examen de la seconde procession nous donnerait des résultats analogues, et nous montrerait également des *serviteurs de double* ayant d'autres fonctions. Les *AMIOU-KHITOU HONOU-KA* étaient des employés à la suite des *serviteurs de double* pour les accompagner et les aider dans le transport des offrandes et dans les autres parties de leur service. L'étude des tableaux que j'ai cités et d'autres encore établit qu'il y avait là trois degrés de hiérarchie : d'abord les *HONOU-KA*, serviteurs de double en titre, immédiatement au-dessus d'eux les *SEHAZ*

[1] Pour être exact, il faudrait que le signe eût trois lames au lieu d'une seule que donne le caractère gravé.

Digitized by Google

HONOU-KA, immédiatement au-dessous les *AMIOU-KHITOU HONOU-KA*. On retrouve une classification analogue dans d'autres services. Le *SEHAZ* est, comme l'indique l'étymologie du mot[1], *celui qui éclaire, qui met en lumière*, une personne ou une chose : les *SEHAZ* d'une administration étaient des employés chargés de prendre connaissance des affaires relatives à cette administration, de les étudier, d'en éclaircir le sens et la valeur, et de les soumettre aux chefs supérieurs de l'administration, à qui incombait le soin de prendre une décision. Les *AMIOU-KHITOU* étaient des gens qui, pourvus ou non d'une autre fonction, étaient détachés *à la suite* d'un fonctionnaire, pour l'assister dans l'accomplissement de ses devoirs. Amten, étant *crieur*, fut *détaché à la suite* du du nome du Taureau. Mais qu'était-ce et quel genre de fonction exerçait-il?

On lit le groupe tantôt *KHAMER*[2], ou plus exactement *KHAMIRI*, tantôt *ADMER*[3]. La valeur *MIR*, *MIRI*, pour le dernier élément paraît être prouvée par la variante [4] du tombeau de Sam-Nofir. La valeur du poisson est moins certaine, et je n'admets la

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 877-878.

[2] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, p. 107-108, 110; Lieblein, *Die Ægyptischen Denkmäler in St Petersburg*, p. 74.

[3] E. de Bergmann, *Inschriftliche Denkmäler* dans le *Recueil*, t. VII, p. 179; Lepage-Renouf, *On the priestly Character*, dans les *Proceedings S. B. A.*, t. XII, p. 361.

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 399. Cette variante est unique jusqu'à présent; peut-être résulte-t-elle d'une erreur de copie.

Digitized by Google

vieille lecture *KHAMIRI* que sous bénéfice d'inventaire, pour me conformer à l'usage courant. Les traductions proposées jusqu'à présent sont très variées. Chabas, suivi par Pierret, constate seulement « qu'il semble se rapporter à une fonction civile[1] ». Brugsch y voit un inspecteur des digues et canaux, *nazir el-gisr*[2]. Erman montre que la traduction de Brugsch est entièrement inappropriée à certains cas et propose *chef de district*[3]. *KHAMIRI* est presque toujours précédé de *SĀBOU*, quand il est isolé. Mais *SĀBOU* manque souvent lorsqu'on rencontre à la suite un nom de ville, de district, de place, où un personnage exerce la fonction. Il y avait des *KHAMIRI* dans les différents nomes et dans les différentes cités, comme l'inscription d'Amten le prouve surabondamment. Il y en avait aussi dans des temples et dans des palais *SĀBOU KHAMIRI HÂIT OÎROU*[4], *SĀBOU KHAMIRI NSIT-KHONTIT*[5], etc.; il y avait même des *KHAMIRI* pour une barque *KHAMIRI OUA*[6]. Le passage important pour la détermination du sens se trouve dans l'inscription de Bershèh, où le grand seigneur Thothotpou raconte qu'il s'est érigé un colosse à lui-

[1] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, p. 110.
[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 942.
[3] Erman, *Ægypten*, p. 124, note 2.
[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 120, 399.
[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 118-120, 165, 173, 214, 216-220, 247-249, 256, 266, 335, 393, 399, 416, 421, 424.
[6] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXII c.

Digitized by Google

même. Après avoir décrit le brillant accueil qu'on lui fit et la joie qui saisit ses vassaux à cette occasion, il ajoute une mention assez obscure des « *HÂOU* institués avant lui et des *KHAMIRI* institués ..... à l'intérieur de ce fief » . Le terme *SÂBOU KHAMIRI* est introduit en parallélisme avec les *HÂOU* d'autrefois, qui ont précédé le maître actuel dans le gouvernement de la principauté d'Hermopolis. La raison de ce parallélisme se découvre si nous nous reportons au protocole de Thothotpou. Le pouvoir des princes féodaux s'étendait sur l'administration politique, militaire, industrielle et agricole (ces deux dernières branches répondant à ce que nous appellerions l'administration financière), religieuse d'un ou de plusieurs nomes. Or Thothotpou s'intitule : , ou bien , avec des variantes nombreuses de titres connus, qui tous rentrent dans une des catégories que j'ai indiquées. Le *HÂ* est le chef politique, au nom duquel le mot *ROPÂITOU* joint une idée de vieille noblesse héréditaire; on comprend aussi dans ce mot l'idée de l'autorité militaire, qui, lorsque le prince a un commandement effectif sur des troupes actives, est exprimée plus souvent par les mots de *MIROU MÂSHÂOU*, *commandant des piétons*. D'autre part, l'autorité religieuse est marquée par les mots

Digitized by Google

OIR DIOU, *chef des cinq*, qui est le nom du grand prêtre de Thot à Hermopolis, et par *KHORPOU NSITI*, chef du double sanctuaire, ailleurs par *MIROU HOUNOU-NOUTIR*, chef des prophètes. Il ne reste donc plus pour *KHAMIRI* que ce que j'appellerai le pouvoir financier, l'administration des revenus agricoles ou industriels du pays. Le *SÂBOU KHAMIRI* serait l'administrateur, le curateur d'un nome, d'une ville, d'un palais, et le terme *SÂBOU*, qui ne se met guère que devant les noms d'emplois civils, confirme cette manière de voir. Les dieux avaient pour gérer l'administration civile de leurs domaines des *KHAMIRI NOUTIR* ou *curateurs du dieu*. Le *KHAMIRI SIT* était chargé de l'administration des cantons du désert adjacents à l'Égypte, le *curateur de la montagne*. Le *KHAMIRI OUA* est l'administrateur financier, le trésorier-payeur d'une barque divine et royale, le *curateur de la barque*. Dans l'Égypte ptolémaïque, la fonction de *SÂBOU KHAMIRI* me paraît répondre en partie à celle d'hypodiœcète, ὑποδιοικητης[1]. L'hypodiœcète royal « surveillait ..... la culture des propriétés

[1] J'ai précédemment rapproché le titre grec du terme égyptien (*Études égyptiennes*, t. II, p. 49). Tout bien considéré, il me paraît que le *SÂBOU KHAMIRI*, tel que je le définis, répond à l'ὑποδιοικητης, et le au basilicogrammate ἐπὶ τῶν προσόδων (Lumbroso, *Recherches*, p. 343-344); d'après Brugsch (*die Ægyptologie*, p. 216) *der Zollschreiber*.

Digitized by Google

royales; c'est lui qui convoquait et présidait le conseil général des stratèges, des épistates, des phylacites, des économes, des basilicogrammates, des officiers du grammate des guerriers, des topogrammates et cômogrammates, etc., pour assigner à chacun le terrain, l'ensemencement, le travail agricole, selon la capitation fixée par l'édit sur l'agriculture; ..... c'est lui qui contrôlait la gestion des agents inférieurs. ..... Le *préposé à l'arpentage* était désigné par lui. Il représentait également le diœcète — c'est-à-dire, en fait, le Pharaon — pour tout ce qui concernait la perception des impôts, les fermes, le maniement des recettes.[1] » Le même individu pouvait réunir tous les pouvoirs dans ses mains, comme Thothotpou; d'autres pouvaient n'être que hypodiœcètes *SÂBOU KHAMIRI*, et avoir à côté d'eux des commandants militaires et des employés religieux indépendants.

Amten était donc *à la suite du curateur du nome du Taureau*, c'est-à-dire qu'il exerçait auprès de ce haut personnage la fonction de *crieur*, qui lui appartenait au moment où il fut attaché à sa personne. Il y joignait l'emploi de *HIR-SAQOU*. Les monuments ne nous ont pas fait connaître jusqu'à présent beaucoup de personnages ainsi qualifiés. Le seul que je connaisse est un certain *BEBI SENOZMHÎT*, qui est enterré à Saqqarah[2].

[1] Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique*, p. 341-342.
[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 104-106.

Digitized by Google

Ses titres complets sont : ; son fils aîné Asi est comme lui . Pierret traduit avec doute *chef des sacrifices*[1]. Erman, qui semble confondre notre titre avec celui de , préfère *Unter-Ackerrichter*[2]. Pour bien se rendre compte de la valeur qu'il convient de prêter à ces mots, on doit se rappeler qu'Amten est encore assez bas placé au moment où il devient . Il était *crieur* avant d'être , il passe *maître-crieur* après l'avoir été; l'emploi du doit donc être analogue à celui du *crieur*, puisqu'il s'intercale entre les deux degrés connus de ce dernier. Observons d'ailleurs que est le syllabique de *SAQOU*, *SOQOU*, qui signifie *frapper avec le bâton ou avec la massue*. Les rois vainqueurs assomment avec la masse à tête de pierre, *SAQOU*, les ennemis qu'ils ont vaincus[3]. Les *SAQOU-ANKHOU* ou prisonniers de guerre sont les soldats ennemis qui, assommés d'un coup de la massue ou du bâton de guerre, n'ont pas succombé, mais ont pu être emmenés par les vainqueurs, les *frappés vivants*, par opposition aux *frappés morts* qui sont demeurés sur le champ de bataille. Le *HIR SAQOU* est donc

[1] Pierret, *Explication des monuments de l'Égypte*, p. 9.

[2] Erman, *Ægypten*, p. 127.

[3] Cf. pour le geste des rois, les bas-reliefs de Snofroui (Lepsius, *Denkm.*, II, pl. II *a*), de Khéops (Lepsius, *Denkm.*, II, pl. II *b-c*), et de plusieurs autres rois de l'Ancien Empire, au Sinaï.

Digitized by Google

le supérieur de ceux qui frappent du bâton ou *de la masse.* *SAQOU* paraît être un vieux mot, antérieur à *MÂSHÂOU* et aux autres termes qui marquent un soldat armé de l'arc et des flèches. Il désignait les hommes armés de bâtons et de masses qui escortaient un chef, lui servant de soldats en temps de guerre, faisant la police autour de lui en temps de paix. Ce n'était plus, depuis l'introduction des armes nouvelles, qu'un nom ancien réservé aux hommes qui faisaient la police d'un bureau ou d'un canton. Les fonctionnaires, que le *crieur* introduit devant le bureau et dont il annonce le nom et la redevance, sont accompagnés de gens armés de bâton, prêts à leur donner la bastonnade, si leurs réponses paraissent douteuses ou si leur apport ne semble pas suffisant aux autorités. Les chaouiches[1] des moudîrs sont encore aujourd'hui investis de fonctions semblables; ils étaient même autrefois chargés d'exécuter les sentences capitales rendues sommairement par leurs maîtres. Le *crieur* avait sans doute la police des bureaux où il exerçait ses fonctions, et il était le chef naturel de ces chaouiches. Le nom de *frappeurs* *SAQOU*, ou plutôt *SAQOUOU* au pluriel,

[1] *Chaouche*, au pluriel *chaouiches*, est la transcription du mot arabe شاوش, dérivé du turc چاوش et que les Turcs eux-mêmes avaient emprunté à l'arabe جيوش *soldat*. J'emploie d'autant plus volontiers ce mot qu'après avoir, comme jadis *SAQOU*, désigné un soldat en général, il ne sert plus aujourd'hui en Égypte, comme jadis *SAQOU*, qu'à désigner un soldat, chargé de faire la police dans une administration ou auprès d'un fonctionnaire.

Digitized by Google

était tout indiqué pour ces gens armés du bâton et habitués à s'en servir journellement : leur chef serait le *HIR SAQOUOU, chef des frappeurs, chef des chaouiches,* et avec un grade en plus *SÂBOU HIR SAQOUOU, maître chef des chaouiches.* Il semble qu'à partir de l'époque thébaine, la tribu libyenne des Mâazaiou, les Mâazéhs معزة d'aujourd'hui, ait succédé aux *SAQOUOU* dans leur emploi de soldats de police, et que le *HIR MÂZAÏOU* ait remplacé le *HIR SAQOUOU.* En résumé, si j'ai bien compris le titre, Amten, nommé *crieur* dans un bureau d'administration, probablement, comme la plupart des *crieurs* que nous connaissons, dans un bureau de l'administration des greniers, fut détaché en cette qualité à la suite du curateur du nome du Taureau et mis à la tête des chaouiches de ce nome, puis promu, en récompense de ses services, au rang de *maître-crieur.* On voit combien toutes ces données sont en accord l'une avec l'autre, et avec quel degré d'assurance elles nous permettent de régler l'avancement d'Amten de façon plus logique qu'on avait fait jusqu'à présent. Le *nome du Taureau* et, que Brugsch présente comme l'équivalent du nome Gynécopolite dans le Delta[1], est identifié par la plupart des autres égyptologues avec le

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1299 et suiv.

Digitized by Google

nome Xoïte[1], et cette identification me paraît, malgré tout, être la plus vraisemblable de celles qu'on a proposées. Je traduirai donc le membre de phrase complet : « étant attaché à la suite du curateur du nome Xoïte, maître chef des chaouiches du nome Xoïte, il fut pris pour maître-crieur ».

L'inscription continue : *OUDOUTOUF MIROU HMÂ NIB SOUTENOU* « il fut mis directeur de tout le lin du roi ». *HMÂ* est le *lin*, comme Champollion l'a reconnu depuis longtemps[2]. Les doutes qu'on a pu concevoir à cet égard, et qui ont déterminé Erman à traduire notre titre par *préposé à toute la récolte royale*[3], tombent dès qu'on examine les scènes où la récolte de la plante *HMÂ* est représentée. On y voit les ouvriers arrachant les tiges à poignées, comme on fait encore pour le lin, et ne les coupant pas. Le seul endroit où l'on observe une exception est un tableau mutilé de Zaouièt el-maièttîn, où le dessinateur moderne a restauré maladroitement un fellah à demi effacé en lui mettant la faucille à la main : si l'on regarde les

[1] J. de Rougé, *Monnaies des nomes de l'Égypte*, p. 53-54; Robiou, *Géographie comparée du Delta* dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. III, p. 116-118; Dümichen, *Geographie des alten Ægyptens*, p. 251.

[2] Champollion, *Notices manuscrites*, t. II, p. 452.

[3] Erman, *Ægypten*, p. 127, « Vorsteher der ganzen königlichen Ernte ».

Digitized by Google

personnages encore intacts du même tableau, on verra qu'aucun d'eux n'a d'instrument, mais qu'ils sont tous occupés à arracher les tiges au lieu de les couper[1]. Ce n'était pas de tous les lins royaux de l'Égypte qu'Amten était devenu directeur; le saut eût été trop grand de *maître-crieur* à un rang aussi élevé. C'était simplement une direction locale qu'il recevait, et, selon l'usage des inscriptions égyptiennes, le lieu où il l'exerçait est le dernier lieu, nommé ici le nome du Taureau. Amten devint donc *directeur de tout le lin du roi* pour le nome Xoïte. Sa carrière, commencée à l'administration rurale, par l'emploi de scribe dans un entrepôt de produits agricoles, s'était continuée par des emplois de même nature, jusqu'à lui remettre la gestion d'un des bureaux les plus importants que cette administration avait dans les provinces. Dès lors elle paraît changer non pas de direction, mais de caractère. Il avait été jusque-là, tour à tour commis, puis chef, mais toujours attaché à un bureau : désormais il sort des bureaux et s'occupe d'administrer des domaines, puis des villes, puis des nomes. Les derniers mots de notre inscription nous apprennent quels furent ses premiers pas dans cette voie nouvelle : 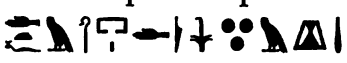 *OUDOUTOUF M HAQOU PIR DOSOU M KHRI-AMAS.* Ici encore une discussion minu-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CVI. Champollion, qui copia le tombeau avant Lepsius, ne s'y trompa point : il décrit tous les personnages sans exception, comme arrachant la plante, ne la coupant pas (*Notices manuscrites*, t. II, p. 452-453).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

tieuse peut seule nous révéler ce que sont ces charges nouvelles. Le terme *HAQOU, HIQOU* s'échange dans beaucoup de titres avec le terme *MIROU*, *HAQOU PI* et *MIROU PI*, *HAQOU NOUIT*[1] et *MIROU NOUIT*, [2] *HAQOU HÂIT* et *MIROU HÂIT*, *HA-QOU SIT*[3] et *MIROU SITOU*, etc. Le sens en est très différent au point de vue politique. *HAQOU*[4] marque un droit de propriété sur l'objet ou la personne dont le nom suit, *MIROU* une autorité déléguée momentanément par un personnage de rang supérieur, mais sans cession du droit de propriété sur la personne ou sur l'objet : *HAQOU* est un terme féodal, *MIROU* un terme administratif. Le *HAQOU* recevait à fief la maison *PI*, le domaine *NOUIT*, le château *HÂIT*, le canton montagneux *SIT*, et le tenait, sa vie durant ou pour un terme d'années, à moins qu'il ne le forfît par sa faute, soit qu'il refusât d'acquitter le tribut qu'il devait, soit qu'il voulût se soustraire au service militaire ou aux autres servitudes, encore mal connues, qui pouvaient grever les possesseurs de fiefs égyptiens. Le *MIROU* est au contraire un employé d'ordre supérieur ou inférieur, nommé par

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. IX, etc., et pl. CXII, *b*, *c*; Mariette, *Les Mastabas*, p. 145, 246.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLII-LXIV, LXXX et suiv.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CXXXIII.

[4] J'ai déjà indiqué le sens de *HAQOU* dans un mémoire *Sur le sens des mots Nouit et Hâit* (*Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XII, p. 236 et suiv.).

Digitized by Google

le roi : il ne tient pas à fief l'objet ou les personnes dont la mention suit son titre, mais il en a la jouissance temporaire et les administre, sous la surveillance directe du roi ou du propriétaire et de ses officiers. Il ne paye pas simplement tribut comme l'autre, mais il doit au maître tout le produit de ce qu'il administre, en échange d'un traitement fixe que celui-ci lui sert régulièrement. Le *HAQOU PI* reçoit une maison en propriété, sa vie durant ou quelques années de sa vie durant, car la concession qu'on lui fait n'est pas toujours héréditaire et ne passe pas nécessairement à ses enfants. Le *MIROU PI* a la jouissance momentanée d'une maison pour l'administrer et pour gérer les affaires de son maître; s'il change de fonctions, il quitte cette première maison, qui passe à son successeur dans l'emploi, et prend la maison qui dépend de son emploi nouveau. Je traduirai *HAQOU PI* par *régent de maison* et *MIROU PI* par *directeur de maison*, faute d'avoir de meilleures expressions à proposer : le *MIROU PI* est bien l'*οἰκόνομος* des temps ptolémaïques[1], mais le mot *économe* a pris dans notre langue un sens si différent de celui d'*οἰκόνομος* que je préfère ne pas m'en servir. De même le *HAQOU NOUIT*, le *HAQOU HÂIT* et le *HAQOU SIT* ont en fief, héréditaire ou non, le domaine, le château, le canton montagneux dont le *MIROU NOUIT*, le

[1] Sur l'*οἰκόνομος*, voir Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte*, p. 342.

Digitized by Google

MIROU HÂIT et le *MIROU SITOU* n'ont que l'administration momentanée. Amten, devenant *HAQOU*, passe donc du rang d'employé celui de tenancier libre, et ce qu'il reçoit à fief s'appelle . Le nom est déterminé ici par , mais, comme on rencontre ailleurs, dans le même tombeau, le même nom suivi tantôt des trois , tantôt d'un seul ●, j'en conclus qu'il ne faut attacher aucune valeur spéciale à ce triple déterminatif. Il s'explique du reste par un fait encore fréquent dans l'Égypte moderne. Les villages sont partagés en trois ou quatre quartiers, ou communautés, souvent placés à quelque distance l'un de l'autre et séparés par des terrains vagues ou par des champs cultivés, et qui ont chacun leurs *omdahs* et leur *sheikh-el-beled* : ainsi le village de Dendérah se compose de quatre groupes de maisons qui s'appellent Dendérah, Nazlèt-Dendérah, Kafr-Dendérah et Nahièt-Dendérah, auxquels on peut même joindre Naoutah et Nahièt-Naoutah, ce qui porterait à six le nombre des groupes. Ils étaient dans l'antiquité autant de domaines *NOUITOU*, et c'est pour cela que les villes et villages égyptiens, équivalents au *pagus* latin, avaient aux très vieilles époques trois au déterminatif, pour indiquer la pluralité des domaines bâtis ou non qui formaient la cité : plus tard le triple déterminatif se réduisit à , puis à ●. est donc, malgré ses trois , un seul village, plus ou moins clairsemé, qu'Amten reçoit en fief. La lecture du

Digitized by Google

nom n'en est pas certaine, le signe qui s'y rencontre ayant plus d'une lecture. L'intercalation de entre et me porte à croire que c'est, ou un syllabique dont la valeur nous serait donnée par les deux caractères qui l'environnent, ou un déterminatif placé au milieu du mot comme c'est le cas parfois aux anciennes époques. Nous connaissons, en effet, un mot , *ZOS*, *DOS*, *couteau*, qui a pour déterminatif l'objet même qu'il représente : serait le couteau renversé. La variante *SOU* pour *S* a une valeur grammaticale : dans les textes des Pyramides, les noms en *S* finale non vocalisée écrivent leur pluriel au moyen du syllabique *SOU*, *QARS*, *QARSOU*. se lirait *PI-DOSOU* et aurait signifié *la maison des couteaux*. L'emplacement de ce domaine et du village de *PIDOSOU* est inconnu[1]; d'après le mouvement général du récit, je crois qu'on doit le chercher dans le nome Xoïte. Le dernier membre de l'inscription me paraît contenir un terme honorifique plutôt que la mention d'une charge effective. Amten dit plusieurs fois dans son tombeau qu'il était , et avec les variantes ordinaires , . Pierret a pris pour *la langue* et a traduit *possédant la parole :* Amten était, dit-il, *un homme qui a le droit de prendre la parole pour commander*, un homme *en*

[1] La ville de ce nom que Brugsch cite (*Dict. géogr.*, p. 964) était située probablement dans la Moyenne-Égypte.

Digitized by Google

possession du commandement[1]. De fait, | est la grande canne, la *hasta pura*, l'ancien bâton de guerre, qui avait perdu, avec le temps, sa signification meurtrière et n'était plus, comme l'épée chez nous au dernier siècle, qu'un emblème de rang et un insigne d'autorité. A partir d'une certaine classe, les fonctionnaires recevaient le droit de porter cette canne, qui les distinguait du commun et des employés secondaires : elle est représentée, au tombeau d'Amten, entre les mains d'un serviteur qui l'apporte, ainsi qu'une paire de sandales, et son nom est écrit au-dessus d'elle[2]. 𓄟 | est un des mots assez nombreux qui sont formés avec 𓄟 *KHRI* et un nom d'objet : 𓄟 𓊹 *KHRI-Ā*, litt. : *le avec registres* « une cassette à contenir des registres »; 𓄟 𓋴 𓂋 𓏤 *KHRI-HABI*, litt. : *le avec rouleau de fête* « le porteur du rouleau, l'officiant dans une cérémonie religieuse ou funéraire »; 𓄟 𓇋𓂋𓂋 𓋴 *KHRI-MORHOU*, litt. : *le avec huiles* « une cassette à essences parfumées[3] ». Un homme 𓄟 | *KHRIT-AMAS* est un homme qui porte la canne de commandement. Si l'on parcourt les scènes de la vie égyptienne, on voit en effet que ni le *crieur* ni le scribe ou l'employé inférieur n'ont ordinairement la canne : cet insigne est réservé aux employés d'ordre plus relevé. C'est en devenant 𓁹 𓂋

[1] Pierret, *Explication des monuments de l'Égypte*, p. 9 et note 2, p. 11.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. IV, paroi à gauche de la porte, 2e registre supérieur.

[3] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 968.

Digitized by Google

HAQOU, c'est-à-dire titulaire d'un fief, pour la première fois, qu'Amten reçoit le droit, le privilège de porter la canne.

L'inscription ainsi élucidée, détail par détail, il ne me reste plus qu'à en reprendre la traduction suivie :

Le maître-scribe Anoupoumâmkhi lui donna sur son bien les choses nécessaires à sa vie, quand il n'avait encore ni blé, ni orge, ni aucune autre chose, ni maison, ni domestiques mâles et femelles, ni troupeaux, ânes et porcs. Il fut mis premièrement scribe de place d'approvisionnement, directeur responsable des biens d'une place d'approvisionnement. Il fut mis crieur, taxateur des colons; puis, étant détaché à la suite du curateur du nome Xoïte et maître-chef des chaouiches du nome Xoïte, il fut pris comme maître-crieur. Il fut mis directeur de tout le lin du roi. Il fut mis régent de Pidosou et eut le droit de porter la canne de commandement.

A partir de cet endroit, nous ne pourrions plus que difficilement reconstituer la carrière d'Amten,

Digitized by Google

si nous n'avions plus à notre disposition que les légendes éparses sur les parois. Par bonheur les inscriptions de la stèle viennent ici à notre secours. Elles nous donnent deux fois la série des titres dans un ordre constant : une première fois *in extenso*, en colonnes verticales, au registre supérieur, une seconde fois en abrégé, dans la ligne verticale qui court sous ce premier registre; cette dernière liste est complétée du reste par les colonnes verticales d'inscriptions, qui encadrent, à droite et à gauche, la baie de la fausse porte. Je commencerai par la liste en colonnes verticales, qui est la plus détaillée :

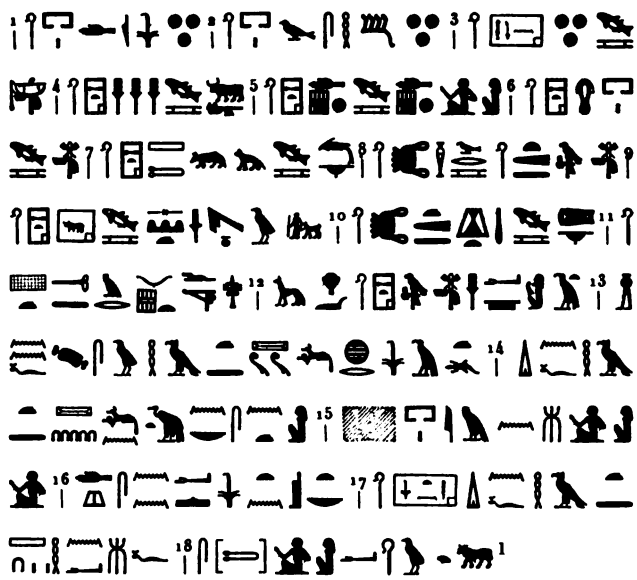

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. III.

Digitized by Google

Dans deux autres passages où l'on rencontre le titre de *HAQOU PIDOSOU*, celui de *HAQOU PIOÍRSAHOU* le suit immédiatement. Le raccord se fait donc naturellement, par *HAQOU PIDOSOU*, entre l'inscription qui raconte les débuts d'Amten et celles qui énumèrent l'ensemble de ses fonctions. Comme la série des titres qui suivent celui de *HAQOU PIDOSOU* est constante sur la stèle, j'en conclus que l'ordre dans lequel ils se succèdent est, à très peu de chose près, celui dans lequel ils furent acquis, ce qui nous permet de rétablir jusqu'à la fin le *cursus honorum* de notre personnage. Je vais donc les étudier l'un après l'autre, avec le même soin que j'ai apporté à l'étude des précédents, et j'espère arriver par là à une connaissance plus complète de l'administration et de la constitution politique de l'Égypte, il y a plus de quatre mille ans avant notre ère.

Nous savons déjà ce que signifiait ce titre de *HAQOU PIDOSOU* : celui de *HAQOU PIOÍRSAHOU* a exactement la même valeur. Après avoir reçu en fief les domaines et le village de *PIDOSOU*, Amten reçut dans les mêmes conditions celui de *PIOÍRSAHOU*, qui n'était probablement pas très éloigné du premier, mais dont le site est encore inconnu. Ce n'étaient là que des fiefs secondaires, qui le laissaient dans la condition de petit propriétaire rural : avec les titres suivants, il entre dans une catégorie plus

Digitized by Google

relevée. J'ai expliqué ailleurs[1] ce que les Égyptiens entendaient par *HÂIT ÂIT*, le grand château, où un seigneur, un fonctionnaire de haut rang, le Pharaon résidaient, à l'abri de puissantes murailles, avec leur haut personnel administratif, leur garde, leurs esclaves, et d'où ils tenaient une campagne, une ville, une province entière. L'officier, de quelque rang qu'il fût, à qui le suzerain confiait un de ces châteaux, devenait par le fait seigneur, parfois temporaire, parfois héréditaire, de la ville et du canton où se trouvait le château : il y exerçait l'autorité suprême, sauf à rendre compte de ses actes devant le maître, et recevait pour cette raison la qualité de *HAQOU régent*. Le premier château dont la tenure fut confiée à notre Amten s'appelait *HÂT-HONOU* et n'était pas *un grand château* *HÂIT ÂIT*, mais probablement un de ces châteaux-fermes, dont les *régents* défilent parfois dans la tombe de certains grands seigneurs des temps postérieurs[2], et qui peuvent dépendre d'une maison d'administration[3]. Je crois cependant qu'il n'est pas impossible de désigner le nome dans lequel Hât-honou se trou-

[1] Dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique, t. XII, p. 247 et suiv.

[2] n'est pas le syllabique *SON*, mais une variante de employé souvent, dans les textes des Pyramides, à la place où les textes postérieurs ont : ici le voisinage de et de nous donne pour lui la valeur syllabique *HON*.

[3] Voir plus haut, p. 126-129 du présent volume.

Digitized by Google

vait. On remarquera en effet que tous les noms de châteaux qui suivent sont accompagnés d'une mention, de laquelle il résulte qu'Amten, en devenant le *régent* dans chacune de ces localités, devient aussi *curateur* *KHAMIRI* dans un nome : il est régent de grand château à Khorpou et curateur dans le nome de Xoïs, régent de grand château à Dopou et aussi curateur des gens de Dopou, etc. Le grand château nommé dans chaque cas était donc sur le territoire du nome ou de la ville dont on affirme au-dessous qu'il était curateur. Si, en effet, on recherche dans le reste du tombeau, on verra que le lien entre le titre de *régent de grand château* et de *curateur* d'un nome ne se brise nulle part, et que la mention *KHAMIRI du nome Xoïte* suit celle de *Régent de grand château de Khorpou*, à la planche V comme à la planche III de l'ouvrage de Lepsius. Cette observation nous permet d'indiquer, au moins par à peu près, l'emplacement de plus d'une ville, dont la situation serait impossible à indiquer sans cela. *HÂT-HONOU* était donc dans le nome Métélite, ou plutôt dans un nome antique très étendu, qui renfermait également Bouto et qui, plus tard, fut divisé en plusieurs nomes ayant chacun leur administration séparée[1]. Amten devint donc successivement *Régent de grand château de Khorpou curateur au nome Xoïte*, puis *Régent de grand château de Dopou curateur des gens de Dopou*, puis *Régent de grand château de*

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1195-1320.

Digitized by Google

Pimi curateur au nome Saïte, puis *Régent de grand château de Shetoui curateur au nome Mendésien*, puis *Régent de grand château d'Hosoîrou ainsi que Régent des terres à blé au nome Saïte de l'Ouest*, puis *Régent de grand château de Hât-ahit curateur des districts du désert, grand veneur*, puis *Régent des terres à blé avec droit de porter la canne et curateur au nome Létopolite*. Ceux de ces titres où il n'entre que des noms géographiques n'exigent pas beaucoup de commentaires. Nous ne connaissons pas encore assez la position relative des nomes du Delta pour pouvoir placer sur la carte les châteaux indiqués. *KHORPOU* était le nom du château où résidait le curateur du nome Xoïte, sans doute dans la ville de Xoïs même. La mention *HAQOU HÂIT-ÂIT DOPOU KHAMIRI DOPOUTIOU*, *régent de grand château de Dopou, curateur des gens de Dopou*, renferme une forme insolite *DOPOUTIOU*, *les gens de Dopou* au lieu d'un nom de nome. Elle s'explique par d'autres textes. La célèbre ville de Bouto était, comme ces villages et villes modernes dont j'ai parlé plus haut[1], divisée en quartiers indépendants, dont les deux principaux formaient chacun une véritable ville ayant son nom, son temple et son administration[2]. Amten avait le grand château de Doupou et l'autorité sur les habitants de Doupou et leur territoire, sans posséder le

[1] Voir p. 164 du présent volume.
[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 213 et suiv., 939 et suiv.

Digitized by Google

grand château de la ville-sœur POU ni exercer l'autorité sur les habitants de Pou. Le grand château de PIMI, *la maison du chat?*, était dans le nome Saïte; celui de SHETOUI, *les deux hyènes*, dans le nome Mendésien. Chaque nome était partagé — nous le savons par l'histoire du nome de la Gazelle sous la XIIe dynastie — en plusieurs parties, qui pouvaient former autant de principautés, ou qui étaient administrées, pour le compte du Pharaon, chacune par un HÂ, ou par un KHAMIRI, ou par un fonctionnaire portant d'autres titres. Ce n'est donc qu'une portion de chacun des nomes cités qu'Amten reçoit, avec le *grand château* dont il est investi. Toute cette partie de sa carrière se déroule, comme la première, au centre du Delta, de Mendès à Saïs.

La suite de l'énumération nous fait connaître plusieurs fonctions qu'il n'avait pas encore obtenues. C'est ainsi qu'il est nommé *régent* de grand château à *Hosoîrou*[1], dans la partie occidentale du nome Saïte, , celle qui fut plus tard appelée AMENTIT tout court et qui devint un nome indépendant, le Libyque. Le titre qu'il joint à ce premier titre est HAQOU AHOUIT. Le mot AHOUIT désigne, selon Brugsch, une mesure de terre cultivée de dimensions considérables, peut-être l'aroure, et les exemples qu'on en connaît montrent que cette interprétation

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1263, déclare que cette ville lui est inconnue.

Digitized by Google

est exacte[1]. Le roi Thoutmos III, après sa victoire à Magidi, divise les terres cultivées dépendant de cette ville en *AHOUITOU*, que les chefs de corvée, les *rèis* de la maison royale, évaluent et dont ils font faire la moisson : « Sa Majesté emporta de ces *AHOUITOU* de Magidi deux cent mille boisseaux de froment. » D'autres passages encore montrent que les *AHOUITOU* étaient une terre portant le blé, γῆ σιτοφόρος, et les gens qui la labouraient s'appelaient *AHOUITIOU*. Les papyrus du Nouvel Empire nous racontent leurs misères, la difficulté qu'ils ont à payer l'impôt, la bastonnade qu'ils reçoivent en pareil cas, et leur condamnation aux travaux forcés pour un temps plus ou moins long, pendant lequel leur famille n'a d'autre ressource que la pitié des voisins[2]. Tout cela nous révèle pour la condition de l'*AHOUITI* [2] une condition très analogue à celle du fellah moderne. Mais l'*AHOUITI* n'était pas le propriétaire de l'*AHOUIT*, il n'en était que le metteur en œuvre; la définition que j'ai proposée du terme *HAQOU* nous permet de reconnaître le propriétaire dans le *HAQOU AHOUIT*, *le régent de l'AHOUIT*. Toutefois il convient de définir le genre de propriété dont il

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 124-127.

[2] Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 25 et suiv., où la transcription du texte hiératique doit être remplacée par la transcription .

Digitized by Google

s'agit. Elle devait être aussi complète que celle que le *HAQOU HÂIT-ÂIT, régent de grand château*, exerçait sur son grand château, mais elle pouvait ne pas être plus durable. Selon les circonstances, le *HAQOU-HÂIT-ÂIT* pouvait passer sa vie dans le château dont il devenait *régent* et, le transmettant à ses enfants, y fonder une véritable dynastie locale, comme celle des princes d'Hermopolis, ou bien il pouvait passer rapidement de château en château, comme Amten. Je pense que la présence du mot *HAQOU* dans le titre *HAQOU AHOUIT* indique une condition semblable, et que le *HAQOU AHOUIT* pouvait rester maître de ses terres, sa vie durant ou quelques années seulement. Cela donné, il me semble que la situation d'un personnage ainsi titré devait rappeler singulièrement celle des *moultezims* de l'Égypte turque. Le moultezim « prenait en fermage, pour une ou plusieurs années, les impôts des terres d'une ou plusieurs communes, en payant d'avance les redevances d'une année. . . . . Une fois la ferme obtenue et l'impôt payé, le *moultezim* (fermier général) tâchait, à ses risques et périls, de rentrer dans l'argent qu'il avait avancé au trésor, capital et intérêts, le taux de ces derniers étant fixé par le fermier général lui-même, aucune loi ne réglant cette question. En principe, l'État devait aider le *moultezim* à rentrer dans ses avances; mais, . . . le *moultezim* était, en fait, livré à lui-même, et il pouvait ainsi pressurer, comme bon lui semblait, le paysan qui,

Digitized by Google

n'ayant aucun recours contre son oppresseur, ne pouvait que faire des vœux pour qu'un autre *moultezim*, plus puissant que le premier, parvînt à le déposséder..... Les *iltizames* (ou fermes) n'étaient pas héréditaires; mais si le *moultezim* avait des enfants ou des esclaves blancs (mamelouks) en âge de le remplacer, et s'il était parvenu à renouveler son fermage d'année en année ou de période en période, jusqu'au moment où son fils était à même de prendre sa place, le fils pouvait se substituer à son père, sous la condition de continuer à renouveler annuellement le fermage comme par le passé[1]. » Si le rapprochement que j'institue est exact, le *HAQOU AHOUIT* est un fermier de même espèce que le *moultezim*. Le passage de Thoutmos III que j'ai cité est précieux, parce qu'il nous enseigne ce qu'était l'*AHOUIT* et comment on s'y prenait pour la créer. Thoutmos III, vainqueur et maître du territoire de Magidi, ne songe pas à déposséder de leurs terres les Syriens qui l'habitaient, ni à les remplacer par des Égyptiens ou par d'autres Syriens alliés; ce qu'il désire, c'est exploiter le territoire pour son compte et pour le compte du dieu Amon. Il désire donc ou, comme dit le texte, *il fait*, les terres en *AHOUITOU* qui, répartis et évalués entre les gens de sa maison, rapportent un nombre considérable de boisseaux de blé. Comme Brugsch l'a vu, ces *AHOUITOU*

[1] Yacoub Artîn-Bey, *La propriété foncière en Égypte*, p. 85-86.

Digitized by Google

devaient être de dimensions à peu près égales. Ce ne sont donc pas des propriétés appartenant à un seul homme, mais des lots concédés chacun à un fermier général. Celui-ci devait probablement remettre au roi une quantité de blé réglée d'après l'évaluation des *rèis* royaux, et avait, pour s'indemniser de ses frais et peines, une quote-part fixée sans doute par l'usage. La façon dont le texte parle de cette opération prouve que Thoutmos III la fit en Syrie comme on avait d'ordinaire l'habitude de la faire en Égypte. Les terres cultivables du nome étaient partagées en *fermes* *AHOUITOU*, de dimensions sensiblement égales. Les *AHOUITIOU* étaient les fellahs, dont les propriétés étaient englobées dans ces fermes, et le *HAQOU AHOUIT* ou *régent de la ferme* était le *moultezim*, le fermier général, responsable de leur impôt vis-à-vis du roi ou de ses officiers. Amten devient donc, à ce moment de sa carrière, *Régent de grand château à Hosoîrou* et *Régent de la ferme des terres cultivées dans la partie occidentale du nome Saïte.*

Nous le retrouvons aussitôt après *Régent de grand château de Hât-ahit, curateur à la montagne, commandant des chasseurs.* Le simple énoncé de ces qualités nous transporte dans une région nouvelle. *HÂT-AHIT*, le château de la Vache, est très probablement, comme Brugsch le veut, le nom du temple, et par suite le nom

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

sacré, de la ville d'Apis, capitale du nome de Libye, située sur les bords du lac Maréotis et célèbre par ses vins[1]. Le nome Libyque avait dans sa dépendance la partie du désert qui s'étend à l'ouest du Delta, et probablement une partie des Oasis[2]. Comme l'arabe جبل, *SÎT* signifiait en Égypte à la fois la montagne et le désert. L'administration du désert et des ressources qu'il contenait en métaux, bois à brûler, pierres de différente nature, était confiée tantôt au prince local, tantôt à un employé spécial, ici, du temps d'Amten, au *Régent du grand château d'Apis*. Le titre de *KHARP NOUOU*, *primat des chasseurs*, ou *grand veneur*, complète celui de *KHAMIRI SÎT*, curateur au désert. La chasse était, comme nous le voyons par les peintures des tombeaux, non pas seulement un passe-temps des grands seigneurs, mais une source de revenus pour eux. C'était par leurs chasses continuelles qu'ils recrutaient ces grands troupeaux de gazelles, d'antilopes, de grues, d'oiseaux différents, apprivoisés mais non domestiqués, qu'on voit toujours sur leurs domaines. Ils avaient donc un service de chasse et un corps de chasseurs bien organisé, et chaque nome ou chaque

[1] Brugsch, *Reise nach der Grossen Oase*, p. 91, et *Dict. géogr.*, p. 513-514, 1108-1110. Erman (*Ægypten*, p. 127) met cette ville dans une des Oasis, vraisemblablement celle de Farafrah. Un certain Kamounou était (Mariette, *Les Mastabas*, p. 160).

[2] Cf. les passages réunis par Dümichen, *Die Oasen der Libyschen Wüste*, p. 15 et suiv.

Digitized by Google

canton confinant au désert avait son corps de chasseurs, placé aux ordres d'un ou de plusieurs chefs. J'ai retrouvé dans la vallée du Sheikh Saboun, près d'Akhmîm, un certain nombre d'inscriptions grecques qui nous renseignent sur la charge de grand veneur et sur l'organisation du service[1]. Le grand veneur du nome Panopolitain, Dexios, Δεξιὸς ὁ προφύλαξ τοῦ Πανός, venait dans cette vallée, comme aujourd'hui encore les habitants de la plaine d'Akhmîm, pour monter au désert, avec ses subordonnés οἱ συνάβαντες Δεξιῷ φυλαρχ..... et pour aller chasser dans la montagne ἐπὶ τὴν θήραν. La troupe, partie d'Akhmîm le matin, faisait sa première halte vers onze heures de l'après-midi, sous un énorme bloc de rocher où je me suis arrêté plus d'une fois, et y attendait, à l'ombre, que les heures chaudes du jour se fussent écoulées avant de reprendre leur marche. Les chasseurs en profitaient, comme les gens qui les avaient précédés, pour tracer à la pointe sur le rocher leurs noms et des proscynèmes qui nous ont gardé leur souvenir. Le soir, après avoir escaladé l'amphithéâtre de rochers qui ferme la vallée vers l'est, ils débouchaient sur un plateau largement ondulé et arrivaient, après six heures environ de marche, au bord d'un creux presque toujours rempli d'eau, que les Bédouins décorent du nom pompeux de lac, et où le gibier vient s'abreuver de tous les cantons environnants. Les rochers du

[1] Maspero, *Rapport à l'Institut égyptien*, 1886, p. 23; Bouriant, *Notes de voyage* dans le *Recueil*, t. XI, p. 148-149.

Digitized by Google

voisinage portent encore çà et là de grossiers dessins à demi effacés, représentant des animaux ou des scènes de chasse, et analogues à ceux que M. Golénischeff a copiés dans la vallée de Hammamât[1]; plusieurs sont très anciens et me paraissent remonter jusqu'à l'Ancien Empire. Le personnel des chasses d'Akhmîm se composait, à l'époque grecque, du grand veneur προφύλαξ τοῦ Πανός, des gardes-chasse de la ville οἱ θηροφύλακες πολιτικοί, ceux qu'on appelle aujourd'hui *ghoufara el-gebel* غفرا الجبل, qui sont chargés de veiller chacun sur une étendue déterminée de terrain appartenant aux villages ou à la ville, et d'empêcher qu'on y chasse sans la permission des autorités compétentes, enfin des κυνεγοὶ (*sic*), ou plus correctement κυνηγοὶ οἱ ἐπὶ τὴν θήραν, des chasseurs proprement dits, qui servaient aussi de guides à travers le désert. Cette organisation est, comme toujours, la traduction en grec de l'ancienne administration égyptienne. Les textes anciens nous montrent le *NOU NI TA SIT*, chasseur de la montagne, qui est le κυνηγὸς ἐπὶ τὴν θήραν, et le *MÂAZAIOU NI TA AMENTIT*, gendarme de l'Occident, qui est le θηροφύλαξ πολιτικός, attaché au canton du désert occidental dont il est question au *Papyrus Anastasi n° IV*[2]. Enfin

[1] Golénischeff, *Résultats épigraphiques d'une excursion au Ouady Hammamât*, pl. V.

[2] *Papyrus Anastasi n° IV*, pl. II, l. 6-7. Cf. Brugsch, *Dict. hiér., Suppl.*, p. 594.

Digitized by Google

Amten *KHARP NOUOU* est le grand veneur de Marea, comme Dexios est le προφύλαξ τοῦ Πανός. Remarquons en passant que le titre est formé ici avec *KHORPOU* et non avec *MIROU*.

La différence que l'emploi de ces deux mots introduit dans les titres n'est pas facile à saisir. Peut-être était-ce une question d'usage qui faisait que, dans certains cas, on se servait de *MIROU* et qu'on préférait *KHORPOU* dans d'autres. Il me semble pourtant que *MIROU* forme le plus souvent des titres administratifs impliquant une vie sédentaire, tandis que *KHORPOU* marque d'ordinaire les emplois dont l'activité entière est dépensée en plein air ou en travaux manuels. On était *MIROU PI*, *MIROU NOUIT*, administrateur-directeur d'une maison ou d'un domaine, occupé surtout des écritures relatives à cette maison ou à ce domaine, mais *KHARP SIHI*, primat de la salle de réception d'un palais ou d'un tombeau, chef des personnes qui la tenaient matériellement en ordre, apportaient les offrandes, lavaient, balayaient, etc. Le *MÎR MÂSHÂOU* lui-même et les autres personnages qui semblent faire exception à cette définition me paraissent cependant y rentrer, si l'on examine bien leur condition. L'organisation militaire de l'Égypte, telle que je l'ai exposée sommairement dans un mémoire précédent[1], était avant tout une organisation de bureaux. Les milices dont se composait l'armée

[1] Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 36 et suiv.

Digitized by Google

de chaque principauté, et qu'on levait seulement en cas de nécessité, avaient pour chefs les employés placés à la tête des bureaux où étaient inscrits les hommes qui devaient le service militaire. Le prince ou le gouverneur royal d'un nome ou d'une ville était de droit le chef de l'administration des soldats *MÎR MÂSHÂOU*. En cas de guerre, il devenait leur commandant, et gardait alors le titre, surtout administratif, qui avait désigné sa charge en temps de paix. Le service actif n'était pour lui que l'exception; le service de bureau était le cas le plus ordinaire, et, pour ce motif, il portait un titre de bureau formé en *MÎROU directeur*. Au contraire, les chasseurs *NOUOU*, les *ASITIOU*, ouvriers agricoles, les maçons, les tailleurs de pierre, les terrassiers qui exécutaient les constructions et les travaux d'art *KATOU* du roi, étaient toujours en mouvement et leurs chefs avaient un métier toujours actif : ils étaient *KHARP NOUOU*, *KHARP ASITIOU*, *KHARP KATOU*.

Du nome Libyque Amten passe au nome Létopolite avec les mêmes qualités de *Régent de la ferme des terres cultivées, ayant le droit de porter la canne de commandement, curateur au nome Létopolite*. Les dignités dont il fut revêtu ensuite sont d'un ordre nouveau : on le fit . Ces titres sont ceux que nous rencontrons à la VIe dynastie, dans les tombes de personnages

Digitized by Google

qui gouvernaient les nomes de la Moyenne-Égypte. Khounas, administrateur du nome de la Gazelle, était [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

ayant pour base le quart de la longueur du schœne, soit 5 m. 275, et pour hauteur la hauteur entière du schœne, soit 21 m. 10. Le *HOSPI* était un carré long, dont le signe nous reproduit la figure, divisée en un certain nombre de carreaux d'irrigation[1]. *HOSPIT* aurait donc désigné, à l'origine, une pièce de terrain cultivée, comprenant une surface toujours la même[2]. Il fut employé plus tard en deux sens : 1° pour désigner une des fractions du schœne; 2° pour marquer d'une manière générale une division territoriale. Ici je crois qu'il a une valeur intermédiaire entre la valeur mathématique des premiers temps et la valeur indéterminée des basses époques, et qu'il signifie simplement *domaine*. Le *HAQOU HOSPIT* différait du *HAQOU AHOUIT*, que nous avons étudié plus haut, par la nature du terrain sur lequel s'exerçait son autorité. *AHOUIT* est exclusivement un terrain cultivé en céréales, γῆ σιτοφόρος. Au contraire, les exemples

[1] C'est la justification de l'idée émise par E. de Rougé (*Chrestomathie égyptienne*, II, p. 122) au sujet de , , , etc. « Ces fractions toutes spéciales représentent peut-être des noms propres, comme nos anciennes dénominations de boisselées, perches, etc., plutôt que des fractions proprement dites. Telle est l'idée qu'inspire naturellement cette série de noms distincts pour chaque fraction de la mesure. »

[2] M. Brugsch a eu la même idée. Il lit le groupe *SOPIT*, déclare qu'il ne faut pas le confondre avec , et ajoute « ursprünglich vielleicht Ausdruck für den vierten Theil einer Arure » (*Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 1038).

Digitized by Google

rassemblés par Brugsch, dans son *Dictionnaire*, montrent que les *HOSPITOU* produisaient du vin, entre autres choses. Je pense qu'ils ont été, à l'origine, les terrains consacrés aux cultures maraîchères, ou à toutes les cultures autres que la culture des céréales. Ils servirent plus tard, comme l'*ager* latin, à désigner des domaines d'étendue indéterminée, et pouvant comprendre tout ce que renfermait une grande propriété, des champs à blé, des vergers, des vignes, des palmiers. *HOSPIT* est alors presque un doublet du mot *NOUIT*, et de fait, on l'emploie parfois aux époques anciennes, comme *NOUIT*, à déterminer les mots qui signifient une ville, *BAKIT*[1], BAKI, *M.* ┼, ou des noms de ville, *OUISIT*, la ville de Thèbes; pourtant on ne le rencontre pas en variante de *NOUIT* dans les listes de domaines funéraires. J'en conclus que *HOSPIT* répond, comme l'indique la forme même du signe, à une conception de la propriété et de l'agriculture postérieure à celle que représente le mot *NOUIT*. C'est un mot d'origine plus récente et qui finit par supplanter *NOUIT*. Son sens réel serait donc ici *domaine*, et *HAQOU HOSPIT* serait un *Régent de domaine*, comme le *HAQOU NOUIT*; toutefois, pour conserver la différence extérieure

[1] Gayet, *Stèles de la XIIe dynastie au Musée du Louvre*, pl. II, *C* 2, l. 10.

Digitized by Google

entre les deux, je traduirai [illegible] par *régent de domaine*, et [illegible] par *régent de canton*. Les mots [illegible] me paraissent compléter le sens de notre titre. Les variantes semblent indiquer, pour le dernier signe, tantôt [illegible], tantôt [illegible], ce qui permettrait de lire ou *SAM-TO* ou *SAM-HAÏT;* la lecture *SAM-TO* est, je crois, plus probable que l'autre. [illegible] *SAM-TO* est pour moi une forme de l'expression [illegible] *SAM-TOOUI* qu'on applique au Pharaon : seulement, où l'épithète appliquée au roi présente le duel [illegible] *TOOUI*, *les deux terres*, *les deux Égyptes*, comme la plupart des titres royaux, l'épithète appliquée à un particulier n'a que le singulier [illegible] *TO*. La traduction littérale est pour [illegible] *SAM-TOOUI*, *guide des deux pays*, pour [illegible] *SAM-TO*, *guide du pays*, [illegible] *TO* signifiant non plus telle ou telle espèce de terrain, comme [illegible] *HOSPIT*, [illegible] *AHOUIT*, etc., mais une étendue de territoire avec toutes les qualités de terrains qu'elle comporte, comme dans la variante [illegible] *ZAÏT-TO*, *comte du pays*, *landgrave*, de [illegible] *ZAÏTI*. L'expression me paraît avoir une valeur honorifique plutôt que marquer un degré de la hiérarchie égyptienne. Cela explique pourquoi elle est mise indifféremment devant ou derrière [illegible] *MIR OUAPITOU*. [illegible] *OUAPIT* signifie au propre *le message*, *la commission*, qu'un employé reçoit de son supérieur et qu'il est chargé d'exécuter comme elle a été dite, sans en dénaturer l'expression [illegible]

Digitized by Google

[1]; c'est, par suite, une façon d'inquer toutes les affaires qui exigent une correspondance, ou un échange de messages, entre un chef de service et ses employés, et en général toutes les affaires d'administration. Le *MIR OUAPITOU* d'un nome est donc le directeur chargé de recevoir les rapports sur toutes les affaires de ce nome, d'en expédier les réponses, d'y transmettre et d'y faire exécuter les messages royaux , en fait le *directeur de l'administration*, et, pour employer un terme suffisamment large dans son acception, l'*administrateur* du nome. Quand il s'appelle comme Khounas *SAMTO, guide du pays*, *HAQOU HÂIT-ÂIT, régent de grand château*, *MÎR HONOU-NOUTIR, directeur des prophètes* de ce même nome, c'est un véritable gouverneur, investi de l'autorité souveraine en tout genre, sous la suzeraineté de Pharaon. Amten était *régent de canton* , *guide du pays* et *directeur de l'administration locale*, *administrateur* de la partie orientale du nome du Crocodile : il ne lui manquait que des titres religieux pour être au même niveau où Khounas s'éleva plus tard dans le nome de la Gazelle et pour être un véritable nomarque. Le nome du Crocodile était le Fayoum[2] : l'autorité d'Amten ne s'étendait que sur la portion orientale de ce nome,

[1] *Papyrus Prisse*, pl. VII, l. 3-4. Cf. édit. Virey, p. 44-45.

[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 681 et suiv.; Pleyte, *Over drie Handschriften op Papyrus*, pl. VIII.

Digitized by Google

probablement celle qui s'appuyait à la chaîne Libyque, d'Illahoun à Damèh.

Après cette excursion dans la Moyenne-Égypte. Amten revient au Delta, avec les titres de , *maître-chef des chaouiches, régent de grand château dans la partie occidentale du nome Saïte*, c'est-à-dire dans ce qui fut plus tard le nome Libyque, enfin, *primat de la porte de l'Ouest.* Nous avons rencontré déjà l'expression *SÂBOU HIR-SAQOUOU*[1]. Elle me paraît désigner ici la même charge qu'elle marquait plus haut; seulement, comme Amten a eu de l'avancement depuis lors, et que nous sommes sur un nome frontière, je pense que les *SAQOUOU* dont il était le chef avaient, non seulement la police du nome proprement dit, mais la surveillance du désert, ce que confirme du reste le titre *KHARP Â-AMENTI*, qui vient ensuite. Brugsch a montré victorieusement[2] que l'expression ,

[1] Voir plus haut, p. 156 et suiv. du présent volume.

[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1288-1290, et *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 183-184. Dans plusieurs de ces passages, Brugsch n'a pas reconnu le titre *MÎROU*, mais l'a divisé en la préposition *M* et le mot *RO*, *porte*. Ainsi il traduit la légende du prince thébain Antouf Ier : *le chef héréditaire et gouverneur en chef de la Thébaïde, qui a le cœur plein du roi à la grande porte du pays du midi.* Il convient de traduire *le directeur* *de la porte* *du midi*, où le signe idéographique est placé devant son expression pho-

Digitized by Google

la porte, peut signifier seulement les places aux extrémités du pays, occupées par une garnison « (les Φρούρια des Grecs) et défendant la libre entrée aux peuples étrangers, au delà des frontières égyptiennes ». Nous savons en effet, par Hérodote, que l'Égypte avoit trois marches, où elle entretenait des garnisons puissantes, l'une à Daphné sur la frontière orientale, l'autre à Marea sur la frontière occidentale, l'autre à Éléphantine sur la frontière méridionale[1]. Plusieurs des personnages cités par Brugsch étaient préposés à la garde de la frontière du midi : Antouf Ier de Thèbes, sous la XIe dynastie, Nsihor sous la XXVIe. Les tombeaux de Kasr-es-Sayâd nous donnent un certain Zaouit, qui avait vers la VIe dynastie une fonction analogue ; seulement la *porte* qu'il administrait n'était pas la *porte* de Syène, c'était probablement le débouché des grandes vallées qui conduisent de Kénèh à l'Ouady Hammamât et à la mer Rouge[2]. Les trois postes indiqués par Hérodote n'étaient donc pas les seuls qui fussent qualifiés de *portes* *Â*, et qui eussent un commandant

nétique . Je comprends de même le titre du dieu Khnoumou à Philæ par *Khnoumou qui frappe les Nubiens, directeur de la porte des pays étrangers* MÎROU *Â* et non comme Brugsch, *à* *la grande porte* *des pays étrangers.*

[1] Hérodote, II, XXX.

[2] Nestor Lhôte, *Papiers manuscrits*, t. III, fol. 196-197; Lepsius, *Denkm.*, II, pl. CXIII-CXIV.

Digitized by Google

spécial. Amten avait, dans le nome Libyque, la position que les chefs de la garnison de Marea eurent plus tard. Il était chargé de protéger la frontière contre les incursions des Bédouins pillards, qui errent au delà du lac Maréotis et habitent la Marmarique. Il semble qu'à l'époque ptolémaïque le fonctionnaire chargé de cette fonction se soit appelé le Libyarque[1], et le prototype de ce nom se trouve peut-être dans le titre d'un personnage d'époque saïte *directeur des régions occidentales des Tahonou*[2], où le mot *occidental* est écrit à peu près de la même façon que dans notre inscription, par l'homme tenant la plume à la main . Amten était on ne peut mieux préparé à bien remplir cette fonction de *primat de la porte de l'Ouest* ou *primat de la marche occidentale*. Sa charge de grand veneur du nome Libyque[2] l'obligeait à courir sans cesse le désert, à en explorer les vallées et les gorges, à connaître les routes jalonnées de puits que les Bédouins devaient suivre dans leurs attaques, les sentiers et les passes par lesquels ils pouvaient descendre dans les riches plaines qui bordaient le lac Maréotis. A chasser le gibier, il avait appris tout ce qui lui était nécessaire pour repousser les pillards. Le titre de *KHORPOU* nous montre, ici encore, qu'il ne s'agissait pas là, comme pour l'Antouf qui s'appelle *MIROU Â-RÎSOU*, d'un emploi administratif le retenant

[1] Lumbroso, *Recherches sur l'économie politique*, p. 240.
[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 631, 1288.

Digitized by Google

dans les bureaux, mais d'un emploi actif comme celui de grand veneur. Amten était un officier commandant la frontière libyenne, et marchait lui-même contre les pillards à la tête des gens de police SAQOU et des autres soldats qu'il avait à sa disposition. La réunion des titres divers que nous venons d'expliquer et devait faire de lui le personnage le plus important de la frontière occidentale du Delta, depuis les environs de Memphis jusqu'au rivage de la Méditerranée.

La liste des titres en une seule ligne horizontale que j'ai signalée est ainsi conçue : « Régent de Pidosou, régent de Pioîrsahou; régent de Hât-honou, curateur dans le nome du Harpon; régent de grand château de Khorpouou, curateur dans le nome Xoïte; régent de grand château de Dopou, curateur de Dopou; régent de grand château de Pimi, curateur dans le nome Saïte, AMTEN. » L'ordre est, comme on voit, identique à celui de l'inscription en colonnes verticales. Les titres qui manquent, et qui n'avaient pu être insérés faute de place, sont répartis sur les montants de la stèle, non sans quelques répétitions, et avec adjonction de plusieurs titres nouveaux.

Digitized by Google

A l'extrême droite, on lit : « Régent de château, maître-chef des chaouiches, curateur des gens de Doupou; prophète Ouvre-bouche du dieu Khonti-Sokhim, chef conseiller d'État; curateur de la ville d'Apis, connu du roi, régent de la ferme des terres cultivées, Amten ». A l'extrême gauche, on trouve, en pendant à cette inscription : « Curateur de la montagne, grand veneur, primat de la porte occidentale, chef conseiller d'État, régent de grand château, inspecteur de la maison du maître d'hôtel, Amten ». Sur les montants et les linteaux du fond de la stèle, la plupart des mêmes titres reviennent de nouveau : « Régent de grand château, maître supérieur des chaouiches, chef conseiller d'État, Ouvre-bouche et prophète du dieu Khont-Khît-Sokhim, Amten »; « Régent de la ferme des terres cultivées ayant droit de porter la canne de commandement, curateur au nome Létopolite, connu du roi, Amten »; « Régent de grand château de la ville d'Apis,

[1] Le chasseur ne devrait pas être debout et avoir un bâton à la main. Il est accroupi, dans l'original, et tient un boumerang.

Digitized by Google

Amten »; « Chef conseiller d'État, Amten »; « Régent de grand château et de la ferme des terres cultivées, maître supérieur des chaouiches, chef conseiller d'État, curateur au nome Saïte, connu du roi, Amten »; « Régent de grand château et de la ferme des terres cultivées, ayant droit de porter la canne de commandement, connu du roi, curateur à Doupou, curateur des gens de Doupou, Amten ». Amten est représenté six fois sur cette partie du monument avec quelques variétés de costume et de coiffure : une fois seulement il porte la peau de panthère attachée sur l'épaule gauche, qui est la marque distinctive de ses fonctions sacerdotales. Plusieurs des titres nouveaux qui accompagnent sa figure sont des abréviations de titres déjà connus; ainsi *HAQ HÂIT-ÂIT AHIT* est abrégé de *HAQOU HÂIT-ÂIT* et *HAQOU AHIT*, qui reviennent dans plusieurs endroits, avec des noms de localité exprimés à la suite. Au lieu de répéter une fois de plus qu'Amten était *régent de grand château de Pimi*, puis *régent de grand château de Khorpouou*, puis *régent de la ferme des terres cultivées de la région occidentale du nome Saïte*, on se borne à dire d'une manière générale qu'il était *régent de grand château et de la ferme des terres cultivées*. Dans beaucoup de cas, les titres qu'on lit sur les

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

stèles et sur les tombeaux sont généralisés de la sorte, et nous apprennent quelles étaient les dignités d'un personnage, sans nous signaler la localité où il exerçait ses fonctions.

La qualification de *HONOU-NOUTIR KHONT-SOKHÎMOU OUN-RO* appartient au grand prêtre du dieu adoré dans le nome Létopolite. Le dieu était un épervier, mais un épervier mort, comme l'indique le déterminatif , qui représente une momie d'épervier. Le culte qu'on lui rendait était modelé sur le culte des morts, et c'est pour cela qu'on donnait à son grand prêtre ce nom d'*OUN-RO*, *l'ouvre-bouche*, qui étonne si fort la plupart des égyptologues[1]. La principale des cérémonies qu'on célébrait lors d'un enterrement était celle de l'*Ouverture de la bouche* *OUAP-RO*, par laquelle on ouvrait la bouche à la momie, pour lui permettre de parler, de manger et de fournir aux besoins de la vie d'outre-tombe : la momie à qui l'on avait ouvert *OUAPOU* la bouche, ouvrait *OUONOU* désormais sa bouche comme son corps avait eu l'habitude de le faire pendant la vie terrestre. On *ouvrait* de même la bouche des statues de divinités, au début du sacrifice, pour qu'elles pussent manger l'offrande et prononcer leurs oracles. Le dieu de Sokhimou, en sa qualité de dieu mort, avait plus besoin qu'un autre qu'on lui fît subir cette formalité préliminaire. Son grand prêtre, qui le représentait sur terre comme

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 737-740.

Digitized by Google

tous les autres grands prêtres de l'Égypte représentaient chacun leur dieu, était donc appelé *OUN-RO*, celui qui ouvre la bouche, comme son dieu, l'ouvre-bouche, et, pour qu'on ne se méprît pas sur le sens de cette qualification, la liste d'Edfou y joint l'épithète *AMTO* « l'ouvre-bouche, celui qui est en terre »[1], en d'autres termes, le mort-vivant à qui on a rendu les derniers devoirs. La présence de ce titre nous est un indice précieux du rôle qu'Amten jouait dans le nome Létopolite. L'usage voulait en effet que le premier personnage d'une principauté ou d'un nome joignît, à l'autorité civile et militaire, l'autorité religieuse sur ce nome, en d'autres termes, qu'il fût grand prêtre du dieu féodal de la localité où il commandait. S'il n'était pas capable d'exercer exactement les fonctions sacerdotales, il était au moins *MIR HONOUOU NOUTÎR*, directeur des prophètes du dieu ou des dieux de la localité. Amten avait l'autorité administrative par les titres *Régent de la ferme des terres cultivées ayant droit de porter la canne de commandement, curateur au nome Létopolite.* Sa fonction de *prophète ouvre-bouche du dieu Khont-Sokhimou* faisait de lui le chef de la religion locale, et, jointe aux précédents, lui assurait l'autorité suprême à Létopolis sous la suzeraineté de Pharaon. Il était, somme toute, gouverneur du nome Létopolite, avec la surveillance de la frontière occidentale du Delta, au moment où il

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1368.

Digitized by Google

mourut, et la situation de cette dernière résidence, après tant d'autres, explique pourquoi on a trouvé sa tombe à Abousir. Abousir marque la limite extrême vers le sud du nome Létopolite, et Amten se fit enterrer à la frontière de son gouvernement qui était le plus rapprochée de la résidence royale, du nome Memphite. Cette haute position lui conférait le droit de se dire ☥ ▬ ⊜ *ROKH-SOUTEN*. Ce titre a été traduit et interprété de bien des façons différentes, les *connaissances* du roi et ses *familiers*, les *parents*, les *cousins* du roi. Il est porté par des petits-fils et par des petites-filles de roi[1], et aussi par des personnages, hommes ou femmes, qui n'avaient aucun lien de parenté avec la royauté et qui étaient même, comme Amten, d'origine plus que modeste. La traduction littérale du titre me paraît être *connu* ⊜ *du roi* ☥ ▬ ou ☥ ▬. La cour des Pharaons formait une véritable ville dont la population vivait aux frais du souverain. La famille directe du roi, ses femmes, ses frères et sœurs, ses enfants, ses neveux formaient autour de lui comme un premier cercle de gens, avec lesquels il pouvait vivre familièrement. Au delà, on trouvait un groupe plus ou moins considérable de personnages, hommes ou femmes, que, soit la parenté, soit les devoirs de leurs fonctions, mettaient en contact avec le roi et que le roi *connaissait*, officiellement s'entend. Tous les gouverneurs de nomes, tous les hauts employés qui avaient, par position, le

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 860.

Digitized by Google

droit de correspondre directement avec le roi ou de traiter verbalement les affaires avec lui, sans passer par l'intermédiaire des bureaux, étaient comptés au nombre de ces *connaissances du roi* et recevaient le titre de *connu du roi*. Il y avait naturellement des classes parmi ces *connus* : les *amis* SEMÍROU, les *parents* (*οἱ συγγενεῖς*) de l'époque macédonienne, les *gens du cercle* SHONITIOU, les *gens de l'angle* QENBITIOU marquaient, je crois, autant de classes de *connus* ou de personnages aspirant à devenir *connus du roi*. Quel que soit le mérite de cette explication, Amten, en se proclamant ROKHOU SOUTEN, témoigne de la haute position à laquelle il s'était élevé. De simple scribe, inconnu au roi, il en était venu à prendre rang parmi ceux qui approchaient du roi et que le roi connaissait directement : il était entré dans l'aristocratie de l'Égypte.

La formule , qui accompagne son nom dans cette partie du tombeau, a fourni matière à longues spéculations. L'idée qui paraît l'avoir emporté est celle de Rougé, développée par Devéria[1] et par Chabas[2], que les étaient identiques aux MABIOU, et formaient une des trois commissions de dix juges, dont Diodore de Sicile raconte que le tribunal suprême de l'Égypte était composé[3].

[1] Devéria, *Le Papyrus judiciaire de Turin*, p. 86-89.
[2] Chabas, *Le voyage d'un Égyptien*, p. 278-279.
[3] Diodore de Sicile, l. I, ch. LXXV.

Digitized by Google

Brugsch[1], Lauth[2], Bergmann[3], Lieblein[4] et bien d'autres traduisent le mot ☥ par *juges*, et le titre ☥ par *Grand, chef des trente juges royaux*. Erman[5] n'admet ce sens que comme secondaire, et propose d'y voir les chefs de trente districts administratifs en lesquels la Haute-Égypte se serait partagée : beaucoup d'entre eux n'auraient eu qu'une participation nominale au gouvernement du pays, et n'auraient été au nombre des *Trente grands méridionaux* qu'à titre honorifique. Je dois déclarer tout d'abord que l'autorité de Diodore me paraît être nulle en ce cas, comme presque partout dans la partie de son livre qui traite des mœurs et de la législation égyptienne. Il a suivi en cet endroit Hécatée d'Abdère, dont l'œuvre était un roman historique, à la façon de la *Cyropédie*, et avait avant tout une intention morale. Dans la description qu'il nous donne du tribunal, Hécatée avait pris en considération la division tripartite de l'Égypte, qui n'est pas antérieure aux Ptolémées. Il supposait que les trente juges étaient choisis, dix pour le Delta, dix pour l'Heptanomide, dix pour la Thébaïde, ce qui convenait fort bien à l'époque où il écrivait, mais n'avait pas de raison

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1087-1088 (où Brugsch lit *KHOMTOU* le groupe ∩∩) et *Suppl.*, p. 927-929 (où il admet la lecture *MAOU* de Rougé).

[2] Lauth, *König Nechepso und die Triacontaeteris*, p. 131.

[3] Bergmann, *Das Buch vom Durchwandeln der Ewigkeit*, p. 44-45.

[4] Lieblein, *Ægyptische Denkmäler in St Petersburg*, p. 20, note 2.

[5] Erman, *Ægypten*, p. 124, qui d'ailleurs n'admet la valeur du récit de Diodore que pour les basses époques tout au plus.

Digitized by Google

d'être pour les temps antérieurs. Les conclusions que Devéria avait tirées du texte de Diodore-Hécatée pour le rôle de ses ☥ *royaux dix* tombent donc d'elles-mêmes. Brugsch a de plus remarqué, le premier je crois, que les variantes indiquent pour ☥ la lecture *RÎSOU* ☥ ∩, et non la lecture *SOUTON*, et c'est là ce qui a décidé Erman à reconnaître dans nos personnages les *administrateurs des trente districts du Midi*. Avant tout, il convient de préciser l'emploi ou les emplois que les *MABIOU* remplissaient. Il est certain qu'ils rendaient la justice : aux exemples réunis par Brugsch et par Bergmann, je puis joindre celui que nous fournit le conte de Turin, où le *Ventre et la Tête* plaident leur cause devant les *MABIOU*[1]. Les *MABIOU* formaient donc une espèce de tribunal, mais était-ce là leur seule occupation ou même leur occupation principale? M. Erman a bien vu que ce n'était là pour eux qu'un emploi accessoire, et fait d'eux des administrateurs au service du roi. Je ne pense pas qu'ils dussent appartenir nécessairement à l'administration, en vertu de ce titre. Je remarquerai d'abord qu'on les rencontre assez nombreux pour une même époque, à Abydos; tous sont des gens d'Abydos même, et si les *MABIOU* ∩∩ 𓁹 n'avaient été que trente pour l'Égypte entière ou pour le sud de l'Égypte, Abydos en aurait fourni un contingent disproportionné à son importance. Je ne puis donc m'empêcher de croire que les *MABIOU* n'étaient pas

[1] Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 260-264.

Digitized by Google

en nombre aussi restreint qu'on l'a supposé jusqu'à présent. L'orthographe ∩∩ ⲙⲁⲃ ne prouve pas que les gens dont le nom est ainsi écrit fussent au nombre de trente, non plus que l'orthographe ∩∩∩ ⲙⲁⲃ ne prouve que la javeline ainsi nommée eût soit trente pointes, soit trente paumes ou trente doigts de long. ∩∩ est alors un syllabique et non un chiffre. On l'emploie pour exprimer la syllabe *MAB* et non pour rendre le nombre *trente;* les gens nommés *MABIOU* pouvaient donc ne pas être trente seulement. On arrivait au rang de *MABI* par les travaux ordinaires de l'administration, en commençant par être simple employé[1], comme c'était du reste le cas pour Amten, et rien n'indique qu'il fallût, pour le devenir, entreprendre des études spéciales comme l'auraient été celles de la loi. En résumé, les *MABIOU* me paraissent avoir été des gens analogues à ceux qui forment ces conseils, ces *assemblées* مجليس qu'on voit partout dans l'administration égyptienne moderne. Le *méglis* des moudîriéhs renferme des gens de toute sorte, katebs, employés des finances, jurisconsultes, officiers, même les notables sans emploi de la ville ou des villes voisines : ce n'est spécialement ni un tribunal, ni une assemblée financière ou administrative, mais il délibère avec le moudîr sur toutes les questions que soulève l'application des lois et des règlements financiers, administratifs ou militaires, et, avant que l'on eût introduit dans les provinces des tribunaux organisés à l'européenne, il tenait lieu de tribunal au civil et au

[1] Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 28.

Digitized by Google

criminel. Les *MABIOU* me paraissent avoir eu le même rôle que les membres de ces *méglis*, et cela expliquerait pourquoi nous les rencontrons en grand nombre à une même époque : c'étaient ou des hauts fonctionnaires, ou des notables qui étaient appelés à servir de conseillers d'État, les uns auprès de Pharaon, les autres auprès des délégués de Pharaon dans la province où ils vivaient. Les *RÎSOU MABIOU* étaient des gens de cette catégorie, distingués par l'épithète de *RÎSOU*. Aucun texte ne nous permet encore de dire s'ils différaient des *MABIOU* ordinaires. On n'a pas rencontré encore des *MABIOU MEHTIOU*, *conseillers du Nord*. Toutefois *RÎSOU* a bien certainement la valeur de *méridional* : l'Égypte, et chaque nome, étant partagée en deux parties, le Nord et le Sud, les *MABIOU* devaient être aussi, comme le blé, comme le fer, comme l'encens, etc., partagés en deux catégories, l'une de *MABIOU du Sud*, l'autre de *MABIOU du Nord*. Il en était d'eux comme de ces deux taureaux qu'on cite dans les sacrifices. Le *Taureau du Nord* se rencontre parfois, quand on offre deux taureaux, mais quand on n'en tue qu'un seul, c'est toujours celui du Midi. Or on voit quelle raison d'économie poussa les Égyptiens à ne sacrifier ordinairement qu'un taureau et, par suite, à supprimer le *Taureau du Nord;* il y a peut-être eu pour supprimer, dans chaque nome, les *MABIOU* du Nord une raison à nous inconnue, mais très valable pour les Égyptiens.

Digitized by Google

Je me suis tenu jusqu'à présent dans l'hypothèse où ☥ serait, comme on le veut d'ordinaire, l'équivalent de ☥ ∩∩. En réalité, ce n'est que par un subterfuge plus ou moins habile que Devéria est parvenu à obtenir cette équation. Il suppose que la variante ☥ ⁞ signifie le chef des trois dizaines de *royaux*, en d'autres termes que ∩ ||| signifie 10×3 et non 10+3, trente et non treize, ce qui est contraire à l'usage égyptien[1]. En fait, l'orthographe ☥ ⁞ ne peut signifier que : 1° les *royaux treize*, comme traduit Chabas[2]; 2° les *dix rîsou*, en prenant ||| pour la marque du pluriel. C'est cette dernière interprétation du signe ||| que j'adopte pour mon compte, après examen des variantes. Ici encore, il importe de se demander si ∩ a bien la valeur *dix* ou si, comme ∩∩, c'est un simple signe phonétique. Or Brugsch cite dans son *Dictionnaire hiéroglyphique*[3] plusieurs mots où ∩ n'a qu'une valeur phonétique, une sorte de lance qui s'appelle ∩ ***MOUT***, une variante ∩ ⊙ ***MOUTI*** de ☥ ⊙ ***MOUTRIT*** qui signifie l'heure de midi : dans aucun de ces mots le sens *dix* de ∩ n'a de raison d'être, mais ∩ est un jeu d'écriture. Je suis donc porté à croire que le nom ☥ ne marque pas plus une corporation composée de *dix* personnes que ∩∩ n'en désigne une formée de *trente* personnes; ∩ est là pour rendre un mot de sens tout différent. Si l'on songe que dans le sens de *dix* ∩ s'écrit parfois

[1] Devéria, *Le Papyrus judiciaire de Turin*, p. 86 et suiv.
[2] Chabas, *Le voyage d'un Égyptien*, p. 271.
[3] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 650.

Digitized by Google

, on en arrive aisément à croire que l'orthographe bizarre peut cacher une expression *MOUTI RISOÛ*, qui nous ramènerait au verbe *MOUTIRI* et par chute de *R* finale *MOUTI*. Cette explication est d'autant plus vraisemblable que le mot *MOUTI* entre en formation dans un certain nombre d'épithètes ou de titres, *MOUTI-N-SA*[1], *MOUTI HÎTI*, etc. Or le mot *MOUTI* désigne l'individu juste et véridique, « plus exact que le contrepoids de la balance, aussi bien équilibré que la balance elle-même[2] ». C'est dire que les *MOUTIOU RÎSOU* avaient un caractère et un rôle analogue à celui des *MABIOU RÎSOU*. Il y avait des *MOUTIOU du Nord*[3], rarement mentionnés. Je crois remarquer que les personnages dans le titre desquels entrent ces mots sont de classe plus relevée que ceux dans le titre desquels entrent les mots , et sont moins provinciaux, plus rapprochés de la personne du Pharaon. C'est là néanmoins une impression sur laquelle je n'insiste pas en ce moment. Les *MOUTIOU RÎSOU* devaient, somme toute, former une classe assez nombreuse, ainsi que les *MABIOU*, car on cite parmi eux des *HÂITOU*[4], des *ZAITOU*, des

[1] Horrack, dans Chabas, *Mélanges*, 3e série, t. II, p. 207-208.
[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 624-625, 650-658.
[3] Bergmann dans le *Recueil*, t. VII, p. 179.
[4] Dümichen, *Hist. Inschriften*, t. II, pl. XLIV c.

Digitized by Google

OÏROU et des *SEHAZ OIROU*. Je traduirai le nom de *MABIOU* par *conseiller*, et celui de *MOUTIOU RÎSOU* par *conseiller d'État pour le Midi*, faute de trouver quelque expression qui réponde mieux à l'idée que je me fais de ces personnages. Amten était *OÏROU MOUTIOU RÎSOU*, un des *chefs des conseillers d'État pour le Midi*, que le Pharaon déléguait en province à l'administration civile, militaire et judiciaire. Il y avait plus d'un de ces *chefs des conseillers d'État pour le Midi* dans une même localité, comme on le voit par les stèles d'Abydos; beaucoup d'entre eux jouissaient du titre sans posséder la fonction, et n'étaient que des conseillers d'État honoraires.

Le dernier titre qui me reste à examiner pour avoir épuisé cette partie de mon travail est celui qui a été, je crois, le plus complètement méconnu de tous ceux que j'ai rencontrés jusqu'à présent, . E. de Rougé l'a transcrit, le premier à ma connaissance, *SEHAT' SEŠA PERE HUR*, *celui qui préside aux écritures de la maison du domaine rural?*[1] Sa traduction a été acceptée généralement, sans le doute prudent avec lequel il la proposait. Brugsch reconnaît, dans le groupe *HIR*, les pays d'en haut, la partie haute du territoire égyptien[2], et c'est, autant que j'en puis juger, la seule modification qui ait été apportée jusqu'à présent à l'hypothèse de Rougé. Comme toujours, j'ai cherché à savoir si quelques-uns des person-

[1] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 86.
[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 831.

Digitized by Google

nages portant les titres où entre 𓉐 étaient représentés sur les monuments. J'en ai trouvé un assez grand nombre dont les actions m'ont appris ce que les Égyptiens entendaient par 𓉐. Le service du repas funéraire, qu'on servait au mort dans la tombe, était fait par deux personnages au moins. Ils sont figurés d'ordinaire sur deux plans différents. Le premier, placé au plan inférieur, est agenouillé ou débout devant la statue, accomplit les rites et prononce les formules 𓂋𓅓𓏏𓊪, qui doivent lui permettre de manger l'offrande en lui ouvrant la bouche 𓊪𓂋𓏏 *OUAP-RO*. Le second, placé d'ordinaire au-dessus ou derrière le premier, étale les objets qui composent l'offrande 𓈖𓏏𓏏𓏏𓏏 ou 𓈖𓏏𓏏𓏏𓏏 devant la statue, et lui annonce les pains, les gâteaux, les liqueurs, les mets divers. Le premier, nommé plus souvent que le second, s'appelle 𓈖𓏏𓏏 *OUITI*, mot qu'on traduit ordinairement *embaumeur*, mais qui doit désigner plutôt l'*habilleur* du mort, celui qui l'enveloppe de ses bandelettes avec les cérémonies et les prières prescrites pour faire du maillot funèbre une armure magique, capable de préserver le corps contre la destruction. On comprend aisément que la fonction de cet *habilleur* se prolongeât jusqu'au delà des opérations qui terminaient la confection de la momie, et qu'il fût chargé, le jour de l'enterrement, et, plus tard, aux jours de fête, de défaire sa propre œuvre par simulacre, et d'exécuter, sur le cercueil ou sur la statue, les rites nécessaires pour ouvrir les jambes, les bras,

Digitized by Google

les yeux, la bouche, les oreilles, bref pour rendre au mort tous les membres dont son ministère lui avait préalablement enlevé l'usage. Cet *habilleur* *OUITI* fut plus tard confiné aux manipulations de l'embaumement, et toute la seconde partie de son rôle confiée à l'*homme au rouleau*, le *KHRI-HABI;* mais, sous les dynasties memphites, il conservait encore ses attributions entières, et, par conséquent, figure plus souvent que le *KHRI-HABI* dans les scènes d'offrande. Le second personnage s'appelle [1]. Son titre est formé du mot *HIR, HIRI*, écrit par seul, comme plus haut dans *HIR SAQOUOU*, et du signe , dont la lecture n'a pas été donnée jusqu'à présent. Ce signe est représenté plusieurs fois en détail sur les monuments; le plus souvent sous la forme , blanc ou jaune, avec un bord rouge, dans un tombeau de la VIe dynastie sous la forme [2], à Beni-Hassan sous la XIIe dynastie où le fond est blanc semé de points rouges[3]. Il sert de déterminatif aux mots désignant des espèces de pâtisserie, puis par échange avec , , aux mots désignant la terre *HAOUIT*, *AHOUIT*, etc. On serait assez embarrassé pour choisir entre toutes les valeurs phonétiques que ses divers emplois lui permettent d'avoir, si un tableau qui nous montre

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXV (deux fois), XXX, XLIII *d*, LXXXIV, LXXXVI *b*, etc.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXXXVII.

[3] Champollion, *Notices*, t. II, p. 377 378.

Digitized by Google

les personnages dont j'ai parlé ne nous fournissait un renseignement décisif. Aucun des deux n'est nommé, mais on reconnaît aisément la qualité de chacun à la place qu'il occupe et aux fonctions qu'il remplit : devant celui qui est le , on lit [1]. Or le mot *OUOTBOU*, dans ses divers sens, prend pour déterminatif le signe , qui entre dans la composition de notre titre. Sa présence en cet endroit, pour exprimer la fonction du , paraît donc prouver qu'on doit lire *HIR OUOTBOU* et donner à la valeur *OUOTBOU*. *OUOTBOU*, qui se rapporte au copte ⲟⲩⲱⲧⲃ̀, ⲟⲩⲟⲧⲃ̀, ⲟⲩⲱⲧϥ̀, ⲟⲩⲟⲧϥ̀, *transgredi*, *progredi*, etc., exprime très bien l'action du *HIR OUOTBOU*, qui transporte et étale, ou fait transporter et étaler, devant le mort, les objets d'offrande. Le *HIR OUOTBOU* est donc alors un des nombreux personnages attachés au tombeau, celui qui est chargé de pourvoir au service de bouche. Il avait une *maison* *PI*[2], la *Maison du Maître d'hôtel mortuaire* *PI HIR-OUOTBOU*, ou la *maison des ar-*

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXXXIV. Une inscription (Mariette, *Les Mastabas*, p. 300) définit ainsi cette scène : , etc. « Apport du repas funèbre de Pirsoni, de l'offrande de gâteaux, etc., qu'on envoie du temple de Phtah-rîsânbouf à la mère du roi, Nofirhotpous, chaque jour pour la durée de l'éternité, et qu'il avait établie comme repas funèbre en ce temple au temps du roi Sahourî. » On trouve ailleurs un (Mariette, *Les Mastabas*, p. 400).

[2] Voir, sur la signification de ce mot, dans les titres égyptiens, p. 126-129 du présent volume.

Digitized by Google

chives du maître d'hôtel *PI ÂOU HIR-OUOTBOU*[1], de laquelle dépendaient de doubles magasins pour les produits du Nord et du Sud *ASOUI NOUI PI-HIR-OUOTBOU*[2], et un personnel nombreux de *scribes* *SESHÂOU PI-HIR-OUOTBOU*[3], *primats des scribes* *KHARP SESHÂOU PI-HIR-OUOTBOU*[4], et leur *MIR* [5], de *gens à la suite de la maison du maître d'hôtel* *AM-KHIT PI-HIR-OUOTBOU*[6], de *directeurs des doubles magasins de la maison du maître d'hôtel* *MIR ASOUI NOUI PI-HIR-OUOTBOU*[7]. On trouve encore avec la forme plurielle *HIR-OUOTBOUOU*, des *directeurs des magasins de la maison du maître d'hôtel* *SEHAZ NI HIR-OUOTBOUOU*[8], des *orateurs réels du maître d'hôtel* *OUTOU-MOUDIT MÂOU NI HIROUOTBOUOU*, c'est-à-dire les acolytes chargés du soin d'annoncer chaque pièce que le *maître d'hôtel* présentait au mort, et de réciter en même temps la formule qui permettait à cet objet spécial de passer dans l'autre monde[9]. Je signalerai enfin des *porte-*

[1] E. de Rougé, *Recherches*, p. 86; Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 878.

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 230. Cf. Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLVIII.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 350.

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 150, 455.

[5] Mariette, *Les Mastabas*, p. 229.

[6] Mariette, *Les Mastabas*, p. 455.

[7] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLVIII; Mariette, *Les Mastabas*, p. 230.

[8] Mariette, *Les Mastabas*, p. 403.

[9] Mariette, *Les Mastabas*, p. 230, 237, 243, 248, 286, 287, etc.

Digitized by Google

sceaux de la maison du maître d'hôtel [1]. Une série de personnages de haut rang étaient *HIR OUOTBOUOU* dans le *château du vivant* *HÂIT ONKHOU*, [2] ou [3], c'est-à-dire dans la chapelle du temple local qui contenait les statues de double d'un Pharaon et qui s'appelait de ce nom. Amten était *procurateur*[4] *de la maison du maître d'hôtel* *SEHAZ PI-HIR-OUOTBOU* : nous verrons plus loin qu'il remplissait cette charge auprès d'une princesse, la reine *HAPOUNIMÂIT*, et près du Pharaon Snofroui[5].

La dernière partie de l'inscription (l. 13-18), tracée au sommet de la stèle, ne renferme plus aucun titre. Elle nous apprend quel genre de récompense Amten avait reçu, après une vie entière d'activité, et d'une manière générale, la façon dont les Pharaons payaient les services d'un bon employé. Tous les détails n'en sont pas également aisés à comprendre; toutefois la plupart des points obscurs qu'elle contient sont éclaircis par un passage des inscriptions tracées sur une des autres parois du tombeau, la paroi de gauche. Ces inscriptions sont divisées en deux

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 266.

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 109, 176, 215, 237, 308, etc.; Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXXVI*c*, XXXVII*a*, XXXIX*a b*, LXXXVI*a*, LXXXVII, etc.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXVII; Mariette, *Les Mastabas*, p. 229.

[4] Voir plus haut, p. 142, le sens de ce titre.

[5] Je signalerai en passant un personnage qui paraît porter le titre de dans la maison d'offrandes (Dümichen, *Resultate*, pl. IX) ; mais je ne suis pas certain de bien lire ce titre.

IMPRIMERIE NATIONALE

Digitized by Google

par un tableau d'offrandes. A droite du tableau, six colonnes verticales ne présentent guère que la répétition des titres déjà connus [illegible] puis, [illegible]. Quelques éclats de la pierre ont enlevé çà et là plusieurs signes qui se laissent rétablir sans difficulté. La première inscription se traduit, comme je l'ai montré : « *Régent de grand château de Pimî et de Sopa; régent de grand château de Khorpou et régent de grand château de Dopou; il fut mis curateur des gens de Dopou, Amten.* » La seconde inscription est moins détaillée et dit seulement : « *Régent de Pidosou; régent de Pioîrsahou, connu du roi, Amten.* » Le titre *régent de grand château de Dopou* est écrit par inversion [illegible]. Celui de *régent de Pisopa* [illegible] est nouveau, et j'ai cru d'abord qu'il nous transportait dans la Moyenne-Égypte, au XVIIIe nome[1]. Toutefois il faut observer, en premier lieu, que le nom sacré de Hipponon est [illegible] *SOPA* et non [illegible] *PISOPA*, comme le nom qui nous occupe est partout écrit dans le tombeau d'Amten. Il faut remarquer de plus que [illegible] *PI-SOPA* est toujours rapprochée de [illegible] *PIMÎ*, qui est dans le nome Saïte[2]; une fois même il est suivi, comme

[1] Voir plus haut, p. 182-188 du présent volume.
[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. VII, l. 2 de l'inscription de droite.

Digitized by Google

PIMÎ, du nom du nome Saïte. Je crois donc, malgré l'autorité de Brugsch[1] que *PISOPA* diffère de *SOPA*[2], et n'est qu'un village obscur du nome Saïte. Il est certain, toutefois, qu'Amten fut nommé dans le nome Cynopolite, probablement au temps où il fut administrateur du Fayoum oriental[3]. Il y exerça des charges assez nombreuses que l'inscription située à la droite du tableau nous énumère :

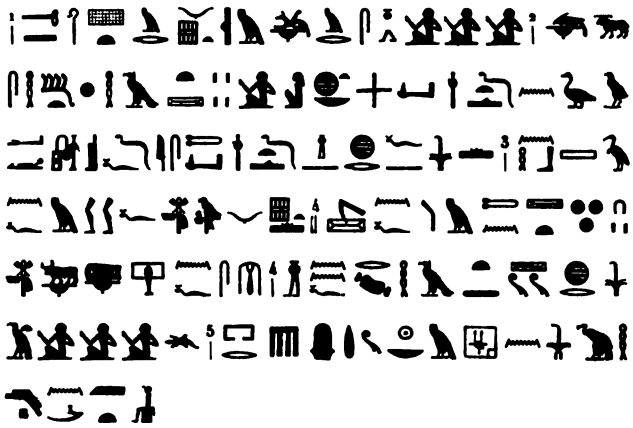

Les titres qu'Amten avait dans le nome Cynopolite sont les mêmes que ceux qu'il portait dans le Fayoum oriental et impliquent la même autorité. Il était *guide du pays*, *régent de canton*, *administrateur*

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1325.
[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 696-701.
[3] Voir plus haut, p. 182-188 du présent volume.

Digitized by Google

du nome Cynopolite, en d'autres termes, gouverneur de ce nome pour le Pharaon[1]. Le titre qui vient ensuite nous transporte bien loin au nord du Delta, dans le nome Mendésien et dans une ville inconnue de ce nome *BI-SAHIT*[2], dont le nom est formé avec celui du dieu féodal, le bélier d'Osiris. Amten y fut *MIR SOUNOU*. Le mot n'est pas, comme on pourrait croire au premier abord, un factitif du verbe *ANOU*, *apporter*[3] : le verbe *ANOU*, qui revient plusieurs fois dans notre tombeau, y est toujours écrit avec lié aux jambes , tandis qu'ici est séparé des jambes . On doit lire ce mot *SINOU*[4], et y voir une orthographe antique du mot , *SINI*, CINE *T.* CINI *M. B.*, qui signifie *courir*. Les *SINOU* sont, je crois, les *courriers*, les *messagers* du nome. Chaque grand service public avait attaché à ses bureaux un personnel de coureurs, chargés de porter les ordres pressés jusqu'à destination. Ces *coureurs* *SINOU* d'Amten pourraient se rattacher, par l'étymologie, aux *SINNIOU*, qui, à l'époque des Ramessides, combattaient à char et tenaient lieu de cavalerie aux armées

[1] Voir plus haut, p. 182 et suiv. du présent volume.

[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1280.

[3] Pierret (*Explication des monuments*, p. 9) admet cette origine et traduit *convoyeurs*.

[4] *NOU* est probablement attiré ici par la terminaison plurielle du mot : il y aurait au singulier ou .

Digitized by Google

égyptiennes[1]. La place de *directeur des coureurs du nome Mendésien à Bisahit* n'était pas très relevée; aussi ne pensé-je pas qu'Amten l'obtint après son passage dans le nome Cynopolite, ni vers le même temps. Le rédacteur des inscriptions ne songeait plus ici à observer l'ordre chronologique dans la vie de son héros. Il ne voulait que mentionner une des fonctions d'Amten, qu'il avait oublié d'indiquer ailleurs, et il l'a placée où il a pu, sans s'inquiéter de l'introduire à son rang. Amten fut probablement *directeur des coureurs* pendant la première partie de sa carrière, vers le temps qu'il était *maître-crieur* et *régent* de petits domaines dans le centre du Delta.

Les phrases qui suivent présentent des difficultés de diverse nature. En premier lieu, les mots *HAIT SHE FDOU ROTOU KHITOU NIB* ne se rattachent ni à ce qui précède ni à ce qui suit, et paraissent être entièrement isolés. La croix grecque ┼ qui vient ensuite ne présente non plus aucun sens. Enfin, à partir de ⊥, les signes sont entassés confusément, d'abord sur deux, puis sur trois colonnes, dont il n'est pas toujours commode de saisir la succession et les éléments : ils forment d'ailleurs deux membres de phrase, dont le second s'arrête brusquement et ne semble pas être terminé. Tout considéré, il est évident que cette mauvaise disposition et cette surcharge du texte sont dues à une inadvertance du graveur antique. Il faut rétablir

[1] Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 41.

Digitized by Google

la ligne comme il suit : [illegible]
[illegible][1].
Le sculpteur avait passé une ligne entière de son texte et gravé les mots [illegible], qui terminent la phrase, immédiatement derrière le nom [illegible] ● *BI-SAHIT*. De plus, il est probable que, selon l'usage des ouvriers égyptiens, il avait sculpté les mots qui étaient placés en tête de chacune des colonnes d'hiéroglyphes avant d'attaquer le bas. Il n'avait donc plus qu'à entasser dans le bas de la seconde colonne toute la partie de son texte qui aurait dû occuper une ligne entière : c'est ce qu'il fit, après avoir mis devant [illegible] un signe + qui, comme nos croix de renvoi +, ×, prévenait le lecteur de l'erreur commise et l'invitait à la réparer. Le texte, ainsi rétabli, se traduit sans peine : « Un ordre fut donné pour le fils unique [le décrétant] scribe de place d'approvisionnement, puis un ordre fut donné de lui conférer par lettres royaux quatre domaines de terre à blé, des gens et toutes les choses. » Amten obtint pour son fils unique la même place de [illegible] *SESHAOU ISIT ZAOUFIT scribe de place d'approvisionnement*, par laquelle il avait débuté dans la carrière administrative. Il obtient aussi pour lui-même, et cette fois par lettres royaux [illegible], la concession

[1] C'est ici que je place le — qui est au bas de la première colonne sous [illegible] : la locution [illegible] *NI Á SOUTON* se trouve en effet à la ligne 16 de l'inscription en colonnes verticales qui occupe le haut de la stèle d'Amten.

Digitized by Google

d'un fief et d'un traitement qui assurent à ce fils une existence conforme à son rang et au rang de sa famille. Les expressions par lesquelles cette double faveur est annoncée sont remarquables. Dans la première, comme il s'agit d'une place transitoire, la chancellerie expédie un simple ordre *OUOZIT*. Dans le second cas, comme il s'agit d'une donation réelle, par laquelle le personnage acquérait, sur une certaine quantité de terres, de personnes et d'objets, un droit de propriété durable, l'ordre est accompagné d'une pièce authentique, capable d'être produite en justice, *Á SOUTON*, que je traduis par *lettres royaux*. Le *Á* n'est pas, comme on pense d'ordinaire, un morceau de papyrus, c'est une tablette en bois, c'est aussi l'espèce de ballot formé par les tablettes enveloppées et liées que les scribes portaient avec eux. On n'a qu'à examiner en effet les tableaux sans nombre publiés par Lepsius et depuis lui, pour se convaincre que les pièces de comptabilité ou les actes sont écrits sur des tablettes la plupart de grandes dimensions : elles se tiennent raides et droites comme le bois, soit qu'on les étale sur l'avant-bras pendant qu'on y trace l'écriture, soit qu'on les porte au supérieur ou à l'archiviste, soit qu'on les tende au maître pour qu'il y lise la somme de ses richesses, soit qu'on les appuie contre une caisse à livres dans l'intervalle des moments où l'on s'en sert. Ces tablettes étaient formées de plusieurs morceaux chevillés ensemble,

Digitized by Google

et souvent recouverts de stuc blanc ou rouge, souvent polis simplement, sans enduit ni coloration artificielle. Les actes de donation, les décrets du roi étaient consignés sur des tablettes de ce genre, et, encore à la XXIe dynastie, nous voyons que les décrets rendus par les dieux de Thèbes en faveur de la reine Nsikhonsou, et lui accordant certains droits dans l'autre monde, étaient transcrits à la fois sur papyrus et sur planchettes de bois, dont une au moins fort grande et assez épaisse. Cette constatation permet de corriger plusieurs des interprétations qui ont été données des titres où entre le mot , . Tel personnage s'intitule *MIR ASOUI NOUI KHRI-KHOTMOU Â SOUTON, directeur des deux magasins du porte-sceau de l'archive royale*[1], un autre *directeur de la maison blanche du palais, scribe de l'archive du roi*[2]. D'autres sont *scribe de l'archive royale de toute maison d'administration*[3], ou *directeur des scribes de l'archive royale, secrétaire qui promulgue toute décision du roi*[4], ou encore *archiviste favorisé du Pharaon*, et

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 230. Cf. p. 266 un *MIR ASOUI NOUI KHRI-KHOTMOU Â PI HIR OUOTBOU* .

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 253.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 455.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLVIII, LXVIII.

Digitized by Google

[1] *archiviste dans la double maison de l'offrande royale.* La traduction ordinaire de ou *KHRI Á* était jusqu'à présent *actif, personnage en activité de service*[2].

Après la mention des lettres royaux, le rédacteur reprend son récit : *NAHBOU-NIF EM RADOUI-F MIR OUAPITOU NIT-AMENTIT* « il attacha à ses pieds l'administrateur du nome Saïte occidental », c'est-à-dire du nome Libyque; en d'autres termes, il devint le supérieur hiérarchique de l'administrateur d'un des nomes où il avait ses biens. « il posséda douze *SHIT-AMTEN* dans les nomes Saïte, Xoïte, Létopolite. » Le terme *KHIR* est employé plus loin, dans le même sens de *prendre, posséder, administrer un bien, un pays;* ce qu'Amtem administre ici ce sont des *SHITOU AMTEN* au nombre de douze. Nous savons que les biens-fonds, les domaines appartenant à un personnage étaient souvent désignés d'après lui, *SNOUTÎR PHTAHHOTPOU*, *MONÂIT PTAHHOTPOU*, *SONBOU PHTAHHOTPOU*, etc.[3], si le propriétaire est Ptahhotpou. Certains des domaines d'Amten avaient des noms particuliers, *IMIRIS*[4], *AÏT-*

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 296, 297.
[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 967-968.
[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 353.
[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. VII.

Digitized by Google

SOVKOU, mais ce passage de notre inscription nous apprend que l'ensemble des biens qu'un homme possédait s'appelait de son nom *SHITOU AMTEN* « les biens d'Amten », et par suite, en appliquant l'exemple d'Amten aux autres personnages de haut rang *SHITOU-PTAHHOTPOU* « les biens de Ptahhotpou », *SHITOU RÂSHOPSIS* « les biens de Râshopsis », etc. Je ne me rappelle pas avoir rencontré, chez un de nos écrivains modernes, la valeur *domaine*, *bien-fonds*, pour *SHIT*. Brugsch, qui, seul à ma connaissance, a signalé l'existence de ce terme, se borne à le définir en général « mot d'un sens géographique qu'on rencontre assez fréquemment dans les textes hiéroglyphiques, surtout dans ceux du temps de l'Ancien Empire[1] ». On confond ordinairement *SHIT* avec *SHE*, *étang*, *lac*, *bassin artificiel*. Peut-être est-ce en effet le même mot et le sens *domaine* ressort-il de la nature particulière de la propriété en Égypte. Chaque grand domaine ayant ses digues particulières qui, à l'époque de la crue, le transforment en un *bassin d'inondation* *SHI* spécial, l'idée de *bassin* a pu devenir inséparable de celle de *domaine*. Quoi qu'il en soit, le texte nous apprend que ces douze domaines, qui formaient la fortune territoriale d'Amten, étaient épars sur le territoire de trois nomes, le Saïte, le Xoïte, le Létopolite. Cette

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 797.

Digitized by Google

interprétation de ce passage, un peu elliptique dans sa construction grammaticale, est justifiée par les faits. Sabou, dont le tombeau est en partie au musée de Boulaq[1], possédait des biens dans cinq nomes différents; le *château de Teti* *HÂIT-TETI*, nommé *IRIT-NI-PHTAH* dans le nome Libyque, le *château de Teti* nommé *SÂNKH-PHTAH* dans le nome Xoïte, le *château de Teti* nommé *NOFIR-IRIT-PHTAH* dans le nome Létopolite, le *château de Teti* nommé *MENEN-SÔNKH-PHTAH* dans le nome Héliopolite, enfin un domaine nommé *KHÂFRÍ* . . . dans l'Ouady-Toumilât. Phtahhotpou en avait dans les deux nomes du Sycomore et, dans le nome de la Gazelle, dans celui de Xoïs, dans le nome Bubastite et dans l'Athribite, dans le Létopolite, dans le Libyque, dans le nome du Harpon[2]. Enfin, sous Khâfri, Rânikâou avait des domaines dans le nome, dans le Mendésien, dans l'Antæopolite et dans le Lycopolite[3]?

[1] E. et J. de Rougé, *Inscriptions recueillies en Égypte*, pl. XCV; Mariette, *Les Mastabas*, p. 383; Maspero, *Guide du visiteur*, p. 201, 203.

[2] Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. XVIII.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XV *a*, où les noms de nomes et de domaines sont malheureusement très mutilés. Le dernier nome est peut-être le Sycomore supérieur.

Digitized by Google

La courte phrase qui vient ensuite renferme une faute : pour . Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à regarder au haut de la planche où Amten, assis sous un dais, reçoit, des mains de l'*habilleur* et du *maître d'hôtel*, le repas funéraire avec la légende *PIR-KHRÔOU NI SÎHOU*. Le graveur a probablement mal compris la forme du mot et tracé au lieu du nécessaire. Il s'agit donc ici d'un *PIR-KHRÔOU*, c'est-à-dire d'une cérémonie de conjuration destinée à faire sortir , dans l'autre monde, à la *voix* *KHRÔOU* de l'officiant, tous les mets présentés en ce monde-ci à la statue du mort : la cérémonie était le *PIR-KHRÔOU* du *SÎHOU*. Le mot *SIHOU*, *SIH*, est traduit *salle*, *lieu de réunion*, *salle du conseil*, et rapproché de CϵY2, COOY2, CWOY2, *T. congregare*[1]. De fait, il se retrouve, à plusieurs reprises, dans des textes qui ne laissent aucun doute sur sa signification. La rubrique des versions anciennes du chapitre XVII du *Livre des morts* souhaite, entre autres choses, au défunt, de « jouer aux dames et d'être ou de se délecter ou de s'asseoir dans le *SIHOU*, ainsi qu'il convient à une âme vivante »[2]. Les vignettes qui illustrent ce

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1272-1273, et *Die Ægyptologie*, p. 203; Erman, *Ægypten*, p. 107.

[2] Ces passages ont été réunis pour la première fois dans le curieux petit mémoire de Birch, *Le roi Rhampsinite et le jeu de dames*, p. 9-11 de la traduction française.

Digitized by Google

passage, et que M. Naville a réunies dans sa belle édition du *Livre des morts*[1], nous montrent ce qu'était le mentionné dans le texte. C'est un pavillon de dimensions assez restreintes, aux murs droits, et surmonté d'une toiture quelquefois triangulaire à pentes douces comme dans la vignette ci-jointe, quelquefois voûtée légèrement. Dans la plupart des cas, la toiture est soutenue par une colonnette en bois[2]; parfois, la colonnette manque, ce qui indique toujours, en Égypte, une chambre très petite. Une porte, décorée à la façon ordinaire, donne accès à ce réduit, où le mort joue aux échecs. Ce n'est pas là une salle de réunion : c'est un de ces kiosques placés dans un jardin, où les Égyptiens aimaient à s'enfermer, quand ils voulaient se reposer des fatigues du jour ou se divertir à des jeux divers. Les dieux en trouvaient dans leurs châteaux divins , sous le nom de *SIHI NOUTIR*[3], qui n'étaient qu'une salle du temple appropriée à cette destination. Pharaon en possédait, qui étaient entretenus par des *KHARPOU SIHI PIROUI*

[1] Naville, *Das Ægyptische Todtenbuch*, pl. XXVII.

[2] Je pense qu'il y avait deux colonnettes entre lesquelles le mort était assis, mais la perspective ne nous permet d'en apercevoir qu'une seule, celle de gauche.

[3] Mariette, *Dendérah*, texte, p. 78-79.

Digitized by Google

ioui, *primats de kiosque de Pharaon*[1], dont les fonctions consistaient, comme celles du vieux scheikh qui gardait le kiosque de Haroun ar-Raschîd dans le conte de *La Belle Persane*, à tenir le kiosque propre, bien muni de provisions, et à servir la collation au roi, quand la fantaisie lui prenait de venir *faire un jour heureux*. Il y trouvait parfois et son épouse légitime et des femmes qui l'y attendaient[2]. Le mort avait, comme le vivant, droit à se délasser des labeurs de l'existence d'outre-tombe, et on lui souhaitait d'avoir des *sihou*, des kiosques, comme on lui souhaitait d'avoir un jardin où se promener, un étang où naviguer à son aise, des arbres fruitiers et des fleurs de toute nature. Si l'on examine la manière dont Amten est représenté, au moment où il reçoit le *pir-khrôou ni sihou*, le *repas du kiosque*, on voit qu'il est assis sous un dais fermé par derrière, ouvert sur le devant et sur les côtés, qui est identique à ces petits kiosques ouverts qu'on élevait à Thèbes, dans les jardins : seulement, les deux colonnes qui soutiennent par devant le toit recourbé n'ont pas été figurées. Les deux personnages placés devant le kiosque d'Amten, l'*habilleur* *ouiti* et le *maître d'hôtel*, font le *pir-khrôou ni sihou*, qui se distingue du *pir-khrôou* ordinaire

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 160.

[2] Voir dans Virey, *Tombeau de Rekhmarâ* (*Mémoires de la mission du Caire*, t. V, pl. XXV) le *pavillon des femmes* du grand seigneur thébain.

Digitized by Google

par l'endroit dans lequel le mort le reçoit. Il résulte de cette étude que le mort avait, comme le vivant, le pouvoir de prendre ses repas où il lui plaisait, dans son kiosque au milieu d'un jardin, comme dans la salle de réception de son tombeau : pour lui assurer la possession de ce droit, on célébrait une cérémonie spéciale, le *PIR-KHRÔOU NI-SIHOU*, le *repas du kiosque*, pendant laquelle on offrait les mets ordinaires à sa statue, assise, et placée sous un dais ou sous un naos spécial, qui simulait les kiosques de la vie réelle, de la même manière que les *kiosques divins* des *grands temples*. Il y avait, pour assurer ce service, tout un personnel d'employés, ceux-là même peut-être qui, pendant la vie, gardaient les kiosques réels du maître, les ou , *primats de kiosque*, qu'on voit assez souvent sur les monuments, apportant les tables chargées d'offrandes diverses au mort, comme ils avaient l'habitude de le faire au vivant, quand celui-ci venait se reposer ou se divertir dans leur kiosque[1]. Le membre de phrase *PIR-KHRÔOU NIF SÎHOU* se traduira donc : « Il a reçu le repas funéraire du kiosque. »

Les deux dernières lignes n'exigent qu'un commentaire assez simple :

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXIII, XXX, LII, LIII *a*, etc.; Mariette, *Les Mastabas*, p. 406, 442, etc.; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. X, XII.

Digitized by Google

J'ai expliqué ailleurs l'emploi particulier du verbe *ANOU* dans les phrases de ce genre : l'habitude d'*amener* ou d'*apporter* à un dieu, à un roi ou à un simple particulier les objets, les animaux ou les personnes qu'on avait pris pour lui à la guerre ou qu'on lui donnait en cadeau, avait fini par donner à ce verbe un usage analogue à celui de nos verbes *prendre* ou *recevoir*. Amten *amena* *ANOU*, c'est-à-dire *reçut*, en prix *ASOU*, en rétribution de tous les services qu'il avait rendus dans l'exercice des charges énumérées plus haut, une étendue de terres labourées équivalant à deux cents mesures, avec de nombreux tenanciers, hommes et femmes. *PIR-KHA* est formé sur le même modèle que *PIR-KHRÔOU*, et doit désigner le repas, l'offrande de mets qui sort *PIROU*, chaque jour, dans la salle à colonnes, dans la salle d'audience, d'un palais ou d'un tombeau[1]. Ici l'offrande se composait de cent gâteaux de deux formes, et, par jour, et se faisait dans le *château de double* *HÂÏT-KA* d'une mère royale (pour)[2],

[1] Une cérémonie du *KHA* est figurée dans le tombeau de Noutirousir (Mariette, *Les Mastabas*, p. 166) : une scène y représentait l'abatage du bœuf « amener le bœuf de la salle à colonnes ».

[2] C'est peut-être une erreur du graveur qui avait employé dans un titre expliqué plus haut. (Cf. p. 197-204 du présent volume.) C'est peut-être aussi un calembour graphique. a la valeur *MOUT* comme ; est donc *SOUTON MOUT*, et l'orthographe

Digitized by Google

du nom d'Hapounimâit. On doit se demander comment cette dernière phrase se relie aux phrases précédentes. Le tribut de cent pains doit-il être payé par Amten au *château de double* de la mère royale *HAPOUNIMÂIT*, ou doit-il être payé à Amten par le *château de double* de cette même reine? Comme il s'agit à la ligne précédente de récompenses reçues par Amten, c'est la seconde hypothèse que j'accepte comme la plus vraisemblable. Les délégations d'un traitement en objets de consommation sur les revenus d'un temple ou d'un palais étaient d'usage courant en Égypte. Ainsi Sabou fait le proscynème à Anubis, « pour qu'il lui sorte un repas funèbre du double grenier, de la double maison blanche, du double magasin du pain royal, de la maison du transport [des provisions], de la maison de l'abondance des provisions, de toute place de la cour d'où sort des repas[1] ». Amten recevait donc chaque jour une *sportule* de cent pains, de ceux qu'on préparait dans le *château de double*, c'est-à-dire dans le *château* *HÂIT*, qui servait de résidence fictive au double de la mère royale et de siège à l'administration de ses biens funéraires[2]. C'était

une orthographe avec redoublement de signe pour rendre le mot *MOUT, MAOUT, la mère.*

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 412-415.

[2] Les *HÂIT-KA* ou *châteaux de double* figurent

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

peut-être en qualité de *procurateur de maison de maître d'hôtel*[1] qu'il touchait ce traitement; il aurait été alors attaché au culte funéraire de la princesse, de manière spéciale. En résumé, l'inscription entière me paraît devoir se traduire comme il suit : « Guide du pays régent de canton et administrateur dans le nome Cynopolite, directeur des courriers à Bisahit du nome Mendésien, un ordre fut donné pour que son fils unique fût scribe de place d'approvisionnement, puis un ordre fut donné de lui conférer par lettres royaux quatre parcelles de terre cultivée, des serfs et des serves, toutes les choses nécessaires. Il eut comme dépendant à ses pieds le procurateur au nome Saïte occidental, et il posséda douze domaines Shit-Amten dans les nomes Saïte, Xoïte, Létopolite. Il reçut le repas funéraire du kiosque, et obtint, en rétribution de ses services, deux cents parcelles de terre cultivée, avec de nombreux serviteurs, hommes et femmes, et une sportule de cent pains, chaque jour, du château de double de la mère royale Hapounimâit. »

Après cette étude, il devient facile de comprendre les dernières lignes (13-18) de l'inscription en colonnes verticales tracée au sommet de la stèle. 13 est, avec un signe de plus , le texte que nous venons d'expli-

sur beaucoup de listes que nous possédons de domaines funéraires; ainsi dans Mariette, *Les Mastabas*, p. 196, 276, 306, 317, 396, et dans Lepsius, *Denkm.*, II, pl. L *a*, etc.

[1] Voir plus haut, p. 204-209 du présent volume.

Digitized by Google

quer. E. de Rougé transcrit par *SATA* et l'identifie avec la mesure appelée *SITO*, qu'il évalue d'après les calculs de Lepsius à 44 m. q. 52[1]. S'il en était ainsi, on ne comprendrait pas pourquoi le duplicata de notre texte se borne à écrire , sans ajouter le signe qui aurait désigné l'unité de mesure employée pour définir la quantité de terrain désignée. Ce n'est pas là une omission involontaire du scribe, car on rencontre encore dans notre tombeau les notations et , où le est également absent. Je pense donc que le mot *SATAOU* représente un élément qu'on peut supprimer ou rétablir à volonté, sans nuire au sens de la phrase. Et de fait, il y a dans le vocabulaire égyptien une locution , *AHIT SATIT*[2], dont les éléments sont séparables à volonté, si bien que peut passer devant et former un mot *STI-AHIT*, qui répond au copte ⲥϯⲁϩⲉ, ⲥϯⲱϩⲉ, *arvum*, *aroura*. *HAIT SATAOU* me paraît être une forme archaïque de cette expression, où l'on pouvait intercaler entre les deux parties un ou plusieurs mots comme , , contenant le nom et la quantité des terrains mentionnés, où l'on pouvait même entièrement supprimer le dernier terme *SATAOU*. *HAIT SHIT CC STAOU* signifie *terre cultivée*, *CC shi*

[1] E. de Rougé, *Chrestomathie égyptienne*, t. II, p. 121-122.
[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 11-12, 1332, et *Suppl.*, p. 17.

Digitized by Google

mesurés au cordeau, et HAIT SHI *CC* se traduit *terre cultivée*, *CC shi*, sans qu'il résulte de ces variantes aucune altération dans le sens général du morceau. Une conclusion non moins importante, à laquelle la comparaison des passages nous mène forcément, c'est que SHI, SHE, doit désigner ici une mesure de terre analogue au KHAITO, que nous rencontrerons plus loin. Comme je n'ai, en ce moment, aucun des éléments nécessaires pour en apprécier la valeur, je me bornerai à transcrire le mot égyptien, ou à le traduire par le terme *parcelle*, qui a du moins l'avantage de ne rien compromettre. Amten rappelle, une fois encore, qu'il a reçu, en récompense de ses services, deux cents parcelles de terre cultivée, avec les serfs nombreux qui devaient les mettre en valeur, puis il nous apprend l'usage qu'il a fait lui-même de cette donation : « Il a donné [là-dessus] cinquante parcelles de terre cultivée à sa mère Nibsonit », soit un quart du total, pour qu'elle passât ses vieux jours dans l'abondance. Les quelques signes à moitié cassés qui commencent la quinzième ligne sont de lecture indécise, mais la suite des idées exige qu'on les traduise : « Il fit bâtir une maison, là », sur le terrain qu'il avait reçu « pour ses enfants, garçons et filles; mettant à leur disposition[1] toute place de *régent de château de Hon-souton* dans le nome Létopolite, il donna douze parcelles de

[1] Litt. : « donnant sous eux ».

Digitized by Google

terre cultivée à ses enfants, avec leurs serfs et leurs serves, avec leur gros et menu bétail ». On voit que je suppose, à la ligne dix-septième, une inadvertance analogue à celle que j'ai déjà signalée sur une autre paroi[1]. Le scribe avait passé *NI MOSOU-F à ses enfants*, derrière *SHITOU XII*, et a rétabli *MOSOU-F* au bas de la ligne, omettant la préposition *NI*. Il faut rétablir : [illegible]. La phrase *mettant à leur disposition toute place de régent de château de Hon-souton* trouve son explication dans ce que nous savons de la manière dont était constitué le domaine féodal égyptien. Chaque gouvernement, chaque fief, chaque maison à la disposition du Pharaon avait ses revenus à lui appartenant, qui étaient mis momentanément à la disposition de qui les occupait, et qu'on distinguait soigneusement des biens qui lui venaient de sa famille et de ses acquits. Ainsi, dans la grande inscription de Siout, Hapizaoufi a soin de dire que les fondations pieuses, qu'il établit dans le temple d'Ouapouaitou, sont prises « sur les biens de la maison de son père, non sur les biens de la maison du prince » de Siout[2]. Comme Amten était *régent de château de Hon-souton*[3], il pouvait disposer librement, au moins sa vie durant, des terres, maisons et revenus affectés à l'entretien du *régent de*

[1] Voir plus haut, p. 213 et suiv. du présent volume.

[2] Maspero, *Egyptian documents*, p. 9, 11, 14.

[3] Ce nom est une variante probable de celui de Hâit-Honou qu'on a déjà rencontré à plusieurs reprises.

Digitized by Google

château dans cette localité. La phrase, dans laquelle on dit qu'*il mit sous eux* *toutes les places*, me paraît donc signifier qu'il les nomma attachés ou directeurs de toutes les places dont il disposait en ce canton, et pour citer un exemple, qu'il institua son fils unique *MIR ISIT-ZAOUFIT*[1], comme il l'avait été lui-même dans le nome Xoïte, ou qu'il promut les maris de ses filles aux dignités bien rémunérées de directeurs, acolytes, attachés à toutes les autres places du même genre, que l'administration de Hon-souton pouvait comporter. Je traduis donc l'ensemble de ces lignes : « Il obtint en rétribution [de ses services] deux cents parcelles mesurées au cordeau de terre cultivée, avec beaucoup de serfs et de serves. Il donna là-dessus cinquante parcelles mesurées au cordeau de terre cultivée à sa mère Nibsonit, et fit bâtir là une maison pour ses enfants, garçons et filles; mettant sous eux toutes les *places* [à la disposition] du Régent de château de Hon-souton, il donna douze parcelles de terre cultivée à ses enfants avec les serfs, les serves et le bétail menu et gros. »

La description de la maison seigneuriale, qu'il construisit sur le terrain qu'on lui concédait, couvre une paroi de son tombeau[2].

[1] Voir plus haut, p. 214 du présent volume.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. VII *b*. Ce morceau a déjà été traduit par Birch, *Selected Egyptian Texts*, dans Bunsen, *Egypt's place*, t. V, p. 723-724, et par Pierret, *Explication des monuments*, p. 10.

Digitized by Google

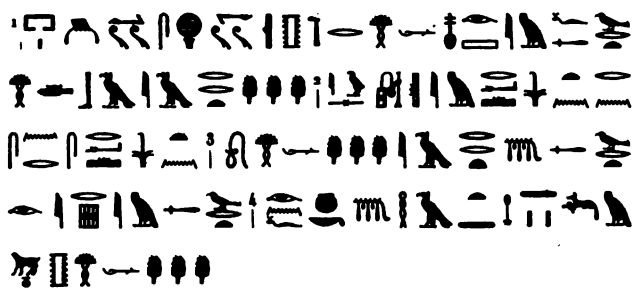

La première ligne de ce texte ne présente aucune difficulté : « Maison longue de deux cents coudées, large de deux cents coudées, bâtie, garnie, plantée d'arbres excellents; faire là des bassins en quantité [1], planter des figuiers et des vignes. » Il s'agit ici non pas seulement d'une bâtisse, mais d'une maison entourée de jardins. Cette *maison* *PI* formait un carré de 200 coudes ou 105 mètres de côté, et couvrait par conséquent une superficie de 11,025 mètres carrés. Elle comprenait une maison d'habitation *bâtie* *QODOU* [2], garnie de tous les meubles et de toutes les provisions nécessaires à la vie *ÁPIROU*, plantée d'arbres d'apparat et de rapport, palmiers ordinaires, napécas, acacias, etc., avec plusieurs bassins [3], dispersés dans les jardins, pour les plantes et les oiseaux

[1] Litt. : « poser *OUHAOU*, en bois, bon, faire bassin en elle très grandement ».

[2] On a le même emploi de dans les contrats démotiques (Révillout, *Nouvelle chrestomathie*, p. 94, 96 et suiv.).

[3] Voir sur le rôle de ces *bassins* plusieurs passages dans Maspero, *Contes populaires de l'Ancienne Égypte*, 2e édit., p. 64-65, 129, note 2, 301 et suiv., 315 et suiv.

Digitized by Google

d'eau, et, autour des bassins, des figuiers et des vignes. Je ne puis m'empêcher de penser que la meilleure illustration qu'on pourrait donner de notre texte serait de reproduire le plan d'une propriété de ce genre qui se trouve dans un tombeau thébain[1] : on y verrait et la maison, et les arbres, et les pièces d'eau, et la treille, qui sont ici décrits en quelques mots. La ligne suivante expose comment cette donation fut faite à Amten, mais les termes employés ne sont pas des plus clairs : [illegible]. Aux anciennes époques, [illegible] *AOU* n'est pas un auxiliaire, c'est un verbe à sens plein, qui exige un sujet immédiatement exprimé derrière lui. [illegible] *SESHAOU* n'est donc pas ici le verbe *écrire*, mais un substantif *écriture*, servant de sujet à [illegible] *AOU*, et le membre de phrase [illegible] *AOU SESHAOU AM*, construit comme [illegible] *IRI SHE AMOUF*, doit se traduire *fut écrit là*, ou, de façon plus intelligible pour nous, *il y eut écrit à ce propos*. Les mots [illegible] *R Â SOUTON* peuvent être considérés, soit comme formant le titre connu [illegible] *RO Â*, *archiviste*, ici *archiviste royal*, soit comme étant la préposition [illegible] *R* et l'expression [illegible] *Â*, la tablette sur laquelle on écrit, ici [illegible] *Â SOUTON*, un *rescrit royal*. La première partie de l'alternative n'est pas tenable,

[1] Champollion, *Monuments*, pl. CCLXI; Rosellini, *Mon. civili*, pl. LXIX; Wilkinson, *Manners and Customs*, 2e édit., t. I, p. 377; Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 15-16.

Digitized by Google

puisque le membre de phrase , auquel se rapporte, a déjà son sujet dans *SESHAOU*, et n'a point besoin d'un second sujet, tel que serait interprété *archiviste royal.* J'adopte donc la seconde partie de l'alternative et je traduis : « Il y eut écrit à ce propos pour le rescrit royal. » Ce qui suit contient deux pronoms et dont le jeu ne se comprend pas bien : à quoi se rapporte le pronom pluriel , à quoi le singulier féminin ? Le pronom *SENOU* est évidemment amené par l'énumération des divers objets donnés à Amten, maison, arbres, bassins, figuiers, vignes, qu'on inscrivait tout au long sur les actes de donation, comme on voit par l'exemple du jardin d'Anni, où les arbres sont nommés l'un après l'autre avec la quantité de pieds de chaque espèce que le jardin renfermait[1]. au féminin est inexplicable : aussi proposerai-je de lire en cet endroit le pluriel, soit que l'on eût déjà sous l'Ancien Empire une forme *SOU* pour *SENOU*, qui s'abrège en , soit que le graveur ait passé le *NOU* final par inadvertance. On aura *RA-NOU-SENOU R-SENOU R-Â-SOUTON*, phrase parallèle à et ayant, comme celle-ci, *AOU* pour verbe. On traduira donc : « Fut écrit là pour rescrit royal, leurs noms pour eux pour le rescrit

[1] Brugsch, *Recueil de monuments*, t. I, pl. XXXVI, 1.

Digitized by Google

royal », ou, en termes plus clairs : « on fit de tous ces biens un inventaire pour le rescrit royal et on mit leurs noms à chacun d'eux pour le rescrit royal ». La préposition ⊂ *ʀ, vers, pour, à l'intention de...*, nous indique ici la procédure suivie. On commence par prendre en écrit l'inventaire des objets qui doivent être donnés à Amten, puis on consigne leurs noms à chacun d'eux, afin de pouvoir les énumérer dans le rescrit royal, détaillé avec la minutie propre aux Égyptiens, qui les donnera définitivement à leur nouveau propriétaire. Cette ligne ainsi interprétée, le texte redevient clair. La maison décrite avec ses jardins, Amten expose qu'il s'est fait un vignoble, indépendant d'elle, probablement sur les deux cents parcelles de terre qu'il avait reçues, et dans le voisinage de cette même maison. « Planté (litt. : *poser, placer*) des pieds de vigne ⊂ (ϣϵⲛⲁⲗⲟⲓ, *m.* *κληματίς*, *sarmentum*) en grande quantité, fait du vin là en grande quantité; il fit une treille d'une étendue de deux boisselées de terre mesurée au cordeau, dans l'intérieur d'un mur, plantant des pieds [de vigne]. » Le seul passage difficile est celui qui commence la ligne quatrième , où Birch a vu, dans , le pronom de la deuxième personne, *IRI-NIF-NOU-K, il t'a fait*[1] *une vigne*, et Pierret celui de la première, *ARNAF NOK AÂRER, il a fait que je suis un vigneron*[2].

[1] Bunsen, *Egypt's place*, t. V, p. 723.
[2] Pierret, *Explication des monuments*, p. 10.

Digitized by Google

NOUKA est la forme invertie d'un mot , que j'ai rencontré plusieurs fois parmi les noms de domaines funéraires[1], et qui signifie une treille, courant sur des colonnettes selon l'usage égyptien[2]. L'étendue de cette treille est déterminée par l'expression *HAIT KHATO II STAOU* où le terme *KHATO* remplace le *SHI* des passages que j'ai étudiés déjà[3]. Brugsch pense que *KHATO*, *KHA-NITO*, dérive des mots *KHA*, *mesurer*, et *TO*, *terrain* : après avoir traduit *pièce de terre mesurée*, il croit y reconnaître une désignation des *terrains sablonneux* et un équivalent de *SHÂOU*, *sable*[4]. Les passages des textes géographiques d'Edfou qu'il cite à l'appui de ce dernier sens ne me paraissent pas être concluants. De ce qu'une liste donne pour la légende d'une des subdivisions du nome Athribite de la Basse-Égypte « Le Nil t'amène le canton *IRIOU-TITITOU* avec ses *KHA-NTOOU* », quand une autre liste écrit :

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXI, et au tombeau de Ti (Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. II, et Bædeker, *Unter-Ægypten*, p. 411). J'ai signalé déjà ce terme, ainsi que le mot de même signification , (Mariette, *Les Mastabas*, p. 181, 186) dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XII, p. 241, notes 4 et 5. Un tableau malheureusement brisé (*Denkm.*, II, pl. LXI *a*) montre la culture d'un .

[2] Voir de ces treilles dans Champollion, *Monuments*, pl. CCLXI; Rosellini, *Mon. civili*, pl. LXVIII, LXIX.

[3] Voir plus haut, p. 217-218 du présent volume.

[4] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1040, et *Suppl.*, p. 898.

Digitized by Google

« il t'apporte *IRIOU TITITOU* avec ses sables sans eau[1] », il ne suit pas nécessairement que *SHÂOU* est synonyme de *KHA-NI-TO*. Si d'autres passages nous montrent que l'idée exprimée par ce dernier mot est contradictoire à l'idée de *sable*, nous devrons admettre que les deux listes présentent en cet endroit non pas une simple variante de mot, mais une variante de sens. Or Brugsch cite lui-même plusieurs passages où il est question des *moissons de céréales produites par les kha-ni-to* :[2], ou des champs que le roi Ramsès III a travaillés, dans les *KHANITO* qu'il a donnés à Amon pour enrichir les offrandes du dieu[3]. On y voit que les *KHANITO* portaient du blé et avaient des ânes pour transporter la moisson. Brugsch a d'ailleurs montré lui-même que les révoltes avaient rendu désert et stérile, sous les Ptolémées, le nome Lycopolite de la Basse-Égypte, voisin du nome Athribite[4]. Peut-être une partie du nome Athribite avait-elle souffert de même, ce qui expliquerait pourquoi une liste parle de ses *sables sans eau*, tandis qu'une autre cite ses terres cultivées. En tout cas, la com-

[1] E. et J. de Rougé, *Inscriptions et Notices recueillies à Edfou*, pl. XXV et LXI.

[2] *Papyrus Sallier I*, p. IV, l. 11, cf. p. IX, l. 7; cf. Guieysse, *Textes agricoles du Papyrus Sallier I*, p. 6, 9, note 4.

[3] *Papyrus Harrisse n° I*, p. XXVII, l. 12.

[4] Brugsch, *Dict. géogr., Suppl.*, p. X-XIII.

Digitized by Google

paraison des deux textes ne peut servir à démontrer le sens *sable, terrain sablonneux* pour KHATO. J'adopte donc le premier sens et l'étymologie de Brugsch, *terre mesurée,* et je crois qu'on peut aller plus loin et déterminer la *mesure* de terre qu'on appelait ainsi. KHA ne signifie pas seulement *mesurer* en général, c'est avant tout mesurer le grain avec une mesure carrée, qu'on voit dans la main des paysans KHA[1], et que j'appellerai *boisseau,* faute de pouvoir en déterminer exactement la valeur pour le moment. Le mot moderne ϣι *T. M.* ⲡ., qui dérive directement de KHA, KHAÏ, signifie d'ailleurs *boisseau,* dans l'Évangile selon saint Matthieu (v, 5). KHANITO, KHATO, traduit littéralement, signifie *un boisseau de terre,* c'est-à-dire, comme le *modius* romain ou comme notre *boisselée,* la quantité de terre qu'on peut ensemencer avec un boisseau de blé. Or le *modius* de terre labourable, *ὁ σπόριμος μόδιος*, exigeait en Égypte au temps d'Héron quarante livres de grains: chaque livre de grains ensemençait vingt orgyes agraires, si bien que les quarante livres de grains ou le *modius* ensemençait deux cents orgyes[2]. Le *modius* égyptien d'époque gréco-romaine avait donc 29 m. 84 de côté et 890 m. q. 40 de superficie. Le KHATO

[1] Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 100-101.

[2] *Χρὴ δὲ γινώσκειν καὶ τοῦτο, ὅτι ὁ σπόριμος μόδιος ἔχει λίτρας τεσσαράκοντα· μία δὲ ἑκάστη λίτρα σπείρει γῆν ὀργυιῶν πέντε..... Αἱ ϛ̄ ὀργυιαὶ εἰσὶ τόπος μοδίου ἑνός* (Héron dans Letronne-Vincent, *Recherches sur Héron d'Alexandrie*, p. 44-45).

Digitized by Google

devait représenter très sensiblement des dimensions égales à celles que je viens d'indiquer. Les deux *KHATOOUI*, qu'Amten fit planter en vignes et entourer de murs, avaient donc une superficie de 1,780 m. q. 80. Cette constatation faite, je puis donner la traduction suivie du morceau que je viens de commenter : « Maison longue de deux cents coudées, large de deux cents coudées, bâtie, garnie, plantée d'arbres excellents; y faire des bassins en très grande quantité, planter [autour] figuiers et vignes; — quand on eut fait l'écriture pour le rescrit royal et inscrit les noms de tous les objets pour le rescrit royal, — planter des pieds de vigne en très grande quantité, faire là du vin en très grande quantité, [car] il fit une treille de deux boisselées de terre mesurée au cordeau, dans l'intérieur d'un mur, et planta des pieds [de vigne]. »

L'inscription qui fait face à celle-ci débute par des titres connus, mais finit par nous fournir un renseignement nouveau :

Il fut mis curateur des gens de Doupou, Régent de grand château de Pimî et de Pisopa, curateur au nome Saïte; régent des domaines et des cantons de Hâtsonit avec droit de porter la canne de commandement; régent de Pi-shostit, régent des domaines et de grand château de Shi-risi; pos-

Digitized by Google

sesseur de Shirit-Amten que lui donna son père Anoupoumânkhi.

Le site de *Pishostit* est inconnu[1]. Toutefois, comme le nom est rapproché du nom de *Shi-rîsi*, qui désigne la partie du Fayoum située au sud de Crocodilopolis[2], on peut croire que Pi-shostit est dans cette région. Amten aurait obtenu ces charges nouvelles au moment où il devenait administrateur du Fayoum oriental[3]. La fin du morceau nous donne un renseignement imprévu sur la fortune personnelle d'Amten. Il avait reçu de son père un domaine nommé *Amten-shirit*, ou plutôt, par renversement usuel, *Shirit-Amten*. Les domaines d'Amten ne paraissent pas avoir été très nombreux, s'il faut en juger par son tombeau. Quatre d'entre eux ● sont représentés sans nom, à la planche V, lui apportant l'eau et des paniers de gâteau ou de pain, six autres, trois hommes et trois femmes, à la planche VII; enfin, quatre seulement sont nommés à la même planche : ● *Imiris*, ● *Shiri[t]-Amten*, *Ait-sovkou*, *Shit-Amten*. Le nom de ce dernier est répété deux fois à la planche VII, une fois complet *Shit-Amten*, pour introduire la procession des hommes qui sont ensuite

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 796.
[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 463-464.
[3] Voir plus haut, p. 182 et suiv. du présent volume.

Digitized by Google

désignés simplement par le terme générique ● *NOUIT*, *domaine*, une fois incomplet [*SHIT-*]*AMTEN*, au-dessus de la procession des femmes. Ce ne sont là peut-être que les domaines dont les revenus étaient attachés, en tout ou en partie, à son culte de mort; mais, comme le nombre des domaines funéraires était proportionné à la fortune de chaque individu, on peut croire qu'il n'était, par rapport à d'autres Égyptiens de l'époque memphite, qu'un propriétaire de médiocres ressources. En tout cas, nous devons constater que le domaine *SHIRIT-AMTEN*, qu'il hérita de son père, se retrouve parmi les quatre domaines nommés dans le tombeau et affectés à son entretien. La variante ● nous montre que est un déterminatif, et nous permet d'identifier ce mot *SHIRIT*, inconnu jusqu'à présent. Le signe est en effet l'expression syllabique d'un mot , *KHONDOU*, *KHONTI*, qui paraît désigner les terrains plantés d'arbres, les forêts claires de palmiers de l'Égypte. La variante *SHONDOU* de ce mot[1] est fréquente aux basses époques. Elle ne s'est pas encore retrouvée, à ma connaissance, dans les textes de l'Ancien Empire, mais la tendance à transformer le *KH* en *SH* est si souvent marquée dans les formules des Pyramides[2], qu'une leçon en du mot

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 950, et *Suppl.*, p. 1114.

[2] Maspero, *Notes sur différents points*, dans la *Zeitschrift*, 1884, p. 87.

Digitized by Google

KHONTI n'a rien d'anormal. D'autre part, l'échange de *N* et de *R* est un fait bien prouvé dans l'égyptien, si bien que *SHIRIT, SHOURIT, SHOURT,* est une forme parfaitement légitime de *KHOUNITI, KHOUNIT, KHOUNT.* J'hésite d'autant moins à l'admettre ici que la présence de à la suite de semble montrer que le graveur égyptien a voulu placer le syllabique derrière son expression phonétique, comme il a fait ailleurs quand il a écrit *NAHBOU* avec à la fin du mot[1]. Je traduirai donc *SHIRIT-AMTEN* par le *bois d'Amten*, comme je traduis *SHIT-AMTEN* par l'*étang* ou *le domaine d'Amten* et *AÎT-SOVKOU* par l'*île de Sovkou.*

Il est temps de terminer cette longue étude. La carrière d'Amten nous est connue maintenant, et, si le désordre des inscriptions ne nous permet pas toujours d'en rétablir la chronologie, du moins savons-nous de lui ce qui nous importe le plus, l'origine et les débuts. Nous avons vu comment, sorti d'une famille obscure d'employés, il s'éleva rapidement à de très hautes dignités. Il ne fut pas bien certainement le seul de son temps à qui échut une pareille fortune, et son histoire est sans doute, avec des variations plus ou moins grandes, l'histoire d'un grand nombre des personnages dont nous admirons encore aujourd'hui les tombes à Saqqarah, à Gizèh ou dans

[1] Voir plus haut, p. 211 du présent volume, l. 3 de l'inscription.

IMPRIMERIE NATIONALE

Digitized by Google

les provinces. Il vivait sans doute sous Snofroui, car ce roi est le seul dont le nom soit mentionné dans ses inscriptions[1]. Il était *HIQ HAÎT-NOUTRIT NTI SNOFROU KHARP-OUÂBOU* « régent du château divin de Snofroui, primat des prêtres du Khonsou ». Le *château divin* *HÂIT NOUTRIT* d'un roi était, comme le *château* *HÂIT* qu'on voit mentionné à plusieurs reprises sur les listes des domaines funéraires appartenant à de simples particuliers, la résidence officielle du mort, non pas la résidence de sa momie et des parties de son âme qui étaient avec la momie, mais la résidence de celui ou de ceux de ses doubles qu'il avait laissés sur la terre des vivants, et qui étaient attachés à ses statues ainsi qu'à sa chapelle funéraire. Pour mieux faire comprendre par un exemple ce que je veux dire, le *château divin* de Séti Ier à Thèbes était le temple de Gournah, où se trouvaient, avec ses statues, les doubles qu'on y avait enchaînés, et où on lui rendait son culte courant, tandis que son corps et ses autres doubles reposaient au tombeau qu'on lui avait creusé dans la Vallée des Rois. Tandis que la momie de Snofroui et ses doubles logeaient dans la Pyramide de Snofroui à Dahshour, le *château divin de Snofroui* était le temple et le château qui servaient de centre au culte du roi dé-

[1] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 39-40.

Digitized by Google

fant, probablement dans la plaine de Gizèh. Ce château s'appelait *château divin* , parce que le roi, vivant ou mort, était un dieu et conférait une part de sa divinité à tout ce qui lui appartenait. Le régent *HAQOU* du château divin était le gouverneur de ce château, qui n'avait pas à se mêler au culte, à moins qu'il n'eût, à côté de son titre de *HAQOU*, quelque titre sacerdotal dans le clergé royal, mais qui veillait à la sécurité de la place et à ses intérêts temporels. Comme complément de cette dignité, il était *KHARP OUÂBOU KHONSOU*, c'est-à-dire *primat des prêtres du Khonsou*, dans ce même temple. La traduction *prêtre* pour *OUÂBOU* étant consacrée, je la conserve, mais je ne puis m'empêcher de penser qu'elle nous donne une idée fausse de ce qu'était le *OUÂBOU* égyptien. L'individu qui prenait ce nom n'était pas le *prêtre* au sens relevé où nous l'entendons. L'équivalent de nos prêtres doit être cherché ailleurs, chez les *BON-NOUTIR*, chez les *TI-NOUTIR* ou *IÔTF-NOUTIR*. Le *OUÂB* est littéralement l'homme propre *OUÂBOU*, ou plutôt l'homme lavé à l'eau, qui a les mains propres *OUÂBOU-TOTOUI*, les pieds propres, et qui, par conséquent, peut toucher les objets sacrés et marcher pieds nus dans les temples sans risquer de les salir. Les *OUÂBOU* comprenaient donc les serviteurs qui nettoyaient le temple, qui habillaient les statues, qui préparaient les autels, qui accomplissaient les

Digitized by Google

actes matériels multiples qu'exigeait le culte égyptien : c'est une armée de bedeaux et de sacristains plutôt qu'une armée de curés et de prêtres. Le gouverneur du château royal de Snofroui les commandait dans toutes leurs opérations, et c'est pour cela qu'il prend le titre de *KHORPOU*, réservé, comme je l'ai dit, aux fonctions actives[1]. Ce n'est pas le lieu d'expliquer ici ce qu'était le *KHONSOU* à qui ces prêtres rendaient hommage. Une étude de cet emblème et de la divinité qu'il symbolise m'entraînerait trop loin. Il suffit de savoir que le titre où il entre complétait les fonctions d'Amten dans le château funéraire de Snofroui. Amten les remplit du vivant de son maître et mourut peut-être avant lui, car le nom de Khéops ne figure pas une seule fois dans sa tombe. L'habitude qu'avaient les rois égyptiens de commencer, presque au début de leur règne, la construction de leur pyramide leur permettait d'avoir, de leur vivant, un culte funéraire organisé, et un personnel qui rendait ce culte au *double* incarné du roi, en attendant qu'il le rendît au double désincarné. Amten passa donc une grande partie de sa vie au service des rois de la IIIe dynastie. Si, comme le nombre des charges qu'il remplit permet de le supposer, il mourut dans un âge avancé, entre soixante et quatre-vingts ans, il pourrait être né vers le règne de Zosertiti, environ 4,500 ans avant notre ère.

Sa carrière s'accomplit pour la plupart dans la

[1] Voir plus haut, p. 181-182 du présent volume.

Digitized by Google

Basse-Égypte, et l'examen des titres nous montre que l'organisation administrative de cette région septentrionale de la vallée du Nil était identique à celle de la région méridionale. Ce n'est point l'avis de M. Erman : « Amten administre, dit-il, le nome de Saïs, mais il n'y est ni *directeur de toutes les constructions*, ni *directeur de toutes les affaires*, ni *directeur des écrivains et des écritures;* ce qu'il possède de ces titres, il le doit à ses deux cantons de la Haute-Égypte, mais ce fonctionnarisme perfectionné paraît être demeuré étranger à ses districts du Delta. On est amené à en conclure qu'il y avait une différence de culture entre les deux moitiés de l'État : la Haute-Égypte possédait une administration antique, solidement organisée, la Basse-Égypte était régie par un mécanisme plus simple[1]. » Il est certain que plusieurs titres paraissent être particuliers à quelques parties de l'Égypte, que les *HITOP ÂA*, par exemple, semblent ne se rencontrer qu'au delà de Memphis, dans le royaume du Sud, au moins aux époques anciennes : mais je ne crois pas que ce soit là autre chose qu'une différence d'usage, analogue à celle qui faisait que certains titres de la France méridionale n'existaient pas, ou étaient rares, dans la France féodale du Nord. D'ailleurs, Amten avait commencé par des emplois qui pouvaient parfaitement l'éloigner à tout jamais de certains titres. En quoi son métier de grand veneur le pré-

[1] Erman, *Ægypten*, p. 128, dont les conclusions ont été admises par E. Meyer, *Geschichte Ægyptens*, p. 46.

Digitized by Google

parait-il à être [illegible] « directeur de tous les travaux du roi », c'est-à dire, non pas, comme on le pense d'ordinaire, architecte, mais plutôt ingénieur et s'occupant de diriger les travaux de canalisation, les carrières, etc., aussi bien que de construire des maisons ou des palais? La prodigieuse quantité de titres qu'il réunit sur sa personne me paraît prouver, au contraire, que le fonctionnarisme n'était pas moins compliqué dans le Delta que dans le Saïd, et cette impression, que je dérive de sa biographie, est confirmée par les renseignements que me fournit le tombeau de Pahournofir, son contemporain.

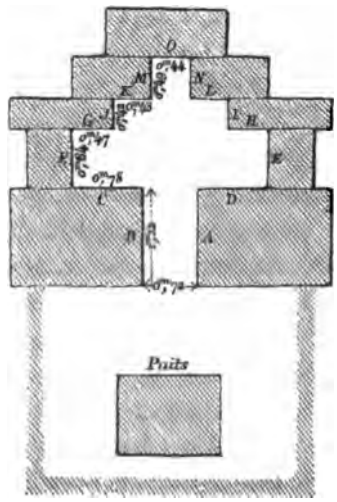

Ce tombeau, découvert à Saqqarah, déblayé il y a cinquante ans par Nestor Lhôte et copié par lui, est demeuré inédit jusqu'à présent. Il a disparu depuis lors, peut-être mis en pièces par les fellahs en quête de calcaire à transformer en chaux, peut-être recouvert de nouveau par le sable. La copie s'en trouve dans les papiers de Nestor Lhôte, où je l'ai prise à mon tour pour la publier[1]. Le tombeau est

[1] Nestor Lhôte, *Papiers manuscrits*, t. III : *Dessins, copies, notes*, fol. 338-341.

Digitized by Google

construit sur le même plan que celui d'Amten et de même style. C'est une petite chambre en beau calcaire blanc, réservée dans la masse de la maçonnerie. Le puits s'ouvrait au dehors, en face de la porte, sur une petite esplanade surbaissée. Le linteau arrondi de la porte d'entrée porte le nom et les titres principaux du propriétaire : sertis dans un cadre oblong. La décoration commence sur l'épaisseur du chambranle. Elle comporte une grande stèle en forme de fausse porte, qui occupe la paroi du fond, et une série d'inscriptions toutes terminées par le portrait du mort, debout, en costume de cérémonie, la face peinte en vert, selon un usage des anciennes époques. Les scènes d'offrande occupent un peu plus de place que chez Amten, sans être pourtant fort développées. Sur la paroi E, huit domaines, alternativement homme et femme, disposés sur quatre registres, apportent les offrandes. Le nom du premier, au premier registre d'en haut, est effacé; viennent ensuite « . . . le domaine de Pahournofir », « le domaine de Pahournofir [nommé] le frais », « . . . *NIN* », « le château blanc du domaine de Pahournofir », « l'étang Soni », « le vivier de l'étang de Pahournofir », « le domaine du poisson latus ». Comme Pahournofir était de la Basse-Égypte, la prédominance des mots, servant

Digitized by Google

à désigner l'eau, n'a rien que de naturel. En face, sur la paroi F, même procession disposée de même. Le nom du premier domaine est détruit, ceux des autres se succèdent régulièrement ● *KHAR-POU-BI*, ● *RASIBOU*, derrière lequel on lit : « établir l'offrande », qui est le titre général de la scène. On lit ensuite « l'offrande de Sît », ● « les batteuses », ● « la ferme », « le bosquet », ● « le château des deux montagnes ». Il semble résulter de cette énumération que Pahournofir était plus riche qu'Amten ; nous verrons, par ses titres, qu'il était de plus haut rang, à la fin de sa carrière.

La partie supérieure du tombeau a été détruite presque partout. La paroi H est restée seule intacte, et c'est par elle que je commencerai cette étude.

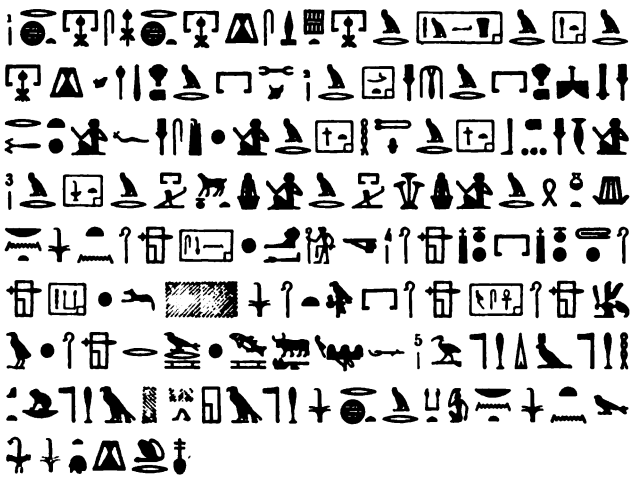

Digitized by Google

Ce qui frappe d'abord dans cette longue énumération, c'est le retour des mêmes noms d'administration, précédés chaque fois d'un titre nouveau; ainsi *PA-HAZOU* avec *ROKHIT*, puis avec *SEHAZ ROKHIT*, puis avec *KHRI SAPIT*(?), puis avec . Évidemment chacun de ces titres nous marque un degré d'avancement dans l'administration, et nous porte à croire qu'ici, comme dans bien des cas, le rédacteur de l'inscription a énuméré les charges dans l'ordre où elles ont été obtenues, de manière à faire de l'ensemble une sorte de biographie abrégée du personnage. Pahournofir avait débuté dans la *maison blanche* *PA-HAZOU*, qu'on appelle aussi, quand il s'agit du service royal, *PIROUI HAZOUI*, *les deux maisons blanches*, selon l'usage qui veut que tout ce qui touche au roi soit double et mis au duel, par allusion aux deux royaumes dont se composait l'Égypte. La *maison blanche* jouait un rôle important dans l'administration la plus ancienne du pays. Un passage de la stèle de Râkapou semble indiquer qu'on y conservait des étoffes[1]. Râkapou

[1] Mariette, *Les Mastabas*, p. 279; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. VII. Cf. dans E. et J. de Rougé, *Inscriptions recueillies en Égypte*, pl. III, la variante : « on lui donne des rations du palais, du blé et de l'orge du double grenier, *des étoffes de la double maison blanche*, de l'huile parfumée du double entrepôt, du dourah de la

y souhaite que le dieu lui donne « des rations de pains, boissons, gâteaux, du palais, du blé et de l'orge du double grenier, *des étoffes de la double maison blanche*, de l'huile parfumée du double entrepôt des parfums, des douceurs de la maison des fruits conservés (litt. : *de la maison des fruits du napéca*) ». On voit, par l'analogie des autres parties du texte, que la *double maison blanche*, dont on tire des étoffes pour les donner au mort, devait être une administration des étoffes et de tout ce qui se rapportait à leur fabrication ou à leur conservation. Une scène, tirée d'un tombeau de Saqqarah, confirme cette interprétation[1]. Des personnages de divers rangs sont occupés, au troisième registre, à emplir de grands coffres en bois, posés à terre, de pièces et de ballots d'étoffes, qu'on leur apporte sous la surveillance du *directeur des caisses*, , et le nombre de pièces est indiqué [2]. Au quatrième registre, les coffrets sont emportés par deux individus, et l'indication des

maison des pains, toute espèce de douceurs de la maison des fruits conservés ». Une variante de la même formule se retrouve à la planche XCIII du même ouvrage, mais sans spécifier ce qu'on apporte de chaque *maison* d'administration.

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XCVI.

[2] est une variante de , , et de plusieurs autres signes qui représentent une pièce d'étoffe garnie de franges sur un côté seulement.

Digitized by Google

pièces d'étoffes qu'ils contiennent et de leur nombre (sic), puis , puis , est inscrite au-dessus de chaque coffret. Sous les deux premiers on lit : « transport à la *maison blanche* », sous le dernier [1] « transporter l'encaisse à la *maison blanche* », où la restauration s'impose d'elle-même. La *maison blanche* contenait donc des étoffes et des objets de parure, que l'on conservait dans des coffres de grandes dimensions. Peut-être renfermait-elle aussi du vin et des liqueurs, car dans un autre tableau de la même tombe[2] où l'on aperçoit un individu bouchant et « scellant le vin du château de double » , la légende, qui accompagne un personnage emportant les jarres scellées, se rétablit très probablement « transport [du vin] à la *maison blanche* ». La *maison blanche* aurait été une *maison* d'où dépendait le service des toiles et étoffes, des objets de parure, et aussi, dans certains cas, des vins et liqueurs de prix. Il ne faut donc pas la confondre avec la ou *PA-HAZOU*, *maison de l'argent*, où l'on déposait les métaux précieux et qui, par conséquent, répond assez bien à notre mot *trésor*[3]. La *maison blanche* avait un

[1] Cf. de la stèle C 164 du Louvre, dans Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 1391.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XCVI, *Halbpfeiler, s.*

[3] *La maison de l'argent*, ou *la maison de l'argent et de l'or*, qui

Digitized by Google

personnel assez nombreux de *domestiques*, avec leurs *inspecteurs*, qui sont représentés au tombeau de Saqqarah que j'ai cité plus haut. Au-dessus de ces simples manœuvres paraît, dans ce tableau, le *ROKHITI NI PI-HAZOU*, portant une petite cassette sur l'épaule et un petit vase à la main : c'est le même titre par lequel Pahournofir débuta dans la carrière administrative. *ROKHITI* pourrait être apparenté à qui désigne à Beni-Hassan le lavage du linge[1] : Pahournofir aurait alors commencé par être un simple blanchisseur[2]. Toutefois ce titre se retrouve sur les monuments dans des conditions où cette traduction de *blanchisseur* ferait un véritable contresens. Ainsi, dans une scène mutilée où des orfèvres sont occupés à peser des métaux précieux, l'individu qui paraît exécuter l'opération, ou du moins la contrôler, est un *ROKHITI*[3]. Dans un autre tableau, où des ânes foulent du grain, un personnage à demi effacé, qui regarde l'opération et paraît la diriger, est *ROKHITI*[4]. Un *ROKHITI* surveille la livraison des

paraît surtout à partir de la XVIIIe dynastie, semble être un dédoublement de la *Maison blanche*, justifié par la quantité de métaux précieux que les grandes conquêtes amenèrent en Égypte.

[1] Champollion, *Notices*, t. II, p. 341.

[2] Il y aurait dans ce cas à expliquer pourquoi le nom de *blanchisseur*, écrit partout ailleurs (Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 91, note 3, p. 93, note 1), est écrit ici .

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLIX *b*.

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLIII *a*.

Digitized by Google

offrandes au tombeau d'Amten[1]. Les monuments nous ont fait connaître un *ROKHITI* de la maison du prophète de Hor-am-out[2], un [3] qui était inspecteur des *ROKHITI* de Pharaon, enfin un *parent royal* qui était *ROKHITI* de trois administrations différentes, , dont l'une était celle des parfums divins dans le palais méridional de l'Horus royal et l'autre celle de la panneterie[4]. Dans tous les cas où les *ROKHITI* sont mis en action, ils semblent exercer un contrôle sur les opérations d'un service ou prendre connaissance du résultat de ces opérations. Je rattacherai donc leur nom au verbe *ROKHOU*, *connaître, supputer;* *ROKHITI* signifiera le *compteur*, l'*estimateur*, l'employé chargé de supputer les quantités d'objets qu'on enferme ou qu'on a enfermés dans un magasin. Ce sens me paraît confirmé par une légende qu'on lit au-dessus de deux scribes occupés à enregistrer du vin « les greffiers qui écrivent le compte du vin » : là *ROKHIT*, *compte*, *estimation*, paraît bien être le substantif abstrait tiré de l'idée dont *ROKHITI*, *l'estimateur, le compteur* serait le nom d'agent[5]. Pahour-

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. IV. Voir plus haut, p. 116-117.

[2] Mariette, *Les Mastabas*, p. 96. Je ne donne ce passage que sous toutes réserves : il me paraît avoir été mal copié.

[3] Mariette, *Les Mastabas*, p. 70.

[4] Mariette, *Les Mastabas*, p. 322.

[5] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LXI *a*. Cette hypothèse deviendrait une

Digitized by Google

nofir aurait été d'abord *ROKHITI PI-HAZOU, estimateur de la maison blanche*, puis *SEHAZ ROKHITI PI-HAZOU, inspecteur des estimateurs de la maison blanche*, puis *KHRI*..... de la maison blanche, titre dont je ne connais ni la lecture ni la signification. Si le signe était un déterminatif, le groupe serait identique au qu'on lit dans une légende , titre d'un scribe qui enregistre, avec un de ses collègues, ce qui appartient à une shounéh [1]. D'autre part peut être une des formes assez nombreuses que le signe revêt aux époques anciennes : *SAPIT* ne serait-il pas alors identique au mot *SAPIT*, que je trouve dans un passage encore peu étudié du *Papyrus Anastasi n° 5* [2]? *SAPIT* semble désigner là un endroit où l'on serre le foin, les herbes, qu'on donne aux bestiaux, un *fenil*. Pahournofir passe ensuite ou *directeur du château* ou *de la maison du lin*, ce qui ne l'éloigne pas de la carrière qu'il avait suivie jusqu'alors : au lieu d'enregistrer les étoffes, il dirigeait un entrepôt où venaient s'accumuler les récoltes de lin de la province, à l'état brut. *MIR HÂIT*... ne m'est

certitude si la découverte d'un duplicata de cette scène montrait qu'il faut restituer la légende mutilée qu'on lit au-dessus du second scribe.

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. LVI *a* (*bis*).

[2] Papyrus Anastasi n° V, pl. XXI, l. 6-9.

Digitized by Google

point connu par ailleurs. Si [hieroglyph] a la lecture *NABIT* [hieroglyph], on peut le rapprocher du mot [hieroglyph] qui, à Beni-Hassan, sert à marquer le battage du linge : le *château du battoir* serait un atelier où l'on battait le lin pour le décortiquer et préparer la filasse. Cependant la copie de Nestor Lhôte nous fournit, pour ce passage, des variantes qui sembleraient indiquer une lecture et un sens différents. Sur la paroi A, il lit [hieroglyph] *MIR HÂIT HAZIT MIR PI-HAZOU*. Sur la paroi I, le premier terme est passé et [hieroglyph] suit immédiatement [hieroglyph]. J'observerai enfin que, dans plusieurs endroits, sur la paroi A et sur la paroi N, le signe [hieroglyph] est en réalité un [hieroglyph] traversé du petit nœud de corde. Je suis donc porté à penser que la véritable lecture de [hieroglyph] est *HÂIT HAZIT, le château blanc*, [hieroglyph] *HAZIT* étant au féminin parce que [hieroglyph] *HÂIT* est de ce genre. Pahournofir aurait donc été d'abord *directeur du château blanc*, puis *directeur de la maison blanche*, ce dernier titre marquant un degré supérieur au premier. Il y avait en effet, à côté des [hieroglyph] *HÂITOU* où résidaient les gros propriétaires, les hauts fonctionnaires, les princes, des [hieroglyph] *HÂITOU* secondaires des *châteaux-fermes* où résidaient ceux de leurs subordonnés à qui certaines fonctions échéaient[1]. Les [hieroglyph] *HÂITOU* de cette nature étaient sous la di-

[1] Maspero, *Sur le sens des mots NOUIT et HÂIT* dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XII, p. 249. Cf. plus haut, p. 170 du présent volume.

Digitized by Google

rection de PI *la maison*, où habitait, dans le *grand château* HÂIT ÂIT qui servait de capitale au canton, le *directeur de maison* du service dont ils dépendaient. Pahournofir aurait été directeur d'un de ces *châteaux* secondaires, relevant du service de la *maison blanche*, avant de devenir directeur de cette maison même, c'est-à-dire chef de l'administration de la *maison blanche* en ce qui concerne le district où il vivait. Le voilà donc arrivé au rang le plus élevé, dans l'administration où il était entré simple employé. La façon dont le titre vient en dernier lieu me confirme dans l'idée que les deux titres précédents marquaient des degrés dans la hiérarchie de la *maison blanche*. Je n'en suspends pas moins mon jugement définitif jusqu'au jour où les monuments nous auront montré des personnages portant ce titre dans l'exercice de leurs fonctions, comme ils l'ont fait pour le *crieur* et pour plusieurs autres employés de rang secondaire.

La locution qui vient ensuite est nouvelle pour moi. J'ai d'abord été tenté de la corriger en *porte-sceau*, qui est fréquente, mais, comme elle se trouve sur plusieurs autres des parois, je ne puis admettre que Nestor Lhôte se soit trompé. S'il avait commis une erreur dans un passage, il ne l'aurait probablement pas commise dans tous les autres, et cela d'autant moins que, ne comprenant point le texte qu'il transcrivait, il s'est attaché à faire presque partout le fac-similé machinal des signes. L'expression est d'ailleurs formée régulièrement

Digitized by Google

comme le [illegible] que j'ai signalé plus haut[1], et est parfaitement légitime. Je ne sais pas ce qu'elle signifie; je remarquerai seulement que, dans toutes les locutions formées avec [illegible] *KHRI*, le second terme désigne un objet matériel : de l'huile [illegible] *MORHIT*, une caisse d'archives [illegible] *Â*, etc. Le mot [illegible], qu'il se lise [illegible] *SOZMOU*, [illegible] *DONOU*, [illegible] *MASZIRIT*, ou autrement, doit donc désigner un objet matériel que le fonctionnaire nommé [illegible] avait le droit de porter, qu'il possédait ou qu'il administrait. Je rendrai le titre par *porte-*[illegible], jusqu'à nouvel ordre, ce qui ne compromet rien. Il semble qu'en devenant *porte-*[illegible] Pahournofir entre dans une branche nouvelle d'administration; du moins, dans ce qui suit, il n'est plus question de la *maison blanche*, mais du service des offrandes. Le premier grade qui s'y rapporte est dit [illegible] *OUZOU MOUDIOU HIR-OUOTBOU*. J'ai dit plus haut le rôle du *maître d'hôtel* [illegible][2]; la locution qui le précède [illegible] *OUZOU MOUDIOU* s'explique d'elle-même. Elle signifie au propre *émettre une phrase, prononcer un discours*[3], et s'applique à plusieurs des fonctionnaires de l'administration locale ou pharaonique. Ainsi le secrétaire du roi était *directeur des archives royales, secrétaire à prononcer toutes les paroles du roi* [illegible]

[1] Voir p. 166-167 du présent volume.
[2] Voir p. 204 et suiv. du présent volume.
[3] E. de Rougé, *Recherches sur les monuments*, p. 87, 94; Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 355-356.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

[1], en d'autres termes, il rédigeait tous les discours, tous les ordres du roi et les prononçait ou les écrivait pour lui à tous ceux qu'ils intéressaient. Le *maître d'hôtel* avait à présenter l'offrande dans le repas funéraire, mais cette présentation ne se faisait pas silencieusement. Chaque objet nouveau était introduit par une courte formule, qui en définissait la nature et le consacrait. C'est à quoi fait allusion ce titre de *OUZ-MOUDIOU* : le *OUZ-MOUDIOU HIR-OUOTBOU* était, comme je l'ai dit déjà, l'employé qui annonçait les objets et récitait, pour le maître d'hôtel, les formules de présentation des objets, le *porte-paroles du maître d'hôtel*[2]. Les charges suivantes doivent nous maintenir dans la même administration; car, après les avoir remplies, Pahournofir devient *KHARP SIHI*, *primat du kiosque*[3], pour présider à la police du kiosque où se faisait l'offrande, et enfin *MIR PI HIR-OUOTBOU*, *directeur de maison du maître d'hôtel*. Il faut donc chercher les fonctions du *MIR PI-ÂZOU* et du *MIR HÂIT MAIT* dans l'administration des offrandes, au-dessus du *porte-paroles*, au-dessous du *primat de kiosque*. Le mot *ÂZOU*, *ÂDOU* est une forme abrégée de *ÂDOU*, *graisse*, et,

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XLVIII, LXIII.

[2] Voir plus haut, p. 208 du présent volume.

[3] Cf. plus haut, p. 220 et suiv., ce qui est dit du mot et du titre de .

Digitized by Google

déterminé par , signifie sans doute *la graisse de bœuf*, la graisse fine. On sait à quel point les anciens aimaient la graisse et à combien d'usages divers ils l'employaient : la conservation des graisses destinées soit à l'entretien des lampes plates, soit à la préparation des gâteaux et des mets du sacrifice, devait exiger un personnel assez complet, qui dépendait naturellement de la *maison du maître d'hôtel*. Je traduis *MIR PI ÂZOU* par *directeur de la maison des graisses de bœuf*, directeur des magasins de graisse du maître d'hôtel local dont Pahournofir relevait. Le terme *MAIT*, qu'on a dans *MIR HÂIT MAIT*, se retrouve après le mot *NOUIT*, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le constater[1]. Dans l'inscription de Béni-Hassan, Nouhri, père de Khnoumhotpou, est dit « un prince hérédi taire, régent de domaines-*MAIT*, le confident du roi de la Haute-Égypte, le pupille du roi de la Basse-Égypte pour sa dignité de directeur de domaine ». Les *NOUITOU MAIT* doivent appartenir à la même catégorie que notre *HÂIT MAIT*, mais je ne puis préciser le sens de l'épithète *MAIT*.

Le titre *directeur de maison de maître d'hôtel* est suivi d'une locution *OUZÂ MOUDIOU*, analogue pour la formation à *OUZ-MOUDIOU*, mais marquant

[1] Maspero, *Sur le sens des mots NOUIT et HÂIT* dans les *Proceedings*, t. XII, p. 236, note 3.

Digitized by Google

un rang plus relevé. Le *porte-paroles* prononçait une formule, l'*OUZÂ MOUDIOU*, pesait cette formule et en appréciait la valeur[1]. Ce n'est pas un juge; mais les cas nombreux où on trouve l'expression employée nous montrent que, dans plus d'un service, il y avait de ces employés chargés de *peser les discours*, en d'autres termes, des *vérificateurs*, qui examinaient les comptes et la conduite de leurs collègues en service actif. Les titres *KHARP ROTHIT-F* et *KHARP SAHOUNOU* ont cela de commun qu'ils sont déterminés par le signe des domaines ● et par le signe de l'homme, ce qui prouve que *ROTHIT* et *SAHOUNOU* marquent deux classes d'individus occupés à des travaux sur les domaines, mais je ne puis rien en dire de plus. Par bonheur, ce qui suit est plus intelligible, car Pahournofir devient *MIR HÂIT NOUZIT HOTIOU*, *MIR HÂIT NOUZIT BIOU*, *KHARP BANRITIOU*, et le sens de tous ces mots nous est connu. Le verbe *NOUZOU* signifie *moudre*, et la mouture exigeait en Égypte un personnel considérable. Les Égyptiens ne connaissaient pas la meule : ils broyaient entre deux pierres, ou pilaient dans un mortier, les graines ou les baies qu'ils voulaient réduire en farine. Dans le ménage, cette opération fatigante était dévolue aux femmes, et les figures que Mariette avait qualifiées

[1] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 368 et suiv.

Digitized by Google

de *pétrisseuses* ne sont que des *broyeuses* de grain[1]. Les ⊤ *HÂIT NOUZIT, châteaux de mouture*, étaient les établissements où l'on fabriquait la farine pour le compte du Pharaon et des administrations diverses. Il y avait autant d'administrations de moutures qu'il y avait d'espèces de farine demandant des manipulations différentes. Le terme *HOTI* se rattache au copte ϩⲱⲧⲉ, *T. terere, atterere*, et désigne une qualité de farine dont je ne puis définir l'espèce, faute de documents : Pahournofir était *directeur de château de la mouture de la farine hoti.* Le terme *BIOU* désigne une sorte de pain, façonné en forme de cône ou de coin, d'une pâte dure et compacte, qu'on rencontre assez souvent dans les tombes parmi les restes des offrandes antiques : Pahournofir était *directeur de château de la mouture des biou*, c'est-à-dire directeur d'une usine où l'on préparait le genre de farine nécessaire à la confection de ces pains ou gâteaux. Il était enfin *KHARP BANRITIOU, primat des confiseurs*, des ouvriers qui préparaient les dattes et en faisaient des conserves, ainsi que des autres fruits qu'ils séchaient ou qu'ils confisaient dans le miel. La carrière offre donc jusqu'ici une certaine unité : entré dans la *maison blanche*, c'est-à-dire dans le service de trésorerie consacré au linge, il passe dans l'administration des offrandes, puis s'élève au rang de directeur de plusieurs des usines où l'on fabriquait certaines de ces offrandes. A partir

[1] Maspero, *Guide du visiteur*, p. 220, n°s 1012-1013.

Digitized by Google

de ce moment, son progrès devient très rapide. Il est nommé *MIR HÂIT RÎSIT*, directeur d'un service dont je ne connais pas la nature, puis *MIR HBÂ KHONOUTI*... et *MIR PI HBÂ MIHITI*... où le signe me paraît représenter un vigneron dans son cuveau, foulant le raisin, puis enfin *MIR SHOUNOUITI NIB NTE SOUTON*, *directeur de tous les doubles greniers à blé du roi*, non pas, comme on paraît le penser, directeur de tous les greniers royaux de l'Égypte entière, mais directeur de tous les greniers royaux qu'il y avait dans le nome ou dans le canton de l'Égypte où il résidait. Désormais il n'aura plus de postes secondaires, mais il exercera le commandement de villes et de districts entiers : il passe, comme Amten, d'employé d'administration, dans les rangs de l'aristocratie égyptienne. On me permettra donc d'insérer ici, en guise de résumé, la traduction suivie de la partie de l'inscription étudiée jusqu'à présent : « Estimateur de la maison blanche, inspecteur des estimateurs de la maison blanche, *khri-sapit*(?) de la maison blanche, directeur de château du lin, directeur de château blanc (?), directeur de la maison blanche, *khri-sozmou*(?) porte-paroles de maître d'hôtel, directeur de maison des graisses de bœuf, directeur de château-*MAIT*, primat de kiosque, directeur de maison de maître d'hôtel, vérificateur, primat de ses *ROTHIT*, primat des Sahonou, directeur de château de mouture pour la farine *hoti*, directeur de château

Digitized by Google

de mouture pour les pains *bioa*, primat des confiseurs, directeur de château des *risitou*, directeur de maison de l'entrepôt méridional(?) des vignerons(?), directeur de maison de l'entrepôt septentrional(?) des vignerons(?), directeur de tous les greniers royaux. » Le lecteur voudra bien, je l'espère, ne pas trop s'étonner de l'aspect bizarre que ce *cursus honorum* présente en français : où la civilisation diffère tant de la nôtre, la traduction n'est jamais qu'un à peu près, dont le commentaire seul peut préciser le sens et diminuer l'étrangeté.

La fin de l'inscription n'exige pas autant de développements que les premières lignes. Pahournofir était, nous l'avons vu, *directeur de tous les greniers royaux*, et, de même que pour Amten[1], le premier nom géographique qui suit me paraît désigner la localité où il exerçait ses fonctions. C'était donc dans le territoire de *Hât-Soni* où il fut bientôt après *Régent de grand château Sounou* ? , peut-être la même localité *Sounou-Honou*, *Souten-Honou* où Amten fut aussi ? *régent de grand château*[2]. La mention qui suit me fait croire qu'elle devait être au centre du Delta, près du nome Busirite dont Pahournofir reçut le commandement *HÂ ATI*. La suite nous le montre ? *HAQOU HÂIT ÂIT PI AOUNOU RIR AOUNOU*, *régent de grand château pour la*

[1] Voir plus haut, p. 161 du présent volume.
[2] Voir p. 168 du présent volume, l. 3 de l'inscription, et p. 169.

Digitized by Google

maison d'Héliopolis et la banlieue d'Héliopolis. Les variantes qu'on lit sur la paroi A et sur la paroi I [1] montrent en effet qu'il faut reporter les deux mots et devant , et qu'il s'agit ici d'*Héliopolis-ville* et d'*Héliopolis-ceinture.* Le titre suivant • HAQOU HÂIT-ÂIT HÂT-HIQAOU, *régent de grand château de Hâthiqaou*, nous maintient dans le nome Héliopolitain [2]; mais ceux qui viennent derrière lui paraissent nous transporter au nord-ouest de l'Égypte, sans que je puisse déterminer la position exacte des localités qu'ils désignaient, HÂT MIRISÂNKHOU, • KHIBOU, • RO-OÎRI, à moins que • KHIBOU ne soit une variante d'un des noms de la Khemmis de Basse-Égypte [3]. Pahournofir était là encore *Régent de grand château.* Il était *Régent pour le roi de Pa-amentit*, où se trouvait un Anubis dont le nom renferme des signes que je ne puis déchiffrer . Ce titre n'est pas commun : je n'en ai guère rencontré l'analogue qu'une seule fois [4], en dehors de notre monument, sous la forme , *Régent de l'atelier royal de la nécropole*, peut-être un des ateliers où l'on travaillait au mobi-

[1] Nestor Lhôte, *Papiers manuscrits*, t. III : *Dessins, copies, notices*, fol. 338 et 339.

[2] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 538.

[3] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 368 et suiv..

[4] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXXIV

Digitized by Google

lier funéraire du roi. La dernière fonction politique que notre inscription attribue à Pahournofir est celle de *curateur du nome Xoïte*, que nous avons déjà vue mentionnée au début de la carrière d'Amten[1]. En revanche, elle énumère d'un seul trait une demi-douzaine de sacerdoces, qui lui avaient été conférés dans les localités qu'il avait administrées, au fur et à mesure qu'il passait de l'une à l'autre. Les *KHITI Hou* sont assez souvent nommés sur les monuments de l'Ancien Empire, et plusieurs d'entre eux étaient en même temps *prophètes de la déesse Grenouille*[2] comme Pahournofir. Le dieu *Hou* est le dieu du nome Mételite de Brugsch[3] : ses prêtres s'appelaient *KHITI*, *celui qui suit* le dieu. Entre les deux sacerdoces de Hou et de Haqit, Pahournofir obtient ceux de Thot et de Soupti dont il était prophète. Toutes ces charges nous maintiennent dans le Delta, et probablement aussi la dernière dont le nom est toujours endommagé dans cette tombe prophète d'Hor... et d'Hathor. Derrière les titres religieux, les titres civils reparaissent, *connu du roi*,

[1] Voir plus haut, p. 142 et suiv. du présent volume.

[2] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXIX *b*, XLVIII, LXIV *a*, *b*; Mariette, *Les Mastabas*, p. 228, 230, 400, etc.; Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. IX; E. de Rougé, *Inscriptions*, pl. LXV, XCIX.

[3] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 474, 1291; la lecture de ce nom divin n'est pas complètement assurée.

Digitized by Google

directeur de tous les travaux du roi, chef des conseillers d'État du Midi, premier de la chambre royale. Ce dernier titre est le seul que nous n'ayons pas expliqué jusqu'à présent. Erman le traduit *le premier sous le roi*[1] ☥ 𓉐 TOPOU KHRI SOUTON. La variante ☥ 𓉐 𓇋 avec le 𓇋 à la fin indique peut-être ici la présence d'un nom féminin 𓋴 𓇋 NSIT, *chambre, siège*, ce qui justifierait la traduction donnée plus haut : toutefois, comme le 𓇋 peut n'être que le complément de ☥ déplacé et qu'on trouve l'orthographe ☥ 𓇋 𓉐[2], je ne donne mon interprétation qu'à titre de conjecture.

Les inscriptions des autres parois présentent toutes la même série, plus ou moins complète, selon l'espace dont le graveur disposait. La paroi A seule renferme des additions. Une légende, inscrite le long de la figure du mort, nous apprend qu'il avait encore d'autres titres et très importants. La manière dont ils ont été entassés l'un sur l'autre dans un espace étroit, et pourtant gravés à l'entrée de la chambre, à l'endroit où ils étaient le mieux en évidence, me porte à croire que Pahournofir ne les avait pas encore au moment où il fit construire et décorer son tombeau : son protocole s'arrêtait alors au point précis où nous mène l'inscription de la paroi H. C'est probablement au temps de sa mort qu'on ajouta, à la place la plus favorable, l'énumération des dernières fonctions qu'il avait remplies. Elles occupent deux lignes et étaient

[1] Erman, *Ægypten*, p. 124.
Mariette, *Les Mastabas*, p. 230.

Digitized by Google

très hautes : . La seule dont j'aie déjà eu l'occasion de parler est la première : Amten avait été, comme Pahournofir, *Régent de grand château de Hât-ahit*, c'est-à-dire dans la capitale du nome Maréotique à l'occident du Delta[1]. Ce qui suit n'a pas encore été expliqué à ma connaissance. Une espèce de vin portait, selon Brugsch, le nom de *Siou-Hor* KHONT-PIT, *l'étoile d'Horus pointe au ciel*[2], *l'étoile du matin est au ciel.* La traduction de Brugsch laisse de côté un signe important, le cartel elliptique dans lequel le groupe *Siou-Hor* KHONT-PIT est enfermé, et qui s'échange ici avec le cartel crénelé. Or ce cartel sert à enfermer des noms de pays, surtout de pays étrangers ou réputés tels, si bien qu'on est forcé de traduire , non pas, comme Brugsch, par *vin nommé Étoile d'Hor qui pointe au ciel*, mais *vin du pays nommé l'Étoile d'Hor qui pointe au ciel.* Il y avait donc, sur les confins de l'Égypte, un canton qui avait reçu ce nom étrange à nos yeux. Tout nous porte à croire qu'il était situé à l'ouest. La

[1] Voir plus haut, p. 177-178 du présent volume.

[2] Brugsch, *Dict. hiér.*, *Suppl.*, p. 177-178; *Reise nach der Grossen Oase*, p. 92.

Digitized by Google

liste des vins d'Abydos, où le vin qui en provient était mentionné, est en effet classée géographiquement[1]. Elle débute par quatre crus originaires des quatre points cardinaux de l'Égypte même, le vin du Nord , le vin d'Amit dans les cantons est du Delta, le vin d'Hamit à l'ouest dans les cantons maréotiques, le vin de Syène au sud[2]. Viennent ensuite deux crus étrangers et . Comme le second est originaire de Syrie et marque les vins étrangers de l'est, le premier doit marquer les vins étrangers de l'ouest et être originaire de Libye. Les vins des Oasis avaient une réputation méritée dans l'antique Égypte[3]; toutefois, comme la biographie de Pahournofir nous maintient dans le Delta ou à proximité du Delta, je ne pense pas qu'il soit question ici d'une des oasis. Le terme doit désigner plutôt, soit les cantons de la Marmarique qui avoisinent le lac Maréotis, soit les collines au sud de Damanhour et à l'ouest de Naucratis, où l'on rencontre encore de nombreuses traces d'une culture

[1] Mariette, *Abydos*, t. I, pl. XXXV *a*. Sur les vins de l'Égypte, cf. Brugsch, *Reise nach der Grossen Oase*, p. 90-93.

[2] Brugsch (*Reise*, p. 91) a cru reconnaître ici une ville Sounou du Delta. Dümichen (*Der Grabpalast der Patuamenemap*, t. I, p. 41) a montré avec toute raison qu'il s'agissait de Syène dans la Haute-Égypte, dont le territoire était planté en vignes dans l'antiquité.

[3] Dümichen, *Die Oasen der Libyschen Wüste*, p. 1 et suiv.; Brugsch, *Reise*, p. 79 et suiv.

Digitized by Google

ancienne de la vigne. Le voisinage immédiat du nom de *Hât-ahit*, Marea, rend la première hypothèse plus vraisemblable. Pahournofir était à la fois *Régent de grand château de Marea* et *Curateur du canton qui produit le vin de Siou-Hor khonti-pit.* Il ne faut pas confondre ce canton et le gouverneur qui en était chargé avec le qui est assez souvent mentionné dans les tombes de l'Ancien Empire[1]. Cette dernière charge est une charge de cour, et qui paraît avoir une valeur purement honorifique, comme celle de qu'on rencontre à Béni-Hassan. La différence entre les deux est sensible à première vue : dans la première, l'expression est entourée de l'ellipse; dans la seconde, elle ne l'est pas. L'interprétation que je propose est confirmée par plusieurs des titres qui suivent. Ainsi « [Régent de grand château de] la ville de Soshirit, curateur au désert de Libye, primat des vignobles, curateur au nome Libyque », où l'on voit Pahournofir à la fois exercer des fonctions administratives sur les plaines et le désert de Libye, et avoir la haute main sur les vignobles qui enrichissaient ce pays. Le nom de Soshirit est isolé, mais, si on regarde la place où il est dans le monument

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXXVI *b*, XXXVII *a*, LXXXIX *a*; Mariette, *Les Mastabas*, p. 176, 307, 312 et suiv.

Digitized by Google

original, la restitution [illegible] s'impose devant lui. La légende, serrée entre le coude et le pied de la figure qui représente Pahournofir, n'aurait pas tenu dans le petit espace qui lui avait été réservé, si on l'avait écrite entière : le graveur se décida à supprimer le [illegible] initial, et se fia à l'intelligence du lecteur pour le rétablir. Cette licence était d'autant plus excusable que le [illegible], qui commence la ligne précédente devant [illegible], est placé de telle sorte qu'il peut retomber aisément sur [illegible], et compenser par sa présence l'absence de tout titre devant ce nom. La ville de *Soshirit* [illegible] était sur les confins du désert, dans le nome de Libye, mais aucun autre monument ne la nomme et le site ne m'en est pas connu. Les sacerdoces additionnels de Pahournofir nous maintiennent également dans la région orientale de l'Égypte. Il était [illegible] *Honnoutir Harkhont dimit*, c'est-à-dire *prophète d'Hor dans la ville*. La seule ville d'Horus qu'il y eût dans cette région était [illegible] *Timinhor*, aujourd'hui Damanhour[1], et la présence du terme Hor dans le titre religieux [illegible] explique pourquoi on a pu le retrancher dans le nom de la ville. L'hostilité théorique d'Horus et de Sît n'empêchait point Pahournofir de réunir dans la pratique le pontificat de Sît à celui d'Horus : il était [illegible] prophète de Sît, maître de Hi.

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 87, 521.

Digitized by Google

Je ne doute pas que le groupe [illegible] *Hi* ne soit un nom de lieu, malgré l'absence du déterminatif ●, mais je ne sais où placer exactement la ville qu'on appelait ainsi : l'ensemble du document prouve qu'elle devait se trouver dans la partie de l'Égypte qui confine au désert libyque, mais c'est tout ce que j'en puis affirmer.

Tels sont les renseignements que cette tombe intéressante nous fournit. Ils complètent heureusement ceux que nous avions tirés du tombeau d'Amten, et achèvent de nous prouver combien l'organisation administrative du Delta était complète. L'étude en a été ingrate, et je crains que bien des lecteurs ne l'aient trouvée longue : elle ne pouvait que l'être, car personne, jusqu'à présent, ne s'était attaché à débrouiller le chaos de la hiérarchie égyptienne, et presque chaque mot a exigé une dissertation pour lui seul. Je n'ose me flatter d'avoir tout interprété avec un égal succès, mais je me flatte d'avoir montré la méthode à suivre pour arriver à des résultats vraisemblables. Au lieu de chercher à expliquer les titres *a priori*, par l'analyse philologique des mots dont ils sont formés, il faut regarder les monuments et y découvrir les tableaux où les personnages, qui portent ces titres, sont mis en jeu et expliquent eux-mêmes, par leurs actions, la nature des fonctions qu'ils remplissaient. Je ne me suis adressé à la philologie que dans les cas où les monuments figurés faisaient défaut, et, même alors, j'ai toujours essayé de donner la traduction la plus simple : où l'on est très

Digitized by Google

ingénieux, on se trompe presque toujours. Je ne crois pas qu'il y ait utilité à résumer ici les résultats certains que je crois avoir obtenus. La traduction et le commentaire des inscriptions d'Amten et de Pohournofir sont une trop petite partie des études auxquelles je me suis livré, depuis 1876, et auxquelles je me livre encore, sur l'administration égyptienne, pour que je me croie autorisé à dresser, à propos d'eux, le tableau de la constitution politique de l'Égypte sous l'empire memphite : je ne le ferai que dans quelques années, quand j'aurai publié à loisir la traduction et le commentaire des autres textes de même nature que nous possédons.

Digitized by Google

SUR LES QUATRE NOMS OFFICIELS

DES ROIS D'ÉGYPTE.

On a remarqué depuis longtemps que le protocole des rois égyptiens — j'entends à partir de la XIIe dynastie — comporte régulièrement quatre noms spéciaux, y compris celui qu'ils portaient avant de monter sur le trône et qu'ils avaient reçu au moment de la naissance. M. Erman, rassemblant et complétant les idées déjà émises, a montré, en quelques pages décisives, l'économie matérielle de ce protocole[1]. Je voudrais reprendre la question au point où il l'a laissée, et, si je puis, l'approcher plus encore qu'il n'a fait de la solution.

Les quatre noms se divisent, ainsi qu'il l'a rappelé, en deux catégories qui rattachent le souverain, l'une à Râ, l'autre à Horou : j'ai défini, de longue date, dans mes cours au Collège de France, les noms qui forment la première catégorie, *noms de*

[1] Erman, *Ægypten*, p. 88 et suiv. Je laisse de côté pour le moment les titres commençant par , que M. Erman considère comme formant un surnom particulier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Digitized by Google

Râ, noms de disque, noms solaires, et ceux qui forment la seconde, *noms d'Horus* ou *noms d'épervier*. Le cartouche est la caractéristique des *noms solaires* : des deux *noms d'épervier* le premier est enfermé dans cet ensemble de traits qu'on qualifie abusivement de *bannière pharaonique* , l'autre n'est séparé du contexte environnant par aucun ornement spécial. L'ordre suivant lequel ils sont rangés est constant, du moins dans les textes soignés de l'époque thébaine et des époques postérieures. On rencontre d'abord les deux *noms d'épervier*, puis les deux *noms solaires*. Parmi les *noms d'épervier*, le soi-disant *nom de bannière* tient le premier rang; parmi les *noms solaires*, le nom que le souverain avait reçu à la naissance s'écrit ordinairement le dernier. Or M. Petrie a remarqué[1], avec beaucoup d'ingéniosité, que la prétendue *bannière*, au lieu de représenter, comme on l'affirme depuis le commencement du siècle, une pièce d'étoffe, garnie de broderies ou de franges à la partie inférieure et portant sur la nappe même un titre de roi, figure une vraie porte de tombeau ornée de rainures prismatiques, comme celles que l'on a dans l'Ancien-Empire : « le carré dans lequel le nom

[1] Petrie, *Tanis*, Ier Part, p. 5, note, et *A season in Egypt*, 1887, p. 21-22 et pl. XX. Wilkinson avait eu d'abord, mais assez vaguement, l'idée que le *titre carré*, comme il l'appelait, n'était pas un étendard. « May this be the *Magna Domus* of Horapollo, which he says signified *king?* » *Extract from several hieroglyphical subjects*, p. 7, note 14.

Digitized by Google

d'Horus est écrit est nécessairement l'équivalent exact du panneau carré qui surmonte la fausse porte dans les tombes, et le nom lui-même est l'équivalent du nom et de la figure du défunt qu'on voit écrit sur ce personnage. » J'étais arrivé de mon côté à une conception presque identique[1]. Je considérais la *bannière* comme représentant, selon la perspective égyptienne, l'habitation personnelle du roi mort, la partie réservée de son tombeau. La prétendue frange, au milieu de laquelle on distingue parfois deux battants fermés au verrou, était la porte, réelle ou fictive; le rectangle superposé était le caveau, la chambre close aux vivants où le double se tient avec le cercueil et la momie. Quoi qu'il en soit de ces explications diverses, il demeure acquis pour moi, comme pour M. Petrie, que la *bannière* est une image conventionnelle du tombeau ou d'une de ses parties, et que le nom inscrit dans la *bannière* est celui du double royal. Le premier membre du protocole, le premier *nom d'épervier*, mène donc le Pharaon au delà de la vie, le dernier, le second cartouche, le prend à sa naissance.

Il paraît bien qu'au début ces deux noms suffisaient au roi. Ils exprimaient en effet à eux deux la personne entière du souverain qui se compose, comme celle de ses sujets, de deux parties seulement, un corps et un double : le nom solaire appartient au corps, le nom d'épervier au double. Ainsi,

[1] *Revue critique*, 1888, t. II, p. 118-120.

Digitized by Google

dans le protocole de Snofroui, de Khéops, de Khêphrên, c'est le double qui est l'*Horas* (*l'épervier*) *maître de vérité*, l'*Horas qui écrase* (*les ennemis*), l'*Horus au cœur puissant*, et c'est le corps qui est : *le roi des deux Égyptes Snofroui*, *le roi des deux Égyptes Khoufoui*, *le roi des deux Égyptes Khâfrî*. Pourquoi ces deux parties, qui, chez l'homme ordinaire, n'avaient qu'un seul nom, en recevaient-elles deux chez le roi? La raison en est facile à définir si l'on se rappelle l'origine divine que les Égyptiens attribuaient à la famille qui régnait sur eux. Le roi est officiellement un descendant direct du Soleil, *le fils du Soleil*, *la chair du soleil*, *l'émanation* (*stillicidium*) ou *le larmoiement du soleil*, *l'œuvre charnelle du soleil*, toutes expressions qui montrent bien qu'il ne s'agit pas ici d'une métaphore, mais d'un fait universellement reconnu : comme les héros grecs, les Pharaons remontaient à un aïeul divin et le sang qui coulait dans leurs veines était un sang solaire. Mais le Soleil, au moins à l'époque où la royauté s'établit et se développa, s'offrait à l'adoration sous deux formes principales, celle du disque du soleil matériel que nous voyons se lever et se coucher chaque jour et qu'on appelle Râ, celle de

Digitized by Google

l'épervier *HOROU*. Il est certain qu'au début ces deux formes avaient été distinctes, et que Râ avait été le disque divin, Horou le ciel. Mais la confusion entre les deux divinités s'était établie à Héliopolis et de là répandue dans toute l'Égypte moyenne : dès avant l'époque historique, Râ et Horou étaient devenus deux doublets l'un de l'autre. Toutefois les théologiens n'étaient pas entièrement d'accord sur la nature de ces doublets, et si beaucoup les croyaient identiques, d'autres mettaient entre eux une différence. Une des formes sous lesquelles on a représenté l'âme est l'épervier, , l'épervier ordinaire sur un perchoir pour les âmes divines (d'où le plus ancien déterminatif des noms de dieu), l'épervier à tête humaine pour les âmes humaines . Plusieurs écoles de théologie appliquèrent cette donnée à la différenciation des deux formes du soleil. ⊙ *RÂ* fut à proprement parler le corps matériel du dieu, qu'on voit chaque jour et dont la chair se momifie comme toute chair en passant dans la nuit : Horou l'épervier fut l'âme divine qui anime le corps de Râ, s'en sépare à la mort, lui survit et peut ou ranimer le même corps ou animer des corps nouveaux jusqu'à la consommation des siècles. Le roi, fils du Soleil, participait à la fois du corps et de l'âme de son ancêtre, c'est-à-dire du disque et de l'épervier : son corps était la chair de Râ , , etc., son âme était un double détaché du double

Digitized by Google

solaire, un Horus ou un épervier détaché de l'Horus ou de l'épervier suprême[1]. De là pour le Pharaon, ou pour les sujets qui voulaient exprimer la personne royale en son entier, la nécessité d'avoir un nom différent pour chacune des parties de la personne, un *nom d'épervier* pour l'âme, un *nom solaire* pour le corps. Comme le soleil matériel ⊙ a en lui l'épervier, le fils du Soleil ou Soleil terrestre[2] doit avoir en lui un épervier et doit être un Horus en même temps qu'un Râ humain.

Ici une question nouvelle se pose. Pourquoi ce dédoublement de nom est-il propre aux Pharaons seuls, et n'a-t-il pas été appliqué également à tous les membres de la famille royale? Aucun texte ne nous donne jusqu'à présent l'explication de ce fait, mais voici une hypothèse qui ne me paraît pas manquer de vraisemblance. Beaucoup de Pharaons, surtout à partir de la XVIIIe dynastie, ajoutent à leur nom solaire une épithète qui leur permet d'affirmer qu'ils ont été choisis par la divinité, Râ, Amon, Phtah, Anhouri, pour régner sur l'Égypte. Y avait-il réellement en

[1] Encore à l'époque des derniers empereurs romains on admettait que les doubles des Pharaons avaient une nature spéciale. Cf. ce que dit des *âmes royales* un des auteurs des Livres hermétiques (*Hermès Trismégiste*, trad. L. Ménard. p. 201 et suiv.), où la doctrine égyptienne est mêlée d'éléments platoniciens.

[2] Cf. dans les tablettes de Tell-el-Amarna le titre *le roi, mon soleil*, que les Asiatiques donnent au Pharaon.

Digitized by Google

Égypte, comme en Éthiopie, une cérémonie dans laquelle la statue du dieu était censée choisir le successeur d'un roi mort parmi les princes royaux défilant devant elle, ou s'agit-il seulement d'un choix tacite que la divinité manifeste en écartant de son élu tout ce qui aurait pu l'empêcher de monter sur le trône? J'inclinerai plutôt vers cette dernière interprétation du titre. Ce que nous savons de l'histoire domestique des dynasties thébaines nous y montre une mortalité telle que rarement le fils aîné du souverain lui survit pour lui succéder. Amenhotpou Ier, n'était pas l'héritier direct d'Ahmos Ier : il fallut la mort de son frère Sipiri pour qu'il arrivât à la couronne. Deux fils de Thoutmos Ier disparurent avant lui qui, s'ils avaient vécu, n'auraient point permis à Thoutmos II et à Thoutmos III de régner. Ramsès II n'était pas l'héritier désigné de Séti Ier, ni Mînéphtah celui de Ramsès II. On pouvait admettre à bon droit que c'était une volonté d'en haut et non le pur hasard qui réglait la succession au trône : chacun, selon sa piété personnelle, attribuait à Phtah, à Râ, à Amon, le mérite de l'avoir choisi dans la cohue des princes royaux et d'avoir abattu tous les obstacles qui le tenaient éloigné du trône. On peut admettre que ce choix ne s'exerçait pas après la naissance, mais avant. On connaît en effet ces phrases où un roi se vante d'avoir été roi *dans l'œuf* 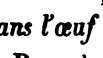 , c'est-à-dire dans le sein maternel. Ramsès II, qui répète souvent cette formule, n'était pas cependant un fils aîné : il ne par-

Digitized by Google

vint à la souveraineté qu'après la disparition d'un fils au moins de Séti Ier, plus âgé que lui, et qui fut pendant quelque temps l'héritier de la couronne. Il se passait donc pour les rois ce qui se passait pour les Hâpi et pour d'autres animaux sacrés. Le dieu qui les avait élus incarnait en eux un double divin, qui, d'abord inconscient de lui-même, sommeillait pour ainsi dire dans le prince royal et ne s'éveillait qu'au jour où, le prédécesseur venant à mourir, l'avènement rendait le choix des dieux évident aux yeux de tous. Alors, de même que la présence des signes mystérieux révélait dans le jeune taureau jusqu'alors confondu au milieu du troupeau la *seconde vie de Phtah* et l'*âme de Phtah* ♦ , ou d'Osiris ♦ , le fait irrécusable de l'avènement manifestait dans le prince, jusqu'alors indécis de sa destinée[1], le Pharaon prédestiné, qui n'avait pas seulement, comme ses frères et sœurs, *la chair de Râ*, mais possédait en lui un double détaché du double d'Horus. Si l'on admet cette explication, on comprendra sans peine pourquoi les rois seuls ont un nom d'épervier. Ils sont les seuls dans la famille solaire qui aient droit à en avoir un, et ils ne connaissent eux-mêmes qu'ils ont ce droit qu'en montant sur le trône, soit pour y succéder à leur père,

[1] Sauf le cas où, comme pour Thoutmos IV, un dieu lui apparaissait en songe et lui promettait la couronne du vivant de son père (ce que probablement il se gardait bien de révéler, pour éviter les accidents), ou, comme pour Amenhotpou III, un dieu se manifestait à sa mère et daignait l'engendrer lui-même.

Digitized by Google

soit pour le partager avec lui. A ce moment, la nécessité de choisir un nom nouveau s'impose à eux. On sait, en effet, l'importance que les peuples anciens attachaient au nom : en Égypte, on peut dire qu'un être animé ou un objet ne commence à prendre une existence distincte des autres êtres ou des autres objets que le jour où il a reçu son nom. Le nom s'empare du Pharaon comme de tous ses sujets à l'entrée dans la vie et constate son identité du commencement à la fin de ses jours. Son être, en venant au monde, a été spécifié Ramsès ou Ahmosou : Ramsès ou Ahmosou il restera désormais, non seulement sur terre, mais au delà, tant que sa personne ne sera ni oubliée, ni anéantie. Il ne peut plus quitter ce nom, même en ceignant le diadème, mais, si sa personne n'a pas changé de nature, elle a changé de condition : elle contenait jusqu'alors la possibilité d'un Pharaon, elle est désormais un Pharaon réel, un fils de Râ animé d'un double d'Horus. Son nom de prince royal, donné quand on ignorait encore sa destinée, est maintenant insuffisant à la couvrir en entier : il ne marque plus en effet que la partie la moins importante du Pharaon, l'homme qu'on le réputait auparavant, et laisse sans qualification spéciale la part la plus considérable de ce qu'il est, le double d'Horus. On complète donc sa définition en choisissant pour ce double un nom toujours formé sur le même modèle. D'abord le nom du dieu même de qui il a reçu son âme , , , et de l'oiseau qui représente les âmes di-

Digitized by Google

vines, puis une épithète simple ou composée : il est HOR KA-NAKHTOU, *l'épervier* ou *l'Horus taureau fort*, HOR OUAHM-MASITOU, *l'Horus* ou *l'épervier ressuscité*, et ainsi de suite.

Ces deux noms ainsi définis, on les isole des titres environnants en les enfermant dans un signe représentant le domaine particulier que Pharaon régit par chacun d'eux. C'est en effet l'usage des scribes et des graveurs égyptiens que, s'ils veulent écrire le nom d'une personne ou d'une chose qui occupe une localité déterminée, ils l'enferment autant que possible dans le signe qui représente cette localité. Ainsi [illegible] est un château, [illegible] une enceinte fortifiée. Si le château appartient à un double ou porte le nom du roi Pépi, on écrira aussi bien [illegible] et [illegible] que [illegible] ou [illegible]; de même, le nom de la ville de Magidi ou du pays de Khiti s'écrira [illegible] ou [illegible]. Nous avons déjà vu que le nom du double royal est inscrit au signe qui représente sa chambre funéraire, peut-être même son sarcophage : la partie qui en est commune à tous les Pharaons, l'épervier [illegible], est mise au dehors, sur le signe même; la partie variable, celle qui distingue chacun des doubles pharaoniques d'Horus,

Digitized by Google

les doubles qui ont régné avant lui et qui régneront après, est placée dans le signe même. En ce qui concerne le cartouche, on demandera bien certainement ce que j'entends, en affirmant que le nom solaire est enfermé dans le signe représentant *le domaine que le Pharaon régit sous ce nom*. La figure elliptique que nous appelons cartouche est le déterminatif du verbe *SHONOU* et l'idéogramme des idées d'*enveloppement*, de *marche* ou de *mouvement enveloppant* autour d'une personne ou d'une chose. Il représente, dès les temps les plus anciens, le tracé du chemin que la barque solaire suit chaque jour , , , en *enveloppant* notre monde. La *ronde du disque solaire* et son *chemin de ronde* marquent la limite de notre monde.

Or les Pharaons, par définition, se vantaient de posséder tout ce qui est à l'intérieur de l'ellipse, d'avoir porté les frontières de l'Égypte *jusqu'au chemin de ronde du disque* . Ils étaient le maître unique de tout cet espace, c'est-à-dire des deux terres du Nord et du Sud , de la *terre entière* , et, en cette qualité, ils avaient le droit d'inscrire leur nom dans l'ellipse qui représentait leur domaine , ou comme nous disons dans le cartouche. L'examen des formes graphiques du cartouche semble montrer qu'il dérive, comme contour matériel, de ces tablettes en bois sur lesquelles on écrivait le nom d'un chef ou

Digitized by Google

d'un prince, et qu'on dressait à droite et à gauche de la porte de sa maison pour la signaler à l'attention de tous. On lui donna la forme d'une ellipse aplatie 𓍢, quand le symbolisme que j'ai essayé d'exposer se fut établi; et comme la planchette ainsi taillée n'aurait pu se tenir debout, on l'assit sur une base plate, qu'on lui adapta au moyen de plusieurs tours de corde disposés avec soin 𓋴, et dont on reconnaît encore le dessin à l'extrémité du cartouche, même posé sur un des grands côtés. D'ordinaire, le titre commun à tous les Pharaons et qui désigne leur royauté 𓋹 est placé en dehors du cartouche, sur lui ou devant lui, comme l'épervier 𓅓 en dehors de la chambre funéraire; mais le nom de chaque Pharaon est tracé à l'intérieur 𓋹 𓅓 𓂋𓂋𓂋

ne se borne pas à survivre au corps et à mener dans le tombeau l'existence à laquelle fait allusion le premier nom d'épervier : pendant la vie, il préside aux destinées du roi et les rend aussi semblables que possible à celles de l'Horus dont il est une part, et sur le trône duquel tous les rois d'Égypte étaient censés s'asseoir. Le nom du double après la mort ne couvrait donc pas à lui seul toute la personne du double, puisqu'il ne qualifiait point l'activité du double pendant la vie. On mit à côté du nom du double survivant un nom pour le double vivant, et l'on emprunta les éléments de ce nom à la personne visible du dieu, à cet épervier d'or qui figure le soleil, et qui vainquit Sît dans la grande guerre qui suivit la mort d'Osiris et termina la première dynastie divine. On alla plus loin encore. Le double chez le vivant est identique au double survivant. Si donc on veut le définir complètement, il faut, non seulement indiquer le nom qu'il portera après la mort, mais montrer qu'il porte ce nom pendant la vie déjà. On tira donc le premier nom d'épervier du dessin qui représentait la chambre mortuaire, et on l'écrivit une seconde fois dans le protocole, en le faisant précéder d'un des titres royaux qui marquent le mieux la suzeraineté sur l'Égypte , *maître du vautour et de l'urœus, maître de Nekhabit et d'Ouazit*, maître du Midi et du Nord. On mit souvent devant le tout le mot ☥ *vie*, qui montra bien l'idée qu'on attachait à ce titre, et l'on eut des protocoles comme

Digitized by Google

celui de Snofroui, où le cartouche solaire enveloppe tous les titres , ou comme celui de Khéops .
Cette subdivision du double en deux noms entraîna une subdivision pareille de la personne corporelle du souverain. Le nom reçu à la naissance ne couvrait que la personne du prince royal. Quand celui-ci arrivait au trône, l'accroissement que sa personne en acquérait restait à découvert et le nom qui avait suffi jusqu'alors ne suffisait plus : on obvia à cet inconvénient en lui ajoutant un nom nouveau qui correspondait à cet accroissement. Comme c'était la partie visible du personnage qui se développait en dignité, et par suite, la chair même de Râ, on fit de ce second nom un nom solaire entouré d'un cartouche reproduisant le dessin de la course solaire, et on forma ce nom d'une épithète désignant celle des qualités du Soleil qu'on souhaitait au souverain ou que le souverain souhaitait le plus d'exercer, *KHOPIRKERÎ, le lever de Râ existe* parmi les hommes, *OUSIRMARÎ, puissance de la vérité est le Soleil.* Dans la répartition des titres, ce nouveau nom solaire, qu'on recevait à l'avènement, fut joint plus spécialement aux expressions qui marquaient l'étendue de la royauté , tandis que le nom de naissance demeura joint de préférence aux expressions qui désignaient l'origine du souverain et résumaient, pour ainsi dire, son droit à la couronne . Il y eut au début, vers les

Digitized by Google

v^e et vi^e dynasties, quand le second nom solaire fit son apparition, une hésitation sur la place qu'on devait lui accorder à côté du premier; souvent on le mit au second rang, immédiatement après le nom de naissance , , etc. Mais l'usage s'établit bientôt de le mettre en avant du nom de naissance, et ne changea plus jusqu'aux derniers jours de la civilisation égyptienne.

En résumé, les quatre noms qui forment le protocole officiel de chaque Pharaon à partir de l'époque thébaine racontent, pour ainsi dire, l'histoire des états successifs par lesquels il passait de sa naissance à son apothéose. Si l'on suit l'ordre chronologique des événements, on commencera par les noms solaires et par le dernier. Le nouveau-né le reçoit et le garde toute sa vie, sauf à l'allonger d'une épithète, à l'envelopper du cartouche et à le précéder de à son avènement. Vers le même temps, il prend son second nom solaire, celui qui marque son accession au trône, l'entoure également du cartouche, le précède du titre de sa dignité nouvelle, puis s'occupe de dénommer le double d'Horus dont il vient de constater l'existence en lui-même. Il inscrit près de son nom de Pharaon vivant son nom de double vivant, d'*Épervier d'or* , et plus loin, son nom de double survivant, dont il compte bien ne jouir entièrement que le plus tard possible. La chronologie de sa vie royale est, comme on voit, en sens inverse

Digitized by Google

de l'ordre des titres. C'est qu'en effet ceux-ci sont rangés par ordre d'excellence et non par ordre de date. Le nom de double survivant avec sa chambre funéraire est en tête, parce qu'il s'applique au Pharaon dégagé de sa partie corporelle, au Pharaon rentré dans la société de ses pères les dieux, et lui-même dieu sans mélange. Le nom de double vivant vient ensuite; il exprime encore le dieu, mais le dieu engagé dans la chair et comme offusqué par elle, par conséquent inférieur au Pharaon désincarné. Le prénom reçu à l'avènement est inscrit en tête des noms solaires, parce que, s'il s'applique à la portion corporelle et charnelle du souverain, du moins il rend ce qu'il y a de plus élevé dans cette portion, le Pharaon manifeste, le Soleil terrestre, image affaiblie du Soleil céleste. Si le nom de naissance clôt la série, c'est qu'il répond à ce qu'il y a de moins haut dans le roi, à l'être qui, issu de la race solaire, n'avait pourtant en lui que la chance, non la certitude, d'être un jour Pharaon, et qui pouvait ne jamais arriver à être un Pharaon complet.

Ce n'est là qu'une partie des idées que m'a suggérées l'étude du protocole égyptien. J'en donnerai la suite quelque jour, si le peu que j'en publie aujourd'hui rencontre un accueil favorable, malgré la brièveté de l'exposition.

Paris, le 20 mai 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES DE M. MASPERO

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

Études égyptiennes. Tome I. Paris, 1886, in-8°, br., 314 pages et 15 planches de facsimilés (*Complet*) ..... 39 fr. 50

Études égyptiennes. Tome I, 2e fascicule (Étude sur quelques peintures et sur quelques textes relatifs aux funérailles. — Le conte d'Apôpi et de Sekenenrê). Paris, 1884, gr. in-8°, br. (Pages 81 à 216) ..... 7 fr. 50

Études égyptiennes. Tome I, 3e fascicule (Chants d'amour du papyrus de Turin et du papyrus Harris, n° 500. — Fragment d'une version égyptienne de la table des Membres et de l'Estomac. — Quelques fragments inédits de la version thébaine des livres saints). Paris, 1883, gr. in-8°, br. (Pages 217 à 300, 7 planches) ..... 15 fr.

Études égyptiennes. Tome I, complément (Sur une version arabe du conte de Rhampsinite). Paris, 1886, in-8°, br. ..... 2 fr.

Page 301 à 320 du tome I des *Études égyptiennes*, avec titre.

Les Contes populaires de l'Égypte ancienne (*2e édition*). Paris, 1889, 1 vol. pet. in-8° écu, papier teinté, cart., non rogné, de 1 et 338 pages ..... 7 fr. 50

Ce volume est l'un des plus importants ouvrages publiés jusqu'ici sur la littérature populaire. Les 1 pages d'introduction qui précèdent les traductions sont un morceau remarquable de critique littéraire. Les contes que renferme ce volume sont les suivants : *Le Conte des deux frères* (XIXe dynastie); *Le Prince prédestiné* (XXe dynastie); *Le Conte de Saint Khamois* (époque ptolémaïque); *Comment Thoutî prit la ville de Joppé* (XXe dynastie); *Les Aventures de Setnoubit* (XXIe dynastie); *Le Naufrage* (XIIe dynastie); *Le Conte de Rampsinite* (époque saïte); *Le roi Khéops et les Magiciens*. Viennent ensuite des fragments que l'état des papyrus ne permet pas de compléter, savoir : *Conte fantastique remontant à la XIIe dynastie*; *Histoire d'un paysan* (XIIe dynastie); *La Querelle d'Apôpi et de Sekenenrê* (XVIIe dynastie); *Trois fragments d'une histoire de revenants* (XXe dynastie); *Histoire d'un matelot* (époque ptolémaïque); *Histoire du bon tour que joua le scribe Pétisis au roi Nectanebo* (époque ptolémaïque).

Forme le tome IV de la collection des *Littératures populaires de toutes les nations*.

Procès-verbal de l'ouverture des momies de Ramsès II et de Ramsès III. Paris, 1886, in-8°, br., 8 pages ..... 1 fr.

Voyage d'inspection en 1884. Boulaq, 1884, in-8°, br., 111 pages ..... 1 fr.

Les premières lignes des mémoires de Sinouhit, restituées d'après l'ostracon 27419 du musée de Boulaq. Boulaq, 1886, in-4°, br., 23 pages et 2 planches ..... 1 fr.

Rapport à l'Institut égyptien sur les fouilles et les travaux exécutés en Égypte pendant l'hiver 1885-1886. Le Caire, 1887, in-8°, br., 76 pages ..... 1 fr. 50

Extrait de l'inventaire du musée de Boulaq, comprenant les objets entrés dans les collections du 1er janvier au 31 décembre 1885. Le Caire, 1886, in-8°, br., 41 pages ..... 1 fr.

Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmès III qu'on peut rapporter à la Judée. Londres, 1888, in-8°, br., 23 pages, carte ..... 4 fr.

Bulletin critique de la religion égyptienne (Le livre des morts). Paris, 1887, in-8°, br., 51 pages ..... 1 fr. 50

Bulletin critique de la religion égyptienne (Le rituel du sacrifice funéraire). Paris, 1887, in-8°, br., 50 pages ..... 1 fr. 50

MASPERO et BRUGSCH. **La trouvaille de Deir el-Bahari.** Le Caire, 1881-1883, in-4°, cart., 36 pages et 30 planches phototypiques ..... 100 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 024 600 330

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

AUG 18 1936

JUL 10 '43

JUL 2 '58 H

Digitized by Google

Digitized by Google